

VILLE DE GENÈVE

COMPTE RENDU

DE

L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE

PENDANT L'ANNÉE 1932

*Présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif
en 1933*



GENÈVE
IMPRIMERIE ATAR

1933

VILLE DE GENÈVE

COMPTÉ RENDU
DE
L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE

PENDANT L'ANNÉE 1932

*Présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif
en 1933*



GENÈVE
IMPRIMERIE ATAR

1933



COMPTE RENDU
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1932

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

En conformité des dispositions de l'article 52, chiffre 3, de la loi sur l'administration des Communes du 28 mars 1931, nous avons l'honneur de vous soumettre le compte rendu administratif de l'exercice 1932.

Nous avons rappelé sommairement dans l'ordre chronologique les délibérations du Conseil municipal de la Ville de Genève pendant cette même année, et l'on trouvera au *Mémorial* les rapports, les discussions et les arrêtés les concernant.

Genève, mai 1933.

LE CONSEIL ADMINISTRATIF.

CHAPITRE PREMIER

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I

Autorités municipales. — Administration générale

Le 31 mai, le Conseil administratif a renouvelé son Bureau, pour l'année législative 1932-1933, en désignant M. Jean UHLER, président et M. Albert NAINÉ, vice-président.

Aucune modification n'a été apportée dans la répartition des charges entre MM. les conseillers administratifs.

M. Eugène ROY, sous-chef de bureau a été nommé, le 22 avril en qualité de chef de bureau du Secrétariat général, à dater du 1^{er} janvier 1932.

La nouvelle organisation mise en pratique au Secrétariat général depuis l'avènement de la Fusion, pour la classification et la conservation de la correspondance du Conseil administratif (réception et expédition des lettres) a été mise au point. Elle permet un meilleur contrôle, facilite considérablement les recherches des lettres reçues et présente sous un aspect plus net et plus propre les lettres expédiées qui ne sont plus copiées à la presse, mais établies en double à l'aide d'un carbone.

Cette modernisation d'une section très importante de notre administration est très heureuse et nous donne toute satisfaction.

Il a été expédié 4.488 lettres et il a été enregistré 4.317 lettres à l'adresse du Conseil administratif.

RAPPORTS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES ET FÉDÉRALES. — Diverses entrevues ont eu lieu au cours de l'année entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat ou les représentants de ces autorités, pour l'examen d'un certain nombre de questions importantes intéressant les deux administrations.

Ces entretiens ont porté notamment sur l'aménagement de quartiers; les lignes de tramways; les permissions de cafés; les voies d'accès à la Société des Nations; la situation financière de la Ville et la reprise par l'Etat des bâtiments scolaires; le différend survenu avec les Services industriels au sujet de l'établissement de leurs comptes 1931 et du bilan d'entrée; le projet d'agrandissement de la Bibliothèque publique et universitaire; l'établissement d'une rue nouvelle allant du bâtiment de la conférence du désarmement au quai Wilson; la navigation du Rhône au Rhin et les nouveaux sondages à effectuer sur le tracé du canal sous la ville; la construction de la poste, place de Cornavin; l'aménagement de la Rive droite; la subvention aux caisses-chômage; les règlements du Bataillon de sapeurs-pompiers et des marchés; la subvention à accorder au concours international de musique en 1934; les pourparlers à reprendre avec la France, en ce qui concerne le Rhône et le lac et les aménagements nouveaux à apporter aux bains et à la jetée des Pâquis.

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX. — Le Conseil administratif a adopté les nouveaux règlements suivants et modifié les dispositions réglementaires ci-après:

15 janvier. — Tarif de location pour le Grand-Théâtre.

19 janvier. — Approbation du projet de règlement des Pompiers.

9 février. — Modification de l'article 16 du règlement des halles, du 16 décembre 1911, visant l'application du tarif.

9 février. — Règlement des concierges des bâtiments scolaires.

4 mars. — Modification de l'article 7 du règlement des salles communales.

22 avril. — Règlement des salles de réunions (Maison du Faubourg, salle de réunions de Plainpalais, salle de réunions des Eaux-Vives, salle de réunions des Pâquis) et tarifs applicables à leur location.

26 avril. — Tarif de location des locaux scolaires et des salles de gymnastique.

- 26 avril. — Modification du dernier paragraphe de l'art. 27 du règlement des Marchés, du 9 septembre 1919.
- 3 mai. — Règlement pour l'attribution des appartements aménagés au poste central de secours.
- 3 mai/7 juin. — Classification des rues et des routes cantonales de campagne et tarif des empiètements sur la voie publique (approuvés par le Conseil d'Etat, le 10 juin).
- 17 juin. — Modification au règlement de la Bibliothèque moderne, du 17 juillet 1931.
- 8 juillet. — Règlement de l'Exposition d'entr'aide artistique au Musée d'Art et d'Histoire.
- 26 juillet. — Règlement et tarif des Bains des Pâquis.
- 16 août. — Modifications au texte de la première page des règlements et tarifs pour les empiètements sur la voie publique, approuvés par l'Etat le 10 juin.
- 6 septembre. — Réduction du droit de stationnement à payer par les cochers de fiacre.
- 13 septembre. — Le Conseil prend la décision de principe de renoncer à la décoration partielle des rues et places de la Ville.
- 20 septembre. — Tarif pour l'installation de kiosques à l'intérieur et à l'entrée des Cimetières.
- 20 septembre. — Tarif applicable aux vitrines situées dans le passage souterrain de Cornavin-Gare.
- 20 septembre. — Décision d'appliquer les nouvelles dispositions du règlement du bataillon de sapeurs-pompiers qui dispense le personnel pour son réengagement de la production d'un certificat médical, cette formalité étant remplacée par la possibilité du licenciement dans les cas où les intéressés ne peuvent assurer leur service régulier.
- 18 octobre. — Modification aux articles 27, alinéa, 5, 75, 1^{er} alinéa et 84, 2^{me} alinéa, du règlement des Cimetières de la Ville.
- 25 octobre. — Concentration du Marché à la rue et place de la Madeleine et Purgatoire.
- 4 novembre. — Modification au règlement des marchés de gros et détail, du 9 septembre 1919, en vue d'avancer l'heure de la levée des marchés de gros.
- 2 décembre. — Adjonction à l'article du futur règlement des marchés relatif à la publicité en ce qui concerne les plaques-réclames.
- 27 décembre. — Modification de l'équipement des agents municipaux et gardes de promenades.

SERVICES MUNICIPAUX. — La question des congés du personnel venant des communes fusionnées a été réglée en ce sens que la durée des congés n'a pas été réduite pour ramener ceux-ci aux normes fixées par le règlement de travail de la Ville. Toutefois, et pour les années à venir, la durée des congés des employés en cause ne sera augmentée que sur la base du dit règlement, en tenant compte des années de service des employés.

La commission paritaire prévue à l'article 12 des « Dispositions transitoires » de la loi sur l'administration des communes du 28 mars 1931, à la suite de la fusion des anciennes communes, n'a pas été constituée, aucun litige n'ayant surgi du fait de l'incorporation du personnel provenant des anciennes communes dans l'administration municipale.

La commission d'enquête prévue à l'article 49 du règlement général du personnel n'a pas eu à fonctionner. Elle a été constituée comme suit, le 1^{er} juillet: M. le président ou M. le vice-président du Conseil administratif; MM. les conseillers municipaux Marcel CASTELLINO et Gabriel WAGNON et, en qualité de délégués du personnel, MM. Jean JARNIER et Antoine LOGEAN.

Le 9 février, le Conseil administratif a adopté un nouveau règlement des concierges des bâtiments scolaires de la Ville.

Le Conseil administratif a procédé, à la fin de l'année, à la confirmation du personnel de l'administration municipale. 15 employés venant d'anciennes communes fusionnées ayant demandé à rester au bénéfice des conditions de leur engagement initial, il a été pris acte de ce désir.

La confirmation pour l'ensemble du personnel de la Ville a été faite pour une durée de 4 ans, à dater du 1^{er} janvier 1933, sous réserve des dispositions qui pourraient être prises par le Conseil municipal en vue de modifier l'application du règlement général du personnel. Il a été prévu que, sauf dénonciation trois mois avant l'expiration de cette période de quatre ans, l'engagement sera renouvelé par tacite reconduction pour une nouvelle durée de quatre ans et ainsi de suite tous les quatre ans.

Il arrivait fréquemment que, les chefs de services restaient dans l'ignorance de l'état des employés malades de leur bureau. En effet, après le premier avis du médecin indiquant la durée probable de la maladie, il n'y a plus que des visites faites par les contrôleurs de la Caisse-maladie, mais dont le résultat n'est pas communiqué aux chefs de services. Ceux-ci ont, cependant, intérêt à savoir à quoi s'en tenir en vue de l'organisation de leur bureau. Aussi les dispositions ont-elles été prises pour que les chefs de services soient tenus au courant.

Par mesure d'ordre, le Conseil administratif a décidé que le personnel ne pourra recevoir de convocations ou de communications dans les bureaux respectifs que sous plis fermés.

Le Conseil administratif a été appelé à prendre des mesures provisoires de suspension de leur activité dans l'administration municipale avec réduction de traitement à l'égard de deux employés impliqués dans les regrettables événements du 9 novembre. Puis il a décidé de surseoir à leur confirmation jusqu'au prononcé du jugement des Autorités judiciaires. D'autre part, cette dernière décision a été étendue à tout le personnel du Service des pompes funèbres à la suite de l'enquête administrative ouverte par le Conseil administratif.

Le Conseil, considérant que Noël et le jour de l'An tombent cette année l'un et l'autre sur un dimanche, a décidé de fermer les bureaux et services de l'administration municipale le 2 janvier 1933.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Suivant la coutume, les sociétés locales, les groupements et des institutions diverses ont associé les Autorités municipales à leurs manifestations auxquelles le Conseil administratif s'est efforcé de participer ou d'accorder son appui dans la mesure où les circonstances et les possibilités le lui ont permis.

Nous nous bornerons à rappeler quelques-unes des manifestations ou cérémonies qui ont plus spécialement retenu l'attention du Conseil administratif.

L'arrivée du Rallye motocycliste, organisée par l'Association genevoise des clubs motocyclistes a eu lieu sur la plaine de Plainpalais le 12 mars et l'épreuve du kilomètre lancé de l'Automobile Club de Suisse, au Grand-Saconnex, le lendemain 13 mars.

Le Conseil administratif a reçu, le 27 avril, comme de coutume à la Grange, MM. les membres de la délégation suisse à la conférence internationale du Travail.

De son côté, la délégation française a invité M. le président du Conseil administratif au dîner qu'elle organisait à l'Hôtel des Bergues, le 27 du même mois.

La Société musicale de l'enseignement public de l'Yonne s'est rendue à Genève, le 15 mai et a donné un concert gratuit à 16 h. dans la promenade du Lac. Une modeste réception a été offerte aux membres de cette Société le matin à 11 h. 30.

Une manifestation de la « Ligue mondiale pour la Paix » placée sous la présidence d'honneur de S. E. M. Arthur Henderson a eu lieu dans les salons du Palais Eynard, le 18 mai, pour la présentation officielle de l'ouvrage « Pax Mundi », Livre d'or de la Paix.

La Ville de Genève a reçu officiellement les journalistes français qui ont visité notre Cité, le 21 mai.

Le 28 mai ont été inaugurées les nouvelles installations de Genève-Plage.

Le Conseil administratif s'est fait représenter à la cérémonie de la pose d'une couronne par la direction du 1^{er} arrondissement des chemins de fer fédéraux au pied du monument de Louis Favre, à la place des Alpes, le 31 mai, à l'occasion du cinquantenaire de l'ouverture du tunnel du Gothard.

Un grand concours d'élégance automobile a été organisé par l'Association des Intérêts de Genève sur le quai Wilson, le samedi 18 juin.

Le congrès de l'Union suisse des confiseurs-pâtisseries, organisé par la section de Genève de cette société a eu lieu dans notre ville, au début du mois de juin.

La corporation des employés de Reims et le cercle helvétique de cette ville, accompagnés de M. Jules Guichard, premier adjoint au maire de Reims et de M. Géo Hodin, conseiller général de la Marne, se sont rendus dans notre ville les 25 et 26 juin.

Une réception a été offerte à ces sociétés et aux personnalités françaises qui les accompagnaient.

Le Conseil administratif a adressé, le 6 juillet, des félicitations à M. Butler, lors de sa nomination au poste de directeur du Bureau international du Travail, en remplacement de M. Albert Thomas avec lequel il avait entretenu les meilleures relations.

La Knabenmusik de la ville de Zurich a été reçue à la promenade du lac, lors de son passage à Genève, le 16 juillet.

Une réception a été organisée à la salle communale de Plainpalais, le 23 juillet, en l'honneur des Sections genevoises de retour de la LX^{me} fête fédérale de gymnastique à Aarau, du 15 au 18 juillet, coïncidant avec le centenaire de la fondation de la Société fédérale de gymnastique.

Les nouveaux bains de la jetée des Pâquis ont été inaugurés le samedi 30 juillet, à 11 heures, en présence du Conseil municipal.

La Société des Pontonniers, section de Berne et du Seeland-Gleresse a opéré une descente du Rhône de Genève à Marseille, du 31 juillet au 7 août et a remis à chaque ville française qu'elle a visitée un souvenir sous la forme d'un vitrail, œuvre de l'artiste-peintre Bieber de Berne. De même que la Confédération et d'autres villes suisses, le Conseil administratif a autorisé cette Société à disposer du nom de Genève pour la remise de ce souvenir dont il lui a été fait don d'un exemplaire qui figure dans la salle de ses délibérations.

Une modeste réception a été offerte par les Autorités aux pontonniers bernois, lors de leur passage à Genève et M. le premier vice-président du Conseil municipal Paul Balmer, président de l'Association

suisse pour la navigation du Rhône au Rhin, a accompli le voyage et a représenté officiellement la Ville de Genève dans ces circonstances.

Le deuxième Camp national d'éclaireurs suisses s'est tenu à Genève, en juillet-août. La Ville a souscrit au capital de garantie de cette manifestation.

L'Union des Sociétés patriotiques a organisé la fête nationale du 1^{er} août sur la plaine de Plainpalais.

Une réception a été offerte, le 14 août, au foyer du Grand-Théâtre en l'honneur de l'Harmonie de Châlon-sur-Saône et de M. Nouvelle, député, maire de Châlon qui accompagnait cette Société.

Des vogues ont été organisées par certains comités de quartiers dans diverses parties de la Ville. A ce propos, le Conseil administratif a pris la décision de principe, le 13 septembre, de ne plus procéder à la décoration partielle de rues et places au moyen d'oriflammes, cette décoration étant généralement du plus fâcheux effet. Le Conseil administratif se réserve de faire procéder à la décoration de la Ville, à l'occasion seulement de fêtes ou de manifestations ayant un caractère d'ordre général et lorsque la population elle-même s'y associera en pavoisant aussi pour son propre compte.

La conférence internationale des unions nationales de sociétés de secours mutuels et de caisses d'assurance-maladie a eu lieu dans notre ville les 22, 23 et 24 septembre à la salle Centrale. Les Autorités genevoises ont organisé une réception en l'honneur de MM. les délégués au foyer du Grand-Théâtre, le 22 septembre.

Le Conseil administratif a visité le Comptoir suisse d'échantillons à Lausanne, le 23 septembre, et a assisté *in corpore* à l'aimable réception que lui a réservée la Municipalité.

Une « quinzaine genevoise » a été organisée par un Comité avec le concours de commerçants de la Ville du 24 septembre au 9 octobre.

Le 16 octobre a eu lieu, au Palais des Expositions, un Tournoi de lutte suisse.

Le Congrès annuel de la Société suisse de chirurgie a eu lieu à Genève, les 22 et 23 octobre et le Conseil administratif a mis les salons du Palais Eynard à la disposition de la Société médicale de Genève pour sa réception du 22 octobre.

Le Comité de la Semaine de la Paix qui s'est tenue à Genève a organisé une exposition « Paix ou Guerre » dans les mêmes salons mis à sa disposition du 5 au 11 novembre.

Dans une lettre empreinte de la plus grande courtoisie adressée au Conseil d'Etat, le 1^{er} novembre, M. le marquis Paulucci di Calboli Barone, sous-secrétaire général de la Société des Nations a pris congé, avant son départ de Genève, des Autorités cantonales et municipales.

Une exposition organisée par Radio-Genève a eu lieu du 23 novembre au 4 décembre dans les locaux de l'ancienne mairie des Eaux-Vives mis à la disposition du Comité d'organisation.

* * *

A la suite du décès de M. Aristide Briand, ancien président du Conseil français, ancien ministre des affaires étrangères, survenu le 7 mars, les Autorités municipales ont adressé leurs condoléances à M. le consul général de France à Genève.

M. le président du Conseil administratif sollicité par la Mairie de Houbec-Cocherel a apposé sa signature sur le livre d'or à la mémoire de l'éminent homme d'Etat français, délégué permanent de la France à la Société des Nations.

M. Albert Thomas, directeur du Bureau international du Travail, est décédé subitement à Paris le 7 mai. Le Conseil administratif a fait part à M^{me} Albert Thomas, ainsi qu'à M. le président du Conseil d'administration de la grande institution internationale des profondes condoléances des Autorités municipales de la Ville de Genève. MM. les représentants du Conseil administratif se sont rendus au B.I.T. pour signer le registre de deuil et déposer leur carte.

Le Conseil administratif s'est fait représenter officiellement le 6 janvier aux obsèques de M. Frédéric Verdier qui fut maire de l'ancienne commune de Plainpalais fusionnée avec la Ville et a adressé une lettre de condoléances à la famille de M. Frédéric Verdier.

De regrettables événements ont endeuillé notre Ville, le 9 novembre. Le Conseil administratif a décidé de prendre à la charge de la municipalité les frais d'obsèques des victimes organisées par les soins des pompes funèbres officielles. Il a pris les dispositions nécessaires pour accorder des secours immédiats aux familles des victimes dans le besoin.

LEGS H. FRITZSCHE. — En 1905, M. Hans FRITZSCHE, D^r en droit, privat-docent à Berlin, institua la Ville de Genève sa légataire.

Le Conseil administratif fit valoir les droits de la Ville de Genève à la succession. Après bien des difficultés, la créance de cette dernière fut reconnue en 1907 et inscrite dans le registre de la dette d'Etat de Prusse, pour une somme totale de 84.000 marks.

Il fut stipulé que M^{me} Vve Louise Fritzsche née Hoffmann aurait, sa vie durant, la jouissance de cette fortune.

Le Conseil municipal et le Conseil d'Etat de Genève ratifièrent cet accord en 1908.

A la suite des événements que l'on sait, ces valeurs furent converties, en 1905, en 2.100 rentenmarks dont M^{me} Vve Fritzsche continua de recevoir les intérêts.

Sollicité par l'usufruitière qui se trouvait sans ressources et dans une situation digne d'intérêt, le Conseil administratif consentit successivement à diverses facilités pour permettre à M^{me} Vve Fritzsche de bénéficier de quelque augmentation de la modeste rente qui lui était servie.

Tenant compte des renseignements fournis par notre Ministre à Berlin, le Conseil administratif décida finalement de faire abandon des droits de la Ville, considérablement réduits par la conversion, pour permettre à la veuve de M. Fritzsche de recevoir, dès le mois de décembre 1932, du gouvernement allemand une rente privilégiée augmentée.

Pour ne pas compliquer les formalités et étant donné que ce legs fait par un étranger ne présentait plus un bien grand intérêt, le Conseil administratif a renoncé à soumettre une proposition spéciale au Conseil municipal et a liquidé définitivement cette succession pendante depuis 28 ans.

Dans ces conditions, nous ne doutons pas que le Conseil municipal approuvera notre attitude dans cette affaire.

ASSURANCE MILITAIRE. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AFFAIRES MILITAIRES. — Le Service des Enquêtes et Surveillance a été chargé de répondre à 65 questionnaires de l'Assurance militaire concernant des cas nécessitant une enquête et 70 demandes de renseignements relatifs à des affaires militaires nécessitant également une enquête. Il a effectué, en outre, 598 enquêtes relatives à des demandes de subsides militaires et 268 enquêtes pour des demandes d'exonération de paiement de chaussures militaires et sous-vêtements.

SECOURS MILITAIRES. — Une somme de fr. 26.022,85 a été répartie entre 447 familles de soldats mobilisés. Cette somme a été intégralement remboursée par le Département militaire.

FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD. — Il a été présenté 26 demandes, toutes acceptées et pour lesquelles il a été payé la somme de fr. 3.350,—. Les frais d'enquêtes de l'Hospice général ont été de fr. 200,—. Total fr. 3.550,—.

MÉDAILLE « GENÈVE RECONNAISSANTE ». — Le Conseil administratif avait décidé d'affecter le XLII^{me} Concours Charles Galland à la composition et à l'exécution du modèle d'une médaille, destinée à être offerte par la Ville de Genève.

Par arrêté du 29 avril 1932, le Conseil administratif a adopté le projet remanié qui avait été présenté par M. Maurice Sarkisof.

Dans le courant de cette année, il a été délivré cinq exemplaires de cette médaille, en témoignage de reconnaissance pour services rendus, soit: 1 médaille vermeil; 2 médailles argent et 2 médailles bronze.



VOTATIONS ET ÉLECTIONS. — Le Conseil administratif s'est préoccupé de la question des lieux de vote de l'arrondissement de Plainpalais qu'il serait désirable de porter à deux ou même trois. Il est entrée en pourparlers à cet égard avec le Département de l'intérieur à qui il a proposé également de créer un troisième lieu de vote au Petit-Saconnex, dans l'école de Saint-Jean.

Le Secrétariat général a procédé aux contrôles des listes relatives à l'initiative socialiste en faveur de la réduction des impôts cantonaux en mars et des listes référendaires contre la loi fédérale sur les automobiles et les cycles, en juin, référendum qui a échoué.

CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE A GENÈVE EN 1934. — Le Conseil administratif a pris l'initiative de réunir à l'Hôtel municipal un certain nombre de personnalités comprenant les représentants des principaux corps de musique subventionnés pour recueillir leur avis en ce qui concerne l'opportunité d'organiser un concours international de musique à Genève qui n'a pas eu lieu depuis 1909.

Cette entreprise a été approuvée à une grande majorité, et l'opinion a été que ce concours, en raison de la préparation qu'il demande, ne pourrait avoir lieu qu'en 1934.

L'Association des intérêts de Genève a promis son concours.

Un Comité a été constitué à la tête duquel se trouve M. Marcel Guinand qui présida le dernier concours de 1909. Un local a été mis à la disposition du Comité dans un édifice municipal et le Conseil administratif s'est déclaré disposé, en principe, à envisager la participation financière de la Ville sous certaines conditions.

UNION DES VILLES SUISSES ET UNION INTERNATIONALE DES VILLES. — Le Conseil administratif a participé *in corpore* à l'assemblée générale de l'Union des Villes suisses tenue les 3 et 4 septembre à Vevey. L'ordre du jour comportait, notamment, les objets suivants: assurance-vieillesse; lutte contre le bruit; circulation routière; protection des intérêts des consommateurs; meilleur ravitaillement du pays en viande; lutte contre les émanations malsaines; statistique du mouvement touristique; uniformisation des comptes communaux; radio-diffusion etc.

L'assemblée a entendu un important rapport de M. Renggli, directeur de l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail à Berne, sur le chômage et les mesures de défense.

L'administration municipale a eu recours à la documentation de l'office central de l'Union à Zurich. Celui-ci lui a fait parvenir des exemplaires de la brochure relative à la circulation des véhicules à moteurs, comprenant aussi l'ordonnance sur la signalisation routière.

Le congrès international des villes a tenu ses assises à Londres, au début du mois de mars.

CERTIFICATS MOBILIERS, D'INDIGENCE ET DIVERS. — Le Secrétariat général a délivré en 1932, 347 certificats mobiliers, pour déménagement à l'étranger (193 en 1931) et 1.663 certificats d'indigence, de domicile, charges de familles et divers (1.089 en 1931).

ECONOMAT. — En 1931, nos conclusions optimistes pour l'avenir étaient justifiées. En effet, le montant total de nos dépenses pour 1932 s'élève à fr. 69.039,60 contre fr. 104.962,65 en 1931, laissant apparaître une économie réelle de fr. 35.923,05.

D'autre part, le crédit mis à notre disposition au budget 1932 était net de . . . fr. 29.500,—
notre dépense, recettes déduites, de . . . » 21.415,10

d'où une économie budgétaire de . . . fr. 8.084,90

Ce résultat, fort réjouissant, nous incite à poursuivre notre contrôle sévère des offres et des prix des fournisseurs, comme aussi des demandes présentées par les services municipaux.

L'Economat a reçu, au cours de l'exercice 1932, 1.213 bons de commande de la part de services municipaux. Ces demandes ont été satisfaites en partie par les stocks en magasin et ont nécessité, d'autre part, l'envoi de 793 bons de commande aux divers fournisseurs de la Ville, représentant une dépense de fr. 69.145,50 (escomptes déduits), se répartissant comme suit:

Imprimeurs	fr. 37.692,75	soit	54,5%
Papeterie, meubles de classement, fichiers, etc.	» 13.933,85	»	20 %
Machines à écrire, à calculer et divers	» 7.733,55	»	11 %
Registres et reliure	» 4.153,85	»	6 %
Département de justice et police	» 1.925,—	»	3 %
Publicité, affichage, annonces	» 1.242,10	»	2 %
Librairie et divers	» 1.472,35	»	2 %
Timbres caoutchouc et gravure	» 992,05	»	1,5%

Fr. 69.145,50 = 100 %

Personnel: M. Fernand Avennier, de l'ancienne administration de Plainpalais, assume, dès septembre 1932, l'emploi de magasinier, en remplacement de M. Alfred Guy, huissier, qui assurera en plus de son service d'huissier, le classement des publications et règlements.

NATURALISATIONS. — Le Conseil administratif a délivré, après enquêtes, 289 certificats de bonnes vie et mœurs aux fins de naturalisation, en a refusé 25. 4 candidats refusés ont renouvelé leur demande; le Conseil municipal a maintenu sa décision à l'égard d'un candidat et a admis les 3 autres. Au total 19 candidats ont été refusés.

Conformément à la loi du 21 octobre 1905, art. 4 et 5, il a été soumis au vote du Conseil municipal 75 candidatures de nouveaux citoyens. Cette autorité en a admis 56 et en a refusé 19.

La part de la Ville sur le montant des finances d'admission perçues par l'Etat a été de fr. 11.050,—.

Le Conseil administratif a, après enquêtes, donné son préavis sur 3 demandes de renonciation à la nationalité genevoise.

Il a été reçu 16 avis de situation et enregistré 49 déclarations d'options définitives (14 jeunes filles et 35 jeunes gens), conformément à la convention réglant la nationalité et le service militaire des enfants de Français naturalisés Suisses.

CAISSE-MALADIE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE GENÈVE

Extrait du Rapport annuel 1932

Médecin-conseil: M. le Dr Emile Thomas.

Effectif au 31 décembre 1932: 1.643 membres, dont 1.582 hommes et 61 femmes.

Compte rendu financier. — La comptabilité de notre caisse a été tenue par le personnel de la Comptabilité centrale, sous la direction de M. Duckert, trésorier.

Les principales recettes et dépenses se répartissent comme suit:

Recettes:

Cotisations des membres	fr.	83.773,50
Frein mutualiste.	»	16.499,65
Subsides fédéraux et cantonaux.	»	22.911,70

Dépenses:

Médecins (1926: 47.453,15).	fr.	64.645,30
Pharmacies (21.013,95)	»	29.798,50
Indemnités de chômage, maladie et accidents	»	13.159,85
dont 8.988,60 pour le chômage-accidents.		

Au total, *recettes* fr. 128.764,55 et *dépenses* fr. 137.422,25.

Le frein mutualiste d'une part, le remboursement du salaire du personnel de la comptabilité occupé à la Caisse-maladie d'autre part, et la rétrocession par la Ville de Genève et les Services industriels des indemnités de chômage, accidents et maladie nous permettent de boucler par un boni de fr. 9.163,40 qui, viré au compte Capital et de Réserve, a porté ce dernier à fr. 76.201,95.

Bien que ce résultat soit réjouissant, nous ne devons pas nous dissimuler que pour maintenir les allocations de chômage-accidents il nous faudra compter sur la participation de la Ville et des Services industriels, ou prélever alors une cotisation supplémentaire. Si cette question ne se pose pas aujourd'hui, elle sera à examiner dans un avenir très prochain; elle dépendra des décisions que prendra dans ce domaine le Conseil d'administration des Services industriels.

Nous relevons, à titre d'indication, que sur 975 malades en 1932:

217 ont coûté à la Caisse-maladie de	fr.	101,— à 200,—
54 » » » »	»	201,— à 300,—
26 » » » »	»	301,— à 400,—
15 » » » »	»	401,— à 500,—
16 » » » »	»	501,— à 1.000,—
7 » » » »	»	1.001,— à 1.500,—

Morbidité. — Nous avons délivré 1.571 feuilles de maladie, contre 1.662 en 1931, à 975 malades sur 1.643 membres et avons désigné 604 commissaires pour visiter ces malades.

Nous relevons du rapport de l'exercice 1931 établi pour l'Office fédéral des Assurances et le Bilan technique pour l'Etat de Genève, le nombre de malades et le pourcentage suivant:

Ages	Nombre de membres	Malades	%
de 15 à 20 ans	5	3	60
» 21 à 25 »	71	24	33,8
» 26 à 30 »	146	67	45,9
» 31 à 35 »	224	143	63,8
» 36 à 40 »	241	152	63,1
» 41 à 45 »	204	125	61,3
» 46 à 50 »	190	117	61,6
» 51 à 55 »	169	93	55
» 56 à 60 »	150	92	61,3
» 61 à 65 »	98	55	56,1
» 66 à 70 »	69	41	59,4
» 71 à 75 »	20	12	60
» 76 à 80 »	7	4	57,1
» 81 à 87 »	2	1	50
	1.596	929	58,2

En 1930, 58,5; en 1929, 59,6; en 1928, 53,9; en 1927, 59,6; en 1926, 62,4; en 1925, 54,1.

Le Comité propose, pour 1933, le maintien du taux du frein mutualiste à 20%, en attirant cependant l'attention sur le fait que si la progression des dépenses continue dans les mêmes proportions, il se trouvera dans l'obligation d'augmenter ce pourcentage afin d'obliger les sociétaires à faire l'effort nécessaire pour restreindre, dans une certaine mesure, le nombre des visites et consultations chez les médecins, lorsqu'il n'y a pas nécessité.

Par contre, le Comité tient à conserver le droit, dans les cas intéressants, de réduire ou supprimer les effets du frein mutualiste.

En prévision des modifications qui pourraient éventuellement être apportées dans les statuts du personnel de nos administrations en ce qui concerne la situation faite à la Caisse-maladie, le Comité propose, dans l'intérêt de celle-ci, la révision des articles 17, 30 et 31.

Cette révision ne change en rien la situation des membres, elle évite seulement de conduire à une situation qui pourrait devenir désastreuse.

En conformité de la décision prise dans l'assemblée générale du 27 mai 1932, le Comité propose un article 18 bis, admis par l'Office fédéral des assurances sociales, en ce qui concerne la Caisse d'assurance pour la lutte contre la tuberculose (C.T.) de la Fédération des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande.

Les tractations entreprises par le Comité n'ont pas abouti pour qu'une assurance soit conclue en faveur du personnel qui n'est pas assuré par la Caisse Nationale. En raison des prétentions des compagnies d'assurances, la Ville s'en tire plus avantageusement avec la Caisse-maladie, en ce qui concerne les accidents professionnels, extrêmement rares pour le personnel non assuré à la Caisse Nationale.

Aucun recours n'a été déposé au cours de l'année.

Le Comité rappelle que lorsqu'un sociétaire tombe malade, il a le devoir et l'obligation de l'annoncer à son chef de service et lui donner, si possible, la durée probable de la maladie.

D'autre part, lorsqu'un malade a reçu de son médecin l'autorisation de sortir ou de reprendre le travail, il ne peut se soustraire aux prescriptions de l'article 34 des statuts. Ceux qui ne tiendraient pas compte de ce rappel devront s'attendre à la suppression des secours, sous réserve d'autres sanctions.

Le Comité a eu très peu à sévir cette année pour des cas d'inobservation des règlements; il demande néanmoins à tous les membres de l'aider dans sa tâche en lui signalant toutes les irrégularités qu'ils pourraient connaître, car c'est l'intérêt même de la société et de chacun en particulier.

Le Comité remercie le Conseil administratif de la compréhension qu'il a des besoins de la Caisse et de la sollicitude qu'il lui témoigne en toute occasion; il remercie le Conseil de direction des Services industriels de l'appui qu'il lui a donné, et tous les commissaires pour la tâche ingrate qu'ils accomplissent avec beaucoup de dévouement.

CAISSES DE RETRAITE ET D'INVALIDITÉ DU PERSONNEL DE LA VILLE DE GENÈVE
ET DES ANCIENNES COMMUNES
CITÉ

Administration. — En conformité de l'article 14 des dispositions transitoires de la loi constitutionnelle du 22 mars 1930, le Comité reste en fonction jusqu'à la révision des statuts de la Caisse.

L'augmentation du nombre des sociétaires, enregistrée depuis 1929, s'est poursuivie; elle a été de 51 en 1932.

Les emprunts fédéraux 4 et 4¼ % 1917 et 1922 (73.500 francs), ainsi que 4¼ % Bâle-Campagne 1912 (31.000 francs) ont été remboursés; 500.000 francs de lettres de gage de la Caisse hypothécaire de Genève, 1927, sont échues; elles ont été renouvelées à 4¼ %. Les bons de caisse de la Caisse publique de prêts sur gages de 250.000 francs à 5 % étant échus, nous avons souscrit 500.000 francs de nouveaux bons à 4¼ %; ces bons jouissent de la garantie de l'Etat.

Nous avons consenti les nouveaux prêts hypothécaires suivants:

80.000 francs à 4¾ %,
170.000 francs à 4½ %,
400.000 francs à 4¼ %.

Nous avons placé à la Ville de Genève: 500.000 francs en compte bloqué à 4⅓ % et 400.000 francs en compte de dépôt 4 %.

Outre les remboursements indiqués ci-dessus, 283.000 francs d'obligations sont sorties au tirage au sort.

Le rendement net de nos immeubles a été de 210.478 fr. 50 (211.304 fr. 65 en 1931). Le prix relativement bas de nos loyers continue à nous protéger contre une baisse de rendement. Nous avons cependant consenti quelques réductions de loyers à des locataires atteints par la crise.

Des vacances se sont produites dans quelques immeubles, mais elles sont peu importantes.

Nous avons fait exécuter les travaux nécessaires au bon entretien de nos bâtiments; il a été procédé, en particulier, à la réfection de la peinture des volets, fenêtres, stores, corniches, balustrades de balcons, etc., de l'immeuble rue Merle-d'Aubigné, 5.

Revision des statuts nécessitée par la fusion. — Ainsi que nous l'avons dit au précédent compte rendu, M. le professeur Friedli avait été chargé d'examiner la portée actuarienne des conditions, arrêtées par les délégués des quatre Comités, pour servir de base au nouveau projet.

Le rapport de M. le professeur Friedli nous est parvenu en août 1932. Il en résulte que le déficit technique, causé par les années de service antérieures à la création de la Caisse (1918) déficit qui s'était quelque peu atténué depuis 1923, n'est pas aggravé avec le projet. Aussi peut-on envisager que celui-ci n'imposera pas de charge nouvelle en ce qui concerne le poste du déficit technique.

Quant aux primes annuelles, elles resteront sensiblement les mêmes qu'actuellement. La part du personnel, variable dans les institutions à grouper, sera unifiée au taux en usage dans la plupart des institutions analogues.

Dès lors, les délégués des Comités ont pu arrêter un avant-projet qui a été adopté, avec quelques modifications, par les Comités des quatre Caisses. Puis cet avant-projet a été soumis aux trois administrations intéressées: Etat, Ville et Services industriels de Genève.

Le Conseil d'Etat nous a fait part de ses observations et notre Président a procédé, avec M. le Président du Conseil d'administration des Services industriels, à un examen complet de l'avant-projet. Il en est résulté un certain nombre de modifications qui, sans affecter l'économie du projet, ont eu pour but d'adapter celui-ci à la nouvelle situation et de faciliter son adoption.

Le projet doit être revu par les délégués des Comités des quatre Caisses; ensuite le projet pourra être soumis à l'approbation définitive du Conseil d'Etat, aux délibérations du Conseil municipal et du Conseil d'administration des Services industriels ainsi qu'aux assemblées des membres des quatre Caisses.

Le projet vise à la création d'une Caisse unique assurant le personnel de la nouvelle Ville de Genève, celui des Services industriels, ainsi que le personnel communal transféré dans l'administration cantonale en vertu des lois sur la Fusion.

Le projet adopte la forme de la Caisse du personnel fédéral suivant laquelle sont également constituées les Caisses de Plainpalais et des Eaux-Vives. En conséquence la nouvelle Caisse devient un service commun des trois Administrations. Cette situation est conforme à l'état de fait constaté — en ce qui concerne notre Caisse actuelle — par l'arrêt du Tribunal fédéral du 21 juin 1929.

Le projet prévoit que la Caisse est gérée par un Comité de gestion, de 12 membres, composé de 6 délégués des administrations (2 pour chacune d'elles) et de 6 délégués du personnel (1 pour l'Etat, 2 pour la Ville, 3 pour les Services industriels).

Les prestations prévues sont conformes à celles de la Caisse du personnel fédéral, conservée comme type, mais avec maintien du droit à la retraite à 60 ans. Le projet réalise, en ce qui nous concerne, les améliorations étudiées en 1928-1929 et auxquelles il n'avait pas pu être donné suite.

Ce sont là les grandes lignes du projet que nous serons très prochainement appelés à discuter et sur lequel nous vous donnerons de plus amples détails dans notre prochaine assemblée.

Statistique. — Le nombre des sociétaires en activité de service au 31 décembre 1931 était de 1300
Durant l'exercice 1932: 84 ont été admis

—33 { 7 sont décédés.
26 ont été pensionnés.

+ 51

En activité de service à fin 1932 1351

En vertu des lois sur la fusion, les sociétaires en activité de service se répartissent comme suit entre les administrations dont ils dépendent dorénavant:

Etat de Genève (travaux publics et instruction publique)	176
Ville de Genève (services municipaux)	327
Services industriels de Genève	848
Total	<u>1.351</u>

Nombre des pensions en cours à la fin de chaque année

	Retraite	Invalidité	Veuves	Enfants	Parents	Suppressions d'emploi
1928	123	57	85	38	2	3
1929	127	63	100	39	3	6
1930	130	65	108	43	3	6
1931	129	65	122	47	4	6
1932	129	76	129	44	4	7

Pensions et remboursements. — Pensions nouvelles en 1932

Pensions de retraite (art. 35): 11 pensions ont pris cours en 1932, et 6 ont été accordées pour 1933.

Pensions d'invalidité (art. 36/39): 14 pensions en 1932 et 4 accordées pour 1933.

Pensions au conjoint (art. 40): 6 pensions, en 1932, et 2 pour 1933 à des veuves de sociétaires décédés en activité de service; 8 pensions en 1932 à des veuves de pensionnés.

Pensions aux enfants (art. 42 à 46): 3 enfants d'un sociétaire pensionné décédé.

Rente pour suppression d'emploi (art. 23^c, et 39 bis): 1 pension en 1932.

Nous avons eu le regret d'enregistrer, en 1932, le décès de 7 sociétaires en activité de service; 14 sociétaires pensionnés (11 retraités et 3 invalides); 7 veuves pensionnée.

Six pensions d'enfants sont échues en 1932.

Finances. — En 1932, les *recettes* et les *dépenses* se sont élevées à:

Recettes:

Versements des sociétaires:

Cotisations ordinaires (art. 14)	Fr. 304.117,80	
Primes d'augmentation (art. 15)	» 21.894,—	
Primes d'âge (art. 18)	» 21.673,40	
Primes arriérées	» 633,80	
	<hr/>	Fr. 348.319,—
Amendes		» 358,—

Versements de l'Administration:

Cotisations ordinaires (art. 14)	Fr. 748.576,35	
Primes d'augmentation (art. 15)	» 21.894,—	
Primes d'âge (art. 18)	» 8.962,70	
Primes arriérées	» 10,40	
	<hr/>	Fr. 779.443,45
Intérêts		» 556.678,55
Revenus des immeubles		» 210.478,50
Débiteurs		» 841,30

Fr. 1.896.118,80

Dépenses :

Frais généraux	Fr.	3.376,50
Indemnités de sortie (art. 49)	»	691,35
Pensions :		
de retraite (art. 35)	Fr.	390.539,85
d'invalidité (art. 36 à 39)	»	189.134,50
de veuves (art. 40 et 41)	»	178.052,70
d'enfants (art. 42 à 46)	»	22.532,80
de parents (art. 50)	»	3.487,75
de suppressions d'emploi (art. 23 c et 39 bis)	»	18.128,50
complément de pensions (art. 29)	»	8.700,50
		810.576,60
Timbre fédéral sur renouvellement de titres	»	3.370,—
	Fr.	818.014,45
Excédent des recettes	»	1.078.104,35
	Fr.	1.896.118,80

Balance de vérification au 31 décembre 1932

Caisse municipale	Fr.	1.192.391,20	Fonds	Fr.	16.513.777,05
Immeubles	»	3.311.500,—	Amortissement des im-		
Titres	»	9.652.100,—	meubles	»	52.018,65
Ville de Genève, compte			Réserve pour réparations .	»	347.287,90
bloqué	»	500.000,—	Créanciers	»	4.055,65
Ville de Genève, dépôt .	»	400.000,—			
Prêts hypothécaires . . .	»	1.860.000,—			
Débiteurs	»	1.148,05			
		Fr. 16.917.139,25			Fr. 16.917.139,25

Le rapport des commissaires vérificateurs, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes, conclut comme suit :

« Au cours de ce travail, nous avons remarqué la bonne tenue de notre comptabilité, aussi, Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons que vous proposer d'approuver les comptes qui vous sont présentés et d'en donner décharge au Comité, avec remerciements pour son excellente gestion. »

PETIT-SACONNEX

Résultats de l'exercice 1932

Banque de Genève. — La production de notre société au montant de fr. 51.062,05, a été admise au concordat pour une somme de fr. 52.245,70, y compris les intérêts. Il nous a été attribué fr. 52.200,— de nouveaux titres et fr. 26,05 en espèces, soit le 57% de fr. 45,70.

Au bilan, ces titres figurent au Compte « Portefeuille » pour le 52% de leur valeur, soit fr. 27.144,— et un compte de dépréciation du solde 48 % fr. 25.056,— a été ouvert. Ce compte sera crédité chaque année d'un amortissement de 2% par le débit du compte « Portefeuille » où figurera la valeur réelle de ces titres (fr. 52.200,—) au moment de leur remboursement le 11 juillet 1957.

Voici enfin liquidée au mieux de nos intérêts, semble-t-il, cette malheureuse affaire qui fit passablement couler d'encre et dont les répercussions se feront encore souvent sentir dans les années à venir.

Fusion des caisses de retraite. — Le projet de statuts élaboré par le Comité des « 8 » a été présenté aux comités des quatre Caisses qui l'ont adopté après quelques modifications.

Actuellement, ce projet est entre les mains des administrations intéressées. Le gros travail résultant de la mise sur pied d'une telle organisation n'a pas permis, comme on l'espérait, l'entrée en vigueur de la caisse unique pour le 1^{er} janvier 1933.

Nous ne nous étendons pas davantage sur cette importante question qui fera l'objet d'une communication de notre Président, lors de notre assemblée générale.

Au 31 décembre, notre effectif s'élevait à 40 membres, sans changement sur l'Exercice précédent.

Les retraites payées en 1932, suivant détail ci-dessous, sont en augmentation de fr. 8.942,—. De fr. 7.745,80 en 1931, elles ont passé à fr. 16.687,80 en 1932.

Pension de retraite à M. F. BONZON	Fr. 6.300,—
» » » à M. H. GOLAY (9 mois)	» 1.872,—
» d'invalidité à M. A. SCHWEITZER	» 3.240,—
Rente de veuve à M ^{me} John DECOPPET	» 852,—
» » » à M ^{me} Louis MARCHAND	» 1.303,50
» » » à M ^{me} Jules MEUER (9 mois)	» 765,—
» » » à M ^{me} Louis ROGET	» 1.705,—
» d'orphelin, enfant GUIBERT	» 344,30
» » enfant MEUER (9 mois)	» 306,—
Total	Fr. 16.687,80

Portefeuille

Fr. 30.000,— de lettres de gage de la Caisse Hypothécaire, au taux de 5% sont arrivées à échéance au cours de cet exercice. En raison de la fusion des Caisses, il a été décidé de surseoir au rempli des sommes disponibles qui figurent au crédit de notre compte à la Caisse municipale pour un montant total de fr. 65.147,80.

Notre capital qui était au 31 décembre 1931 de fr. 249.805,20 s'est élevé à fin décembre 1932 à fr. 272.372,30, soit une augmentation de fr. 22.567,10.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1932

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>
<i>Titres en portefeuille:</i>		
24 oblig. Pt-Saconnex, Emprunt 1913, 4½% valeur nominale fr. 500,—. Prix d'achat	Fr. 10.320,—	Capital Fr. 272.372,30
4 oblig. Pt-Saconnex, Emprunt 1909, 4% val. nominale fr. 500,—. Prix d'achat	» 1.600,—	Compte Kaufmann » 1.388,—
1 lettre gage Caisse Hypothécaire, 5%, éch. 5 juillet 1933	» 30.000,—	
1 oblig. Pt-Saconnex, Emprunt 1900 4%, val. nom. fr. 500,—. Prix d'achat	» 400,—	
20 oblig. Cercle des Agriculteurs 5½%, éch. 1 ^{er} nov. 1953. Prix d'achat fr. 300,—	» 6.000,—	
9 oblig. Pt-Saconnex, Emprunt 1905, 4%, val. nom. fr. 500,—. Prix d'achat	» 3.780,—	
20 oblig. Cant. Genève, 4½%, val. nom. fr. 20.000,—, Prix d'achat	» 19.800,—	
20 oblig. Crédit Foncier de Bâle, 5%, val. nom. fr. 20.000,—	» 20.000,—	
130 oblig. Ville de Genève 1931, 4% val. nom. fr. 500,—, Prix d'achat	» 64.512,50	
Oblig. Sté. de Gestion de la Banque de Genève, val. nom. fr. 52.200,—, val. 52%	» 27.144,—	
Oblig. Banque de Genève, Compte de dépré- ciation de titres 48% sur val. nom. fr. 52.200	» 25.056,—	
Dépôt Caisse Ville de Genève	» 65.147,80	
Fr. 273.760,30		Fr. 273.760,30

COMPTE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1932

<i>Doit</i>			<i>Avoir</i>
Retraites payées en 1932	Fr. 16.687,80	Cotisations Personnel	Fr. 11.016,50
Intérêts 4% sur dépôt Kaufmann (fr. 1.334,65)	» 53,35	Cotisations Ville de Genève	» 15.081,85
Frais généraux	» 107,25	Amortissement (9 ^{me})	» 3.476,—
Solde, soit capital	» 22.267,10	Intérêts s/titres	» 7.007,—
		Intérêts s/dépôts	» 2.814,15
		Amendes assemblée	» 20,—
	Fr. 39.415,50		Fr. 39.415,50

Le rapport des vérificateurs des comptes de l'exercice 1932 constate la bonne tenue des livres, écritures et pièces comptables et engage les membres à donner décharge pleine et entière au trésorier.

PLAINPALAIS

Rapport sur l'exercice 1932

Conformément à l'art. 46 des statuts, le Conseil d'administration de la Caisse a l'honneur de soumettre au Conseil municipal pour être communiqué ensuite aux assurés le rapport suivant sur l'exercice 1932:

Au cours de l'an dernier nous avons eu à déplorer le décès de M. Henri Guignard, ouvrier de la voirie, survenu le 3 octobre et celui de M. Antoine Giauque, commis au Service social, survenu le 25 octobre. Aux familles nous adressons l'expression de toute notre sympathie.

Notre avoir à la Banque de Genève (fr. 112.731,—) a été admis au concordat pour une somme totale de fr. 116.495,40, y compris les intérêts. Il nous a été attribué pour fr. 116.450,— de titres nouveaux et fr. 25,90 en espèces soit le 57% de fr. 45,40.

Au bilan ces titres figurent au compte « Portefeuille » pour le 52% de leur valeur soit fr. 60.554,— et un compte de dépréciation du solde 48% fr. 55.896,— a été ouvert. Ce dernier compte sera crédité chaque année d'un amortissement de 2% par le débit du compte « Portefeuille » ou figurera la valeur réelle de ces titres (fr. 116.450,—) au moment de leur remboursement, le 11 juillet 1957.

Le projet de statuts de la nouvelle caisse de retraite élaboré par le comité des huit a été présenté aux comités des quatre caisses qui l'ont adopté après quelques modifications. Actuellement ce projet est entre les mains des administrations intéressées. Le gros travail résultant de la mise sur pied d'une telle organisation n'a pas permis, comme on l'espérait, l'entrée en vigueur de la caisse unique pour le 1^{er} janvier 1933.

Au 31 décembre 1932, notre effectif s'élevait à 69 membres assurés et déposants d'épargne.

Les 34 retraites payées en 1932 se montent à fr. 79.558,— contre fr. 64.251,65 en 1931 soit une augmentation de fr. 15.306,35.

Elles se répartissent comme suit: rentes d'invalidité (24) fr. 62.326,85 et rentes de veuves et d'orphelins (10) fr. 17.231,15.

En 1932, ont été mis à la retraite:

- MM. Pierre Lugon, chef-comptable, dès le 1^{er} janvier;
- Jacques Ducret, garde municipal, dès le 1^{er} janvier;
- Alexandre Chappuis, employé Travaux publics, dès le 1^{er} janvier;
- Edmond Matthey, gérant Maison communale, dès le 1^{er} janvier;
- M^{me} Marie Revillet, concierge ancienne mairie, dès le 1^{er} janvier;
- MM. Amédée Bocca, concierge école Coulouvrenière, dès le 1^{er} avril;
- Emile Schopfer, employé Travaux publics, dès le 1^{er} octobre.

En raison de la fusion des caisses il a été décidé de surseoir au emploi des sommes disponibles qui figurent au crédit de notre compte à la caisse municipale pour un montant de fr. 101.322,20.

Au 31 décembre 1931 notre capital était de fr. 845.347,65 contre fr. 881.873,50 au 31 décembre 1932 soit une augmentation de fr. 36.525,85.

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1932

	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Rentes invalidité payées	fr. 62.326,85	
Rentes de veuves et orphelins	» 17.231,15	fr. 79.558,—
Augmentation nette du capital		» 36.525,85
1. Amort. déficit bilan technique		fr. 23.000,—
2. Cotisations: Ville et Etat	fr. 28.582,40	
Personnel	» 17.865,—	» 46.447,40
3. Rappels contribt. Ville et Etat	fr. 5.075,—	
Personnel	» 4.060,15	» 9.135,15
4. Dépôts Epargne: Ville et Etat	fr. 568,—	
Personnel	» 355,—	» 923,—
5. Intérêts sur titres et dépôts		» 36.578,30
	<u>fr. 116.083,85</u>	<u>fr. 116.083,85</u>

Bilan comptable au 31 décembre 1932.

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>
1. Caisse (Ville)	fr. 101.322,20	Capital fr. 881,873,50
2. Banques: Société de Banque Suisse (dépôt)	» 20.000,—	
Caisse d'Epargne (dépôt)	» 167,75	
3. Portefeuille (titres déposés à la Caisse):		
61 obligat. 4% Plainpalais, 1901	» 21.319,30	
156 » 4% » 1907	» 61.440,—	
240 » 5% » 1915	» 111.918,95	
31 » 4% Ville Genève, 1900.	» 12.185,—	
nom. 70.000,— 4% Etat de Genève, 1931	» 69.980,30	
40 obligat. 5½% Etat de Genève, 1925	» 40.000,—	
17 » 3% Etat de Genève (à lots), 1880	» 1.710,—	
6 » 5% Fédéral (1000,—), 1925	» 5.880,—	
50 » 5% Union Financière (1000,—)	» 49.500,—	
nom. 75.000,— 5¼% Bque Dépôts & Crédit	» 75.000,—	
nom. 120.000,— 5% Société de Banque Suisse	» 120.000,—	
nom. 116.450,— 2% Soc. de gestion Banque de Genève, valeur 52%	» 60.554,—	
nom. 30.000,— 4¾% Bque Dépôts & Crédit	» 30.000,—	
nom. 25.000,— 4¼% » »	» 25.000,—	
nom. 20.000,— 4% » »	» 20.000,—	
4. Banque de Genève, compte de dépréciation de titres, 48% s/valeur nom. 116.450,—	» 55.896,—	
	<u>fr. 881,873,50</u>	<u>fr. 881,873,50</u>

EAUX-VIVES

Extrait du rapport du Comité sur l'exercice 1932 présenté à l'assemblée générale du 27 mars 1933.

Le Comité s'est réuni trois fois; il a pris connaissance des projets de nouveaux statuts élaborés par la Commission des 8 (2 délégués par comité), projets qui ont été soumis à M. le D^r Friedli, actuaire au Bureau fédéral des assurances à Berne. Le Comité a apporté quelques modifications de détail aux dits projets.

* * *

L'extrait du compte *Pertes et Profits* a donné le détail des *Recettes* de l'exercice, qui se sont élevées à Fr. 64.562,10.

<i>Recettes :</i>				
Années	1929	1930	1931	1932
	57.289,25	61.472,50	62.423,60	64.562,10

Dépenses :

Le chiffre des rentes payées ascende à Fr. 24.886,65 en augmentation de Fr. 7.226,80 sur l'année précédente.

Années	1929	1930	1931	1932
Rentes payées	12.848,65	13.334,65	17.659,85	24.886,65

Le *Boni* de l'exercice (fr. 39.675,45) fait passer le compte Capital de fr. 452.179,65 à fr.491. 855,10.

Portefeuille et placement

Au cours de cet exercice, plusieurs placements avantageux: Lettres de gage de la Caisse Hypothécaire de Genève, bons de caisse de banques à 5% sont arrivés à terme. En raison de la prochaine fusion des caisses, le Comité, comme ceux des autres caisses, a décidé de surseoir aux remplois des sommes ainsi libérées, lesquelles ont été passées au crédit de notre compte à la Caisse municipale. Ceci en explique le montant assez élevé (fr. 98.596,95 au 31 décembre 1932).

De ce fait aussi, les chiffres du *Portefeuille* ont subi de sensibles modifications.

Voici les données comparatives des derniers bilans comptables:

	Exercices:	1930	1931	1932
Valeur nominale au 31 décembre		437.000,—	454.500,—	424.500,—
Estimation au 31 décembre		431.701,—	446.035,—	424.413,—
Valeur achat (prix de revient)		406.109,25	423.214,65	393.258,15
Soldes en banque ou en caisse des dits exercices		1.306,65	28.965,—	98.596,95

Il a été consenti un prêt de fr. 80.000,— en compte bloqué à l'Administration municipale de la Ville de Genève, au taux de 4 $\frac{1}{8}$ % net, échéance 31 décembre 1932. Ce prêt a été prorogé d'une année, jusqu'au 31 décembre 1933.

* * *

Personnel. — M. Jean Pinard, cantonnier, a été admis à la retraite, pour cause d'invalidité, dès le 1^{er} octobre 1932.

C'est l'unique changement à signaler; l'effectif des membres (46 fonctionnaires et employés et 10 retraités et veuve) reste donc de 56, chiffre égal à celui des précédents exercices, puisque du fait de la fusion et de la période transitoire que nous traversons, il n'est évidemment plus admis de nouveaux sociétaires dans la Caisse.

L'étude du projet des nouveaux statuts de la Caisse de retraite et d'invalidité des employés de la Grande Genève, établi depuis septembre-octobre dernier et dont nous avons espéré un temps l'adoption par les intéressés et l'entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 1933, a subi un temps d'arrêt, en raison de diverses objections soulevées par le Conseil d'Etat et par le Conseil d'administration des Services industriels de Genève.

L'entente est prête de se faire sur les points en discussion; nous voulons espérer, pour la satisfaction de chacun, que l'accord ne tardera pas à être complet entre les services intéressés et qu'il nous sera possible de présenter des propositions concrètes.

En effet il est dans l'intérêt bien compris des caisses et de leurs membres que la fusion s'opère aussitôt que possible, car la situation actuelle des Caisses, avec leurs régimes divers, leurs organisations distinctes, crée de nombreuses complications au sein d'un personnel d'une même administration.

De plus, l'effectif des sociétaires payants de ces caisses « fermées » va sans cesse diminuant, ce qui est absolument contraire à leur bon fonctionnement et à leurs moyens techniques, et aussi à la loi des grands nombres, la plus importante en matière d'assurance, laquelle réclame des groupements les plus nombreux possible.

Le rapport des vérificateurs des comptes, après quelques considérations sur la situation de la Caisse conclut comme suit: « La situation est donc excellente. Nous vous engageons à donner décharge à notre trésorier, M. Dupont, en le remerciant pour son travail impeccable et l'ordre qui règne dans la comptabilité ».

II

Conseil municipal

Le Corps législatif municipal a tenu 18 séances, soit 12 en sessions extraordinaires et 6 en sessions périodiques (24 mai au 24 juin et 25 octobre au 25 novembre). En raison des graves événements qui se sont produits dans notre ville le soir du 9 novembre, la séance qui avait été convoquée pour le 11 a été renvoyée au 22 même mois.

On trouvera ci-dessous le relevé dans l'ordre chronologique des 50 arrêtés pris par le Conseil municipal en 1932.

En outre, le Conseil municipal a statué, au cours de 6 séances tenues à huis-clos, sur les demandes en naturalisation genevoise: il a admis 56 candidats et en a refusé 19 (voir article *Naturalisations*, p. 9).

Le Conseil municipal a enregistré avec regrets, dans sa séance du 25 octobre, le décès survenu le même jour de M. le conseiller municipal Antoine GIAUQUE appartenant à la fraction socialiste.

La composition du Conseil municipal a subi les modifications suivantes (*confer. compte rendu administratif 1931, p. 21 et suiv.*):

M. Henri BERRA, démissionnaire, le 15 avril, remplacé, le 10 mai par M. D^r Gustave FRAGNIÈRE (liste du parti *indépendant et chrétien social*) arrondissement Cité.

M. Henri JACOB, démissionnaire, le 28 juillet, remplacé, le 11 octobre, par M. André BALLAND (liste du parti de l'*Union de défense économique*, devenue *Union nationale*) arrondissement Pt-Saconnex.

M. Antoine GIAUQUE, décédé le 25 octobre, remplacé le 22 novembre par M. Victor CHAPUIS, (de la liste du parti *socialiste*) arrondissement Plainpalais.

M. Henri BROLLIET, démissionnaire le 25 octobre, remplacé le 22 novembre par M. Georges HALDENWANG, (de la liste du parti *démocratique*) arrondissement de Plainpalais.

M. Jean PONCET-ADAMI, démissionnaire, le 22 novembre, remplacé le 29 novembre par M. Gustave PEYROT (de la liste du parti *Union nationale*) arrondissement de Plainpalais.

Le Conseil municipal a renouvelé son Bureau comme suit, le 25 mai :

M. Lucien BILLY, président

M. Paul BALMER, 1^{er} vice-président

M. Eugène BOUVIER, 2^{me} vice-président

MM. Henri JACOB et Ch.-Elie DUCOMMUN, secrétaires.

M. Maurice BRACHARD a été élu secrétaire, le 11 octobre, en remplacement de M. JACOB, démissionnaire.

M. Auguste STEINER, mémorialiste du Conseil municipal depuis 1921, est décédé le 6 juin, après une longue et pénible maladie. Le Bureau a désigné pour le remplacer en cette qualité, dès le 1^{er} juillet, M. Samuel PERRET.

L'impression du *Mémorial* a été confiée pour une année encore à l'Imprimerie du *Journal de Genève*.

Le 24 mai, le Conseil municipal a entendu une communication du Conseil administratif, par l'organe de M. le conseiller administratif Jules PENEY, à propos de la lettre du Syndicat suisse romand des corporations du spectacle relative à des représentations théâtrales.

Relevé des délibérations du Conseil municipal:

12 février. — Autorisation d'adhérer au concordat de la Banque de Genève.

— Crédit de fr. 187.500,— en vue des travaux de réfection des façades etc. au Muséum d'histoire naturelle.

— Crédit de fr. 27.500,— pour l'achat de l'immeuble rue de la Fontaine, 31, propriété des Consorts Martin.

— Crédit de fr. 35.000,— pour l'achat de l'immeuble rue de la Fontaine, 35-37, propriété de la S. A. rue de la Fontaine-Centre.

— Crédit de fr. 90.000,— en vue de l'achat de l'immeuble rue Calvin, 2, angle rue de la Péლისerie, 17, propriété de l'Hoirie Gras.

15 mars. — Crédit de fr. 30.000,— pour l'achat de l'immeuble Guilhas, rue Kléberg, 9.

— Crédit de fr. 58.800,— en vue de la démolition de bâtiments.

21 mars. — Taux des centimes additionnels pour l'exercice 1932 (40%).

— Crédit de fr. 106.000,— pour l'aménagement de nouveaux locaux pour le Service de secours contre l'incendie et divers.

— Crédit de fr. 392.395,70 pour solder les dépenses occasionnées par les facilités accordées aux abonnés de la Ville pour les installations d'eau et d'électricité en 1930.

— Crédit de fr. 1.474.654,15 pour solder au 31 décembre 1931 les comptes de travaux d'extension de l'Usine de Chèvres et du Service de l'électricité.

23 mars. — Budget de la Ville de Genève, pour l'exercice 1932.

15 avril. — Echange de terrains avec la Société coopérative d'habitations salubres, au chemin de Vermont et à la rue Caroline.

— Accord avec la Ville de Carouge, Plainpalais et MM. Boissonnas, pour des cessions de terrains à la place d'Armes, rues Jacques Dalphin et des Allobroges.

— Crédit de fr. 30.000,— pour les travaux d'élargissement de la chaussée de la rue de la Servette.

— * Liste de présentations des 1.920 jurés de la Ville de Genève pour l'année 1933.

10 mai. — Achat de l'immeuble rue de la Tour-de-Boël, 20, propriété de la Société immobilière le Nouveau Mur, pour le prix de fr. 18.000,—.

— Arrêté général en vue de régulariser les annexions au domaine public, les cessions de terrain provenant du domaine public et les échanges résultant de la réalisation des plans d'aménagement.

— Rétrocession à la Société immobilière de la place de Cornavin d'une somme de fr. 15.000,— sur le prix de vente, par la ville de Genève, d'une partie du terrain occupé par l'immeuble de la dite société.

— Crédit de fr. 73.000,— pour les drainages et l'aménagement du Stade municipal de Varembe.

— Crédit de fr. 15.800,— ouvert au Conseil d'Etat en vue de l'élargissement de la route de Florissant, devant la propriété n° 5.

— Crédit de fr. 55.500,— ouvert au Conseil d'Etat pour l'aménagement de la rue de la Canonnière et l'élargissement de la rue du Grand-Pré.

24 mai. — *Nomination de la Commission des Pétitions* : Sont nommés : MM. Edmond ISAAK, Jean RIETSCHIN, Théophile ENGEL, Théodore ROBIN, Marcel BABEL, Eugène PATRY, Maurice BRACHARD, Lucien PILEUR, Max HOCHSTAETTER.

— *Nomination de la Commission de surveillance des écoles municipales* : Sont nommés : MM. Gustave KOHLER, Lucien CABUZAT, Emile MÉTRAUX, Charles HABIS, Théophile ENGEL, André EHRLER, Gilbert FERRAND, Eugène BOUVIER, Dr. Eugène PATRY, Gustave MAUNOIR, Maurice BRACHARD, Aimé REYMOND, Ch.-Elie DUCOMMUN, François TINGUELY, Alphonse CHARROT.

7 juin. — Crédit de fr. 28.800,— pour la construction de W. C. à proximité de la halle de Rive.

14 juin. — Crédit de fr. 125.000,— pour la construction d'un égout du chemin de Miremont à l'Arve.

— Crédit de fr. 52.500,— représentant la moitié de l'acquisition de la parcelle nécessaire à la création de la place « des Nations » à Varembe.

— Autorisation de contracter un emprunt de 15 millions de francs au taux de 3¾ %.

24 juin. — Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion des Services industriels, pour l'exercice 1931.

— Crédit de fr. 1.455.000,— pour la construction de maisons locatives à loyers modiques à Sécheron et aux Eaux-Vives.

15 juillet. — Crédit de fr. 9.000,— pour subventionner la Société anonyme de l'Etzel, en vue d'une commande aux Usines de Sécheron.

— Crédit de fr. 8.250,— en vue de l'achat d'un hors-ligne rue du Vieux-Collège, angle rue Verdaine.

— Crédit de fr. 160.000,— en vue de l'achat de la propriété route de Lyon 58bis et rue des Chênes, 2, appartenant aux Consorts Metzger.

— Vente au Conseil de paroisse du Petit-Saconnex de l'ancienne Mairie du Petit-Saconnex comprenant les parcelles 4867 A et 5148, feuille 10 de l'arrondissement du Petit-Saconnex.

28 juillet. — Préavis favorable donné au projet n° 2570 /218, soumis par le Département des travaux publics en vue de l'aménagement du quartier des Vollandes.

— Crédit de fr. 205.000,— en vue d'un prêt hypothécaire en 2^{me} rang à la Société coopérative d'habitation et de la souscription de parts sociales de cette Société.

— Adoption de la convention du 22 juillet 1932 entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat pour régler la répartition de la dépense et les conditions d'exécution des travaux concernant les voies d'accès aux bâtiments de la S.d.N. et crédit de fr. 1.073.000,— représentant la part de la Ville pour la première étape de ces travaux.

— Crédit de fr. 65.000,— pour des travaux à effectuer au Victoria-Hall.

— Crédit de fr. 20.000,— pour des travaux à effectuer au Grand-Théâtre.

25 octobre. — Crédit de fr. 43.500,— en vue de l'aménagement du quai du Rhône-rue du Stand, au droit du nouveau bâtiment d'administration des Services industriels de Genève.

— Crédit de fr. 6.000,— destiné à subventionner divers groupements pour des représentations au Grand-Théâtre.

22 novembre. — Modification de l'art. 6 de l'arrêté du Conseil municipal du 29 décembre 1931, relatif aux allocations aux familles nombreuses.

— Crédit de fr. 18.000,— en vue de la création d'un tronçon du chemin de Contamines prolongé, côté Athénée-Florissant.

— Approbation des comptes rendus administratif et financier de 1931.

29 novembre. — Autorisation donnée au Conseil administratif d'acquérir 3 parcelles de terrain à Presinges, Puplinge et Jussy pour le Service de l'électricité.

— Approbation du projet de budgets (exploitation et constructions) des Services industriels pour 1933.

9 décembre. — Allocation d'hiver aux chômeurs domiciliés sur le territoire de la Ville.

27 décembre. — * Tableau préparatoire des électeurs pour 1933.

— Douzième provisoire.

— Préavis favorable au projet d'aménagement d'une partie du quartier du « Champ de courses ».

— Préavis favorable au projet d'aménagement du quartier des Chênes.

— Crédit de fr. 100.000,— pour l'acquisition des immeubles propriété de l'Asile des vieillards de Genève, rue du Fort-Barreau, 3, 5, 7 et rue des Grottes, 10.

Le Conseil d'Etat a approuvé ces délibérations, à l'exception de celles qui n'avaient pas besoin de la sanction de l'Autorité cantonale et qui sont précédées d'un astérisque.

Les délibérations suivantes ont fait l'objet de réserves de la part de l'Etat:

7 juin. — Construction de W. C. à proximité de la Halle de Rive (en ce qui concerne la ventilation).

22 novembre. — Comptes de la Ville de Genève pour 1931.

22 novembre. — Modification de l'article 6 de l'arrêté du 29 décembre 1931 (en ce qui concerne l'observation du Département de l'hygiène faite le 17 février 1932).

D'autre part, les délibérations concernant les Services industriels: 24 juin, approbation des comptes de 1931; 29 novembre, projets de budgets de 1933 et acquisition de 3 parcelles de terrain, ont fait l'objet de réserves de la part de l'Autorité cantonale jusqu'à liquidation du différend qui divise la Ville et les Services industriels quant à l'interprétation de la loi sur l'organisation des Services industriels de la Ville de Genève, du 1^{er} avril 1931. (Voir article *Rapports avec l'Autorité cantonale*, p. 3).

III

POPULATION DE LA VILLE DE GENÈVE

Recensement cantonal de 1932

	Hommes	Femmes	Protestants		Catholiques		Cultes divers		Totaux	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Genevois	Mariés	10.634	10.807	6.874	6.672	3.375	3.852	385	283	21.441
	Célibataires . .	7.280	8.215	4.610	5.543	2.402	2.455	268	217	15.495
	Veufs	771	3.228	498	2.094	243	1.057	30	77	3.999
	Divorcés	405	985	284	648	97	310	24	27	1.390
	Mineurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	19.090	23.235	12.266	14.957	6.117	7.674	707	604	42.325	
Confédérés	Mariés	11.176	11.338	7.846	7.409	3.147	3.734	183	195	22.514
	Célibataires . .	12.213	14.998	8.031	10.116	3.772	4.644	410	238	27.211
	Veufs	640	2.762	450	1.908	180	821	10	33	3.402
	Divorcés	579	1.191	415	842	142	331	22	18	1.770
	Mineurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	24.608	30.289	16.742	20.275	7.241	9.530	625	484	54.897	
Etrangers	Mariés	6.432	6.625	891	1.422	4.905	4.640	636	563	13.057
	Célibataires . .	6.652	9.140	1.237	2.385	4.426	5.983	989	772	15.792
	Veufs	525	2.249	55	330	453	1.758	17	161	2.774
	Divorcés	132	367	20	105	98	230	14	32	499
	Mineurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	13.741	18.381	2.203	4.242	9.882	12.611	1.656	1.528	32.122	
Population totale .	57.439	71.905	70.685		53.055		5.604		129.344	

Récapitulation et comparaison avec 1931

	Popul. genevoise	Popul. confédérée	Total popul. suisse	Popul. étrangère	Total général
1932	42.325	54.897	97.222	32.122	129.344
1931	41.727	53.791	95.518	32.671	128.189
Différence . . .	+ 598	+ 1.106	+ 1.704	— 549	+ 1.155
Ménages	16.073	16.606	32.679	10.354	43.033

Répartition des étrangers par nationalités

Nations	Hommes	Femmes	Totaux
Afrique	33	32	65
Albanie	8	1	9
Allemagne	1.035	1.953	2.988
Amérique	272	347	619
Asie	235	148	383
Australie	3	3	6
Autriche	148	264	412
Belgique	102	131	233
Bulgarie	84	45	129
Danemark	42	39	81
Espagne	126	106	232
Etats-Baltes	45	55	100
Finlande	12	14	26
France	4.572	7.709	12.281
Grande-Bretagne	380	670	1.050
Grèce	68	71	139
Hollande	115	182	297
Hongrie	78	62	140
Italie	5.275	5.252	10.527
Lichtenstein	8	12	20
Luxembourg	24	17	41
Norvège	9	12	21
Pologne	281	306	587
Portugal	8	6	14
Roumanie	70	71	141
Russie	312	427	739
Suède	26	39	65
Tchécoslovaquie	125	170	295
Turquie	150	145	295
Ukraine	6	4	10
Yougoslavie	76	73	149
Heimatloses	13	15	28
Totaux	13.741	18.381	32.122

Répartition de la population suisse d'après le Canton d'origine

	Total	Masculin	Féminin
Genève	42.325	19.090	23.235
Vaud	14.826	6.476	8.350
Berne	12.008	5.291	6.717
Fribourg	6.685	3.019	3.666
Neuchâtel	4.663	2.078	2.585
Valais	3.211	1.369	1.842
Zurich	2.387	1.131	1.256
Argovie	2.312	1.088	1.224
Tessin	1.491	769	722
Bâle	1.170	561	609
Lucerne	1.102	482	620
Saint-Gall	1.105	550	555
Soleure	898	418	480
Thurgovie	818	396	422
Grisons	597	260	337
Schaffhouse	474	216	258
Appenzell.	373	157	216
Schwytz	271	136	135
Glaris	185	85	100
Unterwald	105	42	63
Uri	104	41	63
Zoug	112	43	69
Total	97.222	43.698	53.524

Répartition par arrondissement

Cité	49.301
Eaux-Vives	21.889
Plainpalais	36.944
Petit-Saconnex	21.210
Total de la population de la Ville de Genève	129.344

CHAPITRE II

AMORTISSEMENTS, INTÉRÊTS, FRAIS D'EMPRUNTS, ETC.

A fin mai 1932, le montant total des rescriptions émises par la Ville ascendait à la somme de fr. 7.150.000.— et d'autres dépenses devaient être prévues. Dans le but de régulariser cette situation, le Conseil administratif a estimé qu'il était convenable de consolider cette dette flottante par un emprunt comportant les sommes nécessaires à la trésorerie jusqu'à la fin de l'année. Il a entamé des pourparlers avec les Banques suisses et a pu présenter au Conseil municipal, le 14 juin, une proposition pour l'émission d'un emprunt de fr. 15.000.000.— à 3 $\frac{3}{4}$ % dont 12.000.000.— pris ferme par les Banques contractantes au prix de 93,75 % plus 0,60 % timbre fédéral et émission au public à 95,50 % plus timbre fédéral, le solde, soit fr. 3.000.000.— à réserver pour les fonds spéciaux et divers de la Ville.

Le Conseil municipal a accepté cette proposition en votant le projet d'arrêté présenté, avec la clause d'urgence.

CHAPITRE III

IMPÔTS MUNICIPAUX

Chef de Service: D^r F. REYRENN

1. — Taxe professionnelle fixe

En dérogation à l'article 316 de la loi du 24 mars 1923 sur les Contributions publiques et selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 octobre 1931, la Ville de Genève a été autorisée à produire et à percevoir les taxes professionnelles fixes de l'exercice 1932.

Conformément à cet arrêté, l'administration municipale a envoyé elle-même les bordereaux de taxes fixes et en a perçu le montant.

En 1932, l'administration de la taxe fixe a présenté les particularités suivantes:

La fusion des anciennes communes de Genève, Plainpalais, des Eaux-Vives et du Petit-Saconnex, réalisée en 1931, n'ayant laissé subsister qu'un seul organisme politique (Ville de Genève), l'administration fiscale a dû, conformément aux dispositions de l'art. 303 de la loi sur les Contributions publiques, mettre sur pied d'égalité tous les contribuables qui étaient soumis à la taxe professionnelle fixe, dans les communes fusionnées.

Pour effectuer un ajustement général et rationnel des taxes fixes, le Conseil administratif, d'accord avec le Conseil d'Etat, a envoyé aux contribuables un questionnaire relatif à leurs éléments de taxation (Chiffre d'affaires, employés, loyer, etc.).

Des calculs ont été établis afin de taxer chacun, comme le prescrit la loi, proportionnellement à ses éléments de taxation.

Cette revision, effectuée par la Commission taxatrice sur préavis du Conseil administratif, a permis d'équilibrer le classement des contribuables des quatre anciennes communes fusionnées.

Le résultat de l'exercice 1932 s'établit ainsi:

PRODUCTION

Reliquat à fin 1931	Fr. 479.627,45
Taxes fixes de l'exercice 1932	» 2.694.488,65
Total	Fr. 3.174.116,10

PERCEPTION

Reliquat à fin 1931	Fr. 272.726,20
Taxes fixes de l'exercice 1932	» 1.920.523,35
Total	Fr. 2.193.249,55

Recettes hors-rôle

Surtaxes et remboursements de poursuites	Fr. 11.802,70
Intérêts sur compte chèques postaux	» 91,25 Fr. 11.893,95

Total général de la perception Fr. 2.205.143,50

DÉGRÈVEMENTS

Sur reliquat à fin 1931	Fr. 74.934,20
Sur taxes de l'exercice 1932	» 126.935,25
Total	Fr. 201.869,45

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Reliquat 1931 et taxes fixes 1932	Fr. 3.174.116,10
Perception	Fr. 2.193.249,55
Dégrèvements	» 201.869,45
Solde, soit reliquat à fin 1932	» 778.997,10

Totaux égaux Fr. 3.174.116,10 Fr. 3.174.116,10

Recettes hors-rôle Fr. 11.893,95.

Chèques postaux. — Le montant des versements effectués au compte de chèque de la Taxe municipale s'est élevé à fr. 1.599.521,85, soit le 72,93% de la recette totale (12.478 chèques).

Service des enquêtes. — Le Service des enquêtes de la Taxe municipale a effectué, pendant l'exercice 1932, 8.242 enquêtes, se répartissant ainsi:

Pour le Service de la Taxe municipale:

7.780 enquêtes concernant les changements de domicile, l'établissement de nouveaux contribuables, requêtes en dégrèvements, remises d'impôts, etc.

Pour le Département des finances et contributions:

462 enquêtes sur déclarations incomplètes, requêtes et demandes de remise d'impôt, concernant l'impôt cantonal.

Commission taxatrice. — La Commission taxatrice a tenu, en 1932, 21 séances consacrées à la révision du classement général des contribuables et à l'examen des requêtes.

Requêtes. — Le Conseil administratif a reçu 2.498 requêtes en dégrèvements qu'il a transmises à la Commission taxatrice.

En outre, il a été soumis à la Commission cantonale de recours, 205 recours.

Recours aux Tribunaux. — A fin 1931, il restait à juger 2 instances pour taxes fixes. En 1932, il n'a pas été introduit de recours au tribunal.

2. — Centimes additionnels communaux

Le taux des centimes additionnels de 1932, perçus par le Département des finances pour le compte de la Ville de Genève, a été fixé par le Conseil municipal à 40 % de la taxe cantonale sur la fortune et et sur le revenu.

Au 31 décembre 1932, le Département des finances a arrêté comme suit les comptes de la Ville de Genève.

Exercice 1932

A. *Taxe professionnelle fixe de 1924.*

Reliquat fin exercice 1931	Fr.	12.539.45	
Rôle exercice 1932 et suppl.	»	18.50	
			<hr/>
Total du rôle	Fr.	12.557.95	
Dégrèvements		4.011.45	
Reliquat nouveau		8.161.15	
	Fr.	12.172.60	
			<hr/>
Perception	Fr.	385.35	
Frais de perception	»	7.70	
			<hr/>
	Fr.		377.65

B. *Centimes additionnels communaux.*

Reliquat fin exercice 1931	Fr.	2.349.492.53	
Rôle exercice 1932 et suppl.	»	4.962.712.70	
Exercices antérieurs, suppl.	»	277.887.01	
			<hr/>
Net à percevoir	Fr.	7.590.092.24	
Reliquat nouveau	»	2.759.113.85	
			<hr/>
Perception	Fr.	4.830.978.39	
Frais de perception	»	96.619.55	Fr. 4.734.358.84
			<hr/>
Total net versé à la Ville			Fr. 4.734.736.49

Décision administrative. — Le Conseil administratif a nommé le 8 avril, jusqu'à la fin de la période d'engagement du personnel de l'administration municipale, soit jusqu'à fin décembre 1932, M. Fernand Reyrenn en qualité de chef du Service des impôts municipaux, taxes fixes et centimes additionnels.

CHAPITRE IV

LOYERS ET REDEVANCES

Chef de Service: M. Ernest PERRIN

Immeubles locatifs et terrains. — Les immeubles ci-après ont été acquis pendant l'année 1932: rue Calvin, 2, rue de la Fontaine, 31, 35-37, rue Kléberg, 9, rue de Lausanne, 49, rue de Lyon, 58bis, rue des Chênes, 2, et rue de la Tour-de-Boël, 20.

Le Conseil administratif a adjugé en vue de leur démolition les maisons: rue du 31 Décembre, 30, rue des Bains, 59, rue de la Croix-Rouge, 2, rue Gourgas, 18-20, rue du Vieux-Billard, 24, a, rue Maurice Schiff, 3, rue du Cheval-Blanc, 12, à Carouge, rue de Lausanne, 49, rue des Battoirs, 16, et rue des Asters.

A la demande du Service immobilier, nous avons examiné les immeubles: rue Chausse-Coqs, 2 et 18, rue de la Cité, 7, 25 et 27, Cité de la Corderie, 129, Grand'Rue, 12, Guillaume-Tell, 5, Madeleine, 1, Perron, 6, rue de Montchoisy, 37, 39, 52-54, 60-60bis, rue Prévost-Martin, 9, quai de l'Île, 5, rue de Saint-Jean, 98, rue des Vollandes, 35, 37, 39-41 et rue des Voisins, 16.

Le produit des immeubles locatifs et terrains s'élève à fr. 617.024,25 et les dépenses concernant le balayage des escaliers, les abonnements d'eau et d'électricité, les réparations, le contentieux et les contributions se montent à fr. 206.552,70. Les travaux un peu importants sortant de l'entretien courant ont été l'aménagement d'une parcelle de terrain à la rue Saint-Laurent, louée pour construction de garages, la remise en état complète de deux appartements de l'immeuble rue Beauregard, 1, remplacement du tuyau d'amenée d'eau à la maison de la Tour au Bois de la Bâtie, modification de la disposition du chantier Trémège et Wuilleumier rue de Carouge, 57bis, par suite de la démolition de l'immeuble rue Maurice-Schiff, 3, installation d'un giffard dans le local loué sous l'école de la rue des Eaux-Vives, mise de l'eau sous pression rue des Corps-Saints, 13, rue des Eaux-Vives, 80, remise en état complète de deux appartements boulevard James Fazy, 2, avec installation du chauffage central, remise en état de la cage d'escalier du bâtiment rue de Lausanne, 32, rue du Môle, 13, et 15, boulevard du Pont-d'Arve, 35 et réfection d'un vitrage de l'immeuble Terreaux-du-Temple, 24.

Les immeubles quai du Rhône, 43 et 43 bis, ont été virés du compte « immeubles productifs de revenus » au compte « Capital des Services industriels » en conformité d'un accord intervenu entre la Ville et ces Services.

Le bâtiment de l'ancienne Mairie du Petit-Saconnex a été vendu au Conseil de Paroisse de cet arrondissement.

Intérêts payés par divers pour achats de terrains à la Ville. — Perçu fr. 80.850,40.

Square Paul Bouchet. — Loyers des immeubles fr. 124.750,60. Dépenses fr. 46.498,45 plus à l'extraordinaire fr. 8.678,35 pour réfection de la façade du bâtiment rue Lissignol, 1-3. A part l'entretien habituel, nous avons fait des réparations complètes ou partielles de 26 appartements et de 3 arcades.

Kiosques à journaux et Kiosques dans les promenades. — Loyers encaissés fr. 69.657,90. Dépenses fr. 16.117,30. Les stations-abri de la place Bel-Air, place des Alpes, Chantepoulet et Molard ont été remises en état. Dix kiosques à journaux ont été réparés. Nous avons loué les deux kiosques se trouvant dans le nouveau passage souterrain de la rue de Lausanne, non sans difficulté, le passage étant presque désert; la valeur commerciale de ces kiosques est très faible et les amateurs ne sont pas nombreux. En outre, les locaux sont très froids en hiver, ce qui nuit encore à leur exploitation. Dans sa séance du 7 octobre le Conseil administratif a décidé de ne plus autoriser l'exploitation d'un cinéma aux Bastions.

Water-Closets payants. — Recettes fr. 13.306,45. Dépenses fr. 7.577,05. Nous avons fait repeindre l'extérieur des W. C. de la place de la Fusterie, du Jardin Anglais, de Saint-Jean et de Mon-Repos.

D'autre part, cette année encore, un certain nombre de serrures automatiques ont été fracturées, forcées et souvent vidées de leur contenu. Plaintes ont été déposées et la police de sûreté a exercé une surveillance. Le nettoyage est toujours assuré par la maison Treuter-Naegelin.

Champ de foire. — L'ouverture du champ de foire sur la Plaine de Plainpalais a eu lieu le 4 décembre où les forains sont restés jusqu'après les fêtes de Noël puis se sont installés pour les fêtes du Nouvel-An au Grand-Quai.

Comme les années précédentes le cirque national suisse de MM. Knie frères a pris possession de l'emplacement qui lui est habituellement attribué pour une série de représentations données en septembre.

En outre, le Conseil administratif a autorisé l'organisation de vogues et fêtes de quartiers moyennant le paiement d'une modeste redevance d'occupation de la voie publique dont le produit est versé au fonds de secours.

Maison du Faubourg. — Produit des locations fr. 25.142,60. Dépenses fr. 20.830,95 dont fr. 4.964,85 pour les réparations. Nous avons remis en état trois ateliers d'artistes, la salle D., la partie de la cage d'escalier du n° 8 entre le rez-de-chaussée et le sous-sol et les W. C. du restaurant. Une petite marquise a été placée au-dessus de la porte donnant sur la place du Temple. Le Conseil administratif a décidé de réduire le chauffage des ateliers d'artistes à fr. 600,— par année, séance du 19 janvier.

Buanderies municipales. — Recettes et loyers fr. 19.577,30. Rue du Nant: Dépenses fr. 17.666,90 dont fr. 8.101,90 pour l'entretien. Les habitants du quartier se plaignaient depuis longtemps avec raison de la fumée intense produite par la cheminée de la buanderie. Pour remédier à cet état de chose, nous avons fait installer un appareil fumivore qui donne des résultats très appréciables. Rue des Voisins: Dépenses fr. 1.691,90. Le réservoir d'eau chaude des bains qui était entièrement fusé a été remplacé. Rue de Monthoux: L'établissement est toujours tenu par M. W. Mauch, gérant.

Edicule du Rond-Point de Plainpalais. — Recettes fr. 4.021,25. Dépenses fr. 7.506,90. Cette somme est très élevée cette année parce qu'il a été nécessaire de remplacer le tablier du poids qui donnait des signes de faiblesse. Nous avons saisi l'occasion pour faire réviser le mécanisme.

Salle de réunions de Plainpalais. — Produit des locations fr. 30.757,70. Dépenses fr. 35.942,70 dont fr. 14.888,25 pour les réparations. L'entretien de ce bâtiment a été très négligé par l'ancienne administration de la commune de Plainpalais, ce qui nous oblige à faire chaque année des frais considérables jusqu'au moment où tout sera en ordre; nous avons fait installer une cabine avec appareil de téléphone à prépaiement, fait réparer les W. C. Dames au rez-de-chaussée et le petit salon des Dames, revernir une partie des fenêtres à l'extérieur. Les rideaux du vestibule du rez-de-chaussée et de la buvette ont été remplacés de même que les drapeaux suspendus dans la grande salle. A part cela exécution de nombreuses réparations au chauffage, aux installations électriques, changer des centaines de lampes qui étaient complètement noires, révision de vitrages, remplacement d'un podium tout disloqué, révision de la distribution d'eau, des installations sanitaires, etc. La révision du mobilier a coûté à elle seule fr. 3.927,70 et malgré cette amélioration le nombre des chaises disponibles est encore insuffisant.

M. Courtois a été nommé pour une année et à titre d'épreuve, à partir du 1^{er} janvier 1932, en qualité de concierge.

Le Conseil administratif a décidé dans sa séance du 15 avril de renoncer aux places qui lui étaient réservées à la salle de spectacles pour les représentations données par l'Art Social.

Salle des Pâquis, rue du Môle. — Recettes fr. 5.360,50. Dépenses fr. 2.604,90.

Salle de réunions des Eaux-Vives. — Recettes fr. 10.243,85. Dépenses fr. 11.657,80 dont fr. 4.417,50 pour l'acquisition de 26 tables et 250 chaises destinées à la nouvelle buvette. Nous avons fait installer un poste téléphonique à prépaiement.

Le 22 avril le Conseil administratif approuve le règlement et les tarifs des salles de réunions, Maison du Faubourg, de Plainpalais, des Eaux-Vives et des Pâquis et le 9 août il décide qu'à l'avenir lorsque un groupe politique se trouvera en compétition avec des sociétés privées pour la concession d'une salle, la préférence sera donnée au groupe politique représenté au Grand Conseil.

Locations dans les bâtiments scolaires. — Fr. 20.646,70. Dépenses fr. 833,35. Seules des petites réparations courantes ont été exécutées.

Bains des Pâquis. — Recettes fr. 26.131,40. Dépenses fr. 19.056,80. Les bains ont été ouverts au public le 1^{er} août 1932. Dès le début nous avons constaté qu'ils rencontraient la faveur de la population et la forte affluence, favorisée il est vrai par le beau temps, a prouvé que leur construction répondait à un réel besoin.

Voulant que les bains des Pâquis soient à la portée de tout le monde et qu'ils aient vraiment un caractère populaire, le Conseil administratif a adopté dans sa séance du 26 juillet 1932 un tarif et un règlement prévoyant notamment l'entrée gratuite tous les matins de 6 h. à 8 h. 30 et tous les soirs à partir de 17 heures, ainsi que les jeudis, samedis et dimanches toute la journée. Les autres jours il est perçu un droit d'entrée de fr. 0,20.

La garde des bains a été confiée au concessionnaire de l'ancien établissement, M. Rodolphe BLAVIGNAC, dont les 27 années d'expérience et la profonde connaissance des choses du lac lui ont permis de diriger cet établissement à notre entière satisfaction.

La buvette a été concédée à M^{me} Aline BLAVIGNAC qui a su, par la qualité de la marchandise et des prix intéressants, s'attirer une nombreuse clientèle sans que nous ayons été saisis d'une seule réclamation de la part du public.

Le nombre de personnes ayant fréquenté l'établissement est d'environ 335.000 pour les deux mois d'ouverture, soit août et septembre.

La fréquentation journalière a été la suivante:

du 1 ^{er} août au 7 septembre	7.000 personnes
du 8 au 21 septembre	4.000 »
du 22 au 30 septembre	600 »

Les entrées payantes se montent à 69.407 (56.616 adultes et 12.791 enfants). Le plus grand nombre d'entrées payantes a été enregistré le 30 août avec 4.145 entrées. En outre, les cabines ont été utilisées par 29.543 personnes et les vestiaires par 25.984.

Malgré cette affluence considérable (certains jours il y avait environ 9.000 personnes) nous n'avons pas eu d'accidents graves à déplorer à part le décès du jeune NYFFELER sujet à des crises et dont le décès est dû à cette cause. Il est vrai que nous avons doté la cabine de secours de tout ce qui est nécessaire en cas d'accidents et le personnel lui-même donnait les premiers soins. Nous avons fait l'acquisition d'un appareil pour la respiration artificielle « Rap » qui a toujours donné de bons résultats lorsqu'il a été employé.

Les deux mois d'exploitation de la saison 1932 nous ont permis de nous rendre compte des améliorations à apporter pour les saisons prochaines (plage pour les enfants par exemple) de façon à faire des bains des Pâquis un établissement digne de Genève et de permettre à la population tout entière de profiter pleinement du Lac.

Parc des Eaux-Vives. — Locations fr. 10.449,90. Dépenses fr. 5.663,80. Nous avons fait remplacer une clôture chabaury. Un appartement du château a été remis en état et loué au restaurateur.

Fondation Revilliod. — Rue de l'Hôtel de Ville, 12, loyers perçus fr. 8.400. — Dépenses fr. 3.142,95 dont fr. 630,— traitement de la concierge et fr. 140,05 pour les primes d'assurances. Continuation des réparations de la cage d'escalier. Place Claparède, 2, loyers encaissés fr. 20.508,35. Remboursement des frais de chauffage par les locataires fr. 2.717,40. Dépenses fr. 7.564,05. Nous avons fait remplacer tous les stores de l'appartement du 4^{me} étage.

Hôtel Richemond. — Loyer fr. 22.000,—. Dépenses fr. 2.352,05.

Maisons hygiéniques à loyer bon marché rue du Nord. — Produit des loyers fr. 48.475,55. Dépenses, y compris le chauffage fr. 15.703,50. Six appartements ont été remis en état.

Maisons locatives place de la Navigation, 4, et rue du Léman, 11. — Locations fr. 29.578,80. Dépenses fr. 4.755,90. Des doubles-fenêtres ont été placées aux appartements de la rue du Léman, 11, au 5^{me} étage, où la bise se fait tout particulièrement sentir.

Rue Louis Favre 19 et 21. — Loyers fr. 22.034,40. Dépenses fr. 4.627,75. Rien de spécial à signaler.

Rue Louis Favre, 20-22 et 22 bis. — Loyers encaissés fr. 21.969,60. Dépenses fr. 10.089,45. La vieille chaudière de la chambre à lessive a été remplacée par un modèle moderne à circulation d'eau à l'immeuble n° 22bis.

Villas ouvrières de Châtelaine. — Loyers perçus fr. 6.900,90. Dépenses fr. 4.117,30. Installation de lampes à l'extérieur des maisons pour éclairer les abords qui étaient jusqu'alors dans une obscurité complète et fait placer des lampes dans les corridors des caves.

Maisons locatives à loyer modique rue des Pâquis, 30 et 32. — Loyers fr. 34.628,85. Dépenses fr. 9.597,75. Rien à signaler.

Maisons locatives de la rue de l'Ancien Port 10 et 12. — Perception des loyers fr. 29.400,—. Dépenses fr. 23.237,95 dont fr. 8.709,10 représentant les intérêts des prêts de l'Etat et du Fonds Galland pour

la construction. Nous avons fait installer le service d'eau chaude à la demande des locataires, ce travail très bien réalisé donne entière satisfaction. Le solde des recettes, après déduction des frais, est *viré* aux loyers des immeubles et terrains, rubrique n° 1 ch. IV.

Succession Maget, rue Ferdinand Hodler, 5. — Locations fr. 16.017,25. Dépenses fr. 10.136,80. Remise en état complète d'un appartement habité une trentaine d'années par la même locataire, sans aucune réparation, avec installation du chauffage central. Une salle de bains a été installée dans un autre appartement.

Legs Diodati-Plantamour, promenade du Pin, 5. — Loyers fr. 5.665,—. Dépenses fr. 3.202,40. Rien à signaler.

Redevances diverses. — Conformément à l'article 13 de la loi sur les routes, nous avons élaboré un tarif, une classification des voies publiques cantonales et un règlement général des travaux et empiètements sur ou sous les voies publiques du canton de Genève.

Les artères de la Ville de Genève étant devenues cantonales du fait de la loi de fusion, cela nous a permis d'englober dans les nouvelles dispositions non seulement les communes fusionnées mais également les routes de campagne dépendant de l'Etat.

Le tarif et la classification ont été adoptés par le Conseil administratif le 3 mai 1932 et, par le Conseil d'Etat, le 10 juin 1932.

Le nouveau règlement qui est applicable non seulement aux artères mais à toutes les routes du canton a été établi par notre Service et adopté par le Conseil d'Etat le 27 décembre 1932.

Durant l'année 1932 nous avons délivré environ 1.800 autorisations diverses et vérifié tous les empiètements soumis à une redevance annuelle des anciennes communes des Eaux-Vives, Plainpalais et Petit-Saconnex.

En procédant à cette vérification nous avons constaté qu'il existe encore, notamment à Plainpalais, des hors-lignes qui ne sont pas incorporés au domaine public. Pour les nouveaux immeubles la Ville ne voulant pas continuer ce système procède à des échanges; les propriétaires cèdent les hors-lignes et en compensation sont exonérés du paiement des droits de saillies et de la redevance pour occupation de la voie publique. Ces opérations tout en étant avantageuses pour la Ville diminuent passablement les recettes de notre Service. (Exemple: cession des hors-lignes de la rue Prévost-Martin exonération de fr. 12.000,— environ de droits de saillies).

Locations de places sur la voie publique. — Le 28 octobre le Conseil administratif décide d'accorder une réduction de 25% aux marchands-glaciers sur le prix de location de leurs emplacements, en raison de la saison pluvieuse. Par contre, il a refusé de diminuer le prix de la place au marchand de marrons de Rive, la demande n'étant pas justifiée.

Droit de stationnement des voitures et autos-taxis. — Dans ses séances des 20 mai et 6 septembre le Conseil administratif réduit le droit de stationnement d'autos-taxis à fr. 30,— par voiture et à fr. 10,— pour les fiacres.

Le Service des Loyers et Redevances a assuré la rentrée:

- a) du loyer du café du Théâtre;
- b) de la location de divers locaux à l'Abattoir;
- c) des loyers de sept immeubles appartenant à la Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la Ville;
- d) des loyers de la Villa Moynier et de la Perle du Lac;
- e) des loyers des appartements aménagés au poste central de secours contre l'incendie;
- f) des redevances suivantes: éclairage des chemins privés, droits d'attache, saillies fixes et mobiles, exposition de marchandises, travaux sur la voie publique, terrasses de café, locations de places sur la voie publique, champ de foire, de la publicité sur le rideau-annonce du Théâtre;
- g) des loyers des arcades et de la publicité du Kursaal de Genève.

CHAPITRE V

SERVICE SOCIAL

Chef de Service: M. G.-F. MONTCHAL

Les budgets des services appelés à secourir les chômeurs sont les plus malaisés à établir. La situation s'aggrave chaque jour et les pouvoirs publics se trouvent dans l'obligation d'étendre toujours plus leur action de secours.

Les données suivantes illustrent un état de choses extrêmement angoissant:

Dans le canton, tandis que le total des demandes d'emploi s'élevèrent à 35.432 en 1931, elles atteignent 64.553 en 1932. Les offres d'emploi se montaient à 10.611 en 1931 contre 9.051 en 1932. S'il y eut 8.368 places pourvues en 1931, nous n'en relevons que 6.950 en 1932.

Le chômage a doublé d'intensité et s'il était de 40‰ fin 1931, il ascende à bien près de 80‰ fin 1932.

Un fait dénote le déséquilibre du marché du travail. Sur 6.950 places pourvues, 4.065 l'ont été par des femmes et seulement 2.885 par des hommes, tandis que sur 64.533 demandes d'emploi 47.424 concernaient des hommes et 17.109 des femmes.

Toutes les villes importantes de la Suisse subissent le même sort. Ainsi Zurich accuse 125 demandes d'emploi sur 1.000 personnes au service d'autrui, Bâle 112, Saint-Gall 105, etc.

En janvier 1932, à la suite d'un arrangement entre l'Etat et les Communes, cela dans le but de supprimer les doubles emplois, il fut décidé que le Service Social n'aurait plus à délivrer de bons de subsistances et de couches et que par contre la Ville participerait pour le cinquième aux dépenses faites en faveur des chômeurs qui sont domiciliés sur son territoire et ne bénéficiant pas des prestations d'une caisse d'assurance-chômage. Cet accord devait peser sur notre budget et modifier du tout au tout nos prévisions.

Cette intervention de la Ville lui coûte environ fr. 270.000,—, somme dont il faudra déduire cependant le subsidé fédéral et autres recettes touchées par l'Etat, la participation de la Ville étant calculée sur les prestations nettes du canton. Il a été payé fr. 144.515,35 et il reste un reliquat.

Assurance-chômage. — La loi du 27 septembre 1930 décrétant l'assurance-chômage obligatoire dans le canton met à la charge des communes l'établissement des rôles.

Dans ce but, le Service Social a envoyé dès le début de l'année aux 6.000 employeurs exerçant leur profession sur le territoire de la Ville de Genève, un questionnaire destiné à permettre l'établissement du fichier d'entrée. Pourquoi faut-il que nous constatons avec regret que le 40% de ceux-ci ne jugent point opportun de répondre, retardant ainsi l'application pratique d'une loi dont les bienfaits ne peuvent être discutés.

Puis, pour compléter et tenir à jour ce rôle des personnes astreintes à s'assurer, nous avons suggéré au Département de l'hygiène, assistance publique et assurances sociales l'établissement d'un « carnet-fiches », lequel permettra aux entreprises de nous communiquer facilement les mutations de leur personnel.

Dans le canton de Genève, depuis la mise en vigueur de la loi, on compte une trentaine de caisses de chômage. Ce résultat n'aurait pu être obtenu sans l'adoption par le Grand Conseil du principe de l'obligation.

Dans l'ensemble de la Suisse, fin 1932, le nombre des caisses de chômage s'élève à 193, groupant 493.297 assurés dont 66.053 chômaient complètement et 59.089 partiellement. Sur 100 assurés, cela fait une proportion de 13,3 pour le chômage total et de 11,9 pour le chômage partiel.

De l'étude de ce problème se dégage l'impression que celui-ci est loin d'être résolu. Trop de cantons échappent encore à l'obligation. La Confédération devra certainement coordonner cette action.

D'autre part, l'aide apportée aux caisses varie d'un canton à l'autre, d'une ville à l'autre. Bref il y a une diversité inouïe, difficile à expliquer pour un petit pays comme le nôtre où il serait équitable de mettre tous les salariés sur le même pied que ceux du canton ou de la ville où ils sont le plus favorisés.

Dans ce domaine, il y a lieu de dire que le canton de Genève n'est pas resté en arrière.

Allocation d'hiver. — Par la loi du 3 décembre 1932 le Grand Conseil autorisait le Conseil d'Etat à subventionner les communes qui accorderaient, pendant l'hiver 1932-33, une allocation unique aux chômeurs, dite « allocation d'hiver ».

La subvention cantonale était égale au 50% du montant de l'allocation d'hiver. Elle pouvait être augmentée jusqu'au 80% pour les communes dont les centimes additionnels en 1932 dépassaient 50%. Un crédit de 130.000 francs a été voté pour la couverture de cette dépense.

Cette allocation ne pouvait dépasser les montants suivants: chômeurs sans charge de famille 20 fr., chômeurs ayant une charge légale de famille 80 fr.; par charge légale supplémentaire 20 francs.

Sur la base de cette loi, le Conseil municipal, sur la proposition du Conseil administratif, accepta, le 9 décembre, un arrêté aux termes duquel il était ouvert au Conseil administratif un crédit de 120.000 francs pour permettre au Service Social de distribuer, avant la fin de l'année, conformément aux dispositions légales précitées, des allocations extraordinaires aux chômeurs dans la gêne, domiciliés sur le territoire de la Ville, émargeant aux Services de chômage de l'Etat ou qui reçoivent une subvention d'une caisse de chômage et qui ont chômé trois mois au moins durant l'année 1932: a) chômeurs genevois; b) chômeurs confédérés, établis dans le canton antérieurement au 1^{er} janvier 1931; c) chômeurs étrangers établis régulièrement dans le canton depuis cinq ans au moins.

Ne pouvaient être compris pour le calcul des charges légales de famille que les descendants ou les ascendants directs, domiciliés à Genève et vivant en commun avec le chômeur qui sollicite l'allocation d'hiver. En outre les ascendants devaient être domiciliés dans le canton antérieurement au 1^{er} janvier 1931. Ces allocations pouvaient être versées en une fois ou réparties sur les mois de décembre, janvier et février.

Votées le 9 décembre, les allocations ont été distribuées du 15 au 30 décembre sur la base d'un questionnaire comprenant 23 réponses fixant la situation des requérants et constituant une fiche de contrôle pour les dossiers.

La dépense totale, part de l'Etat comprise, fut de fr. 174.690. Ont été mis au bénéfice de l'allocation d'hiver: 1.612 Genevois, 3.712 Confédérés et 491 Etrangers, soit 5.815 personnes.

Les chômeurs sans charge légale ont été au nombre de 976 (331 Genevois, 616 Confédérés et 29 Etrangers), ils représentent le 16,76% de la totalité des bénéficiaires.

Les chômeurs avec charge légale atteignent le chiffre de 1839 se répartissant comme suit: 499 Genevois, 1.148 Confédérés et 192 Etrangers.

Il y aurait lieu de faire une remarque au sujet de ces allocations. La part réservée au chômeur sans charge légale de famille était insuffisante. Le Service Social attire la bienveillante attention du législateur sur la situation souvent très précaire de cette catégorie de chômeurs et formule le vœu qu'à l'avenir ils puissent bénéficier d'une amélioration dans les proportions fixées.

D'autre part il conviendrait de préciser davantage ce qu'il faut entendre par charge légale, car l'application d'une telle loi est chose extrêmement délicate en temps de crise, où ne travaille pas qui veut.

Secours de chômage. — A partir de fin janvier 1932, à part de rares cas, le Service Social n'a distribué que des bons de combustible et participé au règlement des notes de gaz et électricité. Il a également distribué des bons de douches. Voilà la raison pour laquelle, il n'a été dépensé que fr. 8.571,45 pour bons de nourriture, fr. 109,20 pour les couches et fr. 448,80 de subsides divers (cas d'urgence).

Pour le gaz et l'électricité, le Service Social a participé pour une somme de fr. 128.888,40 dans le règlement des factures qui lui ont été présentées. Nous basant sur une moyenne de 10 fr. par facture cela représente 12.888 requêtes dans l'année, soit 1.074 par mois. Vu l'intensité du chômage, il n'y a pas d'exagération. Les Services industriels nous ont accordé un rabais de fr. 23.505,70.

Quant au combustible, il a été délivré environ 440.000 kg. entre le coke, le grésillon et le bois dur et 1.835 sacs de bois d'allumage. Dépense totale fr. 25.677,65. Ce qui représente 880 requêtes par mois pendant 5 mois.

Le coke et le grésillon ont été pris à l'Usine à Gaz et le bois au Chantier du Pré l'Evêque.

Enfin il a été remis pour 148 fr. de bons de douches.

Familles nombreuses. — En application de l'arrêté du Conseil municipal du 29 décembre 1931 accordant une rente pour enfants de moins de 18 ans aux familles nombreuses genevoises, confédérées domiciliées depuis au moins 5 ans sur le territoire de la Ville de Genève, dont les ressources familiales mensuelles totalisées ne dépassent pas 100 fr. pour les conjoints et 40 fr. par personne pour les autres

membres de la famille — rentes mensuelles de 10 fr. pour le 3^{me} enfants et de 20 fr. pour les suivants — le Service Social prit toutes mesures utiles pour dresser le rôle des bénéficiaires.

Une centaine d'enquêtes furent faites à la suite des requêtes qui parvinrent au Service Social.

Voici les résultats: 117 familles furent mises au bénéfice de l'arrêté. Il en résulta une dépense de fr. 30.680,—.

37 familles genevoises, dont 20 de 3 enfants, 14 de 4, 1 de 5, 1 de 6 et 1 de 7 et 80 familles confédérées, dont 40 de 3 enfants, 25 de 4, 6 de 5, 5 de 6, 1 de 7, 1 de 8, 1 de 10 et 1 de 11 enfants profitèrent de cette mesure.

Comme les prévisions budgétaires étaient de 65.000 francs, le Conseil administratif proposa en octobre 1932 de rendre ces dispositions plus libérales pour 1933, aussi en date du 22 novembre le Conseil municipal amenda-t-il l'arrêté de décembre 1931 en fixant les ressources familiales à 120 fr. au lieu de 100 pour les conjoints et à 50 fr. au lieu de 40 pour les autres membres de la famille.

Alimentation des enfants. — Le budget met à la disposition du Conseil administratif une somme de 20.000 francs pour compléter l'alimentation des enfants des écoles publiques, primaires et enfantines de la Ville.

L'Administration municipale continua à fournir le lait aux enfants dont les parents ne pouvaient supporter le sacrifice. Au 31 décembre, 682 enfants bénéficiaient de la gratuité. Un pointage rigoureux fut fait au cours de l'année et tout en agissant en plein accord avec les membres du corps enseignant, il fut possible de ramener à 349 le nombre des bénéficiaires. La fourniture du lait aux écoles coûta à la Ville la somme de fr. 6.527,15.

Dans sa séance du 15 juillet 1932, le Conseil administratif décida de prélever sur cette rubrique du budget une somme de fr. 6.496 pour subventionner l'effort réalisé par les Cuisines scolaires de Saint-Gervais, Rive gauche, Pâquis, Cromptes, Petit-Saconnex, Plainpalais. Cette somme de fr. 6.496 correspond à une indemnité de 12 centimes par repas sur 54.108 repas servis aux enfants.

Enfin la Ville participa pour le tiers au goûter des classes gardiennes, les deux autres tiers relevant de l'Etat et des Cuisines scolaires, la dépense pour l'Administration municipale s'éleva à fr. 1.649,40.

Assurance scolaire. — La loi sur l'Assurance scolaire obligatoire met les communes dans l'obligation de percevoir les cotisations non payées entre les mains des régents ou de prendre à leur charge celles des indigents.

Il s'agit là d'un travail ingrat car les frais que cela nécessite sont disproportionnés avec les résultats obtenus.

Voici dans les grandes lignes un exposé du travail exécuté:

Le stock des timbres de l'exercice 1931 se montait à fr. 5.625,30 représentant 3.309 timbres de fr. 1,70.

En 1932 nous avons reçu de la direction de l'Assurance scolaire pour fr. 31.227,90 de timbres à percevoir (57 à 1,70 et 17.295 à 1,80).

Il fut possible de recouvrer 8.247 timbres représentant un total de fr. 14.740, 5.498 timbres furent remis aux indigents pour un montant de fr. 9.759,80 et l'Assurance scolaire doit ristourner fr. 285,80 pour timbres facturés en trop. Le stock des timbres à fin 1932 s'élève donc à fr. 12.067,60, soit 788 à 1,70 et 5.960 à 1,80.

Du montant des timbres-indigents fr. 9.759,80, il convient de déduire fr. 1.087,10 subsides Caisse d'assurance scolaire pour familles nombreuses, Fr. 1.260,— subvention fédérale, nous avons alors une somme de fr. 7.412,70 représentant le solde déficitaire. Au budget une somme de fr. 6.000,— avait été inscrite, il y a donc un dépassement de fr. 1.412,70. Pour 1933, le déficit prévu a été de fr. 8.000.

D'après nos statistiques, 165 familles et 250 enfants ont touché des timbres-indigents 1931 au cours de 1932 et 393 familles avec 675 enfants des timbres-indigents 1932.

Les timbres-indigents sont remis après enquête.

Les timbres 1931 perçus en 1932 l'ont été moitié par les agents, moitié par le bureau, les timbres 1932 le 32% par les agents et le 68% par le bureau.

Pour la perception de ces cotisations il a été lancé 11.055 cartes de rappels, une soixantaine de convocations et de lettres.

Sur préavis de la Comptabilité centrale 1.065 timbres antérieurs à 1931 représentant une somme de fr. 1.810,50 ont été sortis du compte et placés sous enveloppe cachetée. Ils sont là pour mémoire puisqu'ils concernent les administrations d'avant la fusion. Ils ont donc été déduits du stock à fin 1931 qui s'élevait à fr. 7.607,50 et fut ramené en conséquence à fr. 5.797,— moins une ristourne de fr. 171,70 pour 101 timbres rendus à la Caisse d'assurance scolaire.

Il est incontestable que l'augmentation du chômage rend de plus en plus difficile la rentrée des cotisations non payées dans les écoles et que si en 1931 il y eut fr. 6.360,80 de timbres-indigents délivrés au cours de l'année dans les quatre arrondissements, nous atteignons le chiffre de fr. 9.759,80 pour 1932.

Chauffoir. — A la rue Lissignol, le chauffoir ouvert le 1^{er} décembre 1931 a démontré toute son utilité au cours de l'exercice 1932.

Il a fonctionné de décembre à avril et a été ouvert à nouveau depuis novembre, non seulement les jours ouvrables, mais aussi les dimanches et jours fériés de 14 à 19 h.

A fin décembre 1932, il a reçu 6.083 chômeurs et la fréquentation augmente chaque mois. Au début de janvier 1933 la moyenne journalière ascendait de 45 à 50.

La dépense nécessitée par ce chauffoir se monte à fr. 2.684,85.

Quant à l'annexe de l'Asile de nuit que nous avons aménagée sur la demande du Comité des chômeurs et avec le concours du Bureau central de bienfaisance, elle n'a pas répondu à ce que nous attendions et il a été décidé d'y renoncer.

Evénements de novembre. — A la suite des événements du 9 novembre, le Service Social reçut l'ordre d'enquêter d'urgence sur tous les cas signalés.

Un dossier concernant 48 victimes de la soirée tragique fut constitué.

17 secours d'une moyenne de 20 francs furent remis immédiatement auxquels s'en ajoutèrent neuf autres quelques jours après. Cette intervention coûta à la Ville la somme de fr. 548,35. D'autre part elle prit à sa charge les obsèques des victimes.

Par lettre du 15 novembre le Conseil d'Etat était mis au courant de cette action et le Conseil administratif précisait que si d'autres dispositions devaient être prises, elles relèveraient de l'Etat.

Dans la mesure de ses compétences, le Service Social continua à s'intéresser au sort de plusieurs de ces malheureux.

Réceptions. — Le Service Social a reçu près de 24.000 personnes au cours de l'année. 15.000 environ pour des factures de gaz-électricité et pour des demandes de combustibles. Un millier pour intervenir au sujet d'évacuations. 3.000 environ lors de l'allocation d'hiver et à peu près 5.000 pour divers renseignements.

Les réceptions chargent beaucoup le service et expliquent que le personnel ait beaucoup de peine à se tenir à jour.

En outre, à part la correspondance nécessitée par l'Assurance scolaire, il a été expédié dans les 1.770 lettres et convocations.

Organisation. — Si le Service Social dispose d'un budget d'environ un demi-million, le 9% seulement est absorbé par les traitements et les frais de bureau, le personnel nommé n'entrant que pour le 7% dans ce pourcentage.

L'instrument de base du service est le jeu des dossiers. Chaque cas examiné donne lieu à la constitution d'un dossier, pourvu d'une fiche-questionnaire et dans la plupart des cas d'une enquête.

Nous possédons à l'heure qu'il est 3.745 dossiers pour les Confédérés, 1.540 pour les Genevois et 725 pour les Etrangers, soit un total de 6.010 dossiers, créés en 18 mois à peine.

Durant l'année le Service des enquêtes nous en a remis 1.117, plus 31 recherches d'adresses. D'autres enquêtes ont été faites par les deux agents attachés à notre service pour l'Assurance scolaire (encaissement des cotisations).

En possession de ce matériel, soigneusement classé et tenu à jour, il est possible de se repérer rapidement dans la question des timbres-indigents de l'Assurance scolaire, de savoir si le lait accordé gratuitement aux écoliers peu fortunés l'est à bon escient, de distribuer avec discernement les secours gaz, électricité, combustible, etc., de trancher en connaissance de cause les cas relevant des familles nombreuses, d'examiner vite et avec certitude des requêtes comme celles concernant l'allocation d'hiver ou des décisions à prendre dans des éventualités exceptionnelles (secours d'urgence accordés à la suite des événements du 9 novembre ou accidents de la circulation, etc.).

Ces dossiers nous ont permis aussi de collaborer à l'œuvre d'entraide aux chômeurs organisée par le Comité de défense. C'est au Service Social qu'eut lieu la distribution des secours provenant de l'activité du comité (organisation de soirées, collectes, expositions) et c'est même le Service Social qui se chargea de la comptabilité de l'Exposition des chômeurs qui eut lieu à l'ancienne mairie des Eaux-Vives.

Deux fonctionnaires du Service Social firent partie aussi du Comité des colonies de vacances de Genève-Anières « Vivre », patronnées par la Ville de Genève et destinées à recevoir le « trop-plein » des colonies de la Ville. A cette occasion les renseignements du service furent précieux pour le choix des enfants, les plus pauvres passèrent les premiers. « Vivre » hospitalisa une centaine de petits pensionnaires et les résultats obtenus furent excellents, comme le rapport médical en fait foi.

Etzel. — Enfin il y a lieu de noter que le crédit de fr. 9.000,— représentant la participation de la Ville de Genève à la subvention à verser à la Société anonyme de l'*Etzel* en vue de combattre le chômage et adopté le 15 juillet, à condition que cette dernière commande ferme aux Usines de Sécheron, une fourniture de matériel au montant minimum de fr. 450.000 et que les prix aux pièces pour cette commande, établis sur la base des salaires actuels, ne soient pas diminués en cours d'exécution, a été porté au compte du Service Social.

Considérations générales. — Pour terminer qu'il nous soit permis quelques considérations d'ordre général.

En temps de crise les grands centres deviennent le refuge des chômeurs. Il ne faut pas s'étonner qu'ils se dirigent de préférence sur Genève, Bâle et Zurich.

Il serait inhumain de ne pas chercher à les soulager; n'oublions pas qu'ils ne sont pas responsables d'un état de choses qui découle en définitive des effets de la crise actuelle.

Par contre si les grands centres doivent consentir à trop de sacrifices, c'est à la Confédération de rétablir un juste équilibre en obligeant les cantons ou les communes d'origine à participer davantage aux secours de chômage.

Le fait de ne pas venir en aide aux chômeurs les engage à accepter des emplois à des salaires extrêmement réduits. Ils prennent la place d'employés payés normalement et le résultat est d'intensifier la crise de sous-consommation. En voulant faire de l'exclusivisme, on porte préjudice à tout le monde.

Autres constatations: La crise oblige les femmes à accepter des salaires dérisoires. Qu'arrive-t-il ? Elles trouvent des places, tandis que les hommes sont écartés, car il est évident que l'employeur remplacera l'homme par la femme toutes les fois qu'il le pourra.

Cette réalité est d'autant plus importante qu'à un moment où les exportations sont réduites à rien, que les industries tendent à travailler surtout pour la consommation intérieure, c'est une lourde faute de laisser anémier la puissance d'achat de l'employé et de l'ouvrier.

Ces constatations s'imposent car, en définitive, qui est appelé à supporter cet égoïsme généralisé ? Le contribuable puisque l'Etat est obligé d'intervenir pour atténuer les effets désastreux de la crise que nous devons subir.

Enfin, les démarches entreprises pour maints locataires sous le coup d'évacuation ou grevés de gros retards de loyer par suite de la crise, nous autorisent à déplorer que le législateur n'ait pas prévu une assurance-chômage entre propriétaires de locatifs qui aurait joué en faveur du propriétaire et du locataire.

Cette assurance aurait adouci les rigueurs de la loi pour maints chômeurs et aurait permis aux propriétaires de supporter le non-paiement des loyers sans risquer de se voir déposséder par les créanciers hypothécaires.

Décision administrative. — M. Joseph ROLLINI a été nommé, à dater du 1^{er} avril, en qualité d'aide de bureau, jusqu'à fin décembre 1932, échéance de la période d'engagement du personnel de l'administration municipale.

CHAPITRE VI

HALLES ET MARCHÉS, ENQUÊTES ET SURVEILLANCE

Ce service comprend également les *naturalisations et options*.

Chef de service: M. Marcel DÉPRAZ

PERSONNEL: a) (à fin décembre 1931):

Direction et bureaux: chef de service, chef de bureau, trois commis principaux, planton, trois enquêteurs 1^{re} classe, un agent enquêteur, un employé supplémentaire.

En uniforme: 30 agents municipaux, 5 gardes de promenades, 1 garde de promenades supplémentaire, 5 gardes de halles.

Personnel temporaire: 6 peseurs sur les marchés.

Total: 52 employés et 6 employés temporaires.

b) (à fin décembre 1932):

Direction et bureaux: chef de service, chef de bureau, trois commis principaux, planton, trois enquêteurs 1^{re} classe, un employé supplémentaire.

En uniforme: 28 agents municipaux, 6 gardes de promenades, 1 garde de promenades supplémentaire, 5 gardes de halles.

Personnel temporaire: 5 peseurs sur les marchés.

Total: 50 employés et 5 employés temporaires.

Par décision du Conseil administratif du 19 janvier 1932, M. Alfred Strassberger a été mis au bénéfice de la retraite pour cause d'invalidité, dès le 1^{er} mars suivant.

La même décision a été prise à l'égard de l'appointé Louis Yvray, en date du 8 avril, avec mise à la retraite dès le 1^{er} juin 1932.

Ces deux fonctionnaires n'ont pas été remplacés.

Suivant décision du Conseil administratif du 12 avril, M. Albert Montillet, agent municipal, a été nommé appointé dès le 1^{er} juin suivant.

Le 1^{er} mars 1932, le Conseil administratif a décidé de permuter en qualité de garde de promenades M. Marc Chenaud, précédemment agent municipal.

Par décision du 27 décembre, une modification a été apportée par le Conseil administratif à l'habillement des agents municipaux et gardes de promenades, qui recevront en plus un pantalon d'été tous les deux ans. Par contre, la durée de la capote est fixée à quatre ans, au lieu de trois.

A) Halles et Marchés :

Halles (Marchés permanents). — A fin décembre 1932, il y avait en location :

A la Halle de l'Île, 73 cases louées à 69 négociants et 39 greniers à 38 négociants;

A la Halle des Pâquis, 45 cases à 38 négociants et les sous-sols à une société;

A la Halle de Rive, 59 cases à 54 négociants.

Diverses améliorations ont été apportées dans les halles au cours de l'année. Le système de ventilation de la chambre froide Halle de l'Ile a été modifié afin de le rendre indépendant de la réfrigération automatique.

Les travaux d'installation d'urinoirs et W. C. ont été entrepris dans la cour de la Halle de Rive. Après terminaison, il sera procédé à la démolition des W. C. situés à l'intérieur de la halle, et deux magasins seront construits ainsi qu'une loge pour le garde. Des travaux de peinture ont été effectués à l'ensemble des cases de la partie centrale.

La désinfection des halles (rats et souris) a été continuée par la maison à laquelle l'Administration municipale a confié ce travail.

Marchés. — Pendant l'année 1932, il a été loué 2.747 emplacements par abonnements (marchés de gros et de détail des quatre arrondissements). A fin décembre, le nombre des titulaires abonnés sur nos marchés s'élevait à 1.230.

La location des emplacements aux personnes non abonnées a donné lieu à la délivrance de 95.232 tickets pour la perception effectuée par les agents municipaux.

De même que l'année précédente, des modifications ont été apportées sur différents marchés, spécialement en raison de la circulation publique, notamment :

- Suppression, dès fin décembre, du marché installé autour de la fontaine de Saint-Gervais.
- Modification des places du marché rue de Saint-Jean, afin que la vente s'effectue sur les trottoirs et non sur la chaussée comme auparavant.
- Transfert des marchands installés à la rue de la Rôtisserie, sur la rue de la Madeleine, afin de concentrer ce marché et rendre disponible à la circulation et au stationnement la rue de la Rôtisserie.

Le marché de la Plaine de Plainpalais a continué à se développer sur l'avenue du Mail. Deux poids supplémentaires ont été installés et, d'autre part, il a été placé cinq potences métalliques pour l'usage de ces poids.

Par décision du 4 novembre 1932, le Conseil administratif a avancé d'une heure la fermeture du marché de gros, soit à 9 heures du 1^{er} octobre au 31 mars et 8 heures du 1^{er} avril à fin septembre, avec tolérance de $\frac{3}{4}$ d'heure pour l'évacuation totale des emplacements. Cette mesure a été appliquée dès le 1^{er} décembre 1932.

Les appareils automatiques réglant l'éclairage du marché de gros ont été modifiés afin d'adapter l'horaire d'éclairage à celui du marché.

Des disques de signalisation (interdiction de stationner, etc.) ont été placés sur divers marchés afin d'en faciliter l'accès aux acheteurs, d'accord avec le Département de justice et police.

Au cours de l'année, le projet de règlement des marchés adopté par le Conseil administratif le 16 octobre 1931, a été examiné et modifié, au cours de plusieurs entretiens avec les départements cantonaux intéressés. Il n'a pas encore été possible d'aboutir à un résultat définitif en raison de modifications très sensibles demandées par l'Office vétérinaire cantonal (Département de l'intérieur).

Les marchés aux sapins ont été installés du 17 au 26 décembre aux lieux habituels, soit : Grand-Quai, place derrière la Chapelle anglaise, plaine de Plainpalais (avenue du Mail) et Rond-Point des Charmilles.

Ils ont été fréquentés par 46 marchands qui ont occupé 1.974 mètres carrés.

La location des emplacements concédés sur différentes parties de la Ville, aux posticheurs, a donné lieu à la délivrance de 1.365 quittances par les agents municipaux.

Il a été établi 43 mercuriales de marchés de gros et de détail et une statistique hebdomadaire des prix a été relevée.

Les agents municipaux ont également procédé à la surveillance sur tous les marchés et de nombreuses observations ont été adressées aux locataires pour infractions aux règlements, notamment : détritits jetés sur la voie publique, cris pour annoncer les marchandises, évacuation tardive du matériel, des marchandises, encombrement des couloirs réservés à la circulation, etc.

Le bureau a effectué plusieurs statistiques concernant les marchands utilisant nos marchés relativement à la quantité de places, à la nationalité des marchands et aux genres de produits vendus. Des relevés de locataires ont été établis également à l'usage de plusieurs services cantonaux et municipaux.

Du 15 au 20 février un recensement a eu lieu sur les marchés de gros et de détail, par les soins de notre service, concernant les quantités de marchandises apportées soit du canton, soit des zones, pendant une semaine (à l'usage du Département du commerce et de l'industrie).

B) Enquêtes :

Les enquêtes ont été effectuées, selon leur nature, par les enquêteurs de 1^{re} classe (en civil) ou par les agents municipaux.

Il a été effectué 5.817 enquêtes en totalité, dont 4.795 par les agents municipaux.

Ces enquêtes se répartissent comme suit:

<i>Conseil administratif:</i>		Total
Renseignements divers	85	
Demandes d'emplois	40	
Certificats d'indigence	772	
Certificats pour le Département des finances	263	
Certificats, attestations, divers	92	
	-----	1.252
<i>Halles et Marchés:</i>		
Recherches adresses et état civil	22	
Renseignements sur débiteurs	16	
	-----	38
<i>Département de l'hygiène, assistance et assurances sociales:</i>		
Assistance publique médicale (débiteurs)	1.097	
Allocations de chômage	10	
Locations de logements économiques	6	
	-----	1.113
<i>Loyers et redevances:</i>		
Locations appartements, kiosques, etc.	41	
Plaintes	3	
Locataires débiteurs	7	
Demandes d'emplois de concierge et divers	3	
	-----	54
<i>Renseignements divers:</i>		
Correspondants particuliers	198	
Autorités et administrations suisses	91	
Autorités étrangères	10	
Hôpitaux et asiles suisses	40	
	-----	339
<i>Service social:</i>		
Demandes de secours, gratuité du lait dans les écoles, exonération des cotisations de l'Assurance scolaire, allocations aux familles nombreuses, etc.	1.547	
Recherches d'adresses	31	
	-----	1.578
<i>Naturalisations:</i>		
Certificats de bonnes vie et mœurs	316	
Dossiers (soumis au Conseil municipal)	75	
	-----	391
<i>Office fédéral de l'Industrie, Berne:</i>		
Statistiques mensuelles (prix denrées)	12	
Statistiques diverses	3	
	-----	15
<i>Légations et consulats (suisses et étrangers):</i>		
Situation pécuniaire, conduite, moralité	1	
Recherches adresses et état civil	3	
	-----	4
<i>A reporter</i>		-----
		4.784

<i>Bibliothèques circulantes et moderne:</i>	<i>Report</i>	4.784
Recherches de livres	36	
Recherches d'adresses	2	
	<hr/>	38
 <i>Militaire:</i>		
Assurance militaire fédérale	65	
Certificats indigence (chaussures, sous-vêtements)	262	
Justice militaire	4	
Aspirants sous-officiers et officiers	13	
Dispenses de cours et écoles de recrues	32	
Taxe militaire	21	
Subsides militaires.	598	
	<hr/>	995
Total		<hr/> 5.817

Pendant toute l'année 1932, deux agents municipaux ont été mis à la disposition du Service social pour la perception des cotisations de l'assurance scolaire obligatoire.

Notre service a enregistré au cours de l'année 1932: 49 déclarations d'options définitives (14 jeunes filles et 35 jeunes gens) ainsi que 16 avis de situation (en conformité de la Convention franco-suisse, du 23 juillet 1879).

Du 13 au 19 mars, il a été procédé au recensement des chevaux pour l'établissement des états de fourniture (militaire).

C) Surveillance

Au cours de l'année, il a été relevé 377 contraventions par les agents municipaux, gardes de promenades et gardes de halles.

371 ont été payées, et
6 ont été transmises au Département de justice et police

377, se répartissant comme suit:

concernant les halles et marchés	352
concernant les parcs et promenades	25

Il a été trouvé par les fonctionnaires du service et par d'autres personnes 43 objets qui ont été transmis au Service cantonal des objets trouvés ou remis à leurs propriétaires. Il a été procédé à 27 mises en fourrière d'objets divers.

La surveillance a été effectuée pendant toute l'année dans les promenades, parcs, jardins, plaine de Plainpalais, quais, plantations (23 emplacements) par les gardes de promenades. Les services ont été intensifiés pendant la belle saison avec l'aide des agents municipaux.

Pendant les dimanches et jours de fêtes officielles, la surveillance du parc du Bureau international du Travail a été effectuée par les agents municipaux. Il en a été de même pendant l'été au Jardin botanique.

Les services de surveillance ont été effectués au Théâtre, au Victoria-Hall, pour toutes les représentations, concerts, manifestations, conférences et cultes qui y ont eu lieu, ainsi que dans les salles communales (maison du Faubourg, salle de Plainpalais, salle des Eaux-Vives, salle rue du Môle) pendant les bals qui y ont été organisés.

Des services ont été également effectués dans les promenades et bâtiments municipaux pour diverses manifestations importantes, fêtes des promotions, régates, réceptions de sociétés suisses et étrangères, etc.

Les agents municipaux ont assuré le service de surveillance au cours des 94 concerts payants et gratuits qui ont eu lieu dans les différentes promenades et sur les places publiques de la Ville de Genève, pendant la saison d'été, ainsi que le service de location des chaises sur divers emplacements de concerts gratuits.

Un service d'ordre a été effectué périodiquement à la Chambre du Travail en raison de l'affluence des personnes inscrites au chômage.

CHAPITRE VII

SERVICE DE PRÉSERVATION CONTRE L'INCENDIE

Chef de Service: Major William KELLER

Effectif du Bataillon :

Etat-major	4	
Poste central	18	
Compagnie 1 — Eaux-Vives	51	
Compagnie 2 — Cité RD	80	
Compagnie 3 — Cité RG	84	
Compagnie 4 — Petit-Saconnex	93	
Compagnie 5 — Plainpalais	120	
Total	450 hommes	

Répartition de l'effectif :

Officiers	29	
Officiers médecins	6	
Sous-officiers	95	
Appointés	24	
Sapeurs	296	
Total	450 hommes	

Poste permanent

Le poste permanent assure les services suivants:

- a) Secours contre l'incendie dans les communes de Genève-Ville, Carouge, Chêne-Bougeries et Lancy.
- b) En cas de nécessité, fermeture pendant la nuit, des concessions d'eau et de gaz, dans tout le canton.
- c) Relèvement des câbles aériens tombés à terre de la Compagnie genevoise des tramways électriques.
- d) Sauvetages de vies humaines, inondations et interventions diverses sur tout le canton.

Travaux

Revision, entretien et réparations du matériel de secours contre l'incendie:

	Bâtiments	Lances	Tuyaux en mètres	Extincteurs
Edifices officiels et divers	79	263	7.110	255
Service du feu de la Ville de Genève	—	—	14.480	—
Totaux	79	263	21.590	255

Rondes

De nuit: Grand-Théâtre	110
Hôtel municipal et annexes	365
Total	475 rondes.

Instruction

Une instruction théorique et pratique a été régulièrement donnée au personnel.

Absences du personnel

Le remplacement du personnel du Poste permanent absent pour cause de maladie, accident et congés annuels a été régulièrement effectué par les compagnies de volontaires, soit 183 services totalisant 1.985 heures.

Recettes

Rondes de nuit au Grand-Théâtre	Fr. 2.000,—
Redevance du Service des eaux	» 2.000,—
Redevance du Service du gaz	» 300,—
Redevance de la commune de Lancy	» 500,—
Redevance de la commune de Chêne-Bougeries	» 1.000,—
Redevance de la commune de Carouge	» 1.500,—
Redevance des fils directs d'alarme et usines	» 800,—
Redevance de la C.G.T.E.	» 800,—
Produit des travaux effectués par la Poste central, recettes encaissées	» 3.741,60
Total	Fr. 12.641,60

Le poste permanent a été alarmé 1.133 fois totalisant 3.280 présences.

a)	Incendies	Feux de cheminés	Fausses alertes	Total
Ville de Genève	141	148	122	411
Lancy	5	1	—	6
Chêne-Bougeries	4	—	—	4
Carouge	13	17	5	35
Communes rurales	9	1	1	11
	172	167	128	467
b) Fermetures de concessions: * d'eau				334
de gaz				17
c) Sauvetages de vies humaines *				63
d) Sauvetages de vies d'animaux *				1
e) Inondation *				1
f) Interventions diverses *				215
g) C.G.T.E. *				35
* pour tout le canton.	Total général des interventions			1.133

Relevé des causes d'incendies: Imprudence, 54; vices d'installation et de construction, 22; inconnues, 21; retours de flammes, 20; courts-circuits, 17; étincelles tombées de fourneaux, 9; accidentelles, 6; chauffages surchauffés, 5; chauffages et cheminées défectueux, 4; fuites de gaz, 2; goudron surchauffé, 2; négligences, 2; autogène, 1; bougie, 1; braséro, 1; fermentation de foin, 1; malveillance, 1; suspecte, 1; séchoir surchauffé, 1; torréfacteur surchauffé. Total 172 incendies.

45 commencements d'incendies éteints avant l'arrivée du Poste permanent;
127 incendies éteints par le Poste permanent.

172 incendies.

Détail des interventions diverses sur tout le canton : Refoulement d'égouts, 65; ruptures de tuyaux d'eau chaude, 20; robinets d'eau en mauvais état, 17; ouvertures de portes, 15; ascenseurs en panne, 14; émanations d'acides divers, 13; chaudières de chauffages centraux surchauffés, 9; cheminées menaçant de tomber sur la chaussée, 5; infiltrations d'eau dans des caves, 5; affaissements de terrain, 5; barrages de la chaussée, 4; flotteurs d'eau de W. C. en mauvais état, 4; explosions de cheminées, 4; réservoirs à eau chaude défectueux, 4; fausses alertes, 4; cumulus ne fonctionnant pas normalement, 3; toitures laissant passer la pluie, 3; manque d'eau dans des immeubles locatifs, 3; éclairages sur les lieux d'accidents et de noyades, 2; accidents d'automobiles et de tracteur, 2; bec de gaz renversé sur la chaussée, 1; cheminée fissurée, 1; panne d'électricité, 1; pose d'un cadenas à un appartement par ordre de police, 1; débordement de l'Aire, 1; arbre tombé sur la chaussée, 1; enlèvement d'un drapeau sur un toit, 1; sauvetage d'un bateau de police parti à la dérive, 1; molasse tombée d'un balcon, 1. Total 215.

Compagnies 1, 2, 3, 4, 5:

Service des gardes, incendies, entretien de matériel, exercices obligatoires et volontaires:

SERVICE DE PRÉSERVATION

	Services	Présences	Rondes	Solde
Théâtre	117	545	—	Fr. 2.880,40
Alhambra	417	380	417	» 1.904,—
Amis de l'Instruction	27	50	27	» 315,60
Apollo	556	1.348	556	» 5.582,80
Casino de St-Pierre	18	35	18	» 240,40
Casino-Théâtre	282	535	282	» 2.400,80
Club international	7	7	7	» 74,80
Comédie	268	524	268	» 2.162,80
Kursaal	171	330	171	» 1.396,40
Maison du Faubourg	26	31	26	» 153,20
Palais des Expositions	43	119	127	» 1.238,80
Salle communale des Eaux-Vives	34	68	34	» 316,60
Salle communale de Plainpalais	75	206	75	» 1.118,20
Salle des Asters	12	24	12	» 100,80
Salle Carry	6	6	6	» 26,—
Salle des Crêts	5	10	5	» 41,60
Salle du Môle	26	29	26	» 126,80
Salle de la Réformation	3	5	3	» 28,80
Salle de St-Jean	15	30	15	» 123,20
Théâtre du Parc des Eaux-Vives	65	121	65	» 493,60
Services divers	143	439	143	» 3.170,50
Totaux	2.316	4.842	2.283	Fr. 23.896,10

Récapitulation des services

Services de gardes	2.316	4.842	Fr. 23.896,10
Exercices obligatoires	9	2.281	» 6.922,—
Exercices volontaires soldés	7	457	» 1.675,40
Exercices volontaires non soldés	13	197	» —
Totaux	2.345	7.777	Fr. 32.393,50

Incendies:

a) *Alarme de compagnies:*

	Présences
13 janvier: rue des Battoirs, 12, feu d'appartement	9
17 février: rue des Battoirs, 14, feu d'immeuble	36
4 mai: rue de Berne, 58, feu de combles	46
25 juin: rue de Lyon, 39-41, feu de combles	46
29 juillet: route des Acacias, 70, feu d'ateliers	40
14 décembre: avenue G.-Vallette, 7, feu d'immeuble	108
19 décembre: rue Chantepoulet, 25, feu d'appartement	27
25 décembre: avenue Blanc, feu de chantier	63

b) *Sans alarme:*

113 interventions 284

Récapitulation: 121 interventions, 659 présences, solde fr. 4.628,60.

Des rapports de « feu » ont été adressés à l'Autorité judiciaire pour tous ces sinistres.

COMMUNES RURALES. — Le 6 août, nous avons assuré les secours complets sur le territoire de la commune de Cologny pendant l'absence de la compagnie de cette commune.

Renseignements généraux

Les nominations, mutations et démissions ont été consignées dans les ordres en cours d'exercice, auxquels nous nous référons pour les détails ainsi que pour les dispositions prises à dater du 1^{er} janvier 1932.

ETAT-MAJOR. — L'Etat-major a régulièrement pourvu à l'instruction et aux divers besoins du service.

EXERCICES. — Les exercices obligatoires ont eu lieu comme suit: 5 et 13 mars, 10, 17 et 24 avril.

Ils accusent 2.281 présences avec une solde de fr. 6.822,—.

Des exercices volontaires soldés et non soldés ont été organisés dans chaque unité: au total 20 exercices, 654 présences et une solde de fr. 1.675,40.

En outre il a été organisé 13 exercices obligatoires non soldés accusant 197 présences.

RONDES ET PIQUETS. — Le Corps des Officiers a régulièrement assuré le service des rondes dans les salles de spectacles soit, 2.009 services avec une solde de fr. 2.009,—; ainsi que les services de piquet les dimanche et jours de fêtes avec 127 présences et une solde de fr. 1.060,70.

ASSURANCES. — A l'exception de celui du Poste permanent, le personnel des compagnies, les sauveteurs-auxiliaires, les samaritains, les conducteurs d'autos et de chevaux, sont assurés à la société suisse des sapeurs-pompiers, la prime totale s'élève à fr. 771,20. De son côté, comme par le passé, le personnel du Poste central est assuré auprès d'une compagnie privée, la prime s'élève à fr. 3.308,60.

D'autre part, conformément aux décisions du Conseil administratif, la Ville de Genève a versé une somme de fr. 9.828,50, pour 5.616 mois à 468 sapeurs et sauveteurs, sous forme d'allocation mensuelle de fr. 1,75 pour leur permettre de faire partie d'une caisse de secours mutuels pour maladies contractées en dehors du service.

ENTRETIEN DES DÉPÔTS ET DU MATÉRIEL. — Le nettoyage du matériel après exercices et incendies a nécessité 317 présences et une solde de fr. 2.430,50. Le service d'entretien des dépôts a nécessité 311 services, 504 présences et une solde de fr. 3.786,50.

Ces divers services ont servi en même temps à l'instruction des hommes.

NOUVEAUX LOCAUX. — Dès octobre 1932, les services administratifs du Bataillon et la Permanence ont été transférés dans le nouveau Poste central, rue Ferdinand Hodler, 2.

Les nouvelles installations, beaucoup plus hygiéniques et pratiques que les précédentes, permettront un développement beaucoup plus rationnel de notre service de premiers secours.

Extrait du Rapport annuel sur l'activité des sauveteurs-auxiliaires en 1932

Sections	Effectif au 31 déc. 1932	Services	Présences
Eaux-Vives	37	13	284
Cité RD et RG	63	31	585
Petit-Saconnex	35	12	216
Plainpalais	36	27	319
Totaux	171	83	1.414

CHAPITRE VIII

ÉTAT CIVIL

Chef de service: M. Eugène JAQUES, Officier de l'Etat civil

Pendant l'année 1932, il a été célébré 1.319 mariages, en augmentation de 359 sur l'exercice précédent.

Ils sont répartis comme suit:

105	entre genevois et genevoises	contre	90	en 1931
107	» genevois et confédérées	»	124	»
107	» genevois et étrangères	»	67	»
104	» confédérés et genevoises	»	65	»
431	» confédérés et confédérées	»	309	»
135	» confédérés et étrangères	»	117	»
50	» étrangers et genevoises	»	39	»
104	» étrangers et confédérées	»	77	»
121	» étrangers et étrangères	»	72	»

Les publications sont de 1.758 contre 1.475 en 1931.

Les divorces de 224 soit 66 de plus qu'en 1931.

Les naissances sont au nombre de 1898 contre 986 en 1931, soit:

950	masculins légitimes	contre	482	en 1931
843	féminins légitimes	»	454	»
62	masculins naturels	»	26	»
43	féminins naturels	»	24	»
<hr/>				
1.898		contre	986	en 1931

Répartition des naissances d'après la nationalité:

520	genevois	contre	294	en 1931
891	confédérés	»	434	»
487	étrangers	»	258	»
<hr/>				
1.898		contre	986	en 1931

DÉCÈS

865	masculins	contre	480	en 1931
1.012	féminins	»	573	»
26	mort-nés masculins	»	8	»
24	mort-nés féminins	»	12	»
2	inconnus	»	0	»
<hr/>				
1.929		contre	1.073	en 1931

Répartition d'après la nationalité:

684 genevois	contre 430 en 1931
676 confédérés	» 330 »
567 étrangers	» 313 »
2 inconnus	» 0 »
<hr/> 1.929	contre <hr/> 1.073 en 1931

Il a été délivré en 1932, 5.292 expéditions d'actes contre 3.724 en 1931 soit:

2.900 extraits de naissances
1.053 » décès
1.339 » mariages
56 états de famille
78 livrets de famille (duplicata).

Le produit des actes s'est élevé à la somme de fr. 12.177,50.

Ont été délivrés gratuitement:

150 actes de naissances, mariages et décès
385 certificats de publications.

Le tronc placé dans la salle des mariages a produit fr. 1.175,45 contre fr. 1.014 en 1931, versés à l'Hospice général.

83 mariages ont été célébrés en dehors des jours officiels et ont produit fr. 415,—.

Les opérations se résument ainsi:

		Augmentation
1. Déclarations de naissances	1.898	912
2. Déclarations de décès	1.929	385
3. Mariages célébrés	1.319	359
4. Inscriptions de divorces	224	66
5. Publications de mariages	1.758	283
6. Expéditions d'actes	5.292	1.568
7. Livrets de famille	1.397	415
8. Légitimations par mariages	49	3
9. Légitimations après mariages	15	11
10. Communications d'office	8.000	3.500
11. Fiches pour Registres des familles	9.110	2.490
12. Extraits du Registre des familles	56	48

Nous accusons pour l'exercice 1932 une augmentation assez importante sur l'exercice précédent, provenant de la fusion des communes de Plainpalais, Eaux-Vives, et du Petit-Saconnex avec la Ville de Genève, depuis le 1^{er} juillet 1931.

Nous prévoyons que dorénavant les chiffres du présent rapport ne subiront qu'une modification peu sensible.

Personnel. — Par arrêtés du Conseil d'Etat, en date des 26 janvier et 20 mai, cette autorité a approuvé les nominations de MM. François Bessert, Jean Trachsel, Henri Roy, M^{me} Marcelle Nicolas et M. Albert Lucas en qualité de fonctionnaires à l'office de l'Etat civil de la Ville de Genève, ce dernier en remplacement de M. Albert Pattay, permuté dans un autre service.

CHAPITRE IX

POMPES FUNÈBRES ET CIMETIÈRES

Chef de service: M. Marcel HENNINGER

A. Pompes funèbres

Le service des Pompes funèbres municipales a organisé pendant l'année 1932, 1.185 convois dont 207 d'incinération, (1.160 et 197 en 1931), soit:

Convois payants adultes	858
Convois payants enfants	41
Convois gratuits, adultes 256, enfants 30	286
Total	1.185

Le nombre des convois organisés par le service municipal et par les entreprises particulières à destination des cimetières de la Ville de Genève et du Crématoire de Saint-Georges s'est élevé à 1.626, dont 671 pour inhumations et incinérations par les entreprises particulières.

Les convois effectués par le service des pompes funèbres dans les différents cimetières des communes se répartissent comme suit: Saint-Georges 728; Châtelaine 135; Plainpalais 2; Petit-Saconnex 90; Carouge 25; Chêne-Bougeries 10; Veyrier 14; Veyrier-Israélite 16; Carouge-Israélite 7; Thônex 16; Grand-Saconnex 3; Genthod 12; Feuillasse 5; Bernex 7; Cologny 8; Grand-Lancy 8; Vernier 4; Versoix 5; Compesières 2; Chêne-Bourg 7; Meyrin 2; Vésenaz 3; Aire 1; Avully 2; Collex-Bossy 2; Satigny 1; Troinex 1; Vandœuvres 3; Céligny 1; Collonge-Bellerive 2; Hermance 3; Perly 2; Corsier 2; Jussy 3; Pregny 1; Chambésy 2; Choulex 1; Chouilly 1; Onex 2; Dardagny 2; Presinge 1; Meinier 1; Soral 1.

Notre service officiel a été chargé de 41 transports de corps dont 20 en Suisse et 21 à l'étranger. Des urnes ont été expédiées dans divers pays d'Europe et d'Amérique.

Les convois payants se répartissent comme suit:

	Hors-Classe	1 ^{re}	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	5 ^{me}	6 ^{me}	Total
Adultes	7	46	153	365	155	126	6	858
Enfants de 0 à 1 an					25			25
» » 1 à 6 ans			2	1	5			8
» » 6 à 13 ans		1	3	—	4			8

Répartition des convois officiels et gratuits:

Genève 222, autres communes 32, police 32.

Répartition par nationalités des convois officiels et gratuits:

Genève 79, confédérés 148, France 32, Italie, 20, Allemagne 3, divers 3, inconnu 1.

Le corps des porteurs a effectué 3.926 courses contre 4.013 en 1931. Il comprend un chef avec 323 courses, un porteur à poste fixe avec 783 courses et 13 porteurs à la course avec 2.820 courses.

Le service a fourni 1.149 cercueils (1.130 en 1931), 129 corbillards à chevaux (152), 519 voitures à chevaux (468), 983 corbillards automobiles (938), 1.048 voitures automobiles (965), 24 fourgons automobiles (32), 904 draps mortuaires (898).

Le service des voitures à chevaux a été assuré par notre matériel. Nos chevaux sont également utilisés dans les cimetières et par les entreprises de pompes funèbres.

Par son service de pompes funèbres, la Ville de Genève assure gratuitement l'inhumation des assistés des établissements suivants: Hôpital cantonal, Asile de Bel-Air, Maternité, Clinique Infantile, Enfants malades (Gourgas), Hospice du Prieuré, Asile des Vieillards, Asile de Loëx, Asile de Vessy, Institut Victor Emmanuel.

Pour l'ensemble du service le chiffre d'affaires s'est élevé à fr. 441.715,95 contre 503.682,30 en 1931. Cette régression provient de la crise actuelle où chacun se restreint dans ses dépenses. Bien qu'ayant eu un plus grand nombre de convois qu'en 1931, celui des classes de rapport a considérablement diminué; en 1931 nous avons 61 premières et 210 secondes contre 46 et 153 en 1932, par contre, alors que nous avons 242 gratuits en 1931 nous en avons eu 286 en 1932.

Le résultat correspond cependant à nos prévisions budgétaires, en ce qui concerne les pompes funèbres, et laisse un bénéfice de fr. 45.179,90.

A cimetière la répercussion de la crise se fait encore plus considérablement sentir, car nos principales recettes sont les concessions, dépenses de luxe, les renouvellements, et les taxes de convois qui sont proportionnées à leur valeur. La recette totale de ce poste est de fr. 138.799,45, alors que nous avons prévus au budget 160.000 francs qui est une recette moyenne en temps normal.

Nos prévisions en ce qui concerne le crématoire se sont réalisées; aux recettes fr. 27.474,70 contre 26.000,— de prévus.

Aux dépenses, nous avons des dépassements au poste voitures, que justifie l'équipement du corbillard acheté en 1931 et les installations des écuries pour chevaux au cimetière de Saint-Georges; aux postes cercueils et dépenses diverses, ils correspondent au chiffre d'affaires.

Crématoire a un dépassement assez élevé nécessité par le règlement du solde de la reconstruction du four numéro 2 et par l'installation du chauffage central dans les sous-sols.

A cimetière, l'insuffisance des recettes se fait encore plus considérablement sentir, en raison des dépenses indispensables qui ont dû être consenties au cimetière du Petit-Saconnex, et pour la fourniture de l'eau.

B. Cimetières

CIMETIÈRE DE SAINT-GEORGES. — 1.214 entrées ont été enregistrées dans ce cimetière contre 1.205 en 1931.

Il a été procédé à 71 exhumations dont 10 avant le terme légal de vingt ans.

Il a été transférés 68 monuments et 770 nouveaux ont été posés.

850 permis ont été délivrés aux jardiniers et 838 aux marbriers.

45 titres de concessions ont été dressés: 26 de première catégorie, 11 de seconde, et 8 de troisième dont 2 de 99 ans.

2 entrées au caveau provisoire et 1 sortie.

Nous avons procédé à la désaffectation des quartiers 7, 8 et 11.

Nous avons complété les plantations des quartiers 1, 2 et 4 par 113 thuyas.

L'entretien des avenues s'est poursuivi comme précédemment par l'emploi du sel herbicide, qui donne toujours des résultats satisfaisants, cependant, nous avons dû restreindre cet emploi aux chaussées afin d'éviter des dégâts aux tombes placées en bordure des quartiers.

Les quartiers 54 et 55 ont été drainés.

Pour le service de voirie, nous avons occupé nos chevaux chaque fois qu'ils étaient disponibles, et avons recouru à ceux de particuliers pour un total de 111 journées. les charriages de terre ont nécessité 18 demi-journées de camions automobiles.

Le caveau de la famille Schiffner a été terminé ainsi que sa décoration extérieure; le tout forme un ensemble imposant.

CIMETIÈRE DE CHATELAINE. — 260 entrées ont été enregistrées dans ce cimetière.

Il a été procédé à 15 exhumations, dont 3 avant le terme légal.

9 monuments ont été transférés et 239 nouveaux ont été posés.

Il a été délivré 245 permis d'orner aux jardiniers et 264 aux marbriers.

Un caveau a été construit.

24 titres de concessions ont été dressés: 8 de première catégorie, 6 de seconde, 10 de troisième dont 3 jusqu'à l'échéance du cimetière.

Les travaux journaliers ont été effectués par un personnel moyen de 4 hommes.

Les plantations d'arbustes au quartier 4 ont été complétées par 8 thuyas et 30 ifs. Une plantation de buis a été faite pour masquer le mur le long du nouveau quartier des cendres.

Nous avons inhumé 9 urnes au quartier des cendres et 9 sur des tombes de familles.

Le mur de clôture du côté de la voie ferrée a été surmonté d'une garniture avec pointes en fer afin d'empêcher l'accès du cimetière.

CIMETIÈRE DE PLAINPALAIS. — 2 inhumations en 1932.

Les chambres mortuaires ont reçu 77 corps en dépôt contre 54 en 1931.

Nous avons procédé à 4 exhumations à terme et à l'inhumation de 4 urnes sur des tombes de familles.

5 titres de la troisième catégorie ont été dressés, dont 3 jusqu'à l'échéance du cimetière.

460 tombes sont encore entretenues par notre service dans ce cimetière.

Les différents dépôts qui subsistaient ont été enlevés et nous avons remis en état les allées, ce qui donnera certainement toute satisfaction aux habitués de ce cimetière.

CIMETIÈRE DU PETIT-SACONNEX. — 150 entrées ont été enregistrées dans ce cimetière.

Il a été procédé à 9 exhumations, dont 1 avant le terme légal.

8 monuments ont été transférés et 119 nouveaux ont été posés.

118 permis d'orner ont été délivrés aux jardiniers et 119 aux marbriers.

Un caveau a été construit.

Nous avons complètement remis en état le quartier A et l'ancien cimetière. Un collecteur de 54 mètres a été construit dans la partie supérieure de l'allée centrale.

15 urnes ont été inhumées dans différentes tombes et une exhumée.

19 titres de concessions ont été dressés se répartissant comme suit: 9 de première catégorie, 4 de deuxième, 6 de troisième dont un pour 99 ans.

Par suite de la reprise de ce cimetière par la Ville de Genève, nous avons procédé à l'installation d'un concierge et à la nomination de trois ouvriers pour l'entretien et le service des inhumations.

Les travaux supplémentaires ont été effectués par des ouvriers surnuméraires engagés dans ce but.

La loge du concierge et la salle des cultes ont été réparées et le bâtiment qu'habitait autrefois le jardinier du cimetière, dans un état de délabrement indescriptible, a dû être remis en état des caves au grenier. Ce bâtiment est habité aujourd'hui par le concierge du cimetière. L'ancien collecteur dans lequel se déversaient les eaux usées de ce bâtiment, complètement obstrué, a été détourné de son ancien parcours et embranché dans le collecteur de l'allée centrale.

Le quartier A, précédemment occupé par des tombes à la ligne, a été transformé en quartier réservé pouvant contenir 92 tombes nouvelles.

L'autorisation de construire un pavillon pour la vente des fleurs a été accordée à M. John Vachoux, horticulteur, qui a repris l'ancien établissement de M. Prodollet. MM. Charles Lenggweiler, Emile Dellsperger et Frédéric Joly ont été également autorisés à entretenir des tombes dans ce cimetière.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. — Le personnel d'exploitation et de surveillance des cimetières se répartissait comme suit au 31 décembre 1932:

3 concierges, 3 gardes, 15 ouvriers réguliers, 1 chauffeur pour le crématoire, 3 ouvriers supplémentaires, 1 garde supplémentaire. En outre nous avons occupé temporairement 18 ouvriers supplémentaires et 27 chômeurs.

Dans le cours de l'année, nous avons mis à la retraite invalidité deux anciens et bons ouvriers, MM. Louis Granger et Valentin Mauris, dont la santé ne leur permettait plus de continuer à travailler.

Le garde Vité, du cimetière de Saint-Georges a été permuté en qualité de concierge au cimetière du Petit-Saconnex.

M. François Battiaz, porteur supplémentaire, a été engagé, dès le 1^{er} juin, en qualité de porteur régulier. D'autre part, M. Albert Gaille, ouvrier au service des cimetières, a été permuté à titre d'essai, chef d'équipe, pour la même date et jusqu'à fin décembre 1932.

Les quatre cimetières comptent au total 32.722 tombes non périmées, se répartissant comme suit:

Saint-Georges	22.345
Châtelaine	4.985
Plainpalais	1.535
Petit-Saconnex	3.857

	Saint-Georges	Petit-Saconnex	Châtelaine	Plainpalais
Adultes à la ligne	16.670	3.600	4.003	671
Quartiers réservés	1.340	17	248	
Caveaux	163	40	145	
Grands enfants	543	80	106	44
Petits enfants	1.966	50	425	820
Quartiers des cendres	523	70	58	
Columbarium	1.140			

La décoration florale des massifs de nos cimetières a nécessité 39.130 plantes diverses.

Nous assurons l'entretien et la décoration de 64 tombes dans les différents cimetières de la Ville.

CRÉMATOIRE. — Au cours de l'année 1932 il a été procédé à 305 incinérations, dont 3 provenant d'exhumation d'ossements.

Hommes	155
Femmes	146
Enfants	4

Destination des cendres: Columbarium 49, quartier des cendres 32, autres quartiers de Saint-Georges 50, de Châtelaine 16, du Petit-Saconnex 11, de Plainpalais 3, cimetières du canton 25, en Suisse 13, étranger 10, désintéressées 24, caveau commun 23, dépôt provisoire 9.

37 urnes sont entrées au dépôt provisoire et 28 en sont sorties.

Nous avons procédé à l'exhumation et au transfert de 31 urnes; et en avons reçu 4 de Suisse et 2 de l'étranger.

Nous n'avons pas eu de réparations spéciales indépendamment de l'entretien des fours.

Le hall central devenu inutilisable depuis le mois de mai du fait des travaux de transformation et de décoration, les corps ont été dirigés et introduits par la porte nord, donnant accès à la salle des fours. Les cérémonies diverses ont eu lieu dans la salle d'attente du crématoire ou à la chapelle du cimetière.

Les portes latérales ont été supprimées et remplacées par 84 cases de columbarium.

Le chauffage central a été installé dans le hall, la salle d'attente et les sous-sols, et donne entière satisfaction.

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

Le Conseil administratif a arrêté, le 20 septembre, le tarif pour l'installation de kiosques à l'intérieur et à l'entrée des cimetières.

Sur la demande présentée par la Fédération des Sociétés de crémation de Lyon, le Conseil administratif a décidé de faire bénéficier les membres de ces Sociétés, sous réserve de réciprocité pour les Sociétés genevoises, d'un tarif spécial pour le transport et l'incinération de personnes décédées dans la région limitrophe de Genève, dans un rayon approximatif « Annecy-Nantua, plus Chambéry et Aix-les-Bains ».

Le 18 octobre, le Conseil administratif a modifié les art. 27, alinéa 5, 75, 1^{er} alinéa et 84, 2^e alinéa, du règlement des cimetières de la Ville.

CHAPITRE X

STADES MUNICIPAUX

Chef de service: M. LADÉ

A *Varembé*, le stade comprenait un terrain aménagé en patinoire et un emplacement de jeux.

La patinoire était exploitée par l'Association des Intérêts de Genève qui avait fait tous les aménagements à ses frais. Cette installation ne pouvait plus être utilisée dans des conditions rationnelles, car le terrain fissuré ne conservait pas l'eau destinée à la congélation. D'autre part, la patinoire était dans une situation trop abritée.

Le terrain de jeux, très mauvais, devenait un véritable borbier en temps de pluie.

Il a donc fallu procéder à d'importants travaux de transformation, cela d'autant plus que le nombre des sociétés désirant disposer d'emplacements de sports, tout spécialement de football, grandit rapidement.

L'Association des Intérêts de Genève a renoncé au bail qu'elle avait passé avec la Commune du Petit-Saconnex. La Ville lui a racheté pour le prix de 5.000 francs les constructions élevées sur le terrain de la patinoire et 550 francs une centaine de chaises et 25 tables.

La première étape de travaux autorisée par le Conseil municipal a été entreprise sous le contrôle du Service des constructions de la Ville. Elle comporte l'aménagement d'un second terrain de football, l'aménagement complet d'un terrain de basket-ball, l'établissement de chaussées devant les bâtiments et autour des terrains de jeux, la construction d'un égout, de canalisations et de postes d'arrosage pour l'entretien des terrains de football.

Les travaux de transformation ont commencé à la fin d'août. Pour permettre aux travaux de se poursuivre rapidement, il a fallu fermer le stade. Nous pensons que celui-ci pourra être utilisé à nouveau pour la saison 1933-34. Les sociétés de football qui allaient à *Varembé* pour disputer leurs matches et s'entraîner, ont dû provisoirement se rendre au stade du *Bout-du-Monde* qu'elles ont employé avec les sociétés plainpalistaines qui en avaient l'usage exclusif jusqu'alors.

Une parcelle a été concédée aux Services industriels, pour une station transformatrice, à l'angle des chemins *Chauvet* et du *Vidollet*.

Au *Bout-du-Monde*, un gardien a été chargé, moyennant une minime rétribution, de la surveillance des vestiaires à l'occasion des matches de football du samedi après-midi et du dimanche, ainsi que du marquage des terrains, ce dernier aux frais des usagers.

Ce stade n'est pas seulement un grand emplacement pour les sports, c'est également une promenade publique fort appréciée. Aussi, la circulation de véhicules et particulièrement celle des camions de gravières, sur les chemins de cette propriété n'est pas sans occasionner de nombreux inconvénients. L'administration municipale cherche à modifier cette situation, en tenant compte cependant du fait que des accords avaient été passés par la municipalité de Plainpalais en ce qui concerne le passage des camions des gravières.

Le *Stade de Frontenex* sert principalement à des manifestations sportives organisées par des groupements genevois et à l'entraînement des membres de sociétés eaux-viviennes et d'individuels.

Le stade de *Frontenex* a été concédé pour la période du 26 juillet au 5 août 1932 à l'Association cantonale genevoise des éclaireurs, organisatrice du 2^{me} camp suisse d'éclaireurs, manifestation qui fut une belle réussite.

Des travaux d'amélioration d'une certaine importance ont été faits à Frontenex. Le Conseil administratif n'a utilisé pour cela que les crédits budgétaires ordinaires d'entretien du stade. Il a été procédé notamment à la réfection de la piste et à la construction d'un gradin le long de la piste du côté des tribunes.

A *Balexert*, des travaux ont été entrepris pour permettre aux sociétés d'utiliser plus régulièrement le terrain de football.

Le *Concours hippique* n'ayant pas eu lieu en 1932, la subvention inscrite au budget en faveur de son organisation n'a pas été versée.

Le Conseiller administratif délégué aux stades s'est beaucoup occupé de la question du *contrôle médico-sportif*. Celui-ci est enfin entré en activité et fonctionne sous la direction du Département cantonal de l'Instruction publique.

Le contrôle médico-sportif est appelé à rendre de grands services à l'adolescence et à la jeunesse. On en constate déjà les bons résultats.

CHAPITRE XI

GRAND-THÉÂTRE

Conservateur: M. Marc ZBINDEN

L'activité du Grand-Théâtre ne s'est pas ralentie en 1932, bien au contraire. Les spectacles se sont suivis très régulièrement.

L'Association des Intérêts de Genève a pris l'initiative d'organiser des galas d'œuvres de Mozart et de spectacles italiens, qui ont remporté un grand succès.

L'Association française d'expansion et d'échanges artistiques a fait jouer par la Comédie française « L'Avare », « Le Mariage forcé », « Les affaires sont les affaires ».

Les diverses associations lyriques genevoises ont toutes donné, dans des genres différents, des spectacles très fréquentés.

Grâce à une préparation soignée, à une bonne distribution, au concours de vedettes de premier plan, à l'excellence enfin de ces spectacles, le public genevois semble reprendre goût au théâtre, si l'on en juge par son affluence et par l'enthousiasme qu'il a montré en de nombreuses occasions. Il faut souligner également que le prix des places a été très raisonnable et que les organisateurs locaux recherchent avant tout un intérêt artistique, ne négligeant rien pour perfectionner leurs représentations. Les sacrifices consentis par la Ville pour subventionner un certain nombre de ces représentations sont donc parfaitement justifiés. Notre grande scène de Neuve tend à reprendre de son éclat et, de plus en plus, le public en retrouve le chemin.

Comme chaque année, pendant la belle saison, le Conseil administratif a reçu plusieurs sociétés et groupements dans le grand foyer. Citons: le Cercle helvétique de Reims et la Corporation rémoise des employés de commerce, la Knabenmusik de Zurich et les participants au Congrès des Unions nationales de sociétés mutuelles et de caisses d'assurance maladie.

Matériel. — Le personnel du Théâtre consacre tous ses soins au matériel (décors, installations d'éclairage, mobilier). Les disponibilités de notre budget sont utilisées au mieux pour les achats et réparations.

Personnel. — Il n'a pas subi de changement. Pour tous les services supplémentaires nous nous efforçons de n'utiliser que des chômeurs. Nous devons cependant parfois recourir à quelques anciens aides connaissant soit le service de scène, soit celui d'éclairage.

Entretien des bâtiments. — Voir le chapitre Service des bâtiments. Nous ne reparlerons pas de la transformation du chauffage terminée en cours d'exercice, ni de la réfection des lignes électriques demandée par l'Inspectorat fédéral des installations à fort courant; ce dernier travail nous a permis d'apporter d'heureuses modifications à l'éclairage de divers locaux. Dans les sous-sols, nous avons installé un circuit de force motrice alimenté depuis la rue Diday par un câble arrivant à un transformateur bi-tri 380 V. Nous avons pu de ce fait supprimer d'anciens moteurs hydrauliques devenus inutilisables, ainsi que l'ancienne turbine servant à la charge des accumulateurs. Turbine et dynamo ont été remplacées par un groupe convertisseur de charge et d'éclairage avec tableau comprenant les différents dispositifs pour la commande, les interrupteurs, voltmètres et ampèremètres (tableau en tôle pleine de 2 m. 10 de haut, 1 m. 40 de largeur et 1 m. de profondeur avec une porte latérale).

Dès les premiers mois de 1933, nous aurons un service complet de force motrice électrique comprenant :

- 1 moteur de 3 CV pour le chauffage, installé en 1931, par pulsion d'air chaud,
- 1 moteur de 18 CV pour le groupe convertisseur,
- 1 moteur de 5 CV pour la ventilation ou le chauffage par les chambres de mélange,
- 2 moteurs de 3 CV pour l'évacuation de la salle par le bas,
- 1 moteur de 5 CV pour la ventilation de la salle par le haut,
- 1 moteur de 1 CV pour la soufflerie de l'orgue,
- 1 moteur de 2 CV pour l'atelier de menuiserie et des travaux divers.

L'installation de la soufflerie électrique de l'orgue remplaçant la soufflerie à main a permis d'obtenir un meilleur rendement de cet instrument déjà ancien.

La Classe d'industrie et de commerce de la Société des arts constitue un musée rétrospectif de l'industrie genevoise auquel le Conseil administratif a cédé gratuitement l'un des quatre moteurs à eau, type Schmid, installés dans les sous-sols du Grand-Théâtre lors de la construction de cet édifice, ainsi que la turbine Briquet-Weibel qui entraînait la génératrice électrique utilisée pour la charge des accumulateurs.

Tarif de location. — Un nouveau tarif de location pour le Grand-Théâtre a été adopté par le Conseil administratif, le 15 janvier.

Commission consultative. — M. Marius Bertherat a été appelé à remplacer dans cette commission M. Georges Vigny, décédé.

Bibliothèque du Grand-Théâtre

Bibliothécaire: M. Louis HANSOTTE

Mouvement des entrées et sorties en 1932:

	Partitions d'orchestre	Partitions réduites	Parties d'orchestre et de chœurs	Total
Musique dramatique (Exécutions au Grand-Théâtre)	41	370	1.531	1.942
Musique symphonique (Service des concerts de la S.O.S.R.)	279	15	18.479	18.773
	320	385	20.010	20.715

Augmentation en 1932: 10 partitions, piano et chant.

CHAPITRE XII

KURSAAL

Voir au chapitre XIX (Service des Bâtiments), ce qui a trait aux réparations et à l'entretien du Kursaal et du Club International.

En mai, des changements ont été apportés à la constitution du conseil d'administration de la Société d'exploitation. Le nouveau conseil a été composé de M. Arnold Geiser, administrateur délégué, M. Fred Sieber, administrateur, et M. Henry Giovanna, directeur.

Le Conseil administratif de la Ville, considérant que les termes de l'article 2 de la convention passée avec la Société lui laissent une marge suffisante d'appréciation, a fait droit dans une certaine mesure à une demande présentée par la Société et autorisé pour la saison d'été 1932:

pendant 6 semaines et un jour du music-hall;

- » 4 » une revue;
- » 3 » de l'opérette française;
- » 2 » des spectacles avec Gabaroché;
- » 1 » un spectacle de langue allemande avec la troupe du Stadt-Theater de Lucerne ;
- » 1 » un spectacle de langue italienne avec les « Piccoli ».

La saison a été réellement de 122 jours, par l'adjonction de deux jours de music-hall. Il a été donné 143 représentations, dont voici le détail:

Semaines		Jours	Représentations
1 ^{re}	<i>Music-Hall</i> (Joséphine Baker, son Jazz, ses Boys, les Six de l'Opéra de Berlin, etc.)	7	10
2 ^{me}	<i>Spectacle en langue allemande</i> (« L'Auberge du Cheval Blanc », avec les artistes du Grand-Théâtre de Lucerne).	7	8
3 ^{me}	<i>Music-Hall</i> (Maria Valente, Alina de Silva, Despards-Plage et Rhum, les 5 Kentucky Singers, etc.)	7	8
4 ^{me}	<i>Music-Hall</i> (Semaine du Mystère, avec Bénévol, Robertson, Inaudi)	7	8
5 ^{me}	<i>Music-Hall</i> (Ballet Dayelma, Marionnettes Waltons, les Danggolys, etc.)	7	8
6 ^{me}	<i>Opérette</i> (« Enlevez-moi », avec Gabaroché, Eliane de Creus, etc.)	7	8
7 ^{me}	<i>Music-Hall</i> (Semaine de l'humour, avec René Dorin, Gaby-Sims, Cherry Kobler, Trémolo, Rivedoux, etc.)	7	8
8 ^{me}	<i>Opérette</i> (« Deux fois deux », avec Gabaroché, Eliane de Creus, etc.)	7	8
9 ^{me}	<i>Opérette</i> (« Jean de la Lune », avec Michel Simon, Mary Morgan, Armontel)	7	8
10 ^{me}	<i>Opérette</i> (« Le Roi Pausole »), d'A. Honegger, création en Suisse, avec Duvaleix, Christiane Néré, Gustave Nelson, etc.)	7	8
11 ^{me}	<i>Comédie</i> (« Marius », de Marcel Pagnol, avec Tiluze, Callaman, Mouries, Gisèle Ber, etc.)	7	8
12-17 ^{me}	<i>La Revue</i> (« A corps et à crise ! ») avec les 12 Paramount Tiller Girls, Lucienne Boyer, les Fritz Singing Babies, Max Revol, Marguerite de Reding, Gustave Nelson, Janett Flo, Cherry Kobler, Ossie Rondge Trio, etc.)	28	32
18 ^{me}	<i>Les Piccoli</i> (Théâtre de marionnettes de M. Podrecca)	7	9
19 ^{me}	<i>Music-Hall</i> (Grock et sa troupe: Ravenna, trio Nahole, etc.) . .	10	12
	Total	122	143

L'utilité de notre théâtre municipal d'été s'est avérée une fois de plus d'une façon complète. Nous avons pu constater que de nombreux étrangers assistent aux représentations. On voit ainsi que le but pour lequel la subvention a été remise est bien atteint.

La Ville a pris à sa charge les frais de chauffage, éclairage, nettoyage et surveillance et l'abonnement d'eau pour les locaux mis, pendant quelques temps, à la disposition du Club International pour installer le Club de la Conférence du désarmement, qui a été créé à l'intention des délégués à la Conférence et des journalistes.

Le Club International est dans une situation financière difficile. De ce fait, le loyer dû à la ville pour l'immeuble de la rue de Monthoux n'a pu être perçu que partiellement.

CHAPITRE XIII

VICTORIA-HALL

Il a été tenu dans la grande salle 113 manifestations, dont 16 concerts donnés par des sociétés locales, 4 par des étrangers, 7 organisés par la Ville, 11 conférences et assemblées, 39 cultes de l'Association chrétienne évangélique, 8 cérémonies de « promotions » des écoles et 28 répétitions.

Les recettes pour ces diverses utilisations se sont élevées à 18.695 fr. 25. Elles sont inférieures à celles de 1931, car les organisateurs de concerts renoncent souvent à engager des frais élevés, le public assistant moins nombreux aux concerts en raison de la crise économique qui persiste. Au surplus, la salle a dû être fermée pendant plusieurs mois pour divers travaux: transformation de la ventilation, installation d'un éclairage de sûreté et de prises pour l'aspiration de la poussière, réfection des dossiers des chaises, nettoyage de la salle de concerts, huilage des planchers et pose de linoléums dans les escaliers et passages, etc. Pour les détails concernant ces importants travaux, voir le chapitre XIX, Service des bâtiments (rubrique G).

M. Léon Giuntini, Secrétaire adjoint du Conseil administratif, qui avait été chargé de l'administration du Victoria-Hall à la suite de la démission de M. Bastard, régisseur, a été remplacé en cette qualité dès le 1^{er} avril 1932 par M. Ladé, secrétaire du Service des spectacles et concerts.

CHAPITRE XIV

THÉÂTRE DU PARC DES EAUX-VIVES

La saison a commencé le 14 juin. Cinq spectacles ont été donnés chaque semaine — du mardi au samedi — jusqu'au 8 septembre, date de la fermeture.

Voici les œuvres jouées: « Naître », création, de Sutton Vane; « Le cœur y est », opérette de Raoul Praxy; « L'enlèvement des Sabines », création, d'Andréef; « Le bourgeois romanesque », de Jean Blanchon; « Passy 08-45 », d'Alfred Savoir; « Le bien-aimé », de Jacques Deval; « La dame aux camélias », de Dumas fils; « L'arbitrage », création, 5 actes de Ménandre, traduit du grec par de Maignac et Geisendorff.

En outre, il y a eu trois semaines de cabaret, avec des chansonniers, et une revue.

Depuis l'ouverture de la saison jusqu'au début du mois d'août, l'exploitation a été contrariée par une pluie quotidienne. Dès que le beau temps revint, les recettes dépassèrent celles des années précédentes.

CHAPITRE XV

MUSIQUES, CONCERTS ET REPRÉSENTATIONS POPULAIRES

Secrétaire : M. Marcel LADÉ

1. Concerts publics et gratuits

39 sociétés genevoises, dont 19 instrumentales et 20 chorales, ont été chargées de donner 63 concerts gratuits d'été subventionnés par la Ville. La plupart d'entre eux ont eu lieu le soir à 20 h. 30. Cependant l'essai d'en organiser le dimanche matin à 11 heures et l'après-midi à 16 heures dans plusieurs parcs municipaux ayant remporté un vif succès, les concerts dominicaux seront plus nombreux en 1933 et ceux du soir dans la semaine moins fréquents.

Tous ces concerts ont eu lieu sur des places et dans des promenades publiques, à savoir :

- 18 à la promenade des Bastions;
- 14 à la promenade du Lac;
- 10 à la place derrière la Chapelle anglaise;
- 5 au parc des Eaux-Vives;
- 2 à la Perle du Lac;
- 2 à la place des Augustins;
- 17 à divers emplacements.

D'autres concerts gratuits ont été donnés l'été par des sociétés étrangères, à la promenade du Lac (Chorale de l'enseignement public de l'Yonne, Rallye Cor de Grenoble, Harmonie charollaise), près du monument national (Postmusik de Berne) et à la place derrière la Chapelle anglaise (Chorale mixte française de Genève et Fanfare de Coppet). La Fanfare du Régiment 3 d'infanterie s'est aussi fait entendre à la promenade du Lac. L'Harmonie la Lyre de Genève a organisé avec le concours d'artistes lyriques un concert gratuit au cours duquel une quête a été faite en faveur des chômeurs. La fanfare d'un grand cirque suisse a joué quatre fois lors de son séjour à Genève.

L'Harmonie nautique, la Société chorale des Eaux-Vives, M^{me} Marthe Pageot, cantatrice, et M. Alexandre Bavaud, baryton, ont prêté à la Ville leur concours bienveillant pour un concert gratuit au Victoria-Hall.

A la Salle communale de Plainpalais, des sociétés de l'arrondissement ont joué lors de concerts organisés par le Conseil administratif. Ce sont la Fanfare municipale de Plainpalais, le corps de musique La Sirène, l'Orchestre symphonique de Plainpalais et son chœur de dames, la chorale La Muse et le Jodler Club Chueyerbuebe. Lors de l'un d'entre eux, M. Fülöp Székely, pianiste, et M. Fryba, contrebassiste, ont également apporté leur participation gracieuse à la Ville.

2. Concerts payants

20 concerts payants ont été donnés à la promenade du Lac par les principaux corps de musique genevois et deux aux Bastions par la Knabenmusik de Zurich et l'Harmonie de Châlons-sur-Saône. Le prix d'entrée a été dans tous les cas de 60 centimes.

3. Concerts et représentations théâtrales populaires

Au Victoria-Hall, 7 concerts, à 25 centimes la place, ont été organisés en 1932 pour le public de condition modeste :

- 5 janvier: Orchestre de la Suisse romande (M. Ansermet);
M. André Lœw, violoniste.
- 25 janvier: Orchestre romand (M. Closset);
M. Hermann Weisser, baryton.
- 16 mars: Musique municipale (M. Bodet);
Cercle choral (M. Piantoni).
- 29 mars: Orchestre romand (M. Ansermet);
Chœur du Cercle Jean-Sébastien Bach (M. Bodet);
M. Montillet, organiste.
- 5 novembre: Orchestre romand (M. Ansermet);
M^{me} Anna-Maria Guglielmetti, soprano.
- 9 décembre: Orchestre romand (M. Ansermet);
M^{lle} Madeleine Gonser, violoniste.
- 28 décembre: Orchestre romand (M. Ansermet);
M. Jean Kling, baryton-basse.

Un spectacle à prix populaire (75 centimes) de « La Dame aux Camélias », d'Alexandre Dumas fils, a été organisé par la Ville et donné au Grand-Théâtre par le Studio d'art dramatique et M^{me} Carmen d'Assilva.

4. Cinématographe populaire

Voici les programmes des 11 séances organisées au Kursaal, en 1932, à 25 centimes la place :

- 6 et 7 janvier: L'expédition Shackleton au Pôle Sud, documentaire expliqué par M. René Gouzy;
Son premier film, de Grock.
- 2 février: Jeanne d'Arc, documentaire;
Hypnotisme, comique;
Croquis de la Tamise.
- 10 et 17 février: Festival Charlot: Jour de paye, le Pèlerin et A l'Est il y a du nouveau;
Zermatt.
- 2 mars: La fête fédérale de gymnastique en 1925;
Les aventures de l'abeille Maya, documentaire;
La Croisière noire, documentaire.
- 26 octobre: Histoire de Jeannot et Margot, comédie;
Snooky cherche du travail, comique;
Roah-Roah (expédition du D^r Kohl-Larsen).
- 9 novembre: Mutt et Jeff, dessins animés;
Les glaces éternelles, documentaire;
A travers la Mandchourie, documentaire.
- 24 novembre: Le port de Tunis;
Tembi, documentaire africain expliqué par M. Gouzy;
La bonne à tout faire, comique.
- 30 novembre: Le souffle du désert, drame;
Les coulisses du cinéma, documentaire.
- 14 décembre: Au pays du lion d'argent (documentaire sur la Perse);
A travers nos belles forêts suisses;
Esprit follet, comique.

ÉCOLES ENFANTINES ET PRIMAIRES

Le Conseil administratif s'est déclaré d'accord avec la proposition du Département de l'instruction publique d'ouvrir une classe gardienne à l'école enfantine de Vieusseux. La Ville a assumé les charges qu'elle a coutume de prendre à son compte en ce qui concerne ce genre d'institution.

Une nouvelle classe enfantine a été aménagée dans ce quartier dès janvier 1933.

Les classes dans nos écoles primaires sont en nombre suffisant, mais il importe de procéder à une meilleure répartition des élèves entre les différents bâtiments et de rendre à leur destination tous les locaux encore utilisés à d'autres fins.

Il n'en est pas de même pour les écoles enfantines qui doivent être aménagées à proximité immédiate des agglomérations.

Aussi le Conseil administratif étudie-t-il la création de deux écoles enfantines. L'une est prévue dans la promenade des Bastions, en remplacement de celle de la rue de la Croix-Rouge, le Département de l'instruction publique n'ayant pu donner son approbation à la proposition qui lui avait été faite de créer des classes enfantines dans le bâtiment scolaire primaire du Grutli. Or, le besoin se fait sentir de disposer d'une école enfantine destinée à desservir les quartiers du boulevard Georges Favon et du Rond-Point de Plainpalais. D'autre part, l'idée d'utiliser une partie du Palais Eynard a été écartée, tous les locaux précédemment occupés par l'Académie professionnelle ayant dû être affectés à des services du Musée d'Histoire naturelle.

La seconde école enfantine sera construite sur le terrain situé entre les immeubles de la rue Caroline et de la rue des Allobroges.

Une partie du crédit budgétaire destiné à compléter l'alimentation des enfants des écoles publiques enfantines et primaires a été répartie entre les différentes cuisines scolaires, sur la base du nombre des repas servis (non compris les goûters).

Conformément au désir exprimé par le Département de l'instruction publique, le Conseil administratif a assumé la charge de l'organisation des fêtes des promotions des écoles enfantines et primaires de la grande Genève, avec la collaboration des services municipaux qui ont passé à l'Etat.

Les programmes de ces fêtes ont été arrêtés d'accord avec la commission municipale de surveillance des écoles.

Les écoles enfantines des quatre arrondissements ont eu leur fête en Ville, le jeudi 30 juin et les écoles primaires, le dimanche 3 juillet. Ces fêtes, favorisées toutes deux par un temps magnifique, se sont déroulées conformément aux programmes et ont obtenu un plein succès. Une sensible économie a été réalisée sur l'ensemble des dépenses qu'elles occasionnaient précédemment aux anciennes communes. A cet égard, il sera possible d'obtenir encore une amélioration lorsqu'une seule manifestation en Ville comprendra l'ensemble des écoles primaires des quatre arrondissements, comme cela a été fait pour les écoles enfantines. Pour ne pas heurter, en effet, trop brusquement les traditions et dans le but de donner satisfaction aux désirs qui lui ont été exprimés, le Conseil administratif s'est déclaré d'accord d'organiser comme précédemment la fête des écoles primaires des arrondissements du Petit-Saconnex dans la promenade de l'Asile des vieillards, celle des écoles des Eaux-Vives au Parc, alors que les élèves de Plainpalais et de la Cité étaient réunis sur la Plaine.

Le Conseil administratif a soumis au Conseil municipal une proposition en vue de l'acceptation de l'offre de donation par l'Hospice général propriétaire, du domaine de l'ancien asile des vieillards d'Anières. Il avait été question de créer une Colonie de vacances dans ce domaine, après les réparations nécessaires et un Comité a déjà organisé en 1932, avec l'appui de l'Etat et de la Ville, une colonie comprenant les enfants non admis par les diverses autres colonies de vacances de Genève.

Cependant, après examen, il n'a pas paru opportun au Conseil municipal, d'accepter la donation offerte par l'Hospice général, en raison des frais considérables qu'eût nécessité la mise en état des bâtiments de cet ancien asile en vue de leur nouvelle destination.

Le Conseil administratif a adopté la répartition entre les différentes Colonies de vacances de l'allocation budgétaire de fr. 30.000. Cette somme est répartie pour un tiers d'une manière égale entre les Colonies de vacances bénéficiaires et pour deux tiers au prorata du nombre de *journées-enfants*.

(Voir au chapitre V Service Social, l'aide de la Ville en faveur de la jeunesse scolaire.)

STATISTIQUE DES ÉCOLES ENFANTINES

au 31 décembre 1932

<i>Cité :</i>	Nombre de classes	Filles	Garçons	Genevois	Confédérés	Etrangers	Total
Croquettes	5	67	69	30	82	24	136
Terreaux-du-Temple	4	58	60	27	69	22	118
Rue du Môle	5	43	74	25	69	23	117
Rue de Neuchâtel	4	46	46	14	46	32	92
St-Antoine	6	66	54	38	49	33	120
	24	280	303	134	315	134	583
<i>Plainpalais :</i>							
Roseraie	5	57	77	44	69	21	134
Cluse	3	32	38	27	35	8	70
Hugo-de-Senger	5	54	59	36	49	28	113
Carl-Vogt	6	68	72	56	63	21	140
Coulouvrenière	4	43	44	31	39	17	87
	23	254	290	194	255	95	544
<i>Eaux-Vives :</i>							
Ancienne Mairie	3	25	34	15	22	22	59
Montchoisy	4	64	41	35	40	30	105
Villereuse	4	44	38	29	38	15	82
	11	133	113	79	100	67	246
<i>Petit-Saconnex :</i>							
Asters	5	62	53	35	66	14	115
Vieusseux	2	25	22	14	27	6	47
Charmilles	4	39	42	27	41	13	81
Geisendorf	1	14	11	4	12	9	25
Crêts	1	13	24	12	20	5	37
Saint-Jean	3	28	32	16	35	9	60
Sécheron	3	35	31	21	27	18	66
Chemin d'Aïre *	2	16	18	11	18	5	34
	21	232	235	140	246	79	465
Totaux	79	899	939	547	916	375	1.838

* Elèves de la Ville seulement.

STATISTIQUE DES ECOLES PRIMAIRES

au 31 décembre 1932

<i>Cité:</i>	Nombre de classes	Filles	Garçons	Genevois	Confédérés	Etrangers	Total
Croquettes	17	196	252	141	241	66	448
Rue Necker	7	—	170	49	80	41	170
James Fazy	15	358	5	88	198	77	363
Rue de Berne.	12	—	276	78	153	45	276
Rue de Neuchâtel	15	306	25	83	193	55	331
Grutli	12	47	249	92	136	68	296
Malagnou	14	279	74	134	138	81	353
Casemates	5	—	162	84	42	36	162
	97	1.186	1.213	749	1.181	469	2.399
<i>Plainpalais :</i>							
Roseraie	19	220	296	186	234	96	516
Cluse.	7	133	39	61	73	38	172
Hugo-de-Senger	18	244	213	152	213	92	457
Carl-Vogt	2	6	21	2	23	2	27
Mail	22	222	304	179	243	104	526
Coulouvrenière	8	149	37	51	101	34	186
	76	974	910	631	887	366	1.884
<i>Eaux-Vives :</i>							
Rue des Eaux-Vives	24	301	318	212	241	166	619
XXXI décembre	16	207	222	161	144	124	429
	40	508	540	373	385	290	1.048
<i>Petit-Saconnex :</i>							
Servette	7	—	204	67	113	24	204
Asters	7	219	—	63	126	30	219
Geisendorf	6	74	68	43	79	20	142
Charmilles	6	109	60	55	88	26	169
Sécheron	7	112	91	57	98	48	203
Saint-Jean	16	187	264	178	233	40	451
Crêts	6	84	66	64	70	16	150
Varembé	3	—	36	11	20	5	36
Maison des Charmilles	3	2	36	16	21	1	38
Enfants sourds	3	14	11	8	10	7	25
Chemin d'Aire*	2	22	23	12	29	4	45
	66	823	859	574	887	221	1.682
Totaux	279	3.491	3.522	2.327	3.340	1.346	7.013

* Elèves de la Ville seulement.

CHAPITRE XVII

SERVICE IMMOBILIER MUNICIPAL

Chef de service: M. Albert GIUNTINI.

Personnel

M. Paul Calame a été régularisé dans la fonction de commis de 3^{me} classe qu'il occupait à titre d'employé supplémentaire.

M. Albert Vogel, commis principal, ayant démissionné pour occuper un nouveau poste au Département de Justice et Police, le Conseil administratif a nommé, pour le remplacer, le 19 juillet 1932, M. Emile Trachsel, précédemment commis au Registre foncier.

L'effectif du service a été complété par la nomination de M. William Vionet, en qualité de commis de 3^{me} classe.

Opérations immobilières

ACHATS. — Le Conseil municipal a voté les acquisitions suivantes en prévision d'opération d'aménagement de quartiers : rue de la Pélisserie, 17; rue Kléberg, 9; rue Calvin, 2; rue de la Fontaine, 31; rue de la Fontaine, 35-37; rue de Lyon, 58bis angle rue des Chênes, 2; rue de la Tour-de-Boël, 20, rue du Fort-Barreau, 3-5-7 et rue des Grottes, 10.

En outre, la Ville a acquis, en co-propriété avec l'Etat, la parcelle 5138 en vue de l'aménagement des voies d'accès à la Société des Nations. (Voir plus loin ce poste).

ECHANGE DE TERRAIN. — Le 15 mai, le Conseil municipal a approuvé un échange de terrain avec la Société Coopérative d'Habitations salubres. Cette Société a cédé une parcelle d'environ 2000 m², sise au chemin de Vermont, dont le plan d'aménagement du quartier empêchait l'utilisation; en échange la Ville a cédé à la Société une parcelle d'environ 1840 m², sise rue Caroline, sur laquelle la Société a édifié des maisons locatives à loyers modérés.

VENTES. — Le Conseil municipal a ratifié, le 15 juillet, la vente du bâtiment de l'ancienne Mairie du Petit-Saconnex au Conseil de paroisse de cet arrondissement.

Il a été procédé, en exécution d'un arrêté du Conseil municipal de l'ancienne commune des Eaux-Vives, du 5 juin 1931, à la vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain, de 327 m², sise rue de la Mairie, n° 8. L'adjudication a été prononcée pour le prix de fr. 17,760.—.

* * *

Le Conseil municipal a décidé, le 10 mai, de rétrocéder à la Société Immobilière de la place de Cornavin, une somme de fr. 15,000.— sur le prix de vente, consentie par la Ville, d'une partie du terrain sur lequel a été construit l'Hôtel de la dite Société. Cette rétrocession a été accordée, en conformité des conditions de vente, pour tenir compte de la rapidité de la construction de ce bâtiment.

Le 15 avril, le Conseil municipal a ratifié l'accord intervenu entre l'Etat, la Ville de Carouge et l'ancienne commune de Plainpalais en vue de régulariser les échanges de terrain nécessités par la transformation de la place d'Armes et la déviation de la route de Chancy en conformité du plan d'aménagement du 1^{er} septembre 1931.

* * *

Une petite parcelle, de m² 20,50, cédée gratuitement par l'Etat à la rue de Lausanne, a été incorporée au domaine de l'Ariana.

Conformément aux accords intervenus entre l'ancienne administration de la commune du Petit-Saconnex et M. Paul Pictet, il a été procédé à la modification du régime des servitudes grevant la propriété de la Ville à Vieusseux de façon à permettre l'édification du bâtiment scolaire projeté.

VOIES D'ACCÈS A LA SOCIÉTÉ DES NATIONS. — Le 28 juillet, le Conseil municipal a ratifié la convention intervenue avec l'Etat en vue de la création des voies d'accès au nouveau bâtiment de la Société des Nations, à l'Ariana. Les frais d'établissement et d'aménagement de ces voies sont devisés à fr. 8,542,000.— Les C. F. F. participent à cette dépense pour fr. 190,000.— et la Confédération pour fr. 2,800,000.— au maximum. Le solde de fr. 5,552,000.— est à la charge des autorités genevoises.

Le mode de répartition de ces frais entre l'Etat et la Ville a été mentionné à l'article 4 de la convention additionnelle du 3 avril 1929, passée entre l'Etat et la Ville. Ces dispositions ne réglant pas d'une façon complète toutes les questions qui peuvent se présenter à propos de ces travaux et la fusion survenue, depuis lors, ayant étendu le territoire de la Ville, une nouvelle convention était nécessaire. Celle-ci règle toutes les modalités d'exécution et fixe à fr. 2,525,602.— la contribution forfaitaire de la Ville. Les travaux seront exécutés en deux étapes.

Le Conseil municipal a voté également, le 28 juillet, le crédit de fr. 1,073,000.— représentant la participation de la Ville aux travaux de la première étape, laquelle comprend : le chemin Rigot, la première partie de la place des Nations, la route de Pregny, le chemin de la Bibliothèque et l'égout de la route de Ferney.

L'Etat poursuit, pour la première étape, les acquisitions de terrain qu'il avait entreprises sous l'ancien régime. La Ville se chargera de ces achats dans la deuxième étape.

Pour cette seconde étape, le Conseil administratif n'a pris l'engagement de demander les crédits nécessaires au Conseil municipal qu'en considération de la promesse de l'Etat visant une diminution des charges de la Ville en matière d'instruction publique, ou une augmentation de ses ressources provenant des Services Industriels.

INCORPORATIONS AU DOMAINE PUBLIC. — Le 10 mai 1932, le Conseil municipal a voté un arrêté autorisant le Conseil administratif à passer les actes authentiques concernant les cessions de hors-ligne à annexer au domaine public ainsi que les échanges et les aliénations de parcelles au domaine public, nécessités par des corrections d'alignement. Cet arrêté permet au Conseil administratif de passer les actes dont s'agit sans avoir besoin de soumettre chaque fois la question au Conseil municipal, cela pour autant que ces opérations résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent, comme prestations à la charge de la ville que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires.

La rénovation des plans cadastraux et le développement considérable de la construction d'immeubles impliquent de nombreuses opérations de rectification, d'alignement et d'incorporation de hors-ligne au domaine public qu'il importe de régler rapidement et qu'il serait fastidieux de soumettre au Conseil municipal. Dans un grand nombre de cas, il ne s'agit que de la régularisation d'un état de fait attendu que les hors-ligne, bien que relevant du domaine privé, font déjà parties de la voie publique depuis de nombreuses années.

De là la nécessité d'un arrêté général.

I. Des hors-ligne, antérieurement réunis à la voie publique, ont été incorporés au domaine public dans les artères suivantes : rue de l'Aubépine, rue Blanche, rue Barthélemy-Menn, rue Michel Chauvet, rue Caroline, rue de Carouge, rue Dancet, rue du XXXI Décembre, rue de la Ferme, rue John Grasset, rue Lombard, avenue du Mail, rue Micheli-du Crest, rue de la Muse, rue Rodo, Rond-Point de Plainpalais, passage du Rond-Point de Plainpalais, rue de la Truite, rue du Village-Suisse, rue des Vollandes, soit au total 3,448,05 m².

II. Incorporation de hors-ligne résultant de la construction de nouveaux bâtiments ou de l'observation du plan d'aménagement :

Chemin d'Aire	m ²	283.50
Rue de la Colline	»	109.—
Rues Caroline et du Grand-Bureau	»	269.—
Rue des Deux-Ponts	»	766.—
Route de Florissant	»	492.10
Avenue Léon Gaud	»	118.50
Rue Gautier-rue des Pâquis	»	1,123.—
Rues du Grand-Pré et de la Canonnière	»	4,081.45
Rue Alcide Jentzer	»	82.50
Rue de Lausanne (diverses opérations)	»	6,217.—
Rue Adrien Lachenal	»	97.—
Rues de Lausanne et du Prieuré	»	776.—
Rues Liotard et des Lilas	»	1,474.70
Rue de Lyon	»	40.55
Rue de la Maladière	»	917.—
Quai de l'Ecole de Médecine	»	58.40
Rue de Montchoisy	»	334.—
Rue du Pré-Jérôme	»	70.20
Route de Pregny	»	868.—
Rues Prévost-Martin, des Pitons et de la Violette prolongées	»	3,198.40
Rue de la Roseraie	»	240.—
Avenue Gaspard Valette	»	36.—
Rue de la Vallée	»	29.50
Rues Verdaine et du Vieux-Collège	»	33.—
Rues de l'Athénée, Contamines, avenues Léon Gaud, Gaspard Valette, J. Crosnier, chemin Bertrand	»	10,045.60
Total	m ²	31,760.40

Par contre, les rectifications d'alignements ont impliqué l'incorporation au domaine privé de parcelles provenant du domaine public: rue de Carouge, rue A. Lachenal, route de Pregny, rue de Lausanne, rue Micheli-du Crest et rue du Village-Suisse, soit une surface totale de 39.20 m².

Toutes ces opérations ont nécessité l'établissement de 14 actes et 71 procès-verbaux de bornage ou recueils de titres.

Les opérations suivantes, comprises dans le tableau II ci-dessus, ont été régularisées en conformité d'accords intervenus avec les administrations des anciennes communes des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex:

Arrondissement des Eaux-Vives. — Quartier de Villereuse. — Ouverture de la rue St-Laurent et élargissement de la rue Adrien Lachenal.

Arrondissement de Plainpalais. — Quartier de la Cluse. — Elargissement de la rue Prévost-Martin, prolongement des rues de la Violette et des Pitons.

Quartier de Malombré. — Prolongement de la rue de l'Athénée, des avenues Gaspard Valette et Léon Gaud et Jules Crosnier; des rues de Contamines et de Marignac; élargissement du chemin Bertrand.

Quartier de Contamines. — Elargissement de l'entrée de la route de Florissant (côté lac). L'Etat a pris à sa charge le coût du terrain incorporé au domaine public, cette opération ayant fait l'objet d'une expropriation engagée sous l'ancien régime.

Arrondissement du Petit-Saconnex. — Quartier du Colombier. — Elargissement de la rue Liotard et de la rue des Lilas.

Quant à la rue Veyrassat, ouverte par cette opération, le Conseil municipal a décidé de la classer dans la catégorie des artères de lotissement à la charge des propriétaires intéressés. Le Service Immo-

bilier est intervenu pour favoriser un accord entre ceux-ci en prévision de l'incorporation future de cette rue au domaine public.

Quartier du Grand-Pré. — Elargissement de la rue du Grand-Pré à la hauteur du chemin Chandieu et ouverture de la rue de la Canonnière.

Quartier des Ouches. — Elargissement du chemin limitrophe d'Aire; opération faite en compte à demi avec la Commune de Vernier.

Arrondissement de la Cité. — Dans la Cité, les opérations suivantes, comprises également dans le tableau II, ont été réalisées:

Quartier de la Haute Ville. — Elargissement de la rue du Vieux-Collège, au droit du nouveau bâtiment élevé à l'angle amont de la rue Verdaine, côté impair; crédit spécial voté le 15 juillet.

Quartier des Pâquis. — Elargissement du carrefour des rues Gautier et des Pâquis, par l'incorporation du hors-ligne de l'ancienne propriété Armleder, qui avait été cédée à la Société des Nations par l'Etat et la Ville en 1923. Elargissement de l'angle des rues de Lausanne et du Prieuré prolongée, au droit des nouveaux bâtiments, arrêté du Conseil municipal du 29 décembre 1931.

Aménagements des quartiers

PLANS. — En 1932, le Conseil municipal a donné un préavis favorable aux projets d'aménagements suivants, élaborés par le Service cantonal de l'Urbanisme.

Quartier des Vollandes, arrêté du Conseil municipal du 28 juillet 1932;

» du Champ de courses, arrêté du Conseil municipal du 27 décembre 1932;

» des Chênes, arrêté du Conseil municipal du 27 décembre 1932.

Les projets d'aménagements des quartiers de Malagnou et de Saint-Gervais ont en outre été soumis au préavis des Autorités municipales; ils étaient encore à l'examen à la fin de l'exercice.

Les projets ci-après ont été transformés en *plans d'aménagement* après préavis de l'administration municipale et mise à l'enquête publique.

Chemin Rigot (préavis de 1931) arrêté du Conseil d'Etat du 16 février;

Quartier des Vollandes, arrêté du Conseil d'Etat du 15 novembre 1932.

Une partie du plan d'aménagement du quartier des Petits-Délices (préavis de 1930) a été transformée en *plan d'extension* par la loi du 4 janvier 1932.

ETUDES ET NÉGOCIATIONS. — *Quartier de la Haute Ville.* — Le plan d'aménagement de la Haute Ville, adopté par le Conseil municipal le 26 mai 1931 et que le Conseil d'Etat se proposait de faire transformer en *plan d'extension*, est encore à l'examen au Service de l'Urbanisme.

Des propositions nous ont été faites en vue de la construction d'un garage à la place des Trois-Perdrix, et de l'amorce de la percée sur la Corraterie. Il ne pourra être donné suite à ces propositions que lorsque les tracés auront été adoptés définitivement.

L'élargissement de la rue du Vieux-Collège fait depuis longtemps l'objet des préoccupations du Conseil administratif.

L'existence de droits immobiliers, gênant la démolition du bâtiment en saillie ainsi que l'utilisation du terrain disponible, rendent cette opération particulièrement difficile. Cependant, l'état de choses actuel constitue un danger auquel il importe de remédier.

Quartier de la Basse Ville. — Les reconstructions entreprises dans l'allée Malbuisson réalisent un élargissement obtenu par voie d'échange. L'aspect et la salubrité de l'allée en sont beaucoup améliorés.

Nous avons, en outre, imposé des dispositions ménageant une traversée — envisagée depuis fort longtemps — entre la Fusterie et le Molard. Les travaux en cours amorcent cette traversée entre la Fusterie et l'allée Malbuisson.

Quartier de Saint-Gervais. — La commission d'experts, dont nous avons parlé au précédent compte rendu, a déposé son rapport en septembre. Considérant les divergences d'opinion qui se sont manifestées au sujet du projet officiel, cette commission a estimé que de nouvelles études devaient être entreprises et a préconisé la prolongation du régime d'exception dont ce quartier est l'objet depuis deux ans.

Etant donné que le projet officiel, élaboré après un mûr examen, tient compte de toutes les difficultés du problème et les résoud d'une façon qui paraît conforme aux intérêts généraux, le Départe-

ment des travaux publics n'a pas suivi les suggestions de la Commission et a soumis ce projet au préavis des autorités municipales en vue de le faire adopter comme *plan d'aménagement*; cette procédure doit assurer la protection du quartier par la voie légale et permettre de poursuivre l'étude des possibilités de réalisation et de la portée financière du projet. Une fois que les autorités seront fixées à cet égard, le plan sera, le cas échéant, rendu définitif par sa transformation en *plan d'extension*.

Nantie de cette proposition à la fin de l'exercice, la Commission des travaux en a immédiatement entrepris l'examen.

D'autres part, l'administration, conjointement avec les services du Département des travaux publics, a poursuivi l'étude des moyens d'exécution du projet. Le système du droit de superficie, considéré comme susceptible d'assurer la réalisation du projet, a été combattu à cause des difficultés qu'il présente surtout pour les constructeurs. Des propositions faites par divers groupements financiers, sur la base de formules nouvelles utilisées pour des opérations analogues effectuées dans diverses villes à l'étranger, sont à l'étude.

Quartier des Pâquis. — Les nouvelles constructions édifiées à l'extrémité de la rue des Pâquis, ainsi qu'à l'angle des rues Gautier et Jean-Jaquet ont donné lieu à un différend quant aux conditions de cession des hors-ligne à annexer au domaine public et à la contribution des propriétaires intéressés. Les négociations se poursuivent et nous avons le sentiment qu'un accord pourra intervenir.

D'autre part, la Commission des travaux n'a pas abordé, en 1932, l'examen du projet d'aménagement qui nous avait été soumis par le Département des travaux publics, celui-ci ayant repris l'étude de ce projet.

Quartier des Petits-Délices. — Le Conseil d'Etat a décrété, le 20 décembre 1932, l'expropriation de l'immeuble rue Voltaire 15, et rue du Vuache 10, 12 et 14, requise par le Conseil municipal en 1931.

La procédure se poursuit.

D'autre part, nous sommes en pourparlers avec l'Etat et la Commission officielle de protection des mineurs en vue d'acquisitions et d'échanges assurant la réalisation du plan aux abords de l'Ecole secondaire.

La cession des hors-ligne dépendant des nouveaux bâtiments construits à la rue du Vuache et à la rue Malatrex fait toujours l'objet d'un différend. Les Sociétés propriétaires ont articulé des propositions que nous n'avons pas jugé acceptables.

L'administration cantonale nous a soumis un projet d'aménagement provisoire pour dégager le débouché de la rue des Délices sur la rue de Lyon; nous n'avons pu donner suite à cette solution vu ses conséquences par trop onéreuses.

Quartier des Vollandes. — Les pourparlers entrepris en vue de la réalisation de l'élargissement d'un tronçon de la route de Frontenex et du percement de la rue des Vollandes, en conformité du plan d'aménagement n'ont pas abouti jusqu'ici.

Quartier de Montchoisy. — L'élargissement de la rue de Montchoisy entre la rue des Vollandes et la rue de l'Avenir est rendu difficile par le morcellement actuel de la propriété à cet endroit, car l'opération ne saurait être réalisée par l'achat de la seule bande de terrain à incorporer au domaine public. Aussi avons-nous entrepris des démarches en vue de l'acquisition des parcelles intéressées, mais il importe que nous soyons fixés par le service de l'Urbanisme, sur la façon dont ces terrains pourront être utilisés, car les conséquences de l'opération dépendent de cette utilisation.

Quartiers Lac — Centre — Montchoisy. — Le procès pendant entre l'ancienne Commune des Eaux-Vives et les propriétaires riverains de l'avenue William Favre, au sujet de la contribution de plus-value qui leur était réclamée, s'est terminé par une transaction. Les propriétaires paieront une contribution de fr. 12,500.—, plus les dépens, les honoraires de l'avocat de la commune et ceux des experts.

Les négociations en vue de l'incorporation des hors-ligne résultant des nouveaux bâtiments élevés à l'entrée de la rue de Montchoisy n'ont pas encore abouti.

Chemins privés. — Des pourparlers ont eu lieu en vue de l'incorporation au domaine public des rues du Lièvre (quartier des Acacias), avenue de Luserna (quartier du Bois-Gentil) et du second tronçon de la rue Michel-Chauvet (quartier de Contamines).

Nous avons opposé aux demandes des propriétaires intéressés, les prescriptions de la loi sur les routes et de la loi sur l'extension et l'aménagement des quartiers qui mettent à la charge des propriétaires les frais de mise en état de viabilité que nécessitent ces artères.

Un accord est intervenu sur cette base en ce qui concerne la rue Michel-Chauvet.

Avec le Département des travaux publics, nous avons entrepris la revision des conditions dans lesquelles l'administration exécute l'entretien des chemins privés aux frais des propriétaires. Ces conditions ont été uniformisées et adaptées au coût actuel des travaux.

En outre, les propriétaires des chemins en mauvais état ont été mis en demeure de faire exécuter les travaux qui s'imposent faute de quoi ceux-ci seront exécutés d'office, en conformité de la loi.

Divers

Maisons locatives à loyers modérés. — Le Conseil municipal a décidé, le 24 juin, d'affecter à la construction de 5 maisons locatives à loyers modérés une somme de fr. 1,455,000.—, prélevés sur le Fonds constitué à cet effet et provenant du legs Galland.

Quatre maisons, devisées à fr. 995,000.—, terrain compris, seront édifiées sur la parcelle, sise à Sécheron, acquise en 1931.

Une maison, devisée à fr. 460,000.—, avec le terrain, sera élevée à l'angle des rues de Montchoisy et du 31 Décembre, sur le terrain que possédait la Commune des Eaux-Vives.

L'équilibre financier de ces opérations est basé sur un coût de construction de fr. 45.— le m³ (normes S. I. A.), sur un rendement net de 4% et sur un prix moyen de location de fr. 230.— par pièce, porté à fr. 300.— avec l'eau chaude et le chauffage central.

Les bâtiments projetés comprendront, après mise au net du plan, 316 ½ pièces réparties en 104 logements de 1 pièce, 2 pièces, 2 ½ pièces, 3 pièces, 3 ½ pièces, 4 pièces et 4 ½ pièces.

Le gain du revenu familial des locataires ne devra pas excéder les normes fixées par le Conseil municipal.

Voir chapitre « Service des Constructions et Etudes », pour ce qui concerne la construction des nouveaux bâtiments.

* * *

Le 27 juillet, le Conseil municipal a arrêté :

1. de consentir un prêt hypothécaire, en second rang, de fr. 205,000.— au taux de 4 ½ % révisible tous les cinq ans, en faveur de la Société Coopérative d'Habitations;
2. de souscrire fr. 5,000.— de parts sociales de la dite Société.

En 1928, le Conseil d'Etat avait fait procéder à une enquête sur les logements insalubres des vieux quartiers à la suite de laquelle l'évacuation et la démolition d'un certain nombre de bâtiments avait été ordonnées. Mais il n'a pas été possible d'exiger l'exécution intégrale de ces mesures vu la crise économique et le fait que le nombre de logements à bon marché édifiés est insuffisant pour loger les locataires à évacuer. L'administration municipale doit se préoccuper de cette situation. Si l'acquisition par la Ville des maisons condamnées apparaît comme une solution toute naturelle, il ne saurait être question de traiter ces achats sur la base d'un rendement que l'on peut qualifier d'excessif.

D'autre part, pour permettre la transformation des vieux quartiers, puisque ces acquisitions seront faites dans ce but, il importera d'assurer le relogement des locataires évincés et cela dans des conditions qui ne pourront, dans la plupart des cas, pas être réalisées sur le même emplacement. Il faut donc envisager la construction d'un certain nombre de bâtiments, répondant aux besoins de la population qui nous intéresse, soit sur des parcelles que la Ville possède soit sur des terrains à acquérir. Dans ce but, nous avons demandé au service cantonal de l'Urbanisme de nous fixer sur l'utilisation possible des parcelles que la Ville possède sur le territoire des Communes réunies et qui pourraient se prêter au but proposé.

Propriétés municipales. — Le Service Immobilier a poursuivi en 1932 l'établissement du recueil des propriétés des communes fusionnées. L'état cadastral de ces propriétés a été révisé et mis à jour en conformité de l'état des lieux et des opérations exécutées. Les parcelles ont été pointées avec la comptabilité et classées dans l'ordre adopté pour le bilan de la Ville.

Litiges. — La Ville de Genève a été mise en cause dans deux demandes de dommages-intérêts basées sur les conséquences de la loi sur le plan d'extension du 17 mars 1900.

Le Conseil administratif a décliné toute responsabilité de la Ville à cet égard.

Loi sur l'expropriation. — Le nouveau projet de loi sur l'expropriation, dont nous avons parlé au précédent compte rendu, a été présenté au Grand Conseil en septembre 1932, après avoir été révisé par la Commission juridique à laquelle le Conseil d'Etat l'avait renvoyé.

CHAPITRE XVIII

SERVICE DES CONSTRUCTIONS ET DES ÉTUDES

Chef de service: M. A.-H. ROCHE, architecte

Personnel. — En date du 1^{er} janvier 1932, M. John BERDOZ a été nommé dessinateur et classé en 6^{me} catégorie.

A. BATIMENTS. — Les travaux de transformation de la *Perle du Lac* ont été complétés, quelques améliorations ont été apportées et exécutées avec le solde du crédit voté.

Bains des Pâquis. — Notre Service a établi les plans et dirigé les travaux de reconstruction des nouveaux bains des Pâquis. Après la démolition des anciens bains effectuée à la fin de l'année 1931 et suivant un programme de travaux judicieusement établi, le premier pieu a été battu le 20 janvier par l'entreprise Zschokke, chargée des travaux de béton armé. Les entrepreneurs suivants ont été chargés des travaux, après mise en soumission: menuiserie, Toso-Badel; serrurerie, Boesiger; plomberie et installations sanitaires, Vve Henny et fils; peinture, Marconi frères; marbrerie, Anthonioz; vitrerie, Picco; glaces, Nierlé; tremplins, Delacroixriche et C^{ie}; bacs, Portier et Gamper; horloges électriques, Le Coultre & C^{ie}; téléphone, Favre & fils; appareils porte-habits, Meier à Zoug.

Les travaux après avoir été activement poussés ont été terminés le 30 juillet et l'établissement ouvert à l'exploitation le 3 juillet 1932. La surface totale des nouveaux bains est de 6500 m² environ, comprenant, bains dames et messieurs de surface équivalente, avec 256 cabines, 560 vestiaires porte-habits payants, 1500 crochets pour vestiaires gratuits, 36 douches et installations sanitaires avec fosse septique. Le bâtiment de direction permet la surveillance à l'intérieur des bains et côté plage. Cabine téléphonique et buvette commune.

Les sociétés de natation disposent de 5 cabines avec bassin d'entraînement et grand plongeur.

Pour l'ensemble de l'ouvrage, il a été foncé 448 pieux de 13 m., 50, 12 m., 10 m. et 9 m., d'une longueur totale de 5800 m. pour supporter la plateforme des bains, séparation des fonds, clôtures extérieures et plongeurs.

Dès l'ouverture de l'établissement, l'affluence des baigneurs fut énorme et dès septembre, le Conseil administratif décidait l'agrandissement des bains, côté messieurs.

Notre Service a établi deux projets permettant d'obtenir 59 cabines supplémentaires pour messieurs et 6 cabines pour les sociétés avec ponton fixe pour bassin d'entraînement. De plus, des modifications intérieures sont prévues pour l'agrandissement de la buvette, cabine de secours et création de cabines dans la partie centrale des bains. Pour permettre au public un accès facile, le projet prévoit l'élargissement de la jetée et la reconstruction de la passerelle du Goléron dont la largeur sera portée de 2 à 3 m. 40.

Ces projets sont actuellement à l'étude devant le Conseil administratif.

Maisons locatives à loyer modérés. — Notre service a étudié la construction de 5 immeubles locatifs qui ont fait l'objet de l'arrêté du Conseil municipal du 24 juin 1932. L'élaboration des plans définitifs et la direction des travaux ont été confiés aux architectes suivants: Bâtiments A. et B., Avenue de Sécheron à MM. Senglet et Vetterli, architectes — C. et D., rue Gustave-Moynier à MM. P. Perrin et fils et Boissonnas, architectes et celui de la rue Montchoisy à MM. Peyrot et Bourrit, architectes. Les travaux de terrassement ont été adjugés à M. Dompmartin, entrepreneur, pour les bâtiments de l'avenue de

Sécheron et à MM. Favre et Badel et Pellarin pour les bâtiments de la rue G.-Moynier et rue de Montchoisy.

Les comptes de construction des maisons locatives élevées à la rue des Pâquis ont été soldés à l'échéance des délais de garantie. La dépense s'est élevée à fr. 485,490.05, soit fr. 14,509.95 de moins que le montant du crédit voté fr. 500,000.—

Stations abris et W.-C. — Les comptes de construction des stations abris de la place de la Navigation et du Rond-Point de Plainpalais ainsi que de l'urinoir de la rue du Conseil-Général ont été arrêtés comme suit :

	Voté	Dépensé
Station-abri de la place de la Navigation	61,000.—	54,469.85
» » du Rond-Point de Plainpalais	29,000.—	30,641.95
Urinoir rue du Conseil-Général	12,500.—	14,230.40
	<hr/>	<hr/>
Totaux	102,500.—	99,340.20
Dépensé en moins sur l'ensemble des crédits votés		3,159.80

Station-abri des Tranchées. — Les travaux d'édification d'une station-abri avec station de transformateurs au bd. des Tranchées ont été terminés et celle-ci livrée au public.

Stade de Varembe. — Notre Service a présenté un projet complet d'aménagement du stade de Varembe, comprenant la restauration des bâtiments existants de l'ancienne patinoire et la création de 2 terrains de foot-ball, 1 terrain de basket-ball et la construction d'un petit bâtiment à l'usage de W. C. publics dames et messieurs, vestiaires pour sociétés, avec service médical; ce projet prévoyait le maintien de l'Ecole en plein air à son emplacement actuel.

Le Conseil municipal a voté le 10 mai 1932 un crédit de fr. 73,000.—pour l'aménagement des terrains de jeux et le 16 août, le Conseil administratif a adjugé les travaux de drainages et aménagement des terrains à l'entreprise Leuba frères. Sous la direction de notre Service, les travaux d'aménagement ont commencé le 25 août et permettront aux sociétés sportives de disposer des terrains de jeux pour le début de la saison de foot-ball 1933-34.

Le projet de restauration des anciens bâtiments et construction de vestiaires est à l'étude devant la commission du Conseil municipal.

B. ETUDES. — Parc zoologique, soumissions suivant projet B. Remise en état de la piste du Bout-du-Monde. Avant-projet d'installation du Service des Promenades à la route de Frontenex en vue de réunir sur un seul emplacement les différentes installations nécessaires à l'ensemble du Service et permettant de supprimer les installations dispersées actuellement dans différents parcs.

Parc des Eaux-Vives. — Projet pour l'installation d'une crèmerie-brasserie à l'emplacement de l'ancien chalet qui doit être démoli, comprenant une annexe au bâtiment de l'ancien théâtre avec rez-de-chaussée au niveau de la terrasse, locaux et services d'exploitation, office, cuisine, laverie, comptoir et partie couverte pour le public. Au sous-sol installation de laboratoire de pâtisserie, caves avec entrée indépendante, installation de W. C.-toilette hommes et dames en remplacement de l'installation à supprimer dans le haut du Parc. Dans le bâtiment de l'ancien théâtre, grande salle et chambres pour le personnel au-dessus.

Plans pour démolitions. — Calculs des plus-values pour les nouvelles constructions pour annexion du hors-ligne au domaine public. Calques des parcelles de la Ville pour le Service immobilier, calculs et plans pour la reconstruction de la Rive droite en plusieurs étapes. Devis pour clôtures de parcelles pour annexion de hors-lignes. Relevé des avenues et arbres du Parc des Eaux-Vives, plateau de Champel et place des Marronniers. Projet de W. C. et urinoir rues de la Prairie et du Jura. Déplacement des petites serres du Jardin botanique (travaux exécutés suivant devis estimatif établi par le Département des Travaux publics). Les travaux de terrassements, canalisations et maçonnerie ont été exécutés par la maison Olivet & C^{le} (fouille en pleine masse de 1500 m³, dont 600 dans la marne glaciaire et 100 m³ dans

la molasse); les travaux de serrurerie ont été exécutés par la maison Hess, la première petite serre, côté voies du chemin de fer a dû être complètement reconstruite étant en trop mauvais état et les fers de sections trop faibles. Les travaux de chauffage ont été exécutés par la maison Filipinetti avec de notables améliorations. Vitrierie, Lorette & C^{ie}. Couverture, Gavillet. Charpente, maison Casai frères. L'amenée de l'eau, l'installation intérieure, la ferblanterie, maison Henny. Tous ces travaux, devisés à fr. 36,700.— par le Département des Travaux publics sont revenus à fr. 49,139.—; le dépassement de fr. 12,439.— provient du fait que les travaux de terrassements (fouilles en pleine masse), canalisations extérieures, charpente, ferblanterie, installation de l'eau, la charpente et la couverture n'étaient pas prévus dans le devis.

Nouveaux projets pour stations-abris avec locaux pour le service du gaz au rond-point de St-Jean. — Projets d'édicule place des Augustins avec locaux pour transformateurs électriques en sous-sol. Tri et classement de tous les plans provenant des services des travaux de la Ville, Petit-Saconnex, Plainpalais et Eaux-Vives et établissement d'un nouveau classement de tous les plans du Service, préparation des dossiers à remettre à l'Etat. Etablissement du grand plan d'assemblage du nouveau classement. Nouveaux projets pour installation d'aquarium dans les locaux situés sous la rampe du Calabri. Toisé sur plans, établissement de tableaux de comparaison des 9 projets présentés par les architectes pour la construction de bâtiments avenue de Sécheron, rues G.-Moynier et de Montchoisy. Relevé des panneaux d'affichage de la Ville pour leur remise en état et leur transformation.

Bâtiment du Pont de la Machine. — Par suite du transfert à la rue du Stand de tous les bureaux installés au bâtiment du pont de la Machine tous ces locaux se sont trouvés disponibles. Dans le but de se libérer de gros loyers payés jusqu'alors pour les divers bureaux du service du gaz, de la caisse, etc., le Conseil d'administration des Services industriels a décidé d'installer dans les locaux vacants du pont de la Machine, la présidence et le secrétariat général des Services, ainsi que la caisse et le service du gaz. A cet effet, et après entente avec le Conseil administratif de la Ville de Genève, notre Service qui avait déjà eu précédemment l'occasion d'effectuer des transformations dans ce bâtiment et en avait fait un relevé complet, fut chargé de présenter à M. Boissonnas, président du Conseil d'administration des projets d'aménagement conformes aux desideratas du Conseil des Services industriels. Le projet adopté, les travaux furent immédiatement entrepris. De nombreuses difficultés surgirent au cours des travaux du fait du mauvais état d'éléments de murs, de poutres fléchissantes, sols en mauvais état, travaux de consolidation en sous-œuvre. Outre la distribution nouvelle, un escalier desservant la présidence au 1^{er} étage et un plafond suspendu sur l'ancien hall des machines étaient à créer.

Les nouveaux locaux comprennent au rez-de-chaussée, corps central, côté aval, entrée de la présidence et bureau du secrétariat général. Au 1^{er} étage: salle du Conseil et bureau du président, du secrétaire général, petit bureau de réception, locaux d'archives, vestiaires et W. C. du Conseil, bureau du directeur M. Habel, un grand bureau technique et le bureau des commis, au 1^{er}, un bureau pour chef, un bureau pour les metteurs d'eau, local archives, vestiaires et W. C. Aile droite, service de la caisse au rez-de-chaussée, bureau du caissier, un bureau pour releveurs d'index, bureau de pointage, garage, vestiaire et W. C. de la caisse; au 1^{er}, grand local disponible pour les archives.

Corps central, côté amont, entrée de la caisse, caisse centrale des Services industriels et vente des lampes.

Projet de W. C. souterrain à la rue de la Prairie.. — Projet de W. C. et locaux pour le service des Promenades dans la promenade des Bastions, pour utilisation de l'emplacement de l'ancienne école enfantine de la rue de la Croix-Rouge.

Bastion Miron. — Etude pour la remise en état de l'ancien bastion et création d'une terrasse accessible au public.

D. DIVERS. — Rapport sur la stabilité des immeubles 21 et 23 rue du Perron, rue J.-L. Hugon, 8, immeuble Sarteur, rue des Battoirs, rue de Cornavin, 17 et rue des Terreaux-du-Temple.

Désignation des travaux, cahiers des charges spéciaux et mise en soumission des travaux de construction de 5 bâtiments.

Visite des terrains de jeux municipaux avec le Service des stades municipaux.

Démolition des immeubles rue Maurice Schiff, anciens dépôts de la Voirie quai du Cheval-Blanc et rue des Asters, rue du Vieux-Billard, rue des Bains, rue de Montchoisy, rue de Lausanne 59, ancienne école enfantine rue de la Croix-Rouge, immeuble du Calabri, rue de la Croix-Rouge 2, rue Gourgas, anciens bains d'Arve, rue des Bains.

Eclairage public. — Amélioration de l'éclairage aux abords du bâtiment de la Conférence du désarmement. Installation de nouvelles lampes d'éclairage public avenue Soret prolongée, chemin Vieussieux, chemin d'Aire, quartier de la Servette, rues de la Prairie et de Lyon, square de Chantepoulet, rue Liotard, avenue de Champel, rue de l'Athénée prolongée, route des Acacias, route de Lyon, avenue de Châtelaine, chemin du Bouchet, rues des Pitons, de la Violette, Pré-Jérôme et Maurice Schiff.

Amélioration de l'éclairage de la rue de Candolle, de la route de Ferney et du quai des Bergues.

Installations et déplacements de lampes, route de Pregny, rue Malatrex prolongée, place de Traînant au Port-Noir, rue des Deux-Ponts, place Saint-Gervais et rue de Montchoisy.

Terminé l'installation de l'éclairage du passage des Amis et du passage sous voie situé dans le prolongement de la rue des Alpes.

Passages, escaliers et grilles. — Révision du monument Brunswick et travaux habituels d'entretien.

Bancs. — Nous avons continué le remplacement partiel de vieux bancs en bois encore existants par un modèle en fer. Réfection de la peinture des bancs sur le quai des Eaux-Vives (devant le parc La Grange), à la promenade des Asters, au plateau de Champel.

Pose de 3 bancs à la place des Marronniers, 3, au Grand-Quai, 1, rue Pierre Fatio. Réparation de bancs à la rue Farel et Rond-Point de Plainpalais.

Noms de rues. — Le nom de rue de l'Athénée a été donné au tronçon d'artère se trouvant entre le chemin de Malombré et le chemin Bertrand. Le passage situé entre le Musée d'Art et d'Histoire et l'école des Beaux-Arts sera dénommé « Passage Burlamachi » et le nom de Soubeyran sera donné au chemin situé entre l'avenue Soret et le chemin de Vieussieux. Par son arrêté du 20 septembre, le Conseil d'Etat a décidé de donner, sur toute sa longueur, le nom de rue de Contamines à l'artère comprise entre la route de Malagnou et la route de Florissant. Le nom de « Clos Mallet-Dupan » a été donné à l'ancien Clos Lombard

Le Conseil administratif a proposé au Conseil d'Etat de donner les noms de « rue de l'Encyclopédie » et de « rue d'Alembert », à deux rues du quartier des Délices.

Il a donné un préavis favorable à la demande du Groupe des Lamartiniens Genevois de donner les noms de Lamartine et de Huber-Saladin qui fut son ami, à deux rues de la Ville et, si possible, à deux des voies d'accès à la S.d.N. Cette suggestion n'a pu être retenue par le Conseil d'Etat pour les voies d'accès à la S.d.N. qui possèdent déjà toutes des dénominations. Toutefois, les noms de Lamartine et de Huber-Saladin seront réservés pour d'autres artères.

Panneaux officiels d'affichage. — Par suite de la fusion, l'entretien des panneaux officiels incombe à la Ville dans les arrondissements de Plainpalais, Eaux-Vives et Petit-Saconnex.

Notre Service a fait un relevé complet de tous ces panneaux et un projet de restauration est à l'étude.

Enclos des cygnes. — Il n'a pas été fait de réparations dans le cours de l'exercice, mais une révision complète de l'installation s'impose; une étude pour un nouvel aménagement est faite et un devis établi.

Service des autorisations. — Ensuite de la fusion, notre Service doit examiner un plus grand nombre de requêtes en constructions; celles-ci se sont élevées au nombre de 336, dont 13 ont été refusées.

L'architecte du Service des Constructions et des Etudes a suivi comme délégué de la Ville, les séances de la Commission cantonale du Plan d'extension.

CHAPITRE XIX

SERVICE DES BÂTIMENTS (entretien)

De même que les années précédentes, nous ne détaillerons ici que les travaux d'une certaine importance, nous contentant de signaler en bloc ceux qui sont les mêmes chaque année, tels que: réparation du mobilier, bancs, pupitres, planches noires, engins de gymnastique, stores, appareils de chauffage, installations sanitaires, éclairage, entretien des toitures, préaux, etc., qui absorbent à eux seuls près de la moitié des sommes prévues au budget.

Voici la liste des travaux les plus importants:

A) Bâtiments scolaires et B) Mobilier scolaire

Arrondissement Cité

ÉCOLES PRIMAIRES.

Ecole du Grutli. — Transformé les W. C. des 1^{er}, 2^{me} et 3^{me} étages. Réparé et repeint le vestibule du 3^{me} étage et la salle 32. Refait, en tôle galvanisée, la majeure partie des placages de la toiture. Ce travail s'achèvera en 1933.

La pose de diffuseurs électriques et la revision des lignes d'éclairage a été continuée. Le préau a été entièrement goudronné à nouveau.

L'Académie professionnelle occupe toujours une partie des combles.

Ecole des Casemates. — (La majeure partie de ce bâtiment est utilisée par l'Etat pour l'enseignement secondaire.) Continué la réparation de la toiture. Repeint toutes les fenêtres, ainsi que les stores à rouleaux.

Ecole rue Ferdinand-Hodler. — Remplacé les tuyaux de retour des chaudières du chauffage central. Repeint tous les vestibules, les W. C. et les classes 12 et 18. Refait le revêtement du préau.

Les locaux occupés dans les combles par les cours d'hommes de l'Académie professionnelle ont été évacués à la fin du premier semestre.

Ecole rue Necker. — Les appareils de chauffage à air chaud, dont nous signalions les défauts l'année dernière, ont été remplacés, pendant les vacances d'été, par un chauffage à eau b. p. Cette installation a été faite par l'Etat; la Ville a participé au 50% des frais, soit fr. 10.302,60, qui seront supportés par l'exercice 1933.

Ecole du boulevard James Fazy. — Repeint les vestibules des 1^{er} et 2^{me} étages, côté nord. Transformé les W. C. du 2^{me} étage, nord.

Ecole des Croupettes. — Lessivé et repeint le grand vestibule du rez-de-chaussée, ainsi que les W. C. du 1^{er} étage.

Ecole de la rue de Berne. — Réparations importantes aux fers-blancs de la toiture. Réinstallé l'eau aux urinoirs. Réfection des panneaux de faïence des escaliers et vestibules du bâtiment neuf (sous-sol, 1^{er} et 2^{me} étages). Blanchi les plafonds, repeint les murs et boiseries des vestibules du rez-de-chaussée et du 2^{me}, ainsi que la cage d'escalier, vieux bâtiment.

Même travail dans les classes 3, 4, 10, 11, 16 et 17, musée scolaire et salle de cinéma, W. C. et urinoirs.

Ecole primaire et enfantine rue de Neuchâtel. — Salle de Gymnastique: les espaliers ont été éloignés des murs, pour éviter les dégradations, la salle, ainsi que le vestiaire, ont été repeints. Les classes 1, 2, 3,

les W. C. du rez-de-chaussée, des 1^{er} et 2^{me} étages, ainsi que les douches effectuées aux sociétés, ont été réparées et repeintes. Les linoléums de la salle de couture et du bureau de la Directrice ont été remplacés. Posé deux portails en fer au haut de l'escalier, pour isoler les combles.

ÉCOLES ENFANTINES.

Ecole de St-Antoine. — Posé 18 stores toile. Ce bâtiment a reçu, dès la rentrée des classes, en janvier, les élèves de l'*Ecole enfantine de la rue Ferdinand-Hodler*, désaffectée pour être utilisée par le Poste central des sapeurs-pompiers.

Ecole des Terreaux. — Repeint un vestibule et les classes 1 et 12.

Ecole des Croupettes. — Travaux ordinaires d'entretien.

Ecole rue du Môle. — Réparé et peint à l'huile les vestibules. Enlevé le gravier et goudronné le préau.

Académie professionnelle, cours de dames, rue du Soleil-Levant, 6, et bâtiment de la Madeleine. — Ces locaux ont été évacués à la fin du 1^{er} semestre 1932.

Arrondissement des Eaux-Vives

Ecole primaire 1^{ue} des Eaux-Vives, bâtiment I. — Réfection complète des claies du local des douches et peinture des dites. Pose d'un grillage contre la barrière du préau à front de la rue des Eaux-Vives, pour empêcher les balles de tomber sur la chaussée pendant les récréations. Pose de remplissages en planches sous le lambrissage de la toiture, entre les chevrons, face cour et face préau, pour supprimer les nids de pigeons. Réparations importantes aux chéneaux et placage de la toiture. Remise en état de la chaudière des douches.

Bâtiment II. — Lessivage et peinture à l'huile des murs et boiseries du vestibule du 1^{er} étage et de la classe 7. Revisé la chaudière du chauffage central.

Bâtiment III. — Réparé et peint à l'huile les W. C. des 2^{me} et 3^{me} étages. Pose de boiseries et portes dans ceux du 2^{me}. Déposé une bouche à eau placée dans un local fermé pour la reposer contre le mur de l'escalier. Revision complète de la toiture.

Ecole primaire rue du 31 décembre. — Classes de jeunes filles: Réfection complète des vestibules, hall d'entrée, cage d'escalier, corridors, soit raclage et badigeon des plafonds, lessivage et peinture des murs et boiseries. Remplacé une partie du plancher du corridor du 1^{er} étage par un dallage en ciment.

Classes de garçons: Réfection de trois classes, peinture et blanchiment. Remplacé, par des marchons en grès, les marches usées de l'escalier. Appartement de M. Richard, remplacé par des volets de bois, les anciens stores des fenêtres. Installé l'eau dans les 4 W. C.

Pose d'un treillis dans le préau pour empêcher les balles d'arriver contre les fenêtres des immeubles voisins. Aménagé une nouvelle soute à charbon dans une partie du soul-sol. Nivelé et goudronné le préau. *Salle de gymnastique*: Revision complète de la toiture, ardoises, fer-blancs et ciment ligneux. Installé l'eau dans les W. C. avec rampe de distribution.

Ecole enfantine rue de la Mairie. — Repeint à l'huile 4 classes, 1^{er} et 2^{me} étages, vestibules et cage d'escalier. Démonté et nettoyé les éléments de la chaudière du chauffage central. Posé une horloge électrique.

Ecole enfantine rue de Montchoisy. — Revision complète des stores, changé une partie des toiles. Modification aux tuyauteries du chauffage central et adjonction de radiateurs. Remplacé une partie des chéneaux.

Ecole enfantine de Villereuse. — Repeint les classes 1 et 2. Installé l'éclairage électrique dans les classes 4 et 5. Réparé et repeint les parties métalliques de la toiture. Posé 3 stores neufs. Installé deux horloges électriques. Nivelé et goudronné le préau. La chaudière du chauffage central à eau, hors d'usage, a dû être remplacée à la fin de l'année.

Arrondissement de Plainpalais

Ecole primaire et enfantine de la Roseraie. — Installé l'eau courante aux urinoirs du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage. La couverture en tuiles de la moitié du corps central a été entièrement refaite. Remplacé les dessus de 21 pupitres.

Le projet d'agrandissement de l'école, établi par M. Minner, architecte, à la demande des anciennes autorités municipales de Plainpalais, a été abandonné à la demande même du Département de l'instruction publique et sur l'avis du Département des travaux publics.

Les frais d'étude se sont élevés à fr. 5.800,—, soldés par moitié sur les crédits de 1932 et 1933.

Ecole primaire de la Cluse. — Le champignon ayant atteint le lambrissage de la toiture, côté nord et corps central, côté sud, la couverture a dû être entièrement refaite. L'ardoise a été enlevée et remplacée par de la tuile posée sur double littelage. Le canal de fumée du calorifère, fissuré, a été refait à partir du 2^{me} étage. Les trois classes enfantines transférées dans l'immeuble voisin ont été affectées à l'enseignement primaire.

Ecole enfantine de la Cluse. — Pendant les vacances d'été, le rez-de-chaussée de l'immeuble n° 15, rue Micheli-du Crest a été aménagé en école enfantine, comprenant 3 classes, une salle de jeux, W. C., urinoirs et chauffage central.

Ecole primaire et enfantine du boulevard Carl Vogt. — Réfection complète des façades du grand bâtiment, changé une partie des avant-toits et posé 71 nouveaux stores en bois à rouleau. Installé un radiateur salle de lecture au 1^{er} étage.

Ecole primaire et enfantine rue Hugo de Senger. — Remplacé les linoléums de la salle de rythmique et de la salle de jeux du rez-de-chaussée de l'école enfantine. Cette salle a été entièrement repeinte, ainsi que le vestibule du 1^{er} étage. Clôturé le terrain de jeux.

Ecole primaire du Mail. — Préau couvert: réparé l'asphalte de la toiture, bouché les nombreuses fissures et badigeonné les murs et plafonds. Remis en état les deux classes annexes. Fourni 12 tables en sapin.

Ecole primaire et enfantine de la Coulouvrenière. — Repeint les vestibules du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, les W. C., la cage d'escalier, deux bureaux au rez-de-chaussée, une classe et le bureau de la directrice au 1^{er}. A l'école enfantine, même travail aux deux salles de jeux et à l'escalier. L'appartement du concierge a été entièrement remis en état, ainsi que le local concédé à la Fanfare de la Croix-Bleue. Des séparations ont été établies entre les W. C. de l'école primaire et l'eau installée aux urinoirs. La chaudière des douches a été réparée.

Salle de gymnastique, rue des Vieux-Grenadiers. — Pour remédier aux infiltrations d'eau, réparé des lanterneaux de la toiture et refait la chape en feutre asphalté et bitume plastique.

Arrondissement du Petit-Saconnex

Ecole primaire et enfantine de Saint-Jean. — Placé des treillis pour protéger les vitrages de la salle de gymnastique. Refait une partie des carrelages du 1^{er} étage. Réparé la salle de la bibliothèque, celle des conférences-projections, ainsi que la salle de jeux. Préau couvert, dépose et repose de dalles, repeint les fenêtres. Refait les plafonds des W. C. Remplacé une des chaudières du chauffage central et renforcé quelques radiateurs.

Ecole primaire et enfantine des Crêts. — Rhabillé le plafond et repeint en partie la grande salle de conférences. A l'école enfantine, enlevé la borne fontaine, peint les volets, renforcé les radiateurs, placé une horloge à signaux automatiques.

Ecole primaire et enfantine de Sécheron. — Lessivé et repeint les murs et plafonds du grand vestibule du sous-sol. Placé 19 bancs dans le préau des classes enfantines. Remplacé le linoléum de la salle 8. Révisé l'installation d'eau des W. C. pour régler la consommation.

Ecole primaire et enfantine des Asters. — Réparé et repeint les murs et plafonds de la salle de gymnastique et de la bibliothèque. Transformé l'installation du gaz. Posé un linoléum dans une salle

de l'école enfantine. Renforcé le chauffage, classe du 1^{er} étage et remplacé des éléments de la chaudière du chauffage central.

Ecole de la Servette. — Changé le plancher, classe du 1^{er} étage. Remplacé un pupitre de maître.

Ecole des Charmilles. — Peinture complète de deux classes et salle de jeux de l'école enfantine. Fourni 50 pupitres et 50 chaises, modèle Asen.

Ecole de la rue de Lyon. — Complété l'éclairage électrique. Installé un jeu de basket-ball.

Ecole enfantine Cité-Vieusseux. — Entretien ordinaire.

Ecole de Châtelaine. — Meublé une classe.

Voici la statistique des concessions de salles dans les bâtiments scolaires :

Nombre de sociétés ayant utilisé des locaux en 1932: 137.

Nombre de séances tenues dans les locaux par ces sociétés: 5.341.

Nombre de concessions diverses en 1932: 118.

Bibliothèques, Musées et Collections

C) Entretien et D) Mobilier

Bibliothèque publique et universitaire. — Remplacé la seconde chaudière du chauffage central. Réparations importantes à la toiture. Fourni 3 fichiers à 36 tiroirs, un à 30 tiroirs, un meuble Kardex « Library Bureau »; surélevé 4 meubles à casiers.

Bibliothèque moderne (Madeleine) et Bibliothèques circulantes (Madeleine et rue des Alpes, 10). — Travaux ordinaires d'entretien. Réparé la salle de la bibliothèque des Asters.

Muséum d'Histoire naturelle. — Fait divers aménagements et réparations dans les laboratoires. Repeint le vestibule d'entrée et les murs du grand escalier. Revisé l'installation des téléphones intérieurs. Fourni 3 tables.

Un crédit spécial de fr. 187.500 voté le 12 février, a permis d'effectuer la réfection complète des façades. La majeure partie des molasses a été remplacée par de la pierre de Morley, tous les crépissages refaits et peints à l'huile. Vu son importance, ce travail a été divisé en quatre lots. Il a nécessité la revision complète de la toiture, le remplacement d'une grande partie des stores, ainsi que la remise en état des portails, des cours anglaises et la reconstruction partielle des murs de clôture.

Annexe au Palais Eynard. — Le Musée a pris possession du local occupé précédemment par les Sauveteurs auxiliaires, de sorte qu'il utilise maintenant en entier les deux étages supérieurs. Tapissé l'escalier et le vestibule du haut. Posé un linoléum.

Annexe à la promenade St-Antoine. — Terminé l'aménagement, meubles et rayonnages.

Musée d'Art et d'Histoire. — Le bassin du jet d'eau de la cour, fissuré en divers endroits, a dû être piqué à fond et recimenté. L'amenée d'eau, également en mauvais état, a été remplacée. A la suite de ce travail, l'humidité qui se manifestait encore dans certaines parties du sous sol a complètement disparu. La revision des lignes et l'extension de l'éclairage électrique a été continuée et le double tarif installé. Les murs du Musée lapidaire, sous les arcades de la cour, ont été repeints à l'huile. Diverses parcelles de corniches en staff ont dû être refaites, ainsi qu'une partie des lignes téléphoniques intérieures. Le Service des bâtiments a participé pour le 50% aux frais de remplacement des nattes du grand escalier.

Annexe, Promenade du Pin, 5. — Travaux ordinaires d'entretien.

Musée Rath. — Remplacé une partie des marches du grand perron, ainsi que les bases des colonnes du péristyle. Changé les vélums dans toutes les salles.

Musée d'Ethnographie. — Travaux ordinaires d'entretien.

Conservatoire et Jardin botaniques. — Fourni 11 armoires à casiers pour les collections. Electrifié le monte-charge. Par mesure de sécurité contre l'incendie, les parois du dit ont été isolées par des

tôles de 1 mm. Les portes du laboratoire au sous-sol ont été recouvertes d'éternite et il a été placé 8 extincteurs.

E) Bâtiments divers

Hôtel municipal et Annexes. — A part l'entretien ordinaire, il a été fourni au Service immobilier, des meubles spéciaux pour les classements, ainsi que d'autres meubles pour le Service des constructions et études. Aménagé les anciens ateliers du Poste permanent pour servir de garage aux voitures des Services des pompes funèbres et des Loyers et redevances. Dans l'immeuble rue du Soleil Levant, 6, occupé précédemment par l'Académie professionnelle et le Poste permanent, les marches de l'escalier, complètement usées, ont été remplacées par des marchons en grès; les dallages des paliers et de l'allée ont été également refaits.

Halles. — *Ile*: Quelques réparations à la toiture.

Rive: Repeint le vitrage sur cour et dépoli les carreaux. Remplacé une partie des rideaux, repeint la buvette. Un crédit de fr. 28.800 a été voté le 7 juin pour la construction dans la cour de W. C., urinoirs et lavabos, en sous-sol, avec, au-dessus, des bassins en granit destinés au lavage des viandes, légumes, ustensiles, etc. Cette construction a nécessité la reprise en sous-œuvre du mur de la halle, la démolition d'anciens murs de fortification et le raccord des égouts à travers les immeubles voisins.

Ces travaux étaient presque terminés à la fin de 1932 et la transformation de l'ancien emplacement des W. C. à l'intérieur, en cases, bureau et dépôt, sera exécuté l'année prochaine, immédiatement après la mise en service de la nouvelle construction.

Pâquis. — Les lézardes de la face donnant sur la rue des Alpes, constatées il y a quelques années et attribuées à un tassement, se sont de nouveau manifestées cette année. Des sondages ont été effectués pour en déterminer la cause et M. Bremond, ingénieur, a été chargé de faire une expertise, laquelle a démontré que ces mouvements ne provenaient pas de tassements, mais d'un soulèvement causé par la glace qui s'était formée sous les installations frigorifiques par suite d'infiltrations venant de l'extérieur. La Société des frigorifiques et glaciers de Genève a fait le nécessaire en ce qui concerne ses installations et les réparations à la façade seront exécutées dès que le mouvement sera considéré comme arrêté.

Voirie. — Quai du Cheval Blanc. Réparé entièrement deux appartements et mis l'eau au compteur. Installé l'éclairage électrique, dépôt de Montchoisy.

Cimetières. — *St-Georges*: Terminé les installations sanitaires des appartements.

Petit-Saconnex: Réparé entièrement le bureau, la Chapelle et le dépôt.

Plainpalais et Châtelaine: Entretien ordinaire.

Service du feu. — Placé dans 11 dépôt des tablettes-pupitres. Remis complètement en état le dépôt des Vollandes, soit peinture, dallage en ciment du sol et installation d'eau. La toiture en ciment ligueux du dépôt de la rue Blanvalet a subi une réfection totale et une horloge électrique y a été posée. Au dépôt de la rue Calame, placé des rayonnages pour recevoir la bibliothèque transférée du dépôt 3. L'ancien garage du Poste permanent, rue du Soleil Levant, a été réparé pour servir de dépôts d'engins à la 3^{me} compagnie.

Le Conseil municipal a accordé, le 21 mars 1932, un crédit de fr. 106.000 pour la transformation de l'ancienne école rue Ferdinand-Hodler en dépôt principal pour le Service du feu, soit: rez-de-chaussée, bureau du personnel, centrale téléphonique, dépôts d'engins, douches, bains, lavabos, W. C., vestiaire pour les vêtements de travail, locaux de chauffage. 1^{er} étage: dortoir des sous-officiers, deux dortoirs pour les sapeurs, vestiaire pour les effets personnels et de sortie, salle de récréation et lecture, bureau du Commandant, chambre d'officier, atelier du tailleur, lavabos et W. C. 2^{me} étage: grande salle de réunion, local des Sauveteurs auxiliaires, deux appartements de 3 et 4 pièces pour les chefs de groupes, lavabos et W. C. Combles: dépôt de matériel, archives, laboratoire, chambre à lessive et étendage.

En annexe: un séchoir pour les courses, un atelier de menuiserie, un atelier de serrurerie avec forge, un bassin pour le lavage des courses avec pompe d'essai. Enfin, contre le mur de la cour du Collège une estacade pour les exercices à l'échelle.

Le bâtiment est entièrement chauffé au mazout, avec service de distribution d'eau chaude.

F) Grand-Théâtre et Magasin des décors

Les placages métalliques de la toiture ont, comme chaque année, nécessité de nombreuses réparations. Les salles du Café, au rez-de-chaussée, ont été entièrement réparées, peinture et planchers. Les salons du Conseil d'Etat et du Conseil administratif ont été remis à neuf, soit papiers peints et peinture. Remplacé également une partie des papiers des loges de 1^{re} galerie. Les fers supportant les dalles du grand perron sur la place Neuve, en partie fusés, ont été remplacés par des piliers en maçonnerie et les lignes électriques alimentant les candélabres extérieurs, fortement attaquées par l'humidité, ont été refaites sous tubes. Enfin, une des statues de la façade, dont un bras avait été brisé lors de la pose d'une enseigne lumineuse, a été restaurée. La transformation des lignes d'éclairage, demandée par l'Inspectorat fédéral, a été poursuivie cette année et a entraîné de nombreux travaux accessoires: peinture, staffs, parquets, etc.

L'installation d'un groupe convertisseur avec batterie d'accumulateurs, destiné à remplacer l'ancien groupe hydro-électrique hors d'usage, ainsi que le remplacement des anciens moteurs à eau servant à la ventilation, par des moteurs électriques et quelques autres travaux accessoires pour lesquels un crédit de fr. 20.000 a été voté le 28 juillet, ont été exécutés cet été. Ces transformations ont nécessité la réfection de plusieurs gaines de ventilation, dont quelques-unes n'avaient pas été remises en état depuis la construction du Théâtre.

G) Victoria-Hall

Refait les sacs et canalisations du côté de la rue Bovy-Lysberg. Repeint, à l'extérieur, toutes les portes et fenêtres. Les travaux pour lesquels un crédit de fr. 65.000 fut voté le 28 juillet, ont été terminés au début de 1933.

La nouvelle ventilation est actionnée par un moteur de 18 HP., débitant 65.000 m³ d'air par heure; elle permet le chauffage de la salle par pulsion d'air chaud avant l'entrée du public, puis l'évacuation de l'air vicié. Le renouvellement de l'air, par heure et par personne, est en moyenne de 30 m³.

Cette installation a nécessité l'exécution de travaux de maçonnerie et de charpente d'une certaine importance, qui ont dépassé les prévisions. Il a fallu créer une cheminée de prise d'air à l'extérieur, côté rue Bovy-Lysberg, un canal d'amenée, une chambre de refoulement sous le ventilateur en modifiant les dispositions et l'entrée de la cabine transformatrice existante, modifier et compléter tout le régime des canalisations conduisant l'air dans les différents locaux.

La ventilation a été facilitée par l'établissement de commandes permettant l'ouverture des vitrages du plafond de la grande salle.

L'installation du giffard a été transformée, ainsi qu'une partie de la canalisation H.P. du service d'incendie.

L'éclairage de secours destiné à permettre, en cas de panne de courant sur le réseau, la continuation des concerts, est assuré au moyen d'une ligne d'alimentation du transformateur au groupe convertisseur, composé d'un moteur Oerlikon de 5 cv. 380/220 W., d'une génératrice à courant continu de 3,2 kw., d'un démarreur à bain d'huile avec rhéostat et coffret de commande, d'un tableau de commande avec interrupteurs, coupe-circuit, voltmètre et ampèremètre, une batterie d'accumulateurs de 68 éléments. Le nombre des lampes alimentées par cette installation est de 54, réparties dans la grande salle et divers locaux, escaliers, etc.

Il a été nécessaire, pour créer les locaux destinés à recevoir la batterie d'accumulateurs et le groupe convertisseur, de transformer la partie du sous-sol sous la buvette. En outre, la salle a été entièrement lessivée et les peintures raccordées, la moleskine des sièges, sale et en mauvais état, a été remplacée par du simili cuir. Enfin, tous les passages, escaliers intérieurs, etc., recouverts de linoléum et les parcelles de plancher passées à l'huile. Le foyer des artistes et le petit salon attenants remis à neuf et le mobilier renouvelé, les W. C. attenants ont été modernisés. Les tentures, que l'on avait pensé pouvoir nettoyer et réutiliser, ont dû être remplacées en majeure partie, l'étoffe étant en très mauvais état.

H) Kursaal et Club International

Entretien. — Tous les volets de fer à rouleau des arcades ont été revisés et repeints, l'un d'eux a été remplacé. Les radiateurs du Théâtre et les conduites de vapeur ont été démontés, nettoyés, munis de purgeurs et l'isolation refaite. Les toitures ont nécessité de sérieuses réparations. Une partie

des sculptures du motif central, dont la pierre était complètement désagrégée, ont été enlevées, afin d'éviter des accidents. Cette partie du bâtiment devra être révisée à bref délai. Un garde-meubles a été aménagé dans l'ancienne cuisine au sous-sol. La batterie d'accumulateurs, en fonctions depuis 22 ans, a été remplacée.

Divers travaux de peinture ont été exécutés, notamment dans les magasins. Ce crédit a également supporté le coût de l'eau fournie aux locataires, soit fr. 1.318,20.

Crédit spécial du 9 octobre 1931, fr. 43.000. Les travaux suivants ont été exécutés fin 1931 et au cours de 1932: Renforcement du chauffage du grand Hall, réfection des lignes électriques défectueuses, éclairage de sûreté, remise en état de divers locaux du Club international; établissement d'une communication directe entre ce dernier et le Kursaal, revêtement en caoutchouc des marches de l'escalier du Club, construction d'un monte-charges entre la cuisine et les salles du 1^{er} étage et établissement du chauffage au gaz dans les arcades sous la terrasse.

I) Horloges

Horloges de clochers. — La marche de cette catégorie d'horloges a été satisfaisante. Au Carillon de St-Pierre, le onzième cylindre destiné à recevoir l'« Air pour Cloches » de J.-J. Rousseau, a été exécuté et a fonctionné dès le début de 1933.

Horloges électriques. — Le nombre total des horloges était de 278 en 1931 et de 277 en 1932, en diminution d'une unité. Il y a 17 horloges publiques, 104 dans les divers bâtiments municipaux (Ecoles, Musées, Théâtre, Bâtiments divers) et 156 abonnés particuliers.

De nouveaux formulaires de contrat d'abonnement ont été établis à partir du 1^{er} janvier 1933. La majeure partie des interruptions de courant provient toujours de fils coupés ou enlevés lors de réfections de façades.

J) Abattoirs

Aménagé 3 stalles de douches dans le vestiaire des tripiers. Installé l'eau sur les trébuchets de la porcherie. Remplacé les chéneaux, bâtiments du frigorifique et de la rue G. Transformé la couverture en tuiles du bâtiment côté boulevard Carl-Vogt. Installé l'eau au compteur dans les deux pavillons d'entrée.

K) Divers

Colonies de Vacances. — *Plainpalais*: Construction d'un préau couvert en béton armé avec solarium. Réparation des conduites d'eau extérieures. Séparation des dortoirs au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage par des parpaings de 0,10. Création de deux chambres de surveillants avec séparation en insulite et installation de la lumière électrique. Construction d'un escalier en béton armé du palier du 1^{er} étage au solarium.

Nivelé et colassé les abords des différentes colonies et de l'Ecole de la Forêt à La Rippe. Participé aux frais d'aménagement provisoire de la Colonie « Vivre », à l'ancien Asile d'Anières.

Crèche de Plainpalais. — Placé une barrière extérieure en fer.

Stades. — Entretien et réparations diverses aux bâtiments des stades du Bout du Monde et de Frontenex.

Home pour chômeurs. — Aménagé, pour le compte du Service social, des dortoirs dans l'immeuble voisin de l'Asile de Nuit.

Chauffage des Bâtiments municipaux. — Il a été consommé, au cours de l'année 1932: 3.247.510 kgs. de coke de l'Usine à Gaz et 97.650 kg. de mazout.

L) Personnel

M^{me} Louisa BOUCHERIN, concierge de l'Ecole enfantine de la rue Ferdinand Hodler, entrée dans l'Administration le 22 août 1899, a été mise à la retraite dès le 1^{er} février pour suppression d'emploi.

M^{me} Marie-Louise CHAPPAZ, concierge de l'Ecole enfantine de St-Antoine ayant démissionné, a été remplacée, à partir du 1^{er} avril, par M. Henri-Lucien MAIROT. M. Albert WIDMER a été nommé à la même date, concierge de l'Ecole de la Coulouvrenière, en remplacement de M. Amédée BOCCA, admis à la retraite. M. Alexandre TONACINI, ouvrier-tôlier fumiste au Service des Bâtiments depuis septembre 1914, a été mis à la retraite pour invalidité à la fin de l'année.

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES. — Le Conseil administratif a pris les décisions suivantes: 9 février, adoption d'un nouveau règlement pour les concierges des bâtiments scolaires et 26 avril, nouveau tarif de location des locaux scolaires et des salles de gymnastique.

CHAPITRE XX

SERVICE DES PARCS ET PROMENADES

Chef de Service: M. F.-G. NITZSCHNER

Personnel. — Le personnel régulier du Service des parcs et promenades comptait au 31 décembre 1931:

Ouvriers jardiniers réguliers	52
Mécanicien	1
Ouvriers jardiniers, nommés réguliers le 1 ^{er} janvier 1933	5
Total des ouvriers réguliers au 31 décembre 1932	58

En outre, le service a occupé pendant l'année 1932, huit ouvriers supplémentaires et le charpentier habituel.

Plantations d'alignement. — La taille des arbres d'alignement a pris depuis la fusion une certaine importance, elle occupe le personnel pendant la période hivernale.

En automne 1931, nous avons recensé 40 arbres d'alignement secs ou détériorés sur les artères des communes fusionnées, 30 arbres d'essences diverses ont été remplacés en 1932.

Le nouvel alignement prévu au quai des Eaux-Vives par le plan du Département des travaux publics, a nécessité le déplacement de 7 jeunes platanes, au moyen du chariot à transplanter.

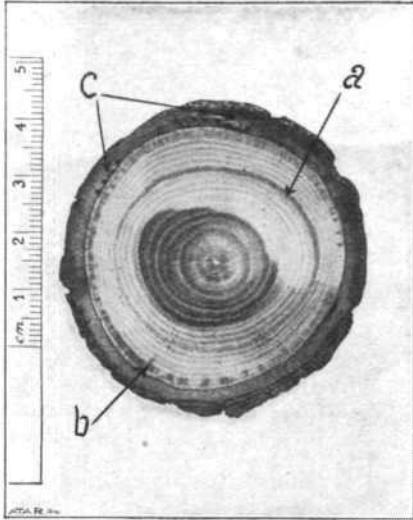
Dans la nuit du 20 au 21 juin, un vieil ormeau du Bourg-de-Four a été renversé par l'orage, causant heureusement, peu de dégâts. Nous avons dû envisager l'enlèvement d'un deuxième ormeau, complètement creux à sa base, constituant un grave danger, c'est chose faite actuellement.

La santé de nos arbres d'alignement est l'objet d'une attention constante, devant le dépérissement de certains d'entr'eux, particulièrement des ormeaux, nous avons réuni une documentation nous permettant de mettre hors de cause, les revêtements bitumeux actuellement employés pour combattre la poussière des chaussées, rendre plus facile et moins onéreux l'entretien des allées de nos promenades.

Dans le but de se documenter sur les causes du dépérissement de certains arbres, le Conseil administratif a demandé une expertise à M. le professeur D^r Lendner. Après une étude très approfondie de la question, M. le professeur D^r Lendner arrive aux conclusions suivantes: « La maladie des ormeaux n'est pas spéciale à Genève, elle existe dans presque toutes les villes d'Europe. De l'avis des auteurs, elle n'attaquerait que les arbres des villes; on peut donc se demander si l'origine primitive ne serait pas le fait d'une réceptivité particulière chez les arbres débilisés.

« J'étais tout d'abord enclin à accepter cette manière de voir, mais j'ai dû reconnaître que ces observations, très générales, ne sont toutefois pas exactes. A Acqui, en Italie, j'ai observé la même maladie dans le parc d'un hôtel. *Le sol n'avait ici aucun revêtement. L'eau pouvait y pénétrer librement.* La photographie prise par M. Duperrex, en pleine campagne, dans la banlieue de Paris, nous donne une preuve de plus.

« Il faut donc en conclure que l'on se trouve en présence d'une grave maladie cryptogamique nouvelle qui sévit actuellement dans toute l'Europe et que les conditions de culture, parfois défavorables il est vrai, n'en sont nullement la cause. »



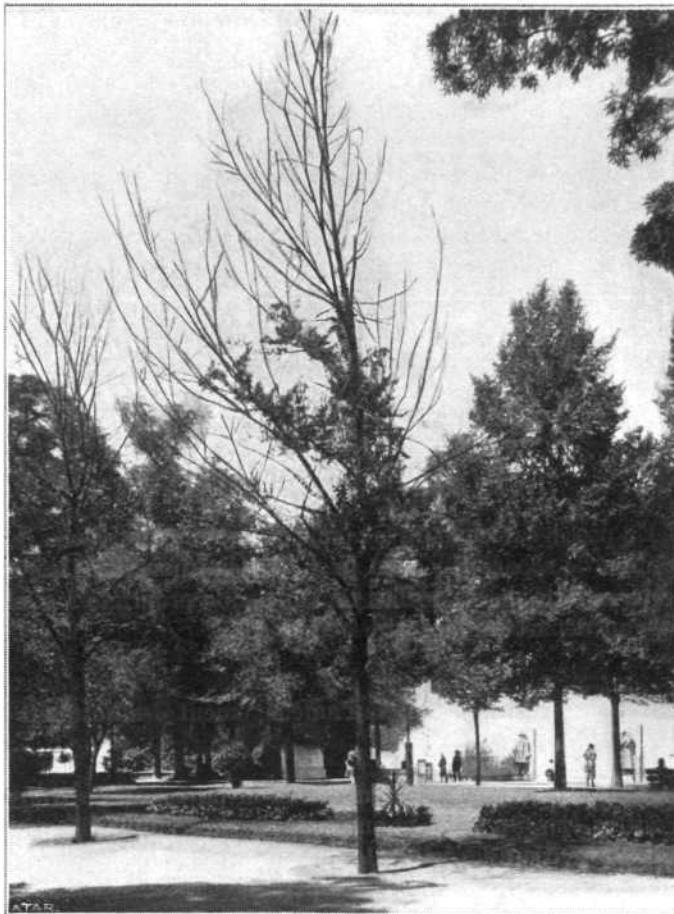
BRANCHE D'ORMEAU
DE 17 ANS

a) L'arbre malade dans sa 11^{me} année a contracté la maladie. b) Imparfaitement guéri, il a eu une récurrence les deux dernières années. c) Les scolytes l'ont alors attaqué et l'arbre est mort en 1931. A ce stade on trouve le champignon (*Graphium ulmi* Schwarz).



Rideau d'ormeaux en plein champ situé à la lisière d'une propriété.

Photo prise par M. Duperrex à Auteuil près Paris.



Ormeaux malades de la Promenade des Bastions.

Nous avons également fait la constatation, que certaines variétés d'ormeaux réputées plus robustes que l'orme ordinaire, plantées en terrain meuble, sans aucun revêtement, étaient aussi atteintes par cette épidémie.

Il peut être utile de rappeler ici, les nombreuses causes de dépérissement des arbres d'alignement.

Le mauvais choix des essences à une époque où leur capacité de résistance n'était pour ainsi dire pas connue — les mauvais terrains dans lesquels ils ont souvent été plantés — leur âge, les arbres venant beaucoup moins vieux dans les villes — les travaux de terrassement faits à proximité de leurs racines à diverses époques — les fuites de gaz, empoisonnant le terrain — les clous plantés dans le tronc — les écorces arrachées par les véhicules à moteur — le versement à leur pied, d'eaux de lavage saturées de potasse ou de résidus nocifs — l'attaque répétée des insectes et les traitements utilisés pour les combattre — le gel enfin.

Pendant l'hiver 1926-1929 où la température, par temps de bise était descendue à 16 degrés centigrades, une quantité d'arbres d'alignement eurent leur tronc fendu longitudinalement, traités et refermés, ces plaies se sont rouvertes plus profondément lors d'une récente vague de froid (janvier 1933).

Tous les arbres d'alignement ont été visités, élagués, nettoyés de leur bois mort, les plaies traitées.

Entretien général et décorations florales. — L'exercice qui fait l'objet d'un rapport, a été une année d'expérience. Pour la première fois notre Service a été appelé à faire face à tous les travaux des parcs et promenades de la grande Genève.

Les dépenses se sont effectuées dans les limites prévues au budget.

La superficie des parcs et promenades de l'ancienne Ville de Genève, était de . . .	104 ha.
La superficie des parcs et promenades des Communes fusionnées est de	46 ha.

Total général	150 ha.
-------------------------	---------

Le coût d'entretien au m² est de fr. 0,32 avec un personnel de 67 unités et trois employés pour la direction.

Les décorations florales, massifs et platebandes, fontaines, corbeilles de candélabres, etc. sont au nombre de 300, nécessitant la culture de 220.000 plantes, dont 80.000 sont fournies par les horticulteurs de la place.

La dispersion de nos emplacements de culture ne facilite point la tâche, la centralisation de ces derniers en un seul établissement s'avère de plus en plus nécessaire.

Notre service entretient également un grand nombre de plantes vertes en pots et bacs, nécessaires aux décorations officielles pour œuvres de bienfaisance, expositions et concours, réceptions diverses, Théâtre, Casino municipal, Cour de l'Hôtel municipal, etc.

Comme de coutume, les cortèges des promotions des écoles enfantines et primaires de la Ville et des communes fusionnées ont été fleuris par l'apport d'attributs variés.

Travaux divers

Parc Mon-Repos. — Un passage, le long du lac pour communiquer avec la Perle du Lac, a nécessité des ouvertures dans les murs de séparation et la pose de deux portails. Des chabauris bordés d'une plantation d'arbustes verts, ont été placés au bas de l'ancienne propriété Moynier, pour lui conserver son caractère privé, jusqu'au départ du locataire actuel.

Perle du Lac. — Entretien général. Complété l'aménagement des bosquets à l'entrée du parc.

Parc des Eaux-Vives. — Terminé l'aménagement de la partie où se trouvait une carpière. Des allées ont été créées, d'autres élargies pour permettre une meilleure utilisation du parc et dégager les allées principales où la circulation des véhicules est autorisée.

Les disques et plaques de signalisation ont été placés.

La balustrade vétuste couronnant le mur au bas de la propriété le long du quai des Eaux-Vives, en partie tombée, nécessitera une réfection urgente.

Parc de la Grange. — Entretien général. Poursuivi la couverture avec des dalles, des canaux à ciel ouvert. Les bosquets bordant la rue William Favre ont été complétés par des plantations d'arbres et d'arbustes.

Stades municipaux

Stade de Frontenex. — La réfection du terrain de jeux a été exécutée au printemps par un entrepreneur spécialisé. Notre Service a assuré certains travaux d'entretien, de nettoyage, fauchage, etc. qui ont été facturés.

Place des Augustins. — Aménagement des pelouses, plantations d'arbustes, décorations des massifs.

Bois de la Bâtie. — Un éboulement assez important s'est produit à la suite des pluies persistantes du mois de mai; le chemin du Nant Manant a été obstrué pendant plusieurs jours et nous avons dû procéder à des travaux de consolidation.

Deux mille jeunes fayards ont été plantés dans diverses divisions; des travaux de drainage exécutés par le Service de la voirie sur l'emplacement de l'école de plein air.

Chemin du Nant Cayla. — Un éboulement s'est également produit dans ce chemin, interceptant la circulation. La remise en état du terrain et quelques travaux de protection ont été exécutés avec une équipe de chômeurs.

Nous avons entretenu pour le compte de l'Etat les préaux des écoles suivantes: Ecole secondaire de la rue d'Italie et de la rue Voltaire, Collège de Genève, Ecole de médecine, Casernes, Ecole de la Prairie, Technicum, préau de la Salle de gymnastique des Casemates.

Ces travaux ont été facturés selon devis accepté par le Département des travaux publics.

Effectué également suivant devis, divers travaux de réfection d'allées confiés à la Maison J. Spinedi S. A., en vertu de l'arrêté du Conseil municipal en date du 9 octobre 1931, allouant une somme de fr. 189.000,— pour travaux de chômage. Il a été dépensé sur cette somme en 1931-1932 fr. 143.816,05 dans les promenades suivantes: quai des Eaux-Vives, Parc des Eaux-Vives, Ariana, place des Augustins, square Schaub, promenade des Crêts, Ecole de Chimie.

Notre service a également occupé pendant un mois, une équipe de chômeurs, pour travaux divers, dans les parcs et promenades et au jardin botanique.

Arrondissements Eaux-Vives, Plainpalais, Petit-Saconnex. — Entretien général des parcs et jardins, squares, etc. confiés à nos soins.

Quelques pelouses ont été ensemencées à nouveau, les bosquets taillés et complétés par l'apport de nouveaux arbustes.

Cygnes et canards. — Ces oiseaux, sont l'objet de soins constants et d'une surveillance journalière. La plupart sont des hôtes habituels des enclos de l'Île Rousseau et du port. Des couples se sont acclimatés à Bellerive, Bellevue, Sous-terre et particulièrement au quai des Eaux-Vives, où il y aura lieu de ménager quelques enclos au moment de la remise en état de l'ancien emplacement du garage de la Nautique.

CHAPITRE XXI

VOIRIE ET TRAVAUX

(Rapport établi par le Département des travaux publics).

SERVICE DES ROUTES ET DE LA VOIRIE

Pour la première fois depuis l'application de la loi sur la fusion de la Ville de Genève, des communes de Plainpalais, Eaux-Vives et Petit-Saconnex, nous avons à rendre compte de la gestion du Service complet des routes et de la voirie.

La fusion est entrée en vigueur le 10 juillet 1931, et dès cette date, le Département des travaux publics a pris la direction de tous les travaux, mais comme les budgets des diverses communes fusionnées étaient en cours, l'Etat n'est intervenu en 1931 que comme organe de contrôle, la Ville de Genève ayant assumé la tenue des comptes jusqu'au 31 décembre 1931.

Au premier janvier 1932 le personnel ouvrier se composait de 301 unités.

Pendant l'année 1932, 2 cantonniers sont décédés. Onze ouvriers ont été mis au bénéfice de la Caisse de retraite pour raison d'âge ou d'invalidité.

Durant cet exercice, la situation de quelques ouvriers qui étaient en service déjà depuis quelques années à titre temporaire a été régularisée. Des mécaniciens pour les véhicules à moteur reçus en 1932, des cantonniers pour remplacer les départs mentionnés ci-dessus ont été engagés.

Au 31 décembre 1932, le personnel régulier et temporaire comptait au total 304 unités.

En outre, au cours de l'année, il a été procuré, au compte du budget ordinaire, du travail à 157 chômeurs. Ces derniers furent engagés au fur et à mesure des besoins pendant la période des congés des ouvriers réguliers et pour une durée de trois mois au maximum.

Nous renvoyons pour chaque rubrique au tableau ci-dessous et nous ne reprendrons que les rubriques qui appellent des observations particulières.

Nous soulignons qu'il résulte de ce tableau que nous avons réalisé, au cours de l'exercice écoulé, une économie de 187.543,20 frs. En réalité, cette économie devrait s'augmenter encore du dépassement de 77.443,40 frs. du crédit budgétaire prévu pour les trottoirs. Ce dépassement est dû en effet à la circonstance que dans de nombreux cas, la participation des propriétaires au 50% du coût des travaux, telle qu'elle est prévue par la loi, n'a pas pu être réclamée ensuite des accords passés avec les propriétaires par le Conseil administratif, compensant le coût de l'acquisition des hors-ligne avec le montant de leur participation légale.

BUDGET	RECETTES	TOTAL		SOMMES dépensées	DÉPENSÉ	
					en moins	en plus sur le budget
			Crédit 81 A:			
1.583.360,—	4.932,80	1.588.292,80	Main-d'œuvre diverse	1.539.264,90	49.027,90	—
4.671,—	—	4.671,—	Participation aux caisses maladie	4.435,55	235,45	—
33.580,—	—	33.580,—	Assurances accidents	35.398,—	—	1.818,—
308.300,—	47.683,30	355.983,30	{ Matériaux, transports, achat d'ou-			
			tillage, entretien d'outillage, divers	276.046,30	79.937,—	—
261.770,—	10.758,90	272.528,90	Automobiles et garage	228.748,60	43.780,30	—
		—	{ Cylindrage	69.407,50	42.210,20	—
380.000,—	1.264,55	381.264,55	{ Goudronnage et revêtements	269.646,85		
135.000,—	6.865,40	141.865,40	Pavés et trottoirs	219.308,80	—	77.443,40
25.000,—	—	25.000,—	Entretien des digues, ponts, perrés, quais et phares	37.243,35	—	12.243,35
45.000,—	1.108,50	46.108,50	Egouts et canaux	41.447,85	4.660,65	—
		7.564,50	{ Poteaux indicateurs, limites et signa-			
7.500,—	64,50		lisations, noms des rues et numé-	4.989,50	2.575,—	—
			ros des immeubles			
155.000,—	46,—	155.046,—	{ Entretien des latrines, urinoirs, fon-			
			taines, hydrantes et fourniture	164.601,30	—	9.555,30
8.000,—	—	8.000,—	d'eau			
			Matériel de fêtes et décoration	5.929,40	2.070,60	—
15.000,—	—	15.000,—	Sable et eau d'arrosage pour les rues	—	15.000,—	—
14.950,—	269,—	15.219,—	Entretien des dépôts	16.904,85	—	1.685,85
87.045,—	—	87.045,—	Enlèvement des ordures (Eaux- Vives)	36.253,—	50.792,—	—
3.064.176,—	72.992,95	3.137.168,95		2.949.625,75	290.289,10	102.745,90
			Crédit 81 B:			
20.000,—	56,—	20.056,—	Enlèvement des neiges	51.493,45	—	31.437,45
			Crédit 81 D:			
15.000,—	—	15.000,—	Location de la Voirie bd St-Georges	15.000,—	—	—
3.099.176,—	73.048,95	3.172.224,95		3.016.119,20	290.289,10	134.183,35

Somme dépensée en moins du budget sur 81 A Fr. 290.289,10
 Somme dépensée en plus du budget sur 81 A » 102.745,90

Economies réalisées sur budget 81 A Fr. 187.543,20*

* Dont il faut cependant déduire fr. 38.871,65 représentant les fournitures prélevées sur le compte « Magasin-Voirie »

MATÉRIAUX, TRANSPORTS, ACHAT ET ENTRETIEN D'OUTILLAGE, DIVERS

Les dépenses se répartissent de la façon suivante:

Indemnités de transport et frais de déplacements aux ouvriers	2.160,25
Frais de transports (camionnage par entreprise privée)	3.356,—
Indemnités pour voitures automobiles de l'ingénieur chef de service et du chef de section de la voirie	3.997,45
Achat de matériel et outillage	9.620,—
Entretien de matériel et outillage.	12.794,40
Achat de bitume et goudron	62.353,15
Achat de matériaux (macadam, gravillon, sable, etc.)	112.857,50
<i>A reporter</i>	207.138,75

Report. . . . 207.138,75

Frais divers soit:

Taxes et abonnements téléphoniques, achat d'habits de travail et de manteaux pour ouvriers	
Assurance responsabilité civile sur les voies publiques, frais de taxe des chèques postaux pour 1932 et divers	35.205,15
Travaux divers exécutés par l'entreprise privée	33.702,40
	<hr/>
	276.046,30

AUTOMOBILES ET GARAGE

Nos camions ont parcouru au total 461.166 kilomètres pour lesquels il a été dépensé 259.895 litres de benzine et 6.159 litres d'huile, selon détail ci-dessous:

	Kilomètres	Benzine	Huile
Camions à ordures	374.169	196.960	4.470
Camions à matériaux	76.182	52.650	1.367
Arroseuses	10.308	9.880	297
Goudronneuse	507	405	25
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux	461.166	259.895	6.159

La forte consommation de benzine annoncée pour les arroseuses, provient du fait que le moteur actionne également la pompe de refoulement au moment de l'arrosage et du lavage.

Les dépenses de ce crédit se répartissent comme suit:

Achat de benzine	91.643,40
Achat d'huiles et graisses	10.526,50
Achat de pétrole	853,55
Achat de matériel et outillage (dans ce compte figure l'achat d'une camionnette 2 tonnes, destinée à remplacer l'ancienne qui est hors d'usage)	11.048,75
Entretien de matériel et outillage.	85.687,70
Achat de bandages et pneumatiques	8.250,75
Assurances diverses, responsabilité civile, casco et incendie	14.607,40
Frais divers comprenant l'éclairage, chauffage des locaux, frais de renouvellement des permis de conduire, achat d'habits de travail, de l'installation d'une ventilation au garage pour aspirer les gaz d'échappement des camions.	6.130,55

Fr. 228.748,60

CYLINDRAGE ET REVÊTEMENTS

Dans le compte cylindrage, figure le 50% des indemnités versées pour voitures automobiles au chef de Section travaux neufs et à son conducteur des routes.

Cylindrage

Une partie des travaux de cylindrage a été exécutée par l'entreprise privée, soit:

- quai des Bergues, réfection du pavage en bois;
- rue du Rhône, place de la Fusterie, réfection avec liant bitumineux;
- place Saint-Gervais, cylindrage et revêtement avec tapis colaston;
- quai Wilson, cylindrage avec application d'un tapis colaston;
- rue des Deux-Ponts, travaux de terrassement;
- rue de Lausanne à la hauteur de la rue du Prieuré, travaux de terrassement;
- rue de Montchoisy, travaux de terrassement pour la chaussée devant Riant-Parc;
- rue G.-Leschot et place des Philosophes, cylindrage par semi-pénétration au bitume à froid.

En outre, de nombreux travaux de réfection de pavage de bois et de pierre ont été effectués dans différentes artères.

De plus, le Département a exécuté :

- quai des Eaux-Vives, anciens bains d'Eaux-Vives plage, un cylindrage avec application de bitume par pénétration;
- chemin de Contamines angle Malagnou, rue de Montchoisy, rue des Deux-Ponts, rue Maurice-Schiff, rue de Marignac, avenue Blanc, Voie-Creuse, travaux d'élargissement des chaussées; rue de la Croix-Rouge, ensuite de la démolition de l'immeuble du Calabri et de l'Herbier Delessert, élargissement de la chaussée;
- rue du Vélodrome, rue des Peupliers, chemin de la Croisette, chemin des Coudriers, chemin des bords de l'Aire, travaux de cylindrage;
- promenade de l'avenue d'Aire, piquage et cylindrage sur une surface de 4.000 m.² Ce dernier travail sera terminé en 1933;
- quai Wilson, un gros travail a été fait pour relever le virage.

Revêtements

Les rues qui ont été goudronnées ou bitumées en 1932 représentent une surface totale de m² 382.108

soit: travaux exécutés par l'entreprise privée	267.021
travaux exécutés par le Département	115.087
	382.108

Pendant l'année 1932, il a été employé tant pour le service d'entretien ordinaire des rues, que pour les travaux de revêtements, faits par l'entreprise privée et le Département:

goudron distillé	kg.	203.875
goudron bitumé	»	75.518
goudron à froid	»	48.649
bitume à froid	»	573.363
bitume à froid colaston	»	46.630
bitume à chaud	»	124.182
		Total . . . kg. 1.072.217

PAVÉS ET TROTTOIRS

La dépense de 219.308,80 fr. se décompose comme suit:

travaux d'entretien de trottoirs et de rigoles	Fr. 48.125,25
travaux de construction de trottoirs neufs	» 171.183,55

L'entretien des trottoirs au ciment a nécessité la réfection de 2.585 m² de trottoirs, 1.287 m. de bordures granit, 4.036 m. de bordurettes et 5.350 m. de gondoles.

En outre, il a été procédé à la réfection de 12.986 m² de trottoirs en matière d'agrégation.

En ce qui concerne les trottoirs neufs, il a été construit 6.170 m² de nouveaux trottoirs, 2.460 m. de bordures de granit ont été posés et 2.954 m. de gondoles ont été établis.

Le dépassement de crédit de 77.443,40 fr. sur ce poste s'explique par l'impossibilité où l'on se trouve de prévoir l'importance des nouvelles constructions lors de l'élaboration du budget. Normalement, un tel dépassement doit trouver sa compensation dans les recettes correspondantes provenant des participations des propriétaires à l'établissement des trottoirs, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut. De fait, on constate que ce dépassement de crédit se trouve en grande partie compensé par la recette figurant sous n° 78 O. du compte rendu financier, et s'élevant à la somme de 58.721,45 fr. Si cette recette ne couvre pas entièrement ce dépassement, cela provient, comme nous l'avons expliqué, que dans de nombreux cas la Ville obtient la cession gratuite des hors-ligne moyennant l'exonération de la participation due par les propriétaires.

ENTRETIEN DES PONTS, DIGUES ET PERRÉS

Le dépassement de 12.243,35 fr. se justifie pour les motifs suivants:

Du fait de la démolition des anciens bains d'Eaux-Vives Plage, l'aménagement du quai a été prolongé; nous avons placé des cadettes en roche, ainsi qu'un couronnement du mur du quai. Nous avons procédé à la pose de dalles en grès sur la partie basse du quai.

Au quai Turrettini, nous avons refait la dalle en encorbellement sur le Rhône.

La peinture des poutres extérieures des Ponts de l'Île a été refaite sur les deux bras du Rhône et nous avons réparé les fondations en béton des piles du bras droit.

Une crue de fin octobre 1932 ayant couché les colonnes de fonte qui constituaient une des palées de la passerelle du Bois de la Bâtie sur l'Arve, il a été nécessaire de soutenir provisoirement cet ouvrage par un pilotage. Le travail a été exécuté en compte à demi avec les Services industriels. Le renforcement de toutes les palées sera exécuté en 1933 conformément au crédit spécial voté par le Conseil municipal.

Au Pont des Bergues, le revêtement de la chaussée a été renouvelé, y compris la mise en ordre des parties métalliques, des joints de dilatation à travers le platelage.

EGOUTS ET CANAUX

A part les travaux d'entretien des canalisations, sacs, coupe-vents, etc., il a été procédé aux constructions de canalisations et sacs suivants:

chemin de Richemont	41 m.	tuyaux de 30 cm.	et 1 sac
route de Malagnou	94 »	»	» 2 »
rue des Sources	28 »	»	40 »
Voie Creuse	74 »	»	30 »
place Cornavin	27 »	»	40 »

En outre, 43 sacs d'égout ont été construits.

Nous avons commencé le curage de l'égout du Théâtre, travail qui sera terminé au printemps 1933.

ENTRETIEN DES LATRINES, URINOIRS, FONTAINES, HYDRANTES ET FOURNITURE D'EAU

L'entretien et le nettoyage des W. C. sont assurés par la maison Treuter-Naegelin. Outre les travaux d'entretien ordinaire (remise en état) il a été construit des W. C. et urinoirs au boulevard des Tranchées, angle rue Ferdinand-Hodler, soit 2 W. C. et 3 stalles d'urinoir.

L'urinoir du plateau de Champel a été transformé, il y a actuellement 6 stalles et 2 W. C.

SABLE ET EAU D'ARROSAGE POUR LES RUES

Nous n'avons rien mandaté sur ce poste, les factures ayant été comptabilisées sur les crédits matériaux d'entretien et fourniture d'eau.

Ce poste reconnu inutile a été supprimé dans le budget de 1933.

ENTRETIEN DES DÉPÔTS

Au quai du Cheval-Blanc, un garage a été transformé en atelier de réparations, une installation d'une locomobile a été faite pour chauffer et pomper le goudron dans la citerne.

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Cette rubrique avait été prévue pour l'année 1932, en suite de la convention liant la Commune des Eaux-Vives à un entrepreneur de la place pour l'enlèvement des ordures ménagères sur son territoire. Mais cette convention a été dénoncée le 1^{er} juillet 1932, le Département ayant fait l'acquisition de six nouveaux camions à ordures.

Sur tout le territoire de la Ville, l'enlèvement des ordures se fait maintenant au moyen de véhicules à moteur.

A titre documentaire, la collecte et le transport des ordures, verres, mâchefer et feuilles en 1932 représentant m³ 152.275, se décompose comme suit:

ordures ménagères	m ³ 116.443
verres	» 13.644
mâchefer	» 8.562
feuilles	» 2.418
remblais	» 5.814
marchés	» 4.278
produit du nettoyage des sacs d'égout	» 1.116

Il a été procédé aux travaux spéciaux suivants dont les dépenses ont été mandatées sur divers crédits du budget.

Intersection route de Malagnou, avenue Weber et chemin Krieg pour dégager la visibilité, les murs des propriétés ont été arasés, des barrières de fer ont été posées et des arbres coupés.

Mur de la promenade de Saint-Antoine, rejointoyage des moellons du mur, qui étaient dégarnis et menaçaient de tomber.

Dragage du lit du Rhône à la sortie du collecteur rive gauche.

Rampe de St-Georges, pose d'un tuyau de 10 cm. le long de la voie de la C.G.T.E. sur 133 m. pour drainer le terrain le long de la voie.

Décharge d'Aïre, construction d'un massif en béton armé pour ancrage des camions venant déverser les ordures ménagères.

Rue Malatrex-Servette, côté mur C.F.F., drainage en tuyaux de 10 cm. sur 40 m. de longueur.

Pose d'une barrière en fer sur le muret entre les bâtiments de la S.D.N. et celui du Désarmement.

Préau de l'Ecole en plein air du Bois de la Bâtie, établissement d'un drainage qui a nécessité la pose de 119 tuyaux de 10 cm., nivellement et cylindrage au bitume par semi-pénétration du préau et des abords du bâtiment (surface 562 m²) aménagement et nivellement de la partie gazonnée du préau.

Des travaux de remise en état des abords (chemins, cours, places de jeux) des Colonies de vacances de la Ville de Genève soit la Rippe, Genolier, Arzier, La Provence et Borire ont été exécutés.

En plus du budget ordinaire de la Ville de Genève, le Département des Travaux publics a eu à s'occuper de divers travaux votés par le Conseil municipal, pour venir en aide aux chômeurs et dont chaque demande de crédit a fait l'objet d'un rapport détaillé.

Ils ont été exécutés soit par l'Entreprise privée, soit en régie directe.

Le Département a fait le nécessaire pour que ces travaux fussent subventionnés par l'Office fédéral du travail. Ces subventions seront versées en recettes directes à la Ville de Genève.

RECTIFICATION DU CHEMIN BERTRAND

Arrêté du Conseil Municipal de Plainpalais du 24 mars 1931, prévu	Fr.	47.200,—	
1932 recettes faites en remboursement de travaux exécutés	»	4.766,90	
			Fr. 51.966,90
dépensé en 1931	Fr.	6.335,30	
» » 1932	»	56.575,30	= » 62,910,60
			dépensé en plus. Fr. 10.943,70

Le dépassement de crédit se justifie du fait que des travaux supplémentaires non prévus au devis, ont été exécutés, et ont fait l'objet d'une convention passée entre la Ville de Genève et les propriétaires intéressés.

Le coût de ces travaux supplémentaires se monte à fr. 14.772,25.

CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT DE LA PLACE DES PHILOSOPHES A L'ARVE

Arrêté du 29 septembre 1931.	Prévu	Fr. 130.000,—
	Dépensé	» 113.927,65
		<hr/>
	Disponible	Fr. 16.072,35

Ce travail exécuté par l'entreprise privée, est terminé.

La reconnaissance définitive sera faite conformément au cahier des charges, dans le courant de 1933 et le compte sera arrêté à ce moment.

* * *

CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT ET DE LA CHAUSSÉE RUE LIOTARD

Arrêté du 29 septembre 1931.	Prévu	Fr. 62.500,—
Recettes faites en remboursement de divers travaux		» 1.179,20
		<hr/>
		Fr. 63.679,20
	Dépensé en 1931	Fr. 10.287,—
	Dépensé en 1932	» 49.163,50
		<hr/>
		» 59.450,50
	Dépensé en moins	Fr. 4.228,70

Ce travail a été fait en régie directe sauf quelques travaux d'art qui ont été commandés à l'entreprise privée.

Ce travail est terminé et soldé.

* * *

CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT QUAI TURRETTINI

Arrêté du 29 septembre 1931.	Prévu	Fr. 205.000,—
	Dépensé en 1931	Fr. 15.900,—
	Dépensé en 1932	» 165.213,90
		<hr/>
		» 181.113,90
	Solde disponible	Fr. 23.886,10

Cet égout a été adjugé à l'entreprise privée et est terminé sauf quelques petits détails ne pouvant être exécutés qu'en période de basses eaux. La réception définitive sera faite en 1933 et le compte bouclé à ce moment.

* * *

CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT ET DE LA CHAUSSÉE RUE ST-LAURENT

Arrêté du 29 septembre 1931.	Prévu	Fr. 46.700,—
	Dépensé en 1931	Fr. 19.661,85
	Dépensé en 1932	» 15.147,—
		<hr/>
		» 34.808,85
	Solde disponible	Fr. 11.891,15

Ce travail a été exécuté en régie directe. Les travaux d'aménagement ne sont pas encore terminés.

* * *

AMÉNAGEMENT DES RUES PRÉVOST-MARTIN ET DE LA VIOLETTE (solde)

Arrêté du 24 mars 1931, commune de Plainpalais.

Reliquat provenant de l'ancienne Commune de Plainpalais	Fr.	17.471,95
Dépendé	»	15.524,55

Dépendé en moins. Fr. 1.947,40

Ce travail, exécuté en régie directe, est terminé et soldé.

* * *

ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DE LA SERVETTE, ENTRE LA RUE GUTENBERG ET LA RUE DE LA PRAIRIE

Arrêté du 15 avril 1932.	Prévu	Fr.	30.000,—
	Dépendé	»	14.842,—

Solde disponible Fr. 15.158,—

Au cours de 1932 nous n'avons pu exécuter qu'une partie des travaux prévus au projet.

* * *

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA CANONNIÈRE ET ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DU GRAND-PRÉ

Arrêté du 10 mai 1932.	Prévu	Fr.	55.500,—
	Dépendé	»	43.140,50

Solde disponible Fr. 12.359,50

Travail assuré par l'entreprise privée et qui sera terminé en 1933, lorsque les immeubles en constructions seront achevés.

* * *

CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT DU CHEMIN DE MIREMONT A L'ARVE

Arrêté du 14 juin 1932.	Prévu	Fr.	125.000,—
	Dépendé	»	80.693,—

Solde disponible Fr. 44.307,—

Travail exécuté par l'entreprise privée et qui sera terminé en 1933.

* * *

ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE DE FLORISSANT DEVANT LE N^o 5

Arrêté du 10 mai 1932.	Prévu	Fr.	15.800,—
	Dépendé	»	5.336,35

Solde disponible Fr. 10.463,65

Ce travail a été fait en régie directe sauf les travaux d'art qui ont été confiés à l'entreprise privée; ce travail est achevé mais le règlement des comptes n'est pas terminé.

* * *

AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE GASPARD-VALLETTE

Arrêté du 24 mars 1931, commune de Plainpalais reliquat disponible provenant de l'ancienne Commune de Plainpalais	Fr.	2.154,70
Dépensé	»	2.551,95
		<hr/>
Crédit dépassé	Fr.	397,25

Ces travaux commencés par l'Administration de Plainpalais ont été terminés par nos soins en régie directe.

* * *

AMÉNAGEMENT DU QUAI DU RHONE-RUE DU STAND

Arrêté du 25 octobre 1932.	Prévu	Fr.	43.500,—
	Dépensé	»	15.539,35
			<hr/>
	Solde disponible	Fr.	27.960,65

Ce travail est exécuté en régie directe; il sera terminé au printemps 1933.

* * *

AMÉNAGEMENT D'UN TRONÇON DU CHEMIN DE CONTAMINES, PROLONGÉ CÔTÉ ATHÉNÉE-FLOISSANT

Arrêté du 22 novembre 1932.	Prévu	Fr.	18.000,—
	Dépensé	»	3.252,70
			<hr/>
	Disponible	»	14.747,30

Ce travail commencé en 1932 et qui sera terminé en 1933, est exécuté en régie directe.

* * *

VOIES D'ACCÈS AU PALAIS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS (1^{re} étape)

Arrêté du 28 juillet 1932.	Prévu	Fr.	1.073.000,—
	Dépensé	»	375.000,—
			<hr/>
	Solde disponible	Fr.	698.000,—

Pendant toute l'année le Département a poursuivi les négociations avec les organes de la Société des Nations, les autorités fédérales et communales, les C.F.F. et les propriétaires des terrains à acquérir. Les études techniques ont été terminées. Les Chambres fédérales ont voté, en date du 22 juin, une subvention de 35% des dépenses effectives des voies d'accès, avec maximum de 2,8 millions. Cette subvention porte sur l'ensemble des travaux.

De leur côté, l'Etat et la Ville de Genève ont ouvert des crédits pour une première étape comprenant le chemin Rigot, le déplacement des voies C.F.F., la place des Nations et la route de Pregny. La répartition des frais a lieu suivant les conventions intervenues les 3 avril 1929 et 22 juillet 1932 entre l'Etat et la Ville. La part de l'Etat ressort à 1.472.000 francs, celle de la Ville à 1.073.000 francs.

Les travaux de la première étape furent adjugés à six entrepreneurs de Genève et un de Zurich et commencèrent dès le mois de novembre. De nombreux chômeurs y sont occupés.

* * *

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA GARE DE CORNAVIN

Arrêtés du 22 mars 1929 et du 14 Novembre 1930.

Crédit voté	Fr.	1.681.000,—
Recettes à fin 1932	»	8.030,90
		<hr/>
	Fr.	1.689.030,90
Dépensé à fin 1932	Fr.	896.337,05
Fournitures Magasin Voirie	»	2.741,55
		<hr/>
Solde général disponible.	»	789.952,30
Pour le solde restant disponible pour travaux il y a lieu de soustraire le solde disponible pour l'éclairage, et dont la Ville dispose seule	»	48.361,70
		<hr/>
Solde disponible pour travaux	Fr.	741.590,60

Le seconde partie du passage sous la place a été terminée pour l'ouverture de la Conférence du Désarmement. On a mis en chantier à Pâques l'aménagement des chaussées autour du refuge central. Ce travail a été poursuivi par secteurs en même temps que la C.G.T.E. posait ses nouvelles voies. La circulation giratoire a été établie à partir du 5 août. La station-abri est en construction. A la fin de l'année, le passage sous voie reliant la rue des Gares à la rue des Alpes fut ouvert au public. Les travaux de la gare proprement dite suivent leur cours; la surélévation des voies entre Cornavin et Saint-Jean a été terminée dans le courant de l'année.

* * *

EGOUT DES CHARMILLES

Crédits ouverts par la Ville de Genève et l'ancienne Commune du Petit-Saconnex (chacune fr. 82.600,—)	Fr.	165.200,—
Dépensé	»	148.000,—
		<hr/>
Solde disponible	Fr.	17.200,—

L'égout dit « des Charmilles » a été construit en 1931 pour détourner les eaux de la partie supérieure de la route de Lyon et les conduire de la place des Charmilles au Rhône par le Nant de Cayla.

Après avoir quitté la place des Charmilles, il traverse la propriété de la Ville de Genève, derrière l'école des Charmilles et celle de l'école St-Louis, puis il passe au-dessus du chemin de fer, par un pont-canal et vient se raccorder sur les égouts existants à la rue du Beulet.

Il a été entrepris le 29 juin 1931 et terminé au début de décembre 1931, sauf quelques travaux en surface qui ont été faits au printemps 1932. La réception définitive de l'égout a eu lieu le 9 janvier 1933; les études ont été faites de façon à pouvoir prolonger plus tard cet égout vers Le Bouchet, d'une part, et vers le Pont de l'Ecu, de l'autre.

En ce qui concerne les sections, l'égout se compose de divers tronçons de 120/180, 110/165, 80/120, et 60/90. Le pont-canal a une section spéciale rectangulaire de 120/168 avec une petite cunette (longueur 35 m.).

En outre, à la place des Charmilles, pour passer sous une grosse colonne de gaz, il a fallu faire un siphon avec une section spéciale aplatie (longueur 6,50 m.).

La longueur totale de l'égout construit est de 1.241 m.

Le règlement définitif des comptes entre la Ville (pour elle et l'ancienne commune du Petit-Saconnex) et l'Etat interviendra dans le courant de 1933, à raison d'une participation de deux tiers pour la Ville et d'un tiers pour l'Etat.

CHAPITRE XXII

ABATTOIR

Directeur: E. LANDRY

ETAT COMPARATIF DE L'ABATAGE EN 1931 ET 1932

	1931	1932	plus	moins
Bœufs et taureaux	2.821	1.630		1.191
Vaches et génisses	3.302	4.283	981	
Chevaux, mulets, ânes	376	230	—	146
Porcs	15.927	18.479	2.552	—
Veaux	15.927	17.693	1.766	—
Moutons	11.514	11.277	—	237
Agneaux	1.190	688	—	503
Chèvres	22	26	4	—
Chevreaux	18	22	4	—
Totaux	51.097	54.328	5.307	2.076

Nous enregistrons donc une augmentation en 1932, augmentation plus marquée quant au nombre d'abatages que quant au poids total de viande produite. Ces constatations correspondent à celles faites en 1932 sur l'ensemble des grands abattoirs suisses (10% en nombre et 1% en poids) et s'expliquent par le fait que c'est surtout dans le petit bétail qu'il y a augmentation, le gros bétail étant en légère régression.

Nous avons introduit du bétail vivant des pays suivants:

	Hongrie	Tchékoslov.	Yougoslav.	Italie	Pologne	Total
Bœufs	221	50	30	—	—	301
Moutons	2.361	—	—	1.356	838	4.555

En outre, venus à pied de France, 31 chevaux et 2 mulets. Ceci représente un mouvement de 4 wagons en janvier, 8 en février, 18 en mars, 10 en avril, 12 en mai, 15 en juin et 21 en juillet. Soit au total 88 wagons. Dès le mois de juillet, toute importation, même celle des chevaux, a été interdite par l'autorité fédérale.

Personnel. — Pas de changement. Il faut noter cependant que deux de nos ouvriers (ainsi que deux employés de marchands) ont été atteints dans le courant de l'été de la maladie de Bang, dont l'agent se trouve et provoque chez le bétail l'avortement épizootique. Bien que les animaux porteurs de virus soient assez nombreux et ne présentent aucune lésion révélatrice, c'est la première fois que nous constatons cette contamination à l'abattoir. Les usagers ont été mis au courant du danger et des précautions à prendre. Les absences provoquées par ces maladies (3½ et 2½ mois) nous ont obligé à prendre en septembre et octobre un ouvrier supplémentaire.

Travaux. — Outre les travaux d'entretien courant des chaudières, marmites, conduites d'eau et vapeur, nous avons procédé aux améliorations suivantes:

- Réfection maçonnerie interne de la petite chaudière.
- Modification des robinets de la porcherie.
- Installation de douches à porcs sur les trabuchets de la porcherie.
- Installation de douches au vestiaire.
- Ventilateur à la chambre noire.
- Cimentages entre les pavés aux écuries.
- Remise en état des aspirateurs d'air vicié sur les marmites des tripiers.
- Remplacé ventilateur et sa tubulure à la grande chaudière.
- Raccords de dallages et refection du sol de deux loges.
- Refait à neuf la toiture de l'immeuble Rochet.
- Installation d'eau courante dans deux immeubles d'habitation.

CHAPITRE XXIII

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE

Directeur: M. Frédéric GARDY

COMMISSION. — M. Albert MALCHE, professeur à l'Université, membre de la Commission depuis 1923, a donné sa démission pour cause de surcroît d'occupations.

M. le prof. P. LOGOZ, nommé doyen de la Faculté de droit, et M. le prof. E. BRINER, nommé doyen de la Faculté des sciences, ont pris rang à ce titre dans la Commission.

Dépenses pour acquisitions

Il a été dépensé pour acquisitions:

I. Imprimés:			
a) Ouvrages neufs.	Fr.	10.487,90	
b) Ouvrages d'occasion	»	3.021,75	
c) Suites.	»	7.896,90	
d) Périodiques	»	22.544,10	Fr. 43.950,65
II. Manuscrits			» 2.454,75
III. Estampes.			» 506,85
	Total.		Fr. 46.912,25

Ces dépenses ont été couvertes par:

a) Intérêts du Fonds Brunswick	Fr.	10.220,—
b) Allocation de la Ville	»	10.000,—
c) Allocation de l'Etat.	»	14.000,—
d) Taxe universitaire (versement de l'Etat)	»	5.235,35
e) Intérêts du « Fonds Moynier »	»	1.374,95
f) Intérêts du « Fonds Disdier ».	»	2.529,10
g) Allocation de la Société médicale.	»	1.000,—
h) Prélèvements sur le compte « Dons et legs ».	»	2.552,85
	Total.	Fr. 46.912,25

A cette somme s'ajoutent les achats effectués:

a) Par le Fonds auxiliaire de la Bibliothèque	Fr.	1.604,55
b) Par la Faculté de médecine	»	4.856,60

Département des imprimés

ACCROISSEMENT.

	Volumes	Brochures	(incl. brevets)	Thèses et pièces acad.	Cartes
Dons	2.956	9.575	(7.270)	7.792	—
Achats	2.464	391	—	—	—
Remis par huit sociétés (suivant convention)	741	217	—	—	193
Totaux.	6.161	10.183	(7.270)	7.792	193

CATALOGUE. — Ont été catalogués: 4.085 ouvrages nouveaux, 1.030 volumes et fascicules de suites, 685 brochures et 2.894 thèses d'universités suisses et étrangères.

En outre, une partie (600) des ouvrages déposés par la Fondation Fazy (voir ci-après) ont été catalogués.

2792 titres ont été imprimés au multigraphe pour la liste collective des bibliothèques genevoises.

Le catalogue collectif alphabétique s'est augmenté de 11.904 fiches, le méthodique de 15.048 et le catalogue alphabétique de la Salle de lecture de 7.402.

CONSULTATION. — Outre les jours fériés, la Salle de lecture et la Salle Moynier ont été fermées du 15 août au 3 septembre et la Salle Naville du 1^{er} août au 3 septembre.

Salle de lecture. — En 287 jours, 30.888 volumes ont été communiqués à 1.620 personnes (dont 362 étudiants). Ces chiffres comprennent:

1^o Service de la journée: 287 jours, 21.481 demandes d'ouvrages et 29.786 volumes communiqués. Moyenne par jour: 75 demandes et 104 volumes.

2^o Service du soir (20 à 22 h.): 126 séances, 1.678 lecteurs, 1102 volumes communiqués. Moyenne par séance: 13 lecteurs et 9 volumes.

Il a été délivré 695 nouvelles cartes d'entrée.

Salle Ernest Naville. — 275 jours, 4.627 consultations par 245 personnes différentes, 3.547 volumes et documents communiqués¹.

Salle Gustave Moynier. — 287 jours, 5.467 consultations (dont 2.447 par des étudiants). Moyenne par jour: 19 lecteurs (dont 9 étudiants).

PRÊTS ET EMPRUNTS A L'EXTÉRIEUR. — 21.048 volumes ont été prêtés à domicile, à Genève, à 1.834 personnes (dont 574 étudiants).

934 volumes ont été prêtés à 42 bibliothèques et institutions suisses et 29 volumes à 23 bibliothèques de l'étranger.

La Bibliothèque a reçu en communication, pour divers travailleurs, 469 volumes de 27 bibliothèques genevoises, 602 volumes de 26 bibliothèques et institutions suisses d'autres cantons, et 30 volumes de 11 bibliothèques de l'étranger.

Voici quelques chiffres comparatifs du prêt à domicile²:

Année	Nombre des emprunteurs	Nombre des volumes prêtés
1905	237	2.104
1910	400	4.204
1920	1.110	10.380
1930	1.630	17.703
1932	1.834	21.048

Pour le service du prêt interurbain, la Bibliothèque a reçu 964 cartes de demandes d'autres bibliothèques suisses, dont elle a fait suivre 540; elle en a adressé de son côté 340.

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE DROIT, ouverte tous les jours (sauf un mois, du 1^{er} août au 3 septembre), de 9 h. à midi et de 14 h. à 18 h., a eu en moyenne 24 lecteurs par jour et a prêté à domicile 987 volumes.

DONATEURS. — 322 particuliers ont donné 1.269 volumes et 893 brochures et pièces diverses.

494 institutions, universités, bibliothèques, sociétés, associations, administrations, gouvernements, etc., ont donné 1687 volumes, 8.682 brochures et pièces diverses (dont 7.270 brevets), et 7.792 thèses et pièces académiques.

PRINCIPAUX DONNÉS ET ACHATS

Nous avons reçu entre autres:

De M. Edouard AUDEOUD, 282 volumes et 185 brochures (histoire de Genève, littérature, etc.).

De M. Pierre BOVET, 177 volumes et 49 brochures (philosophie, pédagogie, littérature).

De la famille de feu le Dr Edouard MARTIN, 114 volumes et 24 brochures (médecine, littérature, voyages).

De M. Charles MEUNIER (Paris), un nouvel envoi de 64 volumes (littérature française contemporaine) à ajouter à sa collection.

De la FACULTÉ DE MÉDECINE, 73 volumes et 255 brochures.

¹ Ces chiffres comprennent aussi la consultation des manuscrits, des imprimés de la Réserve et des Archives J.-J. Rousseau, dans la mesure où elle a lieu à la Salle Ernest Naville.

² Le prêt à domicile n'a été régulièrement institué qu'en 1901.

Du FONDS AUXILIAIRE de la Bibliothèque, neuf ouvrages imprimés à Genève aux XVI^e et XVII^e siècles, entre autres une plaquette inconnue jusqu'ici intitulée: *Practiq(ue) Theophrasti Paracelsi compositée sur Europe commençant en l'an 1530 durant jusques en l'an 34 suyvant* (in-4^o de 8 f.), sortie des presses de W. Köln en 1529 ou 1530; c'est la traduction d'une « pronostication » publiée en allemand par le fameux médecin Paracelse, lequel prédit les événements qui surviendront pendant les années 1530 à 1534.

Le Fonds auxiliaire nous a donné aussi quelques ouvrages modernes (*Early Muslim architecture*, vol. I, par Creswell, avec la collaboration de M^{lle} Marguerite van Berchem, Oxford, 1932, 4^o, etc.) et a participé à l'achat de la collection *Palaeontographia italica* (22 vol.).

De l'UNIVERSITÉ, 139 volumes, 156 brochures et 7.792 thèses et pièces académiques.

Du FONDS LAMBRAKIS de l'Université, une Encyclopédie en grec moderne, éd. Eleutheroudakis, Athènes, 1927-1931, 12 vol. in-4^o.

Du FONDS DISDIER de l'Université, 311 vol. d'histoire et 53 volumes de philosophie.

Nous avons acquis entre autres une collection de chansons de l'Escalade, formée par feu M. Ch. Chenevard et comprenant vingt-sept pièces d'un feuillet chacune, imprimées aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Département des manuscrits et des estampes

A. MANUSCRITS

CONSULTATION. — En 287 jours, il y a eu 531 consultations par 103 personnes différentes et 1.228 volumes et documents communiqués.

34 manuscrits ont été prêtés à des bibliothèques et archives suisses et étrangères. La Bibliothèque a reçu en communication, pour divers travailleurs, 38 manuscrits de bibliothèques et archives suisses et étrangères.

Archives J.-J. Rousseau. — 25 consultations par 11 personnes différentes, 75 volumes et documents communiqués.

CLASSEMENT. — Les travaux de classement et la rédaction des tables et des répertoires sur fiches (correspondances, etc.) ont été continués.

DONS. — 12 personnes et 2 institutions ont donné ou légué 28 documents (volumes, lettres etc.).

DÉPÔTS. — Voir ci-après.

ACQUISITIONS. — 272 documents (lettres, etc.). Dans ce nombre figurent: 1^o des lettres autographes provenant de la collection Henry Fatio, acquises soit aux ventes qui ont eu lieu à Genève et à Paris, soit à l'amiable: 7 lettres d'H.-F. Amiel, un recueil de lettres de Ch. Bonnet à de Végobre (1750-1792), 3 lettres de Xavier de Maistre, 12 de Mallet-DuPan, 28 de Jacques Necker et de sa femme, 16 de James Pradier, 24 de Sismondi, 30 de M^{me} de Staël. — 2^o Des lettres, d'autres provenances, de Bons-tetten, J. Coindet, Etienne DuMont, Marc Fournier, Huber-Saladin, Ernest Naville, Fréd. Soret, etc.

B. PORTRAITS, ESTAMPES, ETC.

CONSULTATION. — 32 personnes différentes.

La Salle Lullin a été visitée par 1.031 personnes et le Musée J.-J. Rousseau par 381.

DONS. — 25 personnes et 4 institutions ont donné 123 pièces.

ACQUISITIONS. — 194 pièces.

CLASSEMENT. — Les collections d'estampes Du Mont et Rigaud (vues de Genève), restées jusqu'ici distinctes, ont été amalgamées avec celle formée par la Bibliothèque, de manière à constituer une série unique. Le classement a été remanié à cette occasion.

Un nouveau catalogue des portraits peints a été entrepris; l'établissement des fiches nécessite des recherches parfois longues pour établir la provenance exacte et la filiation des portraits anciens, ainsi que leur valeur documentaire. Une première partie de ce catalogue, comprenant les n^{os} 1 à 69, a été publiée dans *Genava* (t. X, 1932, p. 170-180).

PRINCIPAUX DONS ET ACHATS. — *Dons*. — De M. Adolphe DUNANT, un portrait au fusain de Daniel Colladon et un daguerréotype du même.

De M. le D^r Hugo OLTRAMARE, un portrait à l'huile de Hugues Oltramare (1813-1891), professeur à la Faculté de théologie; copie par P. Perrelet.

De MM. Jacques et Raymond DE SAUSSURE, un portrait au pastel de Théodore de Saussure (1824-1903), par M^{lle} Aimée Rapin.

De M^{me} Edouard AUDEUD, une vue de Genève au XVII^e siècle, grav. sur cuivre (pour Pierre Chouet, 1655), encadrée.

Dépôt. — De l'UNIVERSITÉ, un portrait au pastel d'Auguste Reverdin (1848-1908), par M^{lle} Aimée Rapin.

Achats. — Quatre caricatures faites par L. Arlaud (3 gravures sur cuivre et une aquarelle), 130 estampes (vues de Genève et des environs), 50 portraits gravés de Genevois.

Département des cartes.

PERSONNEL. — M. Ch. Schondelmayer, qui remplissait les fonctions de conservateur depuis 1909, a donné sa démission pour le 31 décembre. M. Schondelmayer, qui n'était astreint qu'à six heures de présence par semaine, était seul chargé du service du Département des cartes (consultation, classement, etc.) et s'était acquitté de sa tâche avec beaucoup de zèle. Il ne sera pas remplacé pour le moment.

La Direction de la Bibliothèque étudie la réorganisation de ce service, pour le rendre plus accessible au public et l'adapter mieux aux besoins de l'enseignement. Mais une amélioration réelle ne pourra être apportée que lorsque la Bibliothèque disposera de nouveaux locaux.

CONSULTATION. — 125 présences et 52 personnes différentes.

DONS. — 16 personnes et institutions ont donné 629 cartes, 17 atlas et 23 volumes et brochures.

ACQUISITIONS. — 5 cartes.

Dépôts

La Bibliothèque a reçu en dépôt des documents particulièrement importants:

1^o De la famille de M. le D^r Edouard MARTIN, six dossiers de titres de la famille Du Pan, de Morillon, datant du XV^e au XIX^e siècle.

2^o De M. Edouard CHAPUISAT, des documents concernant la famille Du Pan et provenant de la succession Nicolle-Du Pan, à Trélex; 48 pièces.

3^o De M. Robert TRONCHIN, une partie des archives, des livres rares, des reliures armoriées et autres documents conservés à Bessinge, entre autres:

Manuscrits. — Lettres de Calvin, Farel et autres personnages du XVI^e siècle; 1 vol.

Lettres, papiers et actes concernant Th. de Bèze; 4 vol.

Papiers et correspondance de Théodore Tronchin (1582-1657), professeur de théologie à l'Académie et délégué au Synode de Dordrecht; 14 vol.

Documents concernant les Eglises protestantes de divers pays, du XVI^e au XVIII^e siècle (Suisse, France, etc.); 7 vol.

Œuvres de Théodore Agrippa d'Aubigné; 12 vol.

Papiers et correspondance de divers membres de la famille Tronchin des XVII^e et XVIII^e siècles (Louis Tronchin, professeur de théologie à l'Académie, Théodore Tronchin, docteur en médecine, François Tronchin, etc.), comprenant de nombreuses lettres de personnages célèbres (J.-J. Rousseau, Voltaire, etc.); environ 30 vol.

Imprimés. — Editions rarissimes d'opuscules de Calvin et de Farel, et des Psaumes; 8 vol.

Reliures aux armes de divers personnages des XVII^e et XVIII^e siècles; 27 vol.

Au total, 149 recueils manuscrits et quelques pièces détachées, 35 volumes imprimés et la médaille du Synode de Dordrecht.

Ces documents peuvent être mis, sous certaines conditions, à la disposition des personnes qui en ont besoin pour leurs travaux.

4^o De l'hoirie de feu Georges FAZY, les livres et documents manuscrits appartenant à la « FONDATION FAZY », constituée par Georges Fazy.

Les imprimés, qui concernent surtout l'histoire de Genève, l'histoire suisse et l'histoire générale, comprennent 2.350 volumes et plusieurs centaines de brochures.

Une grande partie des documents manuscrits se rapportent à James Fazy. Ils comprennent: a) son autobiographie écrite de sa main, en 274 ff. in-4^o (il y manque malheureusement les 13 premiers feuillets); b) des brouillons de travaux historiques, notes, articles, etc., en partie inédits; c) sa correspondance (environ 1.500 lettres), émanant en particulier de H. Druey, du général Dufour, de Klapka,

Hyacinthe Loyson, Sir Robert Peel, Louis Rilliet, A. Tourte, J. Veret, Carl Vogt et beaucoup d'autres; d) des documents concernant les affaires dont il s'est occupé.

Il y a en outre de nombreux documents relatifs à d'autres membres de la famille Fazy, en particulier Henri Fazy.

Cet ensemble présente un intérêt capital pour la biographie de James Fazy et pour l'histoire de Genève au XIX^e siècle. La Bibliothèque s'est chargée de classer et de cataloguer ces papiers, qui ne lui ont été remis que partiellement en ordre. Dès que le classement en sera terminé, ils pourront, grâce à la libéralité des propriétaires, être mis à la disposition des travailleurs.

5^o DU GRAND CONSEIL du Canton de Genève, un très bel ouvrage de M. Giglio-Tos, intitulé: *Savoia* (Turin, 1931, in-fol^o), qui lui avait été offert par l'auteur.

Divers

RÉDUCTION DES CRÉDITS POUR ACQUISITIONS. — Par suite de la diminution des intérêts du Fonds Brunswick, résultant de la déconfiture de la Banque de Genève, par suite aussi de la réduction de l'allocation de la Ville et de la suppression du poste « Acquisitions et entretien du Département des Cartes », le budget pour acquisitions a été réduit de plus de 5.000 fr. et ramené à 38.220 fr. Pour compenser en partie cette diminution opérée sur un crédit déjà insuffisant, il a fallu supprimer vingt-cinq abonnements à des périodiques relatifs à des sciences diverses; d'autre part, la capacité d'achat pour ouvrages nouveaux en a été fâcheusement diminuée.

NETTOYAGE. — Nous avons fait nettoyer à l'aspirateur tous les livres contenus dans les magasins du sous-sol et une partie de ceux du premier étage.

INVENTAIRE. — Nous avons procédé, avec l'aide de stagiaires, à l'inventaire des publications périodiques conservées sur la galerie de la Salle Eynard (divisions B-I). Ont été dénombrés: 41.935 tomes en 35.556 volumes; la longueur du rayonnage occupé est de 1.800 mètres. Ces chiffres représentent environ les 2/5 de la totalité des périodiques conservés par la Bibliothèque.

BÂTIMENT. — A l'instigation de M. le conseiller délégué J. Albaret, les études pour l'agrandissement de la Bibliothèque ont été reprises sur une nouvelle base. A la suite d'une entente entre le Département de l'Instruction publique, le Conseil administratif et la Société académique, cette dernière a chargé MM. Peyrot et Bourrit, architectes, d'établir, à ses frais, un nouveau projet. Un plan, longuement étudié, prévoyant de nouvelles constructions et l'utilisation par l'Université du bâtiment actuel de la Bibliothèque, a été soumis à la fin de l'année aux Autorités universitaires.

PUBLICATIONS. — Dans la revue *Genava*, t. X, 1932, ont paru les articles suivants:

De M. Fréd. GARDY, directeur: *De quelques imprimés acquis par la Bibliothèque de Genève*, p. 159-167, avec fig.;

De M. Aug. BOUVIER, bibliothécaire: *Catalogue de la collection de portraits, bustes, miniatures et médaillons de la Bibliothèque publique et universitaire* (1^{re} partie), p. 170-180.

EXPOSITIONS. — Les expositions temporaires suivantes ont été organisées à la Salle Ami Lullin:

- 1^o En février, documents concernant Ch.-V. de Bonstetten, à l'occasion du centenaire de sa mort.
- 2^o En mars, ouvrages illustrés par Gustave Doré.
- 3^o En avril et mai, documents concernant Edouard Claparède (1832-1871), à l'occasion du centenaire de sa naissance; d'intéressants portraits, manuscrits, etc., ont été à cette occasion obligeamment prêtés par M. le prof. Ed. Claparède jr. et par d'autres personnes.
- 4^o En juin, documents concernant le percement du tunnel du St-Gothard, Louis Favre et Daniel Colladon, avec l'aimable concours des familles Dunant-Colladon et Odier-Colladon.
- 5^o De juillet à septembre, autographes provenant de la collection Henry Fatio.
- 6^o Novembre-décembre, documents concernant Jacques Necker, à l'occasion du deuxième centenaire de sa naissance, entre autres de nombreuses estampes obligeamment prêtées par M. Henry Necker.

La Bibliothèque a exposé aussi le diplôme de membre de l'Académie de St-Petersbourg décerné en 1776 à Jacques-André Mallet, fondateur de l'Observatoire de Genève, que M. le Directeur de l'Observatoire avait bien voulu lui prêter pendant quelques mois.

En outre, la Bibliothèque a participé, comme d'habitude, en décembre, à l'exposition commémorative de l'Escalade organisée par le Musée d'Art et d'Histoire.

BIBLIOTHÈQUES CIRCULANTES ET SALLES DE LECTURE

(rue des Alpes, rue de la Madeleine, Plainpalais, Servette, Crêts du Petit-Saconnex)

Conservateur: M. E. DUJARDIN

Personnel. — A la suite du départ de M^{lle} Berthet, transférée à Plainpalais, et par décision du Conseil administratif du 5 avril 1932, M^{lle} Marie-Louise Junod a été nommée sténo-dactylographe, plus spécialement chargée des traductions et des travaux de bureau.

Le 20 décembre de la même année, M^{lle} Marguerite Ducor a été nommée distributrice, en remplacement de M^{me} Oppliger, démissionnaire pour raison de santé.

Prêts à domicile. — Les prêts à domicile se sont élevés, en 1932, pour les cinq bibliothèques circulantes, à 193.335 volumes, dont 53.254 à la Madeleine, 39.827 aux Alpes, 54.769 à Plainpalais, 33.335 à la Servette et 12.150 aux Crêts du Petit-Saconnex.

Bien que les ouvrages de délassement soient de beaucoup les plus demandés, les ouvrages de culture générale sortent cependant toujours plus. A la Madeleine et aux Crêts, la littérature d'imagination a représenté, en moyenne, le 75% des volumes sortis; aux Alpes le 82%, à Plainpalais le 93% et à la Servette le 96%. Certains romans, par exemple de Bordeaux, Ardel, Champol, Delly, Floran, Folley, Leblanc, Leroux, Lesueur, Maryan, Soy, Tinseau, Wallace, etc., sont continuellement demandés; il est arrivé, dans l'une et l'autre des cinq bibliothèques, que les trois ou quatre exemplaires du même ouvrage sortent chacun vingt à vingt-cinq fois en une année.

Après les romans, ce sont les biographies et les voyages qui répondent le mieux au goût des lecteurs. Bon nombre de livres de ces catégories sont sortis chacun plus de 15 fois dans l'année; l'un d'eux est même sorti 19 fois. Quant aux livres plus spéciaux, comme les ouvrages de vulgarisation scientifique, voire même philosophique, bien que moins demandés, ils n'en répondent pas moins aux besoins d'un nombre appréciable de lecteurs. Certains de ces livres sont même aussi recherchés que les biographies ou les récits de voyage et quelques-uns d'entre eux sont sortis 16 fois dans l'année.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que les livres sont beaucoup plus souvent demandés que ne l'indique la fréquence des sorties, car ils ne sont pas toujours sur les rayons lorsqu'on les désire.

Acquisitions. — Dans ce domaine, il est tenu compte du goût des lecteurs aussi largement que le permettent les circonstances et un budget limité.

Sur les 7.500 frs. alloués pour les acquisitions, plus de 1.700 frs. ont dû être attribués aux abonnements: d'une part, aux journaux, dont profitent uniquement les salles de lecture de la rue des Alpes et de Plainpalais, d'autre part, aux revues, destinées aussi bien aux bibliothèques qu'aux salles de lecture.

Avec les 5.800 frs. qui restaient pour l'acquisition de livres, il a été acheté 2.961 volumes, dont 896 neufs et 2.065 d'occasion. En outre, 135 volumes ont été offerts gracieusement par 26 donateurs. Ces 3.096 volumes ont été équitablement répartis entre les cinq bibliothèques circulantes, pour augmenter et renouveler leurs fonds respectifs; soit: 200 volumes aux Crêts, 270 à la Servette, 1.126 à la Madeleine et aux Alpes, et 1.500 à Plainpalais. Les livres de la bibliothèque de Plainpalais étaient pour la plupart en très mauvais état; il y aura lieu, par la suite, d'y remplacer encore plusieurs milliers de volumes. Dans les deux bibliothèques du Petit-Saconnex, une amélioration du même genre s'impose également. Un effort tout particulier devra être fait pour la bibliothèque de la Servette, où le nombre des lecteurs s'accroît constamment dans de fortes proportions.

Inscriptions. — Le nombre des nouvelles inscriptions s'est élevé en 1932 à 1.740, soit:

337 à la rue des Alpes,
552 à la Madeleine,
387 à Plainpalais,
454 à la Servette,
10 aux Crêts du Petit-Saconnex.

En tenant compte de 114 radiations dues à des départs ou à des décès, le nombre des lecteurs inscrits et fréquentant régulièrement les circulantes était, au 31 décembre 1932, de 8.256, soit :

2.857 à la rue des Alpes,
2.655 à la Madeleine,
1.142 à Plainpalais,
1.270 à la Servette,
332 aux Crêts.

Quant à la nationalité, ces lecteurs se répartissent ainsi: Genevois 60%, confédérés 35%, étrangers 5%.

Il est bon de remarquer aussi qu'en 1932, comme en 1931, le voisinage immédiat de la Bibliothèque moderne a été pour la bibliothèque circulante de la Madeleine l'occasion d'un développement plus rapide que les années précédentes. Cela ressort clairement de l'étude du tableau ci-dessous :

Inscriptions prises pendant l'année aux Bibliothèques circulantes

	de la Madeleine				de la rue des Alpes			
	1929	1930	1931	1932	1929	1930	1931	1932
Janvier	32	35	20	67	37	34	26	29
Février	28	19	25	74	36	14	12	35
Mars	21	29	13	48	18	15	18	21
Avril	23	11	8	37	18	26	24	34
Mai	11	8	9	22	7	11	7	23
Juin	9	10	9	21	14	13	8	10
Juillet	10	16	23	30	9	18	14	20
Août	21	11	16	34	10	16	31	16
Septembre	14	23	35	52	14	14	29	31
Octobre	24	30	59	57	26	23	31	40
Novembre	25	32	85	73	36	39	25	47
Décembre	16	15	61	37	26	16	20	31
Total	234	239	363	552	251	239	245	337

Salle de lecture de la rue des Alpes

Inscriptions. — Les lecteurs inscrits et munis de la carte d'entrée, au 31 décembre 1931, étaient au nombre de 532.

219 inscriptions nouvelles (contre 123 en 1931) ont élevé ce nombre, au 31 décembre 1932, à 751, dont 103 Genevois, 223 confédérés de Suisse romande, 259 confédérés de Suisse allemande, 22 Tessinois et 144 étrangers, parmi lesquels les Allemands et les Italiens sont en majorité.

Entrées. — Il a été enregistré, pendant l'année, 59.300 entrées, soit 6.223 de plus qu'en 1931. Ces entrées se répartissent comme suit :

de 10 à 14 heures 23.673
de 14 à 18 heures 18.428
de 18 à 22 heures 17.199

soit en moyenne plus de 197 par jour.

A la demande de M. le D^r Cramer, président de la Commission d'aide aux chômeurs, la salle de lecture de la rue des Alpes a été ouverte les dimanches, de 14 à 19 heures, du 13 novembre au 19 décembre. Le total des entrées enregistrées a été de 476, ce qui vient s'ajouter aux 59.300 entrées mentionnées ci-dessus.

Le rapport de 1931 attirait l'attention sur la nécessité d'agrandir la salle de lecture de la rue des Alpes, devenue trop petite en raison de l'affluence des lecteurs. Dans sa séance du 7 octobre 1932, le Conseil administratif, après discussion, décida de ne pas envisager cet agrandissement pendant deux ans, le bail du locataire de cet immeuble ayant été prolongé de deux ans.

Salle de lecture de Plainpalais

Après les tâtonnements et les modifications d'horaire qui s'imposaient, la salle de lecture de Plainpalais, ouverte d'abord plutôt comme chaufferie de 10 à 22 heures, puis comme salle de lecture proprement dite de 14 à 21 heures, a permis d'enregistrer plus de 8.000 entrées.

Bien que l'installation, toute provisoire, et le local laissent beaucoup à désirer, la salle de lecture de Plainpalais est toujours plus appréciée et fréquentée. Elle le sera certainement bien davantage encore quand le public, qui y tient beaucoup, aura à sa disposition une salle mieux appropriée et plus confortable.

BIBLIOTHÈQUE MODERNE

Directrice: M^{lle} Hélène RIVIER

Commission. — Le Conseil administratif a appelé M. Edouard MAGNAT, secrétaire de l'Œuvre, à faire partie de la Commission de la bibliothèque.

Stock de livres. — Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1932, le stock de la bibliothèque a passé de 3.723 à 5.100 volumes.

Dépenses pour acquisitions. — Il a été dépensé 6.070 fr. 95 pour l'achat de 1.149 volumes et 1.128 fr. 85 pour les périodiques et journaux quotidiens.

Donateurs. — 33 particuliers ont donné 228 volumes.

Service du dimanche. — La salle de lecture a été ouverte le dimanche après-midi, entre 14 et 19 h., à partir du 13 novembre.

Lecteurs. — En 318 jours, le registre disposé à l'entrée de la salle de lecture a été signé par 20.399 lecteurs. C'est une moyenne de 64 lecteurs par jour.

Emprunteurs. — Au 31 décembre 1932, le nombre des personnes inscrites pour le prêt des livres à domicile était de 2.281.

Prêts. — En 312 jours ouvrables, il a été prêté 43.487 volumes. C'est une moyenne de 139 volumes par jour. Chaque volume est sorti en moyenne une fois par mois.

Ce qui a été lu :

1. Philosophie	1.157 volumes, soit	2,5%
2. Religion	606 » »	1,5%
3. Sciences sociales	1.343 » »	3%
4. Philologie	418 » »	1%
5-6. Sciences pures et appliquées	5.662 » »	13%
7. Beaux-arts	2.062 » »	4,5%
8. Littérature (romans non compris).	3.525 » »	8,5%
9. Histoire	2.462 » »	5,5%
10. Géographie et voyages.	4.284 » »	9,5%
B. Biographies	5.249 » »	12%
R. Romans	16.719 » »	39%

Résultats acquis. — Après plus d'une année d'activité, nous constatons que la Bibliothèque moderne a rempli d'une manière très satisfaisante la tâche qui lui était assignée. Cette nouvelle bibliothèque est de plus en plus appréciée du public. Le libre accès des lecteurs aux rayons de livres n'a pas présenté d'inconvénients. Le système d'enregistrement des livres prêtés, aussi simple que pratique, a fait ses preuves. Il sera étendu ultérieurement aux bibliothèques circulantes.

Bibliothèque de l'adolescence. — A la suggestion de la Commission, nous avons proposé, au Département de l'instruction publique, la création d'une Bibliothèque de l'adolescence annexée, comme section, à la Bibliothèque moderne.

Le Département de l'instruction publique est entré dans nos vues et a décidé d'allouer à la Bibliothèque moderne une subvention annuelle de fr. 1.500,— pour la création et l'entretien de cette section.

La nouvelle organisation disposera chaque jeudi matin des locaux de la Bibliothèque moderne, en particulier de la salle de lecture, avec ses revues et ses ouvrages de références.

On y admettra gratuitement les jeunes gens et les jeunes filles entre 12 et 16 ans, sur le vu d'une simple inscription dans le registre disposé à cet effet à l'entrée de la salle.

Ceux d'entre eux qui désireront emprunter des livres à la Bibliothèque de l'adolescence devront, par contre, se faire inscrire, sous la garantie soit d'une personne solvable, majeure, genevoise ou confédérée établie à Genève, soit d'une institution officielle.

La Bibliothèque de l'adolescence comprendra des ouvrages de récréation et de vulgarisation pour la jeunesse. Ces ouvrages seront placés sur un rayonnage spécial auquel les jeunes gens auront libre accès.

La Bibliothèque de l'adolescence sera inaugurée prochainement.

Règlement de la Bibliothèque

Comme nous l'avons annoncé dans le compte rendu de l'administration municipale pour l'année 1931, nous reproduisons ci-dessous le règlement de la Bibliothèque moderne adopté par le Conseil administratif dans sa séance du 17 juillet 1931 et modifié le 17 juin 1932:

La Bibliothèque moderne comprend:

1. Une salle de lecture avec journaux, revues et ouvrages de référence;
2. Une bibliothèque de prêt avec ouvrages de vulgarisation et de récréation.

Elle est accessible aux conditions ci-après indiquées:

1. Salle de lecture

1. La salle de lecture est ouverte tous les jours ouvrables de 13 à 22 heures sans interruption, à l'exception des jours fériés et des vacances fixées par le Conseil administratif.

2. La salle de lecture est accessible à toute personne âgée de 16 ans révolus; exceptionnellement, la Direction peut accorder l'entrée à des jeunes gens et jeunes filles n'ayant pas 16 ans.

3. En entrant dans la salle, chaque lecteur doit inscrire son nom et son adresse dans le livre déposé à cet effet.

4. Il est expressément interdit d'emporter de la salle de lecture aucun livre, revue, journal ou autre objet appartenant à la Bibliothèque.

5. Il est interdit de fumer dans la bibliothèque. La Direction et le personnel sont chargés d'y faire observer le bon ordre, la propreté et la tranquillité. Les lecteurs sont instamment priés d'observer le silence et de manier les livres avec soin. L'entrée de la salle peut être refusée par la Direction en cas d'infraction au règlement.

2. Bibliothèque de prêt

1. La bibliothèque de prêt est ouverte tous les jours ouvrables de 17 à 21 heures, à l'exception des jours fériés et des vacances fixés par le Conseil administratif.

2. Le prêt des livres est gratuit. Les personnes qui désirent emprunter des livres doivent se faire inscrire à la bibliothèque et présenter à cette fin une pièce d'identité établissant leur nationalité et leur domicile. Les mineurs de plus de 16 ans peuvent se faire inscrire sous la responsabilité de leurs parents qui sont appelés à donner leur signature. Les Genevois et les Suisses domiciliés dans la ville de Genève et les étrangers qui y sont établis depuis deux ans au moins, n'ont pas d'autres formalités à remplir. Les autres devront soit déposer une somme de 10 fr. qui leur sera rendue s'ils cessent d'utiliser la bibliothèque, soit fournir la garantie d'un citoyen genevois établi à Genève. Les garants doivent se présenter en personne avec une pièce d'identité, et sont responsables des livres prêtés.

3. Chaque nouveau lecteur reçoit une carte dite *générale* qui lui donne le droit d'emprunter un ouvrage de n'importe quelle catégorie. S'il désire prendre deux ouvrages à la fois, il peut obtenir une deuxième carte dite *spéciale* qui lui donne le droit d'emprunter un second ouvrage à condition que cela ne soit pas un roman.

4. La carte de lecteur est strictement personnelle. Elle est valable pour la durée de deux ans après lesquels on devra la renouveler.

5. Les lecteurs inscrits dans le registre de la bibliothèque ont libre accès aux rayons.

6. Quand il emprunte un livre, le lecteur doit déposer sa carte à la bibliothèque; elle lui est rendue quand il rapporte le livre emprunté.

7. La durée du prêt est de trois semaines. Elle peut être prolongée pour les livres qui ne sont pas demandés par d'autres lecteurs. La prolongation du prêt n'est accordée que sur présentation des volumes empruntés. Aucun lecteur n'est autorisé à changer un livre le jour même où il l'a emprunté. Une amende de 20 cts, par semaine ou fraction de semaine, sera perçue pour tout retard lors de la restitution d'un ouvrage. Les frais qu'entraînent les réclamations sont à la charge du lecteur; il les payera en plus des amendes quand il rendra le livre et ne rentrera en possession de sa carte que lorsqu'il aura payé les sommes dues.

8. Chaque lecteur peut se faire réserver un livre moyennant le paiement de 5 cts. Sitôt le livre rentré, il en sera averti par la bibliothèque; on lui réservera le livre trois jours, après lesquels, s'il n'est pas venu le chercher, le livre sera remis en circulation.

9. Le lecteur est responsable des livres qui ont été empruntés au moyen de sa carte, et il doit payer une amende en cas de détérioration. Sont considérées comme détérioration: les notes, marques, dessins à la plume ou au crayon, les taches, les déchirures ou les mutilations. Si le livre est perdu ou gravement détérioré, le lecteur est tenu d'en payer la valeur. Si le livre fait partie d'un ouvrage en plusieurs volumes, le lecteur est tenu de payer le prix de l'ouvrage entier et reçoit en échange l'ouvrage dépareillé.

10. Les lecteurs sont invités, avant d'emporter un livre, à s'assurer qu'il est en bon état et à signaler toute détérioration qu'ils auraient remarquée pour dégager leur responsabilité.

11. Le lecteur qui change de domicile est prié d'en informer la bibliothèque sans retard.

12. Tout lecteur atteint de maladie contagieuse ou ayant un cas de maladie contagieuse dans sa famille, est prié d'en aviser la bibliothèque.

(La désinfection des livres est à la charge de la bibliothèque.)

CHAPITRE XXVI

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Directeur: M. le D^r Pierre REVILLIOD

Commission. — La commission a eu le grand regret de perdre son plus ancien membre, M. le Prof. L. DUPARC. Il avait été nommé en 1895 en remplacement de M. le Prof. Carl VOGT. Il a donc fait partie de la commission pendant 37 années au cours desquelles il a donné à diverses reprises au Muséum des minéraux intéressants.

Bâtiment. — Selon l'arrêté du Conseil municipal du 12 février 1932, les 4 façades du Muséum ont été réparées et les cours basses remises en état. Ces travaux ont duré du 4 avril au 30 septembre. Malgré l'établissement de grands échafaudages tout autour du bâtiment, l'ouverture du Musée n'a pas été interrompue pendant la période des travaux. On a dû ensuite procéder à un nettoyage complet des salles. En décembre, le Service des bâtiments a fait procéder au lavage des murs et du plafond de l'escalier et du hall d'entrée. Le Muséum a été fermé au public entre Noël et la fin de l'année.

Les plafonds et les papiers de l'escalier et du 1^{er} étage du Palais Eynard ont été remis en état. C'est là qu'ont été placés divers documents destinés à renseigner le public sur l'œuvre de la protection de la nature en Suisse (carte de la Suisse, liste des réserves, photographies, etc.).

Visites. — Malgré les difficultés d'accès au Muséum et les inconvénients résultant des travaux de réfection des façades, le nombre d'entrées n'a subi qu'un léger fléchissement. Il y a eu en effet 13.211 visiteurs, dont 2.091 élèves conduits par leurs maîtres. Au Palais Eynard (Musée régional d'Histoire naturelle) on a compté 5.262 visiteurs dont 981 élèves d'écoles. Le total des visiteurs des deux musées atteint donc le chiffre de 18.473.

92 cartes d'étude ont été remises à des étudiants de l'Université, des élèves du collège, de l'école des Beaux-Arts, d'écoles diverses, à des artistes et naturalistes de notre ville désirant travailler dans les galeries en dehors des heures d'ouverture au public. Le cours d'une classe d'école secondaire a eu lieu au Muséum tous les lundis du semestre d'été.

Exposition, cours, démonstrations. Prêts et dons du Muséum. — Une exposition de Papillons diurnes, comprenant 160 cadres a été ouverte au public du 15 octobre au 3 novembre. Ces cadres sont ceux de la collection générale du Muséum, tels qu'ils ont été remaniés ces dernières années après intercalation des spécimens de la collection Ch.-J. PITARD. M. le D^r J. CARL a donné un cours d'introduction et plusieurs séances de démonstration.

Huit autres cours ont été donnés durant l'hiver 1932-1933. Le détail en est indiqué plus loin.

L'exposition dans le hall d'entrée, d'aquariums et de terrariums n'a pas pu être organisée comme les années précédentes à cause des travaux. Seule une Migale trouvée dans un régime de bananes a été exposée à partir d'octobre.

La collection de photographies documentaires s'est augmentée par les soins de M. L. REVERDIN de 270 copies et le nombre des fiches s'élève maintenant à 1.008. Un certain nombre de bandes positives ont été utilisées au collège et à l'école secondaire des jeunes filles.

Une collection de Papillons et quelques Mammifères naturalisés ont été donnés au collège et à diverses écoles. Un lot de 125 espèces de coléoptères paléarctiques a été offert au Musée de Bâle en échange de dons divers.

Nous avons remis au Musée cantonal de Fribourg, qui nous a fourni des exemplaires de Chamois et de Coqs de bruyère de la Gruyère, deux cadres de Coléoptères exotiques. Divers exemplaires d'Insectes ont été échangés ou donnés aux Musées de Senckenberg à Francfort, d'Hermannstadt, à M^{lle} D. SKWARRA, à M. LACREUZE pour études diverses.

Une importante série de pierres fines taillées et d'objets en pierre travaillée, provenant en partie d'un legs Théodore de SAUSSURE (1845) a été prêtée à la direction de l'école des Arts et Métiers qui est disposée à placer ces objets dans une des salles d'exposition de l'école des Arts industriels.

Ces minéraux et ces objets en pierre travaillée devaient faire partie d'une collection industrielle qui aurait été exposée dans la salle de géologie et minéralogie. Le manque de place oblige à renoncer, momentanément, espérons le, au développement des collections géologiques didactiques. Grâce à l'obligeance de M. le directeur A. PASCHE et de M. le doyen A. CACHEUX, cette intéressante et utile collection pourra être visitée et examinée par les élèves de notre école des Arts industriels.

Les prêts de collections, spécimens et livres se sont élevés à 82 pour Genève et 22 pour la Suisse et l'étranger.

Dons et échanges. — La SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE a offert cette année un très bel exemplaire naturalisé de Koudou du Transvaal, l'intéressante Antilope à longues cornes spiralées qu'il est actuellement assez difficile de se procurer.

Il faut signaler ici le geste généreux de deux géologues, anciens élèves de notre Université, qui ont tenu à exprimer leur reconnaissance et leur attachement à notre ville en lui faisant don de séries de minéraux de très grande valeur provenant des régions lointaines où les appelle leur activité professionnelle: M. Jean ROMIEUX a donné 17 minéraux des mines de radium du Haut-Katanga (Congo) et M. E. PERROT 24 échantillons de minéraux des mines de plomb de Tunisie.

La SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE GENÈVE, qui a décidé de cesser son activité, a bien voulu faire don au Muséum de sa bibliothèque; 71 volumes divers et 31 périodiques (en séries plus ou moins complètes) viennent ainsi enrichir notre bibliothèque.

L'ASSOCIATION POUR LA CRÉATION ET L'ENTRETIEN DE RÉSERVES NATURELLES DANS LE CANTON DE GENÈVE a offert au Muséum 13 superbes photographies grand format du Parc national, de J. FEUERSTEIN. Elles sont destinées à compléter les documents sur la protection de la nature en Suisse et orneront le corridor du Palais Eynard.

De nombreux spécimens d'animaux, de minéraux et de roches ont été offerts au Muséum par 58 donateurs; 54 instituts et personnes ont envoyé des volumes, brochures et périodiques.

Publications. — Le Tome 39 de la Revue suisse de Zoologie, fort de 768 pages renferme 18 travaux avec 1 planche, 276 figures et de nombreux tableaux dans le texte.

Parmi ces publications se trouve la première partie de l'étude de M. le Dr J. CARL sur les Diplo-podes récoltés pendant son voyage dans l'Inde méridionale et dont tous les spécimens seront intercalés dans les collections du Muséum après leur étude: J. CARL, *Diplopoden aus Süd-Indien und Ceylon. I. Teil: Polydesmoidea.* Rev. suisse Zool. T. 39. 1932.

M. J. FAVRE a publié: J. FAVRE, *Présence d'une nouvelle espèce d'algue calcaire siphonnée dans le Valanginien du Jura central, Clypeina inopinata n. sp.* Eclogae geol. helv. Vol. 25. N° 1, 1932. Les échantillons de roches et les coupes minces utilisées pour cette étude font partie des collections du Muséum.

De M. L. REVERDIN ont paru deux notes sur la faune des stations néolithiques d'Auvernier et de St-Aubin dont tous les documents osseux sont remis à notre Muséum: L. REVERDIN, *Sur la faune du néolithique moyen et récent de la station d'Auvernier.* C. R. Soc. Phys. et Hist. Nat. Genève. Vol. 49. 1932; L. REVERDIN, *Présentation de quelques pièces osseuses utilisées par les Néolithiques lacustres.* Bull. Soc. suisse Anthropol. et Ethn. 1932-1933.

Divers. — M. le Dr J. CARL a représenté le Muséum au centenaire de la Société entomologique de France et a remis à cette société une adresse de félicitations au nom de la direction de notre Muséum. Au cours du congrès international qui fit suite aux fêtes du centenaire, M. J. CARL a présenté et interprété une pièce, relative à la biologie des Termites, qui fait partie de nos collections.

Collaborateurs. — Le Muséum a eu le grand privilège d'avoir la collaboration d'aides bénévoles, naturalistes et amis de notre institution municipale, qui ont consacré de nombreuses journées à l'étude et à l'organisation de nos collections. Que MM. Charles GAY et Léon RIGOT soient tout particulièrement remerciés pour le travail accompli quotidiennement pendant plus de six mois dans la collection ornithologique dont ils ont terminé le catalogue sur fiches. MM. le Dr Georges AUDEOUD et M. REHFOUS ont bien voulu se charger de la détermination de Papillons de la collection Ch. J. PITARD (Arctiidés et Lycaenidés). M. le Dr J. DE BEAUMONT a entrepris la révision des Hyménoptères du genre *Bombus* (Bourdons) contenus dans la collection générale et dans la collection régionale. Que chacun d'eux reçoive ici l'expression de toute notre reconnaissance. Nous tenons aussi à remercier pour la conscience qu'ils ont mise à accomplir le programme qui leur était proposé, les travailleurs attachés aux diverses sections de notre Muséum, MM. Jean SIMONET, Ch. LACREUZE, pour l'entomologie, L. CHARREY et E. BOVIER pour la géologie.

Nous exprimons notre reconnaissance au Conseil d'administration des Services industriels qui a bien voulu, cette année encore, voter un subside pour les collaborateurs de M. E. JOUKOWSKY, chargés de le remplacer au Muséum lorsqu'il est appelé à des recherches sur le terrain pour les services de l'eau et de l'électricité.

Vertébrés. — La confection des fiches de 38 familles de Passereaux, des Sylviidés aux Streperidés, a été exécutée par MM. Ch. GAY et L. RIGOT. Ainsi se trouve terminé le catalogue sur fiches de la collection d'Oiseaux. M. Henri JOUARD, le distingué ornithologiste français, a étudié une série de mésanges grises de nos collections et en a révisé la détermination et la nomenclature.

Le classement des Mammifères démontés, dans les collections de peaux et d'ostéologie, a continué. Des listes des collections ostéologiques et tératologiques d'Oiseaux, des collections générales d'Amphibiens, ont été faites en vue de l'établissement des catalogues sur fiches. Une série de préparations, coupes sagittales de têtes de Mammifères et d'Oiseaux a été mise en place, avec photographies et explications, dans une des vitrines de l'Anatomie comparée. D'autres préparations ont été exécutées. Les ossements récoltés dans une grotte à Valangin (fouilles mars 1932) et dans les stations lacustres d'Auvergnier et de St-Aubin ont été préparés, déterminés et classés, ainsi que la faune d'une grotte à Génissiat.

La collection de dépôts et d'études des Mammifères (peaux et spécimens à l'alcool) fait l'objet d'une révision. De nombreux spécimens nouveaux de Suisse ont été étudiés et intercalés.

Une carte des réserves naturelles de la Suisse a été faite avec la collaboration de M. MERMOD. Les districts francs et « asiles de gibier » de la Confédération ont été relevés sur une carte Dufour murale au 1:100000. Toutes les réserves zoologiques et botaniques, un certain nombre de blocs erratiques, les arbres isolés et formations végétales protégés, ont été indiqués par des signes conventionnels. M. MERMOD a en outre établi une liste et une carte en réduction portant les numéros des réserves. Ces cartes sont exposées dans l'escalier du Musée régional (Palais Eynard).

Travaux de préparation (M. LARSEN et M^{me} CHAÏKIN) *et de désinfection* (M. MOSSAZ). — Quatre nouveaux panoramas, de plus grandes dimensions que les précédents ont été montés au musée régional (Palais Eynard). Ils représentent dans leur milieu le grand coq de bruyère (un couple), le petit Coq de bruyère ou tétra à queue fourchue (un mâle et 2 femelles), le Milan noir (un couple et jeunes dans le nid), la Mouette rieuse (adultes, jeunes et nid). Les paysages sont dus au talent de M. Ch. DE ZIEGLER. Divers grands Mammifères et Oiseaux ont été placés sur de nouveaux socles. Une série de Mammifères et d'Oiseaux, suisses et exotiques, ont été naturalisés pour les diverses collections d'exposition et pour celle de prêts destinés aux écoles. Une série de Mammifères démontés et d'Oiseaux frais ont été mis en peau pour les collections d'étude.

Des moulages de fossiles (Mastodontes, Equidés, etc.) ont été montés sur griffes métalliques et nouveaux socles en vue du renouvellement des vitrines de Vertébrés fossiles.

Tous les spécimens de la collection de peaux de Mammifères et d'Oiseaux qui avait été transférée l'an dernier de la maison du Calabri à la maison Boissier, rue des Chaudronniers, ont été examinés et désinfectés. La salle Melly (collection d'étude d'Insectes) a été aussi l'objet d'une révision et d'un nettoyage minutieux en raison de la poussière introduite lors de la réfection des façades (2.653 tiroirs ont été désinfectés jusqu'à maintenant). Pour la même raison il a été procédé à un nettoyage complet des spécimens de la salle d'anatomie comparée et d'ostéologie.

Mollusques. — M. MERMOD a continué la détermination et l'intercalation des spécimens de la collection MORICAND (Genres *Cardium*, *Arca*, *Pectunculus*). Il a en outre déterminé diverses collections, dont une pour le Musée de Berne et une pour le Musée de Fribourg, et des Mollusques provenant des fouilles d'Ur, en Chaldée, de M. A. BOISSIER. Il a été répondu à de nombreuses demandes de renseignements de MM. HESSE (Oberwössen), PALLARY (Oran), FIEBIGER et RENSCH (Berlin), SOOS (Budapest),

PILSBRY (Philadelphie). Un répertoire alphabétique de toutes les espèces d'*Unio* de la collection BOURGUIGNAT a été établi pour faciliter les recherches dans cette vaste collection.

Arthropodes. — La révision et la fusion de nos collections de Papillons par MM. J. CARL et G. MERMOD a porté cette année sur les familles des *Hesperidae* et des *Lycaenidae*. Le premier de ces groupes a vu tripler ses effectifs, grâce à l'intercalation de riches matériaux puisés dans la collection J. L. REVERDIN et à la détermination des espèces exotiques faisant partie de la collection Ch. J. PITARD. La collection révisée accuse pour cette année une augmentation de 97 cadres, et les doubles ont augmenté de 22 boîtes, tandis que la collection non révisée et les dépôts ont diminué: la première de 47 cadres, les derniers de 73 boîtes. Ces chiffres indiquent les progrès effectués dans l'organisation définitive de notre belle collection de Lépidoptères.

Parmi les lots d'Insectes d'ordres variés que le Musée a reçus au cours de l'année, nous signalons particulièrement les récoltes de M. Jean ROMIEUX dans le Haut-Katanga (Congo belge), arrivées en papillotes et préparées par les soins de M. SIMONET, soit jusqu'à ce jour environ 1.480 Coléoptères, Hémiptères, Hyménoptères, Neuroptères, etc. De plus, une série d'Insectes de Ceylan, donnée par M. LARAVOIRE et contenant quelques espèces de Phasmides et de Papillons nouvelles pour notre collection, ainsi qu'un nid de Guêpes d'un type rare.

Dans l'ordre des Coléoptères, M. SIMONET a achevé la mise en état provisoire (nettoyage, étiquetage et classement par tribus) de la collection JUNOD qui, concentrée à présent dans un meuble à 48 grands tiroirs, attend d'être étudiée et intercalée graduellement.

L'acquisition de quelques séries a permis d'enrichir nos collections de 340 Coléoptères (parmi lesquels beaucoup de Cavernicoles), de 82 Hyménoptères et de 11 Diptères. L'intercalation de ces entrées n'a pu être achevée.

Le remaniement des Coléoptères d'après le catalogue Junk a dû être suspendu momentanément en raison des nombreux travaux d'ordre, de pointage, d'intercalation et de préparation qui incombèrent à M. SIMONET.

Les Neuroptères du Haut-Katanga récoltés par M. J. ROMIEUX ont été confiés pour l'étude à M. le Dr ESBEN-PETERSEN à Silkeborg, Danemark. M. le Dr WILLEMSE à Eyselshoven, Hollande, veut bien se charger de la détermination d'une série d'Acridiens des colonies hollandaises.

Myriapodes. — 50 espèces de Polydesmides, pour la plupart des types ou des cotypes, récoltés par M. J. CARL dans l'Inde méridionale ont été incorporées à la collection. Celle-ci a été réorganisée en vue d'une augmentation prochaine provenant du même voyage.

Collection régionale. — La famille des *Scarabaeidae* a été enrichie au moyen d'emprunts faits à la collection MAERKY. En outre M. J. SIMONET a procédé à des classements de doubles et de dépôts et vérifié et désinfecté tous les cadres d'Insectes. La collection de Papillons de J.-L. REVERDIN fournira des matériaux précieux pour l'enrichissement de notre collection régionale qui accusait de grandes lacunes. M. Ch. LACREUZE veut bien nous prêter son concours pour ce travail qui nécessitera une réorganisation complète de la collection des Papillons de la Suisse. Cette opération a été effectuée pour ce qui concerne les familles des *Pieridae* et *Nymphalidae*. De nouveaux locaux ayant été mis à notre disposition au Palais Eynard, une partie des collections entomologiques ont pu être installées au 1^{er} étage où la collection J.-L. REVERDIN a également pris place.

INVENTAIRE DE LA COLLECTION D'INSECTES au 1^{er} janvier 1933

	Collections	Dépôts	Doubles	Total
<i>Orthoptères</i>	531	98	71	700
<i>Hémiptères</i>	157	71	15	243
<i>Diptères</i>	59	26	12	97
<i>Neuroptères</i>	43	3	5	51
<i>Pseudoneuroptères</i>	46	40	9	95
<i>Hyménoptères</i>	398	85	223	706
<i>Coléoptères</i>	1.265	397	34	1.696
<i>Lépidoptères</i>	1.058	258	269	1.585
<i>Collections exposées au public</i>	43	—	—	43
<i>Totaux</i>	3.600	978	638	5.216
<i>Collections régionales</i>	796	22	131	949
<i>Total des effectifs</i>	4.396	1.000	769	

Ne sont pas contenues dans ce tableau les collections JURINE, FOREL et J.-L. REVERDIN.

Géologie, Paléontologie, Minéralogie. — M. J. FAVRE a continué l'intercalation de la collection Ch. J. PITARD en procédant à la détermination des Gastéropodes siphonostomes du miocène de la Touraine tout en révisant les spécimens de ce groupe appartenant déjà au Musée (total 176 espèces réparties en 414 boîtes ou tubes). Le même travail a été exécuté pour les Terebridés, Conidés et Pleurotomidés du miocène de l'Aquitaine (total 48 espèces en 118 boîtes ou tubes).

Les fossiles pliocènes d'Italie des collections A. HORNUNG et Ch. J. PITARD ont également été déterminés (228 espèces en 246 boîtes ou tubes). Ont été aussi déterminés, étiquetés et intercalés de nombreux spécimens de Spongiaires, Echinodermes, Mollusques, du jurassique supérieur, du crétacé et du tertiaire de diverses régions de France de la collection Ch.-J. PITARD (200 espèces en 225 boîtes) et des fossiles du permien de la Sicile (45 espèces). M. le D^r Th. RAVEN, d'Utrecht, et M. SOLIGNAC, directeur du service géologique de Tunisie, sont venus travailler quelque temps dans nos collections.

M. E. JOUKOWSKY a suivi un quatrième sondage dans le lit de la London ainsi qu'un autre à Moillesulaz, exécutés pour le Service des Eaux de la Ville. Il a entrepris avec la collaboration de M. CHARREY l'étude des boues du lac et observé beaucoup de faits nouveaux au moyen de l'hydro-classeur construit sur ses indications. Il a mis au point un appareil pour l'étude de la porosité des sables, problème important pour la question de l'emplacement et la construction des barrages (Service électrique).

M. BOVIER a terminé le catalogue sur fiches de la collection minéralogique. Il a aussi terminé la vitrine relative à la géologie du Chablais (salle du relief de la Suisse, Musée régional, Palais Eynard). Cette vitrine est la dernière de celles qui sont disposées tout autour de la salle du relief, et dont le but est de renseigner sur la géologie des environs de Genève. Elle est consacrée à la géologie des Préalpes et comprend une notice explicative sur l'origine et le caractère des nappes de cette région, une carte géologique et tectonique que M. BOVIER a établie d'après les cartes géologiques de France et de Suisse, et celle d'A. CHAIX des Brasses. Les contours tectoniques des nappes sont ceux inédits que le regretté géologue E. PETERHANS avait bien voulu confier au Muséum. Des coupes à travers les préalpes et une collection de fossiles et échantillons de roches groupés par nappes complètent cette documentation.

Il est rappelé à ce propos que les autres vitrines de cette salle se rapportent à la région du Salève, à celle des Voirons, à celle du plateau et du lac, et à celle du Jura (du Marchairuz au Vuache).

Bibliothèque. — Le manque de place a obligé à de nouveaux remaniements, et des rayonnages ont dû être construits dans deux locaux du sous-sol, de sorte que la bibliothèque se trouve maintenant répartie dans cinq salles différentes, du rez-de-chaussée et du sous-sol, ce qui n'est pas sans inconvénients. Une centaine de volumes nouveaux ont été incorporés comme dons et achats. Une cinquantaine de recueils de brochures ont été formés au moyen du « Carpentiers auto-relieur ».

Concilium. — M. MOSSAZ a pu terminer en avril le classement des fiches reçues en 1931. Depuis lors 17.173 fiches sont parvenues durant l'année, dont le classement sera bientôt terminé. Le nombre total des fiches s'élève maintenant à 595.678.

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE

Directeur: M. W. DEONNA

Secrétaire de la Direction: M. L. VIELLE

Commissions :

Commission des *Beaux-Arts*. — Nous avons enregistré avec regrets le décès de M. le professeur Louis DUPARC, membre de la Commission.

Commission des *Expositions temporaires*. — M. Albert SCHMIDT, délégué du Cercle des Arts et des Lettres, démissionnaire, a été remplacé par M. Ed. ELZINGRE.

Personnel. — Sans changement.

Statistique des entrées :

	1931	1932
Entrées payantes	5.096	4.133
Entrées gratuites	61.504	65.397
Total	66.600	69,530

A ce chiffre, nous devons ajouter 16.294 entrées gratuites, se répartissant comme suit:

- 11.727 entrées aux cours, conférences et cinéma scolaire;
- 2.862 élèves des écoles primaires et supérieures;
- 1.705 entrées diverses: expositions, cartes d'étude et de membres de sociétés artistiques.

Soit, au total, pour l'année 1932: 85.824 visiteurs et auditeurs.

Le chiffre total des entrées, du 15 octobre 1910 (date de l'ouverture du Musée) au 31 décembre 1932, est de 1.374.197, se décomposant comme suit:

Entrées payantes	111.357
Entrées gratuites	1.100.384
Ecoles, cours, conférences	162.456

Cette année encore, nous constatons une diminution des entrées payantes. En revanche, le nombre des entrées gratuites est en augmentation constante. Elle prouve que, malgré les difficultés de l'heure et la concurrence du plaisir et du sport, le public s'intéresse de plus en plus aux œuvres artistiques et historiques.

Sur notre demande, le Conseil administratif a décidé d'ouvrir gratuitement le Musée tous les jours depuis le 7 novembre, surtout afin d'offrir aux chômeurs un moyen de s'instruire. Cette mesure a été maintenue pendant les mois d'hiver 1933.

Congrès et sociétés. — Les éclaireurs suisses et étrangers du Camp national à Genève (27 juillet-7 août) ont fait au Musée de fréquentes visites.

Les participants au Congrès de pédiatrie ont visité le Musée le 27 septembre.

Visites scolaires. — Les élèves et les étudiants, sous la conduite de leurs maîtres et de leurs professeurs, ont été cette année-ci moins nombreux (2.862). Cette diminution est due, nous semble-t-il, aux nombreuses séances cinématographiques de films documentaires qui ont remplacé partiellement ces visites.

Cinéma scolaire. — La salle de conférences du Musée a été utilisée par le Département de l'instruction publique pour la projection de films documentaires destinés aux élèves des écoles primaires et du Collège. Il y a eu 21 séances auxquelles 7.377 élèves ont assisté.

Vente des publications, photographies, cartes, etc. — La vente de ces divers articles a produit la somme de fr. 1.708,80 contre fr. 2.062,35 en 1931.

Travaux d'ateliers. — Nous continuons à utiliser à notre entière satisfaction la main-d'œuvre du personnel qualifié pour les divers travaux de menuiserie, de serrurerie, de montage et de tapisserie.

Travaux et aménagement de salles :

Beaux-Arts. — Dans la salle de sculpture moderne, transformation et peinture de quelques socles. Aménagement nouveau du cabinet 43 a, pour y exposer des dessins d'artistes genevois. Le mobilier du salon Liotard, des salles Calame et Diday a été recouvert ou restauré. Au salon Voltaire, on a fixé sur la cheminée et les consoles les divers bibelots, par précaution contre le vol.

Archéologie. — Dans la salle romaine et dans la salle égyptienne, deux nouvelles vitrines ont reçu les bronzes du Luristan (Perse) et du Valais romain.

A la *salle du Vieux-Genève* un nouveau panneau a permis d'accroître le nombre des documents exposés. On y a effectué divers raccords de peinture.

Galerie lapidaire: Le Service des bâtiments a fait laver et repeindre les parois de la galerie lapidaire que les intempéries avaient obscurcies et endommagées.

Arts décoratifs: Transformation de deux vitrines murales dans la salle n° 6 pour des expositions temporaires d'artisans genevois. On a pourvu les fenêtres des salles 3 et 4 (tissus anciens et tissus coptes) de stores à tirage sur tringles, de couleur orange, pour préserver les collections contre le soleil.

Cabinet de numismatique: Installation d'une vitrine pour les collections de sceaux (Genève et Savoie), poids et balances de changeurs. Grâce à cette adjonction les séries des monnaies grecques et romaines ont pu être mieux réparties.

Eclairage: D'entente avec le Service des bâtiments et après un examen approfondi du Service de l'électricité, l'installation de l'éclairage électrique sera poursuivie en 1933 dans les salles Duval, des Souvenirs historiques, la galerie Fol, le salon de Cartigny, les salles du Conseil d'Etat et Rigaud.

Travaux des sections

Beaux-Arts: Nous avons confié à M. Ed. Castres les restaurations suivantes: Ecole flamande du XVI^e siècle, « Vierge et Enfant; Giacometti, « Le vieux cerisier »; Ecole suisse du XV^e siècle, « Volet de retable »; Lacombe, « Place du Molard »; F. Massot, « Portrait du Colonel de Sonnenberg » et « Portrait d'un inconnu »; Ecole italienne du XVI^e siècle, « Portrait d'un inconnu ». — M. Henri Boissonnas a été chargé de restaurer: Ecole suisse du XV^e siècle, « Volet de retable ».

En outre, nous avons remplacé ou restauré plusieurs cadres.

Archéologie: Notre atelier de montage a poursuivi le nettoyage et la conservation méthodiques d'objets en bronze et en terre cuite. Dans la salle préhistorique deux vitrines murales, exécutées au Musée, exposent diverses séries de silex africains; dans la salle égyptienne, une vitrine nouvelle a reçu comme il est dit plus haut, les bronzes du Luristan.

Nous avons confié à l'atelier de réglage de l'Ecole d'horlogerie la réparation des pendules 6597, 7476, 7673 et de la grande pendule aux automates G. 306. Cette dernière, qui ne fonctionnait plus depuis plusieurs années, a été soigneusement révisée et marche maintenant avec régularité pour le plus grand intérêt des visiteurs.

Une série de tissus coptes, acquise cette année-ci, accroît précieusement notre collection d'étoffes antiques qui est exposée dans les meubles à volets de la salle des tissus antiques.

Salle des Armures: Notre atelier de montage a nettoyé et restauré quelques dagues et poignards. Ces travaux ont fait apparaître sur ces pièces des ornements et des armoiries cachés par l'oxydation.

Vieux-Genève: M^{lle} Gauthier, brodeuse, a restauré et placé sous filet les drapeaux H. 71; H. 84; H. 85; G. 21; G. 79; 5390.

M. Castres est occupé actuellement à la restauration du tableau 11572 commémorant l'Escalade de Genève.

Arts décoratifs : La salle n° 6, réservée à l'art décoratif local d'époque contemporaine, s'est accrue de nouveaux documents exposés contre les parois.

Prêts à l'extérieur

Beaux-Arts : Plusieurs tableaux à divers services de l'administration municipale.

Arts décoratifs : Quelques pièces de céramique à divers services de l'administration.

Dépôts temporaires

Beaux-Arts : De M^{me} Aloys PICTET: Ruysdael (attribué à) « Paysage »; de M. A. E. de Gallatin: Henriette RATH, « Portrait d'Albert de Gallatin »; de M. LÉVY-DHURMER: Lévy-Dhurmer, « Portrait d'Aristide Briand sur son lit de mort »; de M. le professeur BOVET: F. Diday, « Paysage alpestre »; A. VEILLON: « Campement arabe ».

Salle des Armures : De M. le D^r J. DE SAUSSURE: une arbalète munie de son cranequin, avec incrustations d'ivoire (sujet de chasse, fleurs, etc.), XVI^e siècle; deux pistolets à rouet, avec incrustations d'ivoire, XVII^e siècle; une cuirasse (dossière et plastron), XVII^e siècle; un shako d'officier d'artillerie genevois (1818-1861).

Expositions

Les expositions suivantes ont été organisées au Musée:

- du 2 au 13 janvier: Arts décoratifs (salle N° 7), continuation de l'exposition des candidats aux bourses municipales (fonds Lissignol et Chevallier);
- du 15 janvier au 15 février: Beaux-Arts (salle N° 7). Tableaux de l'Ecole suisse, appartenant au Musée;
- du 27 février au 31 mars: Beaux-Arts (salle N° 7). Exposition posthume Albert Franzoni, artiste peintre (1857-1931);
- du 3 au 24 avril: Beaux-Arts (salle N° 7). Tableaux de l'Ecole suisse appartenant au Musée;
- du 25 avril au 2 mai: Beaux-Arts (salle N° 7), œuvres du peintre Carlos Schwab, légués à la Ville de Genève;
- du 28 mai au 19 juin: Beaux-Arts (salle N° 39). « Les secrets de l'Inspiration », peintures, dessins, aquarelles, œuvres d'artistes visionnaires;
- du 29 mai au 19 juin: Archéologie (salle N° 7), Sculptures d'art khmer et siamois; XII^e-XVIII^e siècles;
- du 25 juin au 15 juillet: Arts décoratifs (salle N° 7). Estampes espagnoles (collection du Musée);
- du 16 juillet au 30 septembre: Beaux-Arts (salle N° 7). Tableaux de l'Ecole suisse, appartenant au Musée;
- du 6 au 30 octobre: Beaux-Arts (salle N° 39). Exposition d'art populaire suisse, organisée par l'Œuvre nationale pour la Montagne;
- du 12 novembre au 8 janvier: Beaux-Arts (salle N° 39). Exposition d'entr'aide artistique;
- du 26 novembre au 11 décembre: Arts décoratifs (salle N° 7). Exposition des candidats aux bourses municipales (fonds Lissignol et Chevallier);
- du 8 au 18 décembre: Galerie du rez-de-chaussée. Exposition de documents et souvenirs de l'Escalade de 1602;
- du 17 au 30 décembre: Beaux-Arts (salle N° 7). Tableaux de l'Ecole suisse, appartenant au Musée.

La crise économique, l'exiguité de notre budget, les difficultés que nous ont suscitées sans trêve les commerçants genevois, nous ont obligés à réduire considérablement, sinon à supprimer entièrement nos expositions. Nous avons cherché à y remédier en mettant à la disposition des artisans genevois deux vitrines murales dans une salle des Arts décoratifs pour des expositions d'une durée de deux

mois. Aucune vente n'est autorisée, le fait d'exposer au Musée étant pour les artistes un encouragement et une réclame. Ont exposé:

Sculpture sur bois: M. C. Bolle.
 Céramique : M^{me} Beer-Zorian, MM. P. Bonifas, Ch. Imbert, M. Noverraz.
 Gravures sur bois : M. P. E. Vibert.
 Reliure : M. Arné Asper.

L'Exposition de l'Œuvre nationale pour la Montagne, celle d'Entr'aide artistique pour la création d'un fonds en faveur des artistes atteints par la crise économique, ont été ouvertes officiellement par les autorités municipales.

Sous les auspices de la Compagnie de 1602, la cérémonie commémorative de l'Escalade a été célébrée comme précédemment dans la salle des armures. Une nombreuse assistance a écouté avec intérêt l'exposé historique de M. Guillaume FATIO. Une exposition a groupé des documents relatifs à l'Escalade plus nombreux que précédemment, grâce à la collaboration des Archives d'Etat, de la Bibliothèque publique, de la Compagnie de 1602 et du Musée.

	<i>Bibliothèque</i>	
	1931	1932
Consultants	2.465	2.801
Volumes consultés	5.537	6.188

Le nombre des consultants est en augmentation de 336 sur l'année précédente et celui des volumes de 651. Les lecteurs ne sont pas seulement des habitués, mais des visiteurs occasionnels.

167 volumes sont entrés à la bibliothèque (dont 43 volumes de périodiques), et 32 brochures. Les dons sont au nombre de 44 volumes et brochures. Nous recevons par voie d'échange 111 périodiques. Au cours de l'année, 83 volumes ont été remis en prêt à l'extérieur (Bibliothèque publique, Ecoles, etc.). Nous avons donné à la reliure 166 volumes.

Les travaux de classement sur fiches des documents graphiques du Vieux-Genève sont en cours. L'inventaire de la collection des estampes, qui comprend plus de 100.000 pièces, dressé par le conservateur des Arts décoratifs, en facilitera la consultation.

Conférences

La salle de conférences du Musée, pourvue d'une installation pratique et moderne pour la projection fixe et la cinématographie, attire, grâce à la variété des sujets traités et la valeur des conférenciers, un auditoire toujours plus nombreux. Nous avons enregistré 4.350 auditeurs pour quinze conférences.

Nous notons, en plus, les conférences suivantes, hors programme:

- 3 juin: « L'art et l'inconscient » (avec projections), conférence de M. Ed. MONOD-HERZEN, professeur à l'Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs, Paris;
- 16 juin: « De la corrélation des Arts », conférence de M. Jean D'UDINE, homme de lettres, Paris.
(A propos de l'Exposition d'œuvres de peintres visionnaires.)
- 24 octobre: Conférence, avec projections, de « *Pro Familia* ».

Excursions archéologiques

Judi 19 mai, sous la direction de M. Louis BLONDEL, excursion d'une journée, en autocar, à Avenches. Visite de la cité romaine et de son Musée, avec conférence de M. Grau, conservateur.

Judi 2 juin, excursion d'une demi-journée, en autocar, à Ripaille et Thonon, sous la direction de M. Louis BLONDEL. Visite du château, du Prieuré et du parc de Ripaille. Au retour, arrêt à Thonon, où M. Léon QUIBLIER, architecte, guida les participants dans la crypte de l'église Saint-Hippolyte.

Nous adressons nos plus sincères remerciements aux personnalités officielles, à MM. André ENGEL, L. QUIBLIER, et à tous ceux qui, par leur très obligeant concours, nous ont facilité l'organisation de ces excursions.

Acquisitions, dons et legs

Pour les enrichissements historiques et artistiques des sections, voir « Genava », tome X, 1932. Relevons l'opinion flatteuse de M. BESNIER, dans le Bulletin archéologique du Comité des Travaux Historiques, 1928-29, p. 78: « Les travaux variés et solides qu'elle publie chaque année depuis 1923 assurent à *Genava* une bonne place parmi les revues d'archéologie les mieux présentées et les plus utiles ».

Publications

Le Guide de la Salle du Vieux-Genève, la Notice des souvenirs historiques conservés à la Salle des armures, sont actuellement épuisés. Ces publications très demandées seront revues et éditées au cours de l'année prochaine.

Publicité

25.000 cartes-horaires du musée et de la bibliothèque ont été mises à la disposition des hôtels, pensions, agences de tourisme de Genève et des environs, ainsi qu'à des institutions d'instruction publique.

ANNEXES DU MUSÉE

A. *Promenade du Pin.* — Les locaux occupés par les bibliothèques des sections archéologique, numismatique et du Vieux-Genève, ainsi que les collections d'estampes sont ouverts gratuitement aux jours et heures fixés par l'horaire.

La grande salle de conférences du 1^{er} étage a été concédée, comme les années précédentes, aux conférences de l'Institut universitaire des Hautes études internationales, de la Société d'histoire et d'archéologie, et du 1^{er} septembre au 12 octobre aux cours de français moderne (cours de vacances de l'Université). En juin, M. le professeur Paul Ed. Martin a utilisé les locaux du 3^{me} étage pour des conférences d'histoire nationale destinées aux stagiaires de l'enseignement.

Les dessins en couleurs de « La Nuit de l'Escalade » de 1602, par Ed. Elzingre, ont été encadrés et placés contre les parois de la grande salle et du vestibule d'entrée.

B. *Musée Rath.* — Les salles ont été concédées gratuitement, conformément au règlement, à 17 artistes et sociétés qui les ont occupées pendant les 12 mois de l'année.

	1931	1932
Entrées payantes	2.219	2.655
Entrées gratuites	25.120	35.830
	<u>27.339</u>	<u>38.485</u>

Le produit net des entrées, y compris le pourcentage sur les ventes, a été de fr. 1.945,20 contre fr. 2.481,95 en 1931. Le droit des pauvres est supporté par le visiteur.

- Du 30 avril au 12 mai: A l'occasion du 40^{me} anniversaire de sa fondation, l'« Union philatélique » de Genève a présenté une exposition, placée sous les auspices des Autorités municipales, qui a remporté un vif succès;
- juillet-août: L'Association syndicale des peintres, sculpteurs et artisans d'art a organisé, en faveur des artistes suisses, une exposition d'été;
- du 24 septembre au 9 octobre: La section genevoise de la Société suisse des peintres, sculpteurs et architectes a participé à la Quinzaine genevoise par une exposition destinée à venir en aide aux artistes atteints par la crise économique.

Le Service des bâtiments a entrepris la réfection des bases des colonnes de la façade principale, des dalles et des escaliers.

C. *Halle de la Maison de Ville.* — Comme les années précédentes, nous entretenons régulièrement chaque semaine les canons, armures, etc., placés sous l'ancien arsenal. Le Service de la voirie y a ouvert des fouilles dans le vieux pavement; il est à souhaiter que ces travaux ne nuisent pas à ce dernier.

D. *Villa romaine du Parc La Grange.* — L'entretien des vestiges romains est assuré par le personnel du Musée.

MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE

Parc Mon-Repos

Conservateur: M. le Professeur Eugène PITTARD

La commission du musée d'ethnographie, renouvelée le 1^{er} décembre 1931, n'a pas été modifiée dans sa composition.

Le musée s'est enrichi, durant l'exercice 1932, de 322 objets. Ce sont les départements de l'Afrique et de l'Amérique du Sud qui ont enregistré la plus forte augmentation.

Des dons importants ont été faits au musée. Nous tenons à remercier ici les donateurs: M^{mes} Aloys NAVILLE, CHAPPUIS, GRINTZESCO; M^{les} PETER et SÉGUR et M. Georges AMOUDRUZ.

Voici quelques indications au sujet de la provenance de ces objets. Nous indiquons, lorsqu'il y a lieu, les noms des donateurs.

Europe. — 1 gilet de cuir brodé, Transylvanie (don M^{me} Grintzesco); 3 tabliers de femmes du Banat (dépôt Eugène PITTARD); 1 dentelle à l'aiguille, Roumanie (dépôt M. Eugène Pittard); 1 tablier de femme du Banat (don M^{me} Grintzesco).

Afrique. — 1 sac en raphia, Cameroun (don M^{me} Claire Debarge); 1 arc musical et 1 sanza, Grassfield; 1 guitare transfixante des Haoussa; 1 jeu de dés en bronze et 1 masque, Côte d'Ivoire; 1 appareil à priser, Guinée Port.; 1 blague à tabac, Afrique orientale; 1 instrument de musique, 1 outre, 2 paires de castagnettes, 1 sac en cuir, 2 quenouilles, 2 échantillons de laine blanche, 1 brosse, 1 chapeau, sud-algérien (don M^{me} Ségur); 1 gris-gris, 1 sagaie, 1 chicotte, Sénégal; 1 collier de cuivre, 7 Calebasses, 2 marmites de terre cuite, 1 torche, 1 bouteille en terre cuite, Gabon; 3 pougdos, Guinée française; 5 éventails, 3 lances de fer, 63 Calebasses ornées, 9 assiettes en terre cuite, 18 vases en terre cuite, 6 bouteilles recouvertes de cuir ou de vannerie, 1 rekab, 3 fétiches pour tombeaux, 1 grelottière, 8 corbeilles, 1 porte-pipe, 2 sabres, Dahomey (don Georges Amoudruz); 5 cache-fesses, 5 cache-sexes, Mangbetu (don Georges Amoudruz); 2 couteaux, 1 pointe de flèche, 1 sabre, 1 monnaie, 1 sanza, Azandé (don M. Georges Amoudruz); 3 peignes, 1 accessoire funéraire, Porto Novo (don M. Georges Amoudruz); 9 sacs en cuir, Mauritanie (don M. Georges Amoudruz); 1 sac en cuir, 2 sabres, 1 paire de sandales, Niger (don Georges Amoudruz); 1 couteau, Congo Belge (don Georges Amoudruz).

Amérique. — 1 lasso, 2 bolas, 2 entraves, 1 paire d'éperons, 1 paire d'étriers, 4 rebenque, République Argentine; 5 Calebasses, 2 bombillas, 2 fouets, 7 arcs en bois, 3 grandes sagaies, 37 flèches (modèles divers), 1 chicotte, Brésil.

Asie. — 2 pointes de flèches, Caucase (don M^{me} Chappuis); 1 manuscrit en langue tamil « Ramayana »; 4 tentures chinoises, brodées, Chine (don M^{me} Aloys Naville).

Océanie. — 1 attirail de pêche, 1 peigne, 1 bougie en graines de ricin, 1 « ale » (objet pour faire le feu), 1 houe, etc., Ile Lifou (don M^{me} Peter), 1 bracelet, 1 hache, Nouvelle Calédonie; 1 masque, 1 chevet, île Tami; 1 chevet, 1 instrument de musique, Nouvelle Guinée hollandaise; 3 colliers, 1 churringa, Australie centrale; 1 appareil à bétel, Batak; 2 statuettes, 1 décoration bois sculpté, 3 masques, Fleuve Sepik; 1 boîte à bétel, 1 hameçon, îles Salomon; 1 bracelet, 1 ceinture, 1 peigne, îles de l'Amirauté; 1 ceinture, Carolines; 1 décoration de poitrine, 1 tam-tam, Nouvelle Poméranie; 1 instrument à bétel, île Jacob; 1 bandeau frontal, 3 statuettes, 2 bracelets, Nouvelle Guinée; 1 couteau, île Matty; 1 plat à kawa, Mélanésie, 1 masque, île Saibai; 1 bracelet, île Truck; 1 épée en bois, île Trobriand; 1 panneau en bois sculpté, 1 tête d'oiseau, 1 masque, Nouveau Mecklembourg; 1 tapa, Samoa.

Expositions. — 1. L'exposition d'art nègre et océanien, commencée en novembre 1931 a été prolongée pendant deux mois.

2. Le 20 mars une intéressante exposition de peintures provenant du Kassai (Congo Belge), œuvres du peintre noir Djilatendo, prêtées au Musée par M. G.-D. Périer, à Bruxelles, a été ouverte. Djilatendo est le peintre du géométrique. La contrée du Kassai qu'il habite est riche en œuvres d'art (bois sculptés, tissus (velours), fers forgés, etc.). Avec ces peintures ont été exposés des gobelets en bois sculptés, des velours, des haches en fer et en cuivre, admirablement ouvrées, provenant de la même région.

3. Le 19 juin, grâce au prêt momentané par M. Georges Amoudruz, de sa collection d'art rustique de la Savoie et de la Haute Savoie, une nouvelle exposition a été organisée. Des rouets, des supports de quenouilles, des quenouilles, des fuseaux, des métiers à dentelle, des coffrets, des marques à beurre, des berceaux, des châles etc. ont pu être ainsi mis sous les yeux du public. Il serait à désirer que le musée pût s'enrichir de tels objets qui représentent la vie matérielle de notre région. Jusqu'à présent le musée en est très pauvre.

Conférences. — 1. Charles BAEHNI: *Un moment du grand art africain: les Bronzes du Bénin* (avec projections lumineuses).

2. Th. BURNIER, missionnaire: *Une curieuse organisation sociale, la tribu des Ma-Rotse, au Zambèze* (avec projections lumineuses).

3. M. H. RUSILLON, missionnaire, membre de l'Académie malgache: *Les origines du peuple malgache* (avec projections lumineuses).

(Ces deux dernières conférences ont été données au Laboratoire d'Anthropologie), les salles du Musée, ayant reçu de nouvelles vitrines ne permettent plus d'y recevoir les auditeurs).

4. M. Eugène PITTARD: présentation du film *Peaux Noires* (obligeamment prêté par M. Palivoda, directeur des films Osso à Genève). Cette présentation a eu lieu dans la salle des conférences du Musée d'art et d'histoire.

5. M. BOISSEVAIN, ancien lieutenant de vaisseau de la marine royale néerlandaise: *Danses de cour et danses hiératiques en Malaisie*. Cette conférence étant accompagnée, en même temps que de projections lumineuses, de l'audition de disques et d'un film, eut lieu dans la salle de l'Institut national genevois, au Bâtiment électoral.

Publications. — Elles ont eu pour objet de faire connaître quelques pièces intéressantes ou rares appartenant à nos collections.

1. Marguerite Dellenbach, assistante au Musée d'Ethnographie: *Unealebasse-trophée utilisée dans la magie guerrière chez les Bamoun (Cameroun)*, Rev. de l'Ethnogr. Paris, n° 23.

2. Idem: *Un nouveau jeu de feuilles divinatoires (attrail de magie provenant du Cameroun)*, Rev. anthrop. Paris, 1932.

3. Idem: *Boîte de sorcellerie du Mayombé*, Soc. s. d'Anthrop. et d'Ethnol., 1932.

Visiteurs. — Durant l'année 1932 le musée d'Ethnographie a reçu la visite de 7.600 personnes.

La collection des instruments de musique est souvent mise à contribution par des savants étrangers pour des recherches scientifiques. Nous avons communiqué, pour étude, au Pitt Rivers Museum (Oxford) une flûte provenant de la Côte d'Ivoire.

Les bâtons à inscriptions runiques que possède le musée ont intéressé les musées scandinaves qui nous en ont demandé des photographies. Elles ont été aussitôt transmises.

La disposition des locaux affectés au musée se prête mal à un judicieux arrangement des collections. La place insuffisante mise à la disposition du Conservateur l'empêche de présenter au public d'importantes collections.

Le Conseil administratif a déjà envisagé le transfert du musée d'ethnographie dans des locaux plus vastes. Il compte profiter de la plus prochaine occasion favorable pour le réaliser.

CHAPITRE XXX

FONDATION G. REVILLIOD ARIANA

Administrateur: M. Ch. PIGUET-FAGES

L'horaire d'été modifié l'an dernier, a été maintenu cette année au Musée Ariana. Il est prévu trois jours d'entrées gratuites par semaine, les dimanches, jeudis et samedis. Les autres jours les visiteurs payent un droit d'entrée de 50 centimes par personne et de 25 centimes par unité pour trois personnes et plus. Les efforts tentés pour obtenir un accès plus facile du musée sont restés vains. La construction des bâtiments de la S. d. N. et des nouvelles routes gêne le passage des visiteurs. Le nombre de ces derniers n'augmente donc pas autant que ce serait le cas avec un accès plus commode.

Comme à l'ordinaire, nous avons eu le plaisir de correspondre avec quelques spécialistes qui s'intéressent aux séries de nos collections, soit pour des reproductions, soit pour des renseignements historiques ou artistiques. Outre des visiteurs ordinaires, nous avons reçu la visite de quelques écoles de notre pays et de l'étranger.

La nécessité de placer dans de bonnes conditions les objets chinois donnés au Musée par le Dr Woo Kaiseng, nous a conduit à restaurer la salle dite chinoise. Les parois de ce local ont été tendues d'une étoffe de teinte uniforme gris-bleue et tous les objets, anciens et nouveaux, sont maintenant placés dans une bonne disposition.

Au début de l'année, M^{me} Carlos Schwab a proposé au Musée d'Art et d'Histoire de lui donner un certain nombre d'œuvres de son mari. Ajoutées à celles que ce musée possède déjà, ces œuvres devaient former un ensemble, qui devait être installé dans une salle portant le nom de Salle Carlos Schwab. Mais le Musée d'Art et d'Histoire ne possédant pas de salles disponibles, le Musée Ariana accepta d'exposer ces œuvres de Carlos Schwab dans l'ancienne salle des gravures. Cette salle fût entièrement restaurée, les anciens panneaux furent tapissés d'une étoffe beige et les corniches reçurent une teinte assortie.

Dans le plus long des panneaux de cette salle, les dons de M^{me} Carlos Schwab sont maintenant placés. Ils comprennent les œuvres suivantes: La Vague, La Douleur, Homère aux champs Elyséens, Le Poète en marche et un nu de femme; trois dessins divers; le petit ouvrage « La Guirlande », trois exemplaires de la miniature exécutée pour le « Cantique des Cantiques » (édition d'art de H. Piazza). M^{me} Emilie Blondel nous a donné tous les dessins originaux, au nombre d'environ 80, exécutés par Carlos Schwab pour le volume de poésies de son fils Aloys Blondel. Ces dessins sont placés avec les autres dans une grande vitrine au centre de la salle. On a ajouté à cette collection, dans le panneau principal, les œuvres de Carlos Schwab appartenant au Musée d'Art et d'Histoire: La Vierge au Lyx; L'Ange de la Mort; La Passion; Le Refus de l'Evêque (du Rêve de Zola) et L'Angélique évanouie. Le tout forme déjà un ensemble important auquel M^{me} Carlos Schwab a promis d'ajouter d'autres œuvres. Ces adjonctions permettront d'éliminer les tableaux placés dans cette salle pour ne point laisser trop de grands vides.

Carlos Schwab a passé son enfance à Genève, il y a fait ses études de dessinateur et de peintre, mais il a surtout vécu à Paris où il fit une brillante carrière. Il rêvait de réunir à Genève une série de ses œuvres les plus significatives. M^{me} Carlos Schwab a voulu réaliser ce rêve. Elle a réussi déjà à grouper un ensemble intéressant que nos visiteurs pourront admirer.

Malgré les soins méticuleux apportés à l'entretien du musée, ce bâtiment commence à sentir son âge. A l'extérieur comme à l'intérieur les réparations deviennent chaque année plus nombreuses.

L'esplanade au nord du musée a été entièrement nivelée et gravelée au Colas, elle est maintenant agréable pour la circulation et du meilleur aspect. Une des anciennes petites fontaines en pierre du parc a été placée près de la loge de la route de Pregny.

Statistique des animaux du Parc au 31 décembre 1932:

Daims: noirs	3 mâles	2 femelles	5
blancs	4 »	6 »	10
mouchetés	2 »	6 »	8
bruns	2 »	5 »	7
Lamas	2 »	3 »	5
Antilope	—	1 »	1
Chevreuril	1 »	—	1
Anes	1 »	2 »	3
Chèvres	1 »	5 »	6
Marmottes	9
Total				55

42 oiseaux divers sont en volière; 23 perruches sont en cage; 16 paons restent en liberté dans le parc.

Pendant l'année 22 tourterelles ont été saignées en deux nuits consécutives par une fouine qui a pu être capturée. Dans la nuit du 16 au 17 avril, la volière a été fracturée et on a emporté: 1 dendrocygne, 1 canard Formose, 1 canard carolin, 1 faisan argenté et 3 pigeons.

En réalité, il reste actuellement 128 têtes. Quelques achats ont été faits pour regarnir un peu la volière.

CHAPITRE XXXI

CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIQUES

Directeur: M. le D^r B. P. G. HOCHREUTINER

Conservatoire botanique.

Personnel. — Une place d'assistant avait été prévue au budget pour remplacer le conservateur dont la charge a été supprimée lors de la nomination du titulaire comme directeur. En conséquence, M. Charles Baehni, D^r ès sciences, a été nommé assistant, le 1^{er} juillet, à titre d'essai et provisoirement, jusqu'au 31 décembre. M. Baehni est un élève de notre Collège et de notre Université, où il a fait toutes ses études, interrompues seulement par un séjour momentané à l'étranger pour apprendre l'allemand.

En outre, nous devons mentionner que, grâce à l'Office du chômage, nous avons bénéficié d'une aide supplémentaire en la personne de M^{lle} L. Blanche, qui était rétribuée par cet Office et qui a travaillé au Conservatoire, par intermittence, pendant 23 semaines.

Travaux. — Comme ce fut le cas jusqu'ici, le montage des collections arrivées a été tenu entièrement à jour. De plus, l'herbier Kohler, légué l'année passée, a été aussi entièrement monté et fixé.

Il en a été de même pour la totalité des Fougères et une partie des Légumineuses de la collection de Candolle. Notre collection de mousses a été également montée et fixée. Actuellement, on travaille au montage et au fixage des collections que M. Briquet a faites dans les Alpes Lémaniennes et dans le Jura.

Pour ce qui est du personnel scientifique, il a continué, comme par le passé, le classement et l'arrangement des divers *Herbiers*. A part le directeur, dont le temps a été entièrement accaparé par les publications et par les divers travaux d'organisation et d'administration au Jardin et au Conservatoire, nous mentionnerons plus spécialement :

1) M. CAVILLIER. Il a terminé l'intercalation des Muscinées de l'Herbier général; puis classé les Guttifères de l'Herbier de Candolle, ainsi qu'une série de petites collections. Il a sorti aussi de nos armoires et il a organisé des matériaux qui ont été prêtés à des botanistes étrangers, en vue de publications destinées à notre périodique, *Candollea*. Enfin, il a réparti par familles et intercalé dans l'Herbier général toutes les collections nouvelles, arrivées pendant l'année..., près de 300 paquets.

2) M. BECHERER a continué le classement des Algues de la collection générale. Ce classement fut interrompu pendant quelques semaines pour un arrangement provisoire des Euphorbiacées et des Mélastomacées, entrepris avec l'aide de M. Baehni. M. Becherer fut requis aussi, comme M. Cavillier, pour préparer des matériaux qu'on demandait à consulter. Il a préparé le renvoi à leurs légitimes propriétaires de nombreuses collections prêtées à M. Briquet par des musées étrangers, tels que Berlin, Copenhague, Florence, soit près de 50 paquets.

3) M. BAEHNI, enfin, encore un peu inexpérimenté en systématique, a été requis tout spécialement pour préparer des séries de doubles, destinés à être échangés contre des collections étrangères que nous ne pouvons plus acheter en aussi grand nombre, à cause de la diminution de nos ressources. Le talent de M. Baehni, comme dessinateur, a été aussi mis à contribution pour l'élaboration de divers plans concernant le Jardin. C'est lui, également, qui a été chargé de la surveillance du musée et des intercalations dans les vitrines.

Divers. — Comme nous le disions dans notre dernier rapport, le manque de place commence à se faire sentir, parce que l'on a renoncé à la construction d'une annexe du Conservatoire. Nous avons donc sollicité et obtenu du Conseil administratif la construction d'une série d'armoires, logées au 2^{me} étage, sur l'emplacement de la barrière des galeries. Ces armoires seront en nombre suffisant pour loger toute la collection des « types » du *Prodrome* des Candolle. Cette collection était placée au premier étage et interrompait l'arrangement général des familles naturelles, selon le système d'Engler.

Ce déménagement, dès qu'il sera fait, libérera une série d'armoires, dans lesquelles nous pourrions loger l'Herbier général, en déplaçant les familles de proche en proche. Ainsi, on rétablira cet arrangement général qui permet de retrouver son chemin, si facilement et si rapidement, dans notre musée. En effet, les nouvelles armoires, étant plus petites que les autres, et placées au centre du musée, ne peuvent donner lieu à aucune confusion. Elles sont très bien adaptées pour loger une collection spéciale.

Le montage de ces armoires a pu commencer, déjà, les derniers jours de l'année.

Une seconde réforme, qui est envisagée, mais qui n'est pas aussi avancée, concerne le monte-charge et les diverses mesures à prendre contre l'incendie. Pour préparer ces travaux, nous avons eu plusieurs conférences avec M. Keller, major de notre corps de sapeurs-pompiers, que nous remercions pour son rapport détaillé à ce sujet. En outre, nous avons procédé, l'été passé, à des expériences au moyen d'extincteurs que nous avons fait manœuvrer par tout notre personnel, après démonstration par le fournisseur. On a éteint ainsi des bûchers allumés sur la grève du lac. Nous espérons qu'une fois équipé avec les instruments voulus, notre musée sera à l'abri des accidents, surtout lorsqu'on aura fermé, par une dalle de ciment armé, la dangereuse cheminée d'appel formée par le monte-charge actuel.

En attendant, et sur le conseil du major Keller, nous avons fait poser dans tous nos locaux des écriteaux portant la mention *Défense de fumer* !

Acquisitions. — Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous avons inauguré cette année un système d'échanges que nous nous efforcerons de développer encore dans l'avenir.

Nous possédons en effet de nombreux doubles, provenant: soit de collecteurs locaux qui ont fait des séries parallèles, soit de collections parallèles qui ont été incorporées par leurs propriétaires dans des herbiers particuliers, légués plus tard à la Ville de Genève, soit de voyageurs qui ont remis toutes leurs séries parallèles à notre musée. Il suffit donc d'organiser ces collections, pour avoir un matériel d'échange, qui n'est pas inépuisable — c'est entendu — mais qui nous permet d'acquérir, à bon compte, nombre de collections auxquelles, autrement, nous devrions renoncer.

C'est ainsi que, malgré nos ressources diminuées, nous pouvons indiquer, pour 1932, les acquisitions suivantes (achats, échanges et dons):

Europe :

Bauer, Musci Europaei exs. Ser. 42 et 43 (100); Frey, Ed. Lichen d'Europe (don) (18); Höppner, H. Orchidaceae exsiccatae, fasc. VII, (numéros 151-175). (25); Sennen, F. Plantes d'Espagne (440); Université de Brno: Schedae ad floram exs. reipublicae Bohem. Slovenicae, Cent. VII (1932) (échange) (116);.

Asie :

Eig, A. Flora Palestinae exsiccata, cent. II (100); Fenzl, G. Flore de Mandchourie (39); Peng, Tak et Kin: Plants of Kwantung, China (127); Plantes de Chine (Ching, Chun, Chung, Ho, Ko, Licent, Tsiang, Wang, etc.) (802); Plantes de Chine: Chiao, Cheo, Chow, Steward, etc. (508); Ramos et Edano: Plantae insularum Philippinensium (68); Rock, J.-F. (Exped. of the Arnold Arboretum, Harvard University, to NW. China and NE. Thibet 1924-27) (95); Verdoorn, Hepaticae select. et crit. ser. III & IV (83);.

Afrique :

M^{me} Naville: Plantes d'Egypte (don de M^{me} V. van Berchem) (3); Cavillier, J. Plantes du Gabon (don) (15); Font Quer. Plantes du Maroc (740); Maire, Battandier, Trabut, etc. Plantes de l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie) (288); Plantes du Sud de l'Afrique (F.-A. Rogers et autres) (238); Plantes de l'Afrique du Sud (Galpin, Pole Evans, Borle, etc.) (échange) (50); Schlieben, H.-J. Plantes du Tanganyika Territory (754);

Amérique du Nord :

Busñ, B.-F. Plantes des Etats-Unis (233); Clark, Ora M. Plantes des Etats-Unis(1275); Bryant et Setchell, Plantes de l'Alaska (échange) (5); Farlow, W.-G. Algues du Massachusets (échange) (2); Plantes des Etats-Unis, principalement du Texas (Moore, Bush, Goodmann, Greenmann, Steyermark) (échange avec le Missouri Botanical Garden) (158); Plantes diverses des Etats-Unis (Copeland, Durand, Gooding, Pendleton, etc.) (échange avec l'Univ. de Berkeley) (379); Saules de Californie, divers collecteurs (échange) (334); Secrétan: Plantes du Texas, récoltées en 1897 (don de M. Wilczek, Lausanne) (40); Verdoorn: Hepaticae selectae et criticae (10).

Amérique centrale :

Algues des Bermudes, de Jamaïque et du Vénézuéla (Farlow, Blakestee et Wight) (échange) (6); Brenes, Dodge, Nevermann et Thomas: Lichens de Costa-Rica (échange) (10); Mexia, I. Plantes du Mexique (285); von Rozynski, H.-W. Plantes du Mexique (285); Schipp, W.-A. Plantes de l'Honduras Britannique (354); Valeur, E.-J. Plantes de la République Dominicaine (140).

Amérique du Sud :

Donat, A. Plantae Patagonicae (63); Holway: Reliquiae Holwayanae, fasc.V-XIV (500); Mexia, I. Plantes du Brésil (278); Sandwith, N.-Y. Plants of British Guiana (échange) (28).

Océanie :

Setchell et Parks: plantes des îles Tonga (échange) (40); Setchell et Parks: plants ot Viti Levu, Fidji (échange) (5); Verdoorn: Hepaticae selectae et criticae (7). Total 8901 numéros.

On voit par là que près de 9.000 spécimens ont été intercalés dans l'Herbier général. Sur ce nombre, 1.133 sont dûs à des échanges et, par conséquent, la baisse de nos intercalations serait beaucoup plus sensible sans cet apport qui fut le bienvenu.

Herbier d'Europe. — Nous relevons les entrées suivantes, qui, grâce à l'apport de l'Herbier Kohler, compensent et au-delà le déficit constaté par rapport à l'année passée.

Herbier Kohler, Plantes de Suisse et des pays circonvoisins (légué au Conservatoire botanique) environ	10.000 numéros
Naville, M ^{me} Ed., Plantes de Suisse (don de sa fille, M ^{me} V. van Berchem)	223 »
	10.223 numéros

Le chiffre total pour tous les herbiers se monte donc à 19.124 numéros.

Bibliothèque. — Nous nous bornerons à rappeler que nous recevons par échange ou par abonnement 380 périodiques. Nous avons intercalé aussi 145 livres et brochures dont la plupart ont été envoyés personnellement au directeur et qui ont été donnés par celui-ci au Conservatoire botanique. Ce dernier chiffre est au-dessous de la réalité parce que la statistique n'a pas été faite pendant les 4 ou 5 premiers mois de l'année.

Nous terminons par l'énumération des travaux qui ont été exécutés à l'aide de matériaux de notre herbier, ou pour lesquels notre bibliothèque ou nos collections ont été mises à contribution.

ALSTON, A.-H.-G. — Notes on Selaginella II. (Journal of Botany LXX, p. 61-67, 1 planche, 1932.)

BECHERER, A. — Fortschritte in der Systematik u. Floristik der Schweizerflora (Gefässpflanzen) in den Jahren 1930 u. 1931. (Ber. Schweiz. Bot. Ges. 41, Heft 2, p 296-334. 1932.)

- CAVILLIER, Fr. — John Briquet (1870-1931). (Bull. de la Murithienne XLIX, p. 117-125, 1932; avec portrait.)
- CAVILLIER, Fr. — Liste des Publications scientifiques de J. Briquet. (Actes de la Soc. Helv. d. sc. nat., 113^e sess., Thoune 1932, p. 482-493.)
- FRIES, R.-E. — Revision der Arten einiger Anonaceen-Gattungen II. (Acta Hort. Berg. X. N^o 2, p. 129-341, pl. 1-27, 1932.)
- V. FRIESEN, C. — Les caractères essentiels de la famille des Sebestenaceae et revision du genre *Varronia*. (Bull. Soc. Bot. Genève, XXIV, 1932.) (93 pages.)
- GLEASON, H.-A. — A synopsis of the Melastomataceae of British Guiana. (Brittonia, vol. I. N^o3, p. 127-184, 1932.)
- GUILLAUMIN, A. — Contribution à la Flore de la Nouvelle Calédonie. (LIV. Plantes recueillies par M. Ch. Bergeret.) (Candollea V, p. 148-151, 1932.)
- HITCHCOCK, Ch.-L. — A monographic study of the genus *Lycium* of the western hemisphere. (Annals of the Missouri Bot. Garden, XIX, 2-3, p. 179-374, pl. XII-XXIV, 1932.)
- HOCHREUTINER, B.-P.-G. — Extension et affinités du genre *Humbertiella* Hochr. (Candollea V, p. 1-4, 1932.)
- idem. — Plantae Humbertianae Madagascarenses. (Candollea V, p. 5-18, 1932.)
- idem. — Dr John Briquet, 1870-1931. (Actes de la Soc. Helv. d. sc. nat., 113^e sess. Thoune 1932, p. 476-482; avec portrait.)
- idem. — John Briquet. (Compte Rendu d. séances de la Soc. de phys. et d'hist. nat. de Genève, vol. 49, N^o 1, p. 19-25, 1932.)
- idem. — Goethe et la science. (Revue gén. d. sciences pures et appl. XLIII, N^o 13, p. 407-410, Paris, 1932.)
- KOCH, W. — Beitrag zur Lemnaceen-Flora Mittel-u. Südamerikas. (Berichte d. Schweiz. Bot. Ges. 41, Heft 1, p. 113-118, 1932.)
- DE LITARDIÈRE, R. — Nouvelles contributions à l'étude de la Flore de la Corse. (Candollea V, p. 152-159, 1932.)
- MARINELLI, O. — L'albero di Francesco Huber (*Huberia laurina*). (L'Apicoltura Italiana XXVIII, N^o 2-3, p. 33-36, 2 fig., 1932.)
- MUNZ, Ph.-A. — Studies in Onagraceae, VIII. The subgenera *Hartmannia* and *Gauropsis* of the genus *Oenothera*. The genus *Gayophytum*. (Amer. Journ. of Bot. XIX, N^o 9, p. 755-778, 1932.)
- NEUGEBAUER, N. — Morphologisch-geographische Studie über *Laserpitium Krapfi* Crantz, amplif. Thellung. (Österr. Bot. Zeitschr. Bd. LXXXI, Heft 4, p. 241-275, 12 Textabbild., 1932.)
- PROBST, R. — Vierter Beitrag zur Adventivflora von Solothurn u. Umgebung. (Mitt. Naturf. Ges. Solothurn, 9 Heft, (XXI. Ber.), 1929-1931, p. 1-46, 1932.)
- RECHINGER, K.-H. (fil.) — Vorarbeiten zu einer Monographie der Gattung *Rumex*. I. (Beih. z. Bot. Centralbl. XLIX, 2 Abt. Heft 1, p. 1-132, Taf. I-III, 4 Karten, 1932.)
- REHDER, A. — A second species of *Gossypiospermum*. (Tropical Woods, N^o 32, p. 6-7, 1932.)
- RONNIGER, K. — Eine unbeschriebene *Thymus*-Art (*Th. Schimperii*) aus Abessinien. (Fedde Repert. XXXI, p. 98-99, 1932.)
- SAINTE-YVES, A. — Monographia *Spartinarum*. (Candollea V, p. 19-100, 11 fig. dans le texte, pl. I-X, 1932.)
- idem. — *Festucae novae et loci novi Festucarum jam cognitarum*. — Subgen. *Eu-Festuca*. — (Candollea V, p. 101-141, 5 fig., 1932.)
- SAMUELSSON, G. — Die Arten der Gattung *Alisma* L. (Archiv für Botanik, Bd. 24 A, N^o 7, p. 1-46, 6 Tag., 1932.)
- SMITH, A.-C. — The American species of *Thibaudieae*. (Contrib. U. S. Nat. Herb. 28, part 2, p. 311-547 et I-XIII, pl. 1-19, 1932.)
- idem. — Studies of South American plants. II. New *Loranthaceae* and *Monimiaceae* from the northern Andes. (Bull. Torrey Bot. Club, 59, N^o 9, p. 513-524, 1932.)
- SIMONET, M. — Recherches cytologiques et génétiques chez les *Iris*. (Thèse, Paris, 1932; Bull. Biol. France et Belgique, t. LXVI, fasc. 3, p. 255-444, pl. IV et V.)

Jardin botanique

Personnel. — Nous avons dû embaucher un ouvrier jardinier supplémentaire, M. M. Viollaz, de fin mai à fin décembre, pour remplacer les ouvriers réguliers en vacances, au service militaire ou retenus par la maladie. La nécessité en avait été exposée dans le dernier rapport.

En outre, à partir du 13 octobre, le Conseil administratif nous a adjoint un architecte-paysagiste, en la personne de M. Fernand Correvon, qui doit surveiller les travaux faits au Jardin par l'*Entreprise des Voies d'accès au Palais de la S. d. N.*, et qui doit présider aux transformations rendues nécessaires par ces travaux. Cette méthode a été jugée plus économique et préférable à celle de remettre tout à des entreprises privées, dont les devis étaient fort élevés.

Travaux extraordinaires. — Dès le début de l'année, le directeur avait attiré l'attention des autorités sur les conséquences qui allaient résulter de l'établissement des voies d'accès au Palais de la Société des Nations.

La première question qui se posait était l'ouverture du nouveau chemin Rigot et la nécessité du transfert des serres et des plantations qui se trouvaient sur son parcours (I).

La seconde était le déplacement de la voie ferrée vers l'amont et le dépôt de remblais importants sur notre terrain (II).

I. a) Ces perspectives semblaient assez lointaines, lorsqu'au mois de juillet, M. Lacroix, ingénieur cantonal et directeur des travaux, nous avisa que le *transfert des petites serres* devait être fait immédiatement.

Un temps précieux fut perdu d'abord en discussions sur l'emplacement nouveau qu'on devait adopter pour les serres. Il fallut pour cela consulter MM. les architectes de la S. d. N. et il y eut plusieurs entretiens successifs à ce sujet.

Plusieurs plans furent faits pour aboutir à un projet qui fut, enfin, définitivement accepté par MM. les architectes du Palais de la S. d. N., ainsi qu'en témoigne leur lettre du 28 juillet, adressée à M. le président du Conseil administratif.

Cet emplacement avait été choisi, nécessairement, entre les anciennes et les nouvelles voies du chemin de fer, et c'est seulement le 19 juillet que les travaux purent commencer. Auparavant, les plantes de nos petites serres avaient été transportées dans la grande serre, où l'on avait construit des gradins pour les loger.

Le 26 septembre, les nouvelles serres n'étant pas prêtes à recevoir nos plantes, nous avons fait construire un abri provisoire pour les plantes succulentes, qui avaient dû rester en plein air. La construction de l'une des serres fut alors activée et nos Cactées furent sous toit le 7 octobre. Un chauffage de fortune dut être improvisé pendant quelques jours parce que le froid s'était brusquement fait sentir.

Les 3 et 4 novembre, nous avons profité de deux jours de chaleur, pour transférer les plantes de serre chaude, de la grande serre, dans les nouvelles, enfin définitivement terminées le 2 novembre.

On put alors placer dans la grande serre les palmiers et les grosses plantes qu'on laisse en plein air pendant l'été, et que notre jardinier-chef avait trouvé moyen de mettre à l'abri provisoirement dans un hangar du voisinage qui nous fut prêté à titre gracieux.

L'opération s'est donc heureusement terminée mais non sans quelques risques et quelques angoisses.

b) Outre les serres, il fallut déplacer aussi les collections qui se trouvaient sur le parcours du chemin Rigot. Il s'agissait d'une partie de notre *collection d'arbustes* qui fut mise en jauge dans la grande pelouse voisine, en attendant de pouvoir être logée sur l'emplacement des voies actuelles du chemin de fer lorsqu'elles auront été déplacées. Il s'agissait aussi de notre *collection de conifères*, dont la plupart, hélas, ne pouvaient être transplantés qu'à grand frais et qui furent sacrifiés; il y en eut 72 d'abattus. Cette exécution fut confiée à nos jardiniers eux-mêmes, auxquels on avait adjoint des chômeurs envoyés par l'Office du chômage. C'est avec l'aide de ces chômeurs que nous effectuons aussi les travaux nombreux et divers qui nous sont imposés par les transformations actuelles; par exemple l'établissement de nouvelles allées, le raccordement des anciennes, les transplantations, le clayage de sable et de gravier puisés sur la grève du lac etc.

A ce propos, nous tenons à remercier ici très sincèrement M. le conseiller d'Etat Grosseclin, son secrétaire M. Ruche et l'Office du chômage. C'est à eux, évidemment, que nous devons la possibilité de faire, dans des conditions extrêmement économiques, des travaux nécessaires, mais qui n'avaient pas été prévus dans les devis de l'entreprise générale. Ainsi, nous avons pu occuper, en moyenne, 5 hommes pendant 5 mois; ces hommes étant changés régulièrement par l'Office du chômage, nous avons employé en tout, 21 chômeurs.

II. Pour le *déplacement des voies du chemin de fer* et les terrassements que cela entraîne, nous devons signaler le fait que ces travaux ont commencé à la fin de l'année 1932. Les autorités municipales ont refusé d'accepter le dépôt des remblais sur le terrain de la Ville, à moins que l'entreprise ne s'engage à les couvrir d'au moins 40 cm. de terre végétale.

Si l'entreprise renonce à déposer des remblais, nous ne pourrions qu'en être heureux, parce que les nouveaux terrains attribués au Jardin botanique sont couverts d'au moins 60 cm. de terre végétale et s'adaptent très bien, par conséquent, aux plantations d'arbres ou d'arbustes.

Travaux ordinaires. — En dehors des travaux habituels, nous avons renouvelé entièrement le compost des niches de la pièce d'eau pour tous les *Nymphaea* et pour quelques plantes aquatiques.

Une conduite d'eau a sauté dans les rocailles; les travaux de terrassement ont été effectués par les jardiniers.

Le canal de l'allée des platanes ayant aussi sauté, la rupture a causé passablement de dégâts dans les allées et dans la pépinière des arbustes. La remise en état a été faite par les chômeurs.

Le Service des travaux a fait changer la conduite d'eau de la fontaine et a installé deux compteurs à eau dans les serres.

Il a été planté 2.197 plantes dans les rocailles et 683 dans la série systématique.

Acquisitions. — Nous avons reçu 6 bancs du Service des promenades et une importante collection d'Orchidées (212 plantes) de M. Parsons. En outre, des plantes alpines et bulbeuses nous ont été données par MM. Frick, Correvon, van Dedem, Thommen, Becherer, Lendner, Larderaz, Weber et Zimmermann. Nous avons acheté des plantes chez M. Parsons pour fr. 96,—.

Un échange d'Orchidées a été fait avec M. Cardon, de Bruxelles.

Nous avons échangé des plantes alpines avec MM. Sundermann et Correvon, des plantes de *Myrmecodia* avec le Jardin botanique de Berne et des plantes alpines avec celui de Lausanne.

Nous avons acheté aussi trois gros platanes pour la prolongation de l'allée centrale, prévue dans la réorganisation du Jardin.

Nous avons expédié 4.300 sachets de graines à divers jardins botaniques et nous en avons reçu 3.050.

Prestations. — Depuis plusieurs mois, nous cultivons des plantes d'*Impatiens Sultani* pour des études de M. le Dr F. Chodat.

Nous avons expédié des graines d'Ombellifères au Prof. Jaccard, de Zurich, des Iris à M. Simonet, de l'établissement Vilmorin, 61 espèces de *Sedum* à M. Poirault, 6 espèces de *Veronica* au Dr Harle, à Tubingen, 2 plantes de *Cirsium spinosissimum* au Dr Pascher, à Prague, puis nous avons donné des boutures et de jeunes plants de fleurs annuelles à l'orphelinat de Pinchat et 8 kg. de noix aux cuisines scolaires des Pâquis.

Les fournitures de plantes, racines, fleurs, etc. à l'Institut botanique ont été supérieures à celles de l'année passée. Pour les écoles des Beaux-Arts, école des Arts industriels, l'école d'horticulture le collège de Genève, elles sont restées à peu près les mêmes.

Nous avons reçu la visite du Collège de Thonon, de l'école d'agriculture de Châteauneuf (Valais), des étudiants de l'École de pharmacie (démonstration pratique), de plusieurs classes du Collège de Genève, et de l'école d'horticulture (épreuves dans le Jardin botanique).

On voit par là que, malgré les transformations actuelles, notre Jardin continue à remplir son rôle, et nous espérons qu'après cette époque agitée, l'ordre y sera rétabli et que le directeur pourra de nouveau vouer une partie de son temps à un travail scientifique fructueux.

CHAPITRE XXXII

PRIX UNIVERSITAIRES

a) FONDATION DISDIER. — C'est dans sa séance du 12 septembre 1865 que le Conseil municipal a accepté le legs fait à la Ville de Genève, par M. Henri DISDIER, avocat, décédé à Genève le 5 octobre 1864, d'une somme de fr. 40.000,— à charge par elle d'en verser annuellement les intérêts à l'Académie pour la fondation du prix Disdier (philosophie morale) et de ses deux rameaux, les prix Humbert (philosophie), et Ador (histoire).

La Ville de Genève propriétaire du legs, gère le capital et assure le versement des intérêts au compte de l'Université de Genève.

b) **FONDATION AMIEL.** — Par sa donation, en date du 20 avril 1885, M^{me} Laure STROEHLIN-AMIEL a constitué un fonds inaliénable de fr. 25.000,—, capital qui est administré par la Ville de Genève, à charge par elle de servir les intérêts qui sont affectés à un prix de fr. 2.000,— à décerner tous les deux ans, à la suite d'un concours, par la Faculté des Lettres, à l'auteur d'un ouvrage du domaine de la philosophie ou de la littérature.

Cette donation faite par M^{me} Stroehlin-Amiel en souvenir de son frère, le professeur Henri-Frédéric Amiel et afin d'encourager dans l'Université de Genève les études auxquelles il a consacré sa vie, a été acceptée par le Conseil municipal, le 8 mai 1885.

CHAPITRE XXXIII

FONDATIONS

Fondations Théodore Lissignol et Jean-Isaac Chevalier et Ateliers de la Maison du Faubourg

16 candidats se sont inscrits pour l'obtention d'une bourse et 4 pour la concession d'un atelier. Sur la proposition de la Commission, le Conseil administratif a attribué les bourses et subsides suivants:

Fondation Chevalier:

- M. Charles WALT, sculpteur (bourse spéciale de 2^{me} année).
- M. John-Albert PELLARIN, émailleur (bourse de 2^{me} année).

Fondation Lissignol:

- M. Albert JANUARIUS dit DECARLI, peintre (bourse spéciale de 2^{me} année).
- M. Eric PONCY, peintre (bourse de 3^{me} année).

Subsides:

- M. J.-J. CORNAGLIA, sculpteur (2^{me} année).
- M. Lucien MAZENOD, peintre (2^{me} année).
- M. Simon BURNAND, peintre (2^{me} année).
- M. Paul-Jean-S. VUILLEUMIER, peintre (1^{re} année).

En raison du nombre restreint des inscriptions pour l'obtention d'un atelier de la Maison du Faubourg, il a été accordé une location à M. Philibert de CHASTONAY, sculpteur (1^{re} année), une concession à bien-plaire à M^{lle} J. MAEDER, peintre. Les concessions à M. H. KÖNIG et à M^{lle} L. KLEIN ont été renouvelées à bien-plaire. Etant donné la situation précaire de plusieurs candidats, le Conseil administratif a attiré l'attention de ces derniers sur le fait qu'ils peuvent s'inscrire pour l'obtention de subsides de la Confédération prélevés sur un fonds destiné à venir en aide aux artistes.

Une exposition publique des œuvres présentées par les candidats a été ouverte au Musée d'Art et d'Histoire, du 26 novembre au 4 décembre.

A la demande du Département de l'instruction publique, le Conseil administratif s'est déclaré d'accord de maintenir aux intérêts du Fonds Chevalier la même affectation que celle qu'ils avaient

reçue avant le 1^{er} avril 1931. En conséquence le Conseil administratif mettra chaque année à la disposition du Département, jusqu'à nouvel avis, une somme de fr. 1.000,— pour lui permettre de distribuer des bourses aux élèves de l'école d'horlogerie. La Ville continuera, en outre, à utiliser le reste des intérêts du fonds Chevalier, pour octroyer des bourses et des ateliers aux jeunes artistes suisses, ayant fait leurs études dans les écoles d'art de Genève.

Concours Charles Galland

La question du règlement de ce concours est toujours à l'étude et fera l'objet d'une communication de la part du Conseil administratif au Conseil municipal dans le courant de l'année 1933.

CHAPITRE XXXIV

RECETTES ET DÉPENSES DIVERSES

Ce chapitre ne soulève pas d'observations spéciales.

CHAPITRE XXXV

SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE

(Voir les rapports spéciaux publiés par le Conseil d'administration de ces services.)

Résultats budgétaires de l'Administration municipale

Les dépenses prévues au budget étaient de	fr. 22.195.550,45
auxquelles viennent s'ajouter les crédits supplémentaires votés en cours d'exercice par le Conseil municipal	» 1.149.774,50
et le versement de la subvention de l'Etat aux concessionnaires du Kursaal pour 1932.	» 25.000,—
	<hr/>
Soit au total	fr. 23.370.324,95
Les recettes prévues se montaient à.	fr. 19.059.113,40
auxquelles doit s'ajouter la subvention de l'Etat aux concessionnaires du Kursaal pour 1932	» 25.000,— » 19.084.113,40
	<hr/>
Laissant apparaître un excédent de dépenses sur les recettes de	fr. 4.286.211,55
En réalité, les dépenses se sont élevées à	fr. 23.335.294,90
Et les recettes à	» 19.594.596,10
	<hr/>
Laissant un déficit de	fr. 3.740.698,80

	Pages
Chap. XII. — KURSAAL	52
Chap. XIII. — VICTORIA-HALL	53
Chap. XIV. — THÉÂTRE DU PARC DES EAUX-VIVES	53
Chap. XV. — MUSIQUES, CONCERTS ET REPRÉSENTATIONS POPULAIRES. .	54
Chap. XVI. — ÉCOLES ENFANTINES ET PRIMAIRES	56
Chap. XVII. — SERVICE IMMOBILIER MUNICIPAL	59
Chap. XVIII. — SERVICE DES CONSTRUCTIONS ET DES ÉTUDES	65
Chap. XIX. — SERVICE DES BATIMENTS	69
Chap. XX. — SERVICE DES PARCS ET PROMENADES	76
Chap. XXI. — VOIRIE ET TRAVAUX	80
Chap. XXII. — ABATTOIR	90
Chap. XXIII. — BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE	91
Chap. XXIV. — BIBLIOTHÈQUES CIRCULANTES ET SALLES DE LECTURE . . .	96
Chap. XXV. — BIBLIOTHÈQUE MODERNE	98
Chap. XXVI. — MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE	100
Chap. XXVII et XXVIII. — MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE ET ANNEXES	105
Chap. XXIX. — MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE	110
Chap. XXX. — FONDATION G. REVILLIOD. ARIANA	112
Chap. XXXI. — CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIQUES	113
Chap. XXXII. — PRIX UNIVERSITAIRES	118
Chap. XXXIII. — FONDATIONS:	
Fondations Th. Lissignol et J.-J. Chevalier et Ateliers de la Maison du Faubourg	119
Concours Charles Galland.	120
Chap. XXXIV. — RECETTES ET DÉPENSES DIVERSES	120
Chap. XXXV. — SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE	120
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE	121
TABLE DES MATIÈRES	122



